







Digitized by the Internet Archive
in 2017 with funding from
Getty Research Institute

REVUE

DE

L'HISTOIRE DE VERSAILLES

ET DE

SEINE-ET-OISE

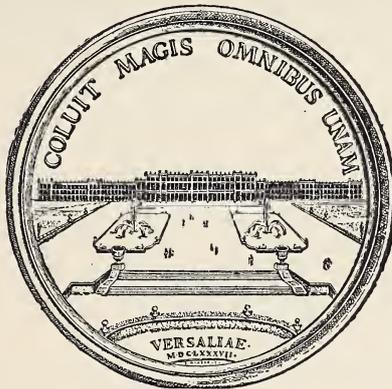
REVUE

DE

L'HISTOIRE DE VERSAILLES

ET DE SEINE-ET-OISE

ANNÉE 1903



VERSAILLES

LIBRAIRIE LÉON BERNARD, 17, RUE HOCHÉ.

—
1903



LE CHATEAU DE LA CHEVRETTE

ET

MADAME D'ÉPINAY

Si l'on consulte la carte de l'État-Major, on y trouve, au hameau de la Barre, dépendant de la commune de Deuil, cette indication : *La Chevrette, château.* — Quoi! la demeure de M^{me} d'Épinay? — Attendez : de loin, c'est quelque chose; de

près, à peine plus qu'un souvenir. Une carte locale est mieux informée, qui porte : *Ancien parc de la Chevrette*. En effet, à la rapprocher de celle de Lagrive, par exemple, on voit réapparaître les contours de l'ancien domaine, combien morcelé aujourd'hui, combien défiguré (1) !

On y arrive en trois minutes, de la halte de la Barre-Ormesson : le parc était à l'angle du chemin de Deuil et de la route de Paris, ou, pour employer le langage de la voirie moderne, du chemin vicinal de Saint-Denis à Méru. Après quelques pas faits dans la direction du village, on aperçoit, à droite, une grande porte, fermée par une grille : c'est l'entrée, qui fut aussi bien celle du vieux temps. Elle a conservé bon air, et donne quelque illusion, avec ses piliers à consoles et ses douves desséchées. Le mur où elle s'ouvre présente, par intervalles, des pilastres engagés, dont les chapiteaux supportent des vases de pierre. Des massifs de verdure bornent promptement la vue du passant, et lui masquent des bâtiments presque entièrement modernes, auxquels sied cette modestie. Cependant, du château, un pavillon, celui de gauche, subsiste, et, de ses dépendances, une partie des communs, reconnaissables surtout à leur forme basse et à leur toit mansardé. Un jardin de 13,000 mètres règne à l'entour, à peu près la vingt-cinquième partie du parc dont les cartes évoquent ici le souvenir. Et c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la Chevrette.

(1) *Carte de la forêt et de la vallée de Montmorency*, par J. Ponsin, architecte à Montmorency.

I

LA CHEVRETTE AVANT LES LALIVE (1559-1731).

Personne ne s'est occupé de son histoire, ni d'y préparer les voies à la très adulée M^{me} d'Épinay. C'est une lacune que mon dessein est de combler d'abord, car on m'accordera que ce paragraphe de Lebeuf ne compte pas (1) : « LA CHEVRETTE est un local peu éloigné de la Barre, et aussi sur la paroisse de Deuil. Pierre Pollalion en était seigneur en 1620, Pierre Payen en 1683. Louis de la Vrillière, secrétaire d'État, et Marie Particelli, son épouse, y demeuraient en 1667. » Ce sont trois noms où il y a lieu d'en biffer un, et d'en ajouter huit, pour conduire la filière des seigneurs du commencement du XVII^e siècle aux Lalive (2). L'historien du diocèse de Paris est, cette fois, un peu inexact et singulièrement incomplet.

Je ne sache pas de mention de la Chevrette antérieure à celle qui se trouve dans l'acte suivant du *Registre des ventes et saisines du duché de Montmorency*, 1553-1559 (3) :

1^{er} octobre 1559. Honorable homme Jehan Reculle, marchant bourgeois de Paris, a esté saisy de l'acquisition par luy faite de M^e André Boudel et Alix Regnault sa femme, de une maison contenant plusieurs édifices, court, jardin, partie cloz de murailles, et le reste cloz de fossez et hayes vives, et lieux appartenans, assis au lieu dit la Chevrette près la Barre, paroisse de

(1) *Histoire du diocèse de Paris*, III, 360.

(2) J'ai surtout puisé, pour la recomposer, aux archives du château de Chantilly (carton B-A, 30); et, pour me renseigner sommairement sur l'identité des personnages qui y figurent, au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. J'indiquerai, lorsqu'il y aura lieu, les autres sources.

Tout travailleur aux archives de Chantilly contracte envers M. G. Macon une dette que je m'empresse de reconnaître, pour ma part, en louant sa parfaite connaissance du dépôt commis à sa garde, et son empressement à y guider mes recherches. Il exerce, dans son département, de la façon la plus aimable, l'hospitalité où se perpétuent les traditions du château.

(3) Archives de Chantilly.

Deuil, contenant deux arpens ung quartier, tenant d'une part au chemin des Maretz, d'un bout aux terres de la Bretonnière, en la censive du s^r de Crissay, et chargée envers luy de IIII s. par. de cens pour arpent. la vendition faicte moyennant la somme de 630 livres tournois; lettres passées à Paris, par devant R. Thierot et P. Donzac, notaires au châtelet de Paris, le 22^e jour de septembre 1559.

La Chevrette n'est qu'une petite propriété particulière, ou, sans doute, un simple « lieu-dit », dans la censive d'une seigneurie de Crissay, dépendant elle-même d'une terre de l'Anjou.

Elle est encore nommée dans un *Aveu et dénombrement rendu au Roi en 1582, par Madeleine de Savoie, veuve du connétable Anne, et le duc Henri de Montmorency* (1), et dont voici l'analyse, réduite au nécessaire (2) :

« Deuil est le quinzième village [sur vingt] dépendant dudit duché [de Montmorency], auquel lieu lesdits dame et seigneur sont hauts justiciers, comme aussi des fief et seigneurie de Crissay, assis audit lieu, acquis par Mgr le connétable, de Paul Turpin et Denise de Montmorency, sa femme... » On me pardonnera d'arrêter un instant le feudiste, pour lui reprocher une incroyable bévue : il met un Turpin de la fin du xiv^e siècle à la place de l'arrière-neveu qui traita avec le connétable, et périt, à ses côtés, à la bataille de Saint-Denis, en 1567 : Paul Turpin, guidon de la compagnie de M. de Montpensier.

Venons au fief de Crissay, dont l'importance féodale avait été

(1) Les archives de Chantilly en gardent une copie, transcrite, en 1600, par le garde d'archives P. Aberlenc.

(2) Lancelot Turpin de Crissé, seigneur angevin (je me conforme ici à l'orthographe moderne de Crissay, et rectifie la faute de Lebeuf, qui écrit « Taupin »), chambellan du roi Charles VI, épousa, en 1398, Denise de Montmorency, fille de Charles de Montmorency, maréchal de France, et de Pernelle de Villiers de l'Isle-Adam. Le cadastre moderne conserve un lieu dit « les Crissets ».

L'aveu que j'analyse mentionne : « Terrier censier du fief de Crissay assis à Deuil-sous-Montmorency, pour Mre Paul Turpin seigneur de Deuil et de Crissay, fait l'an 1556 et 1557. — 18 juillet 1548, Souffrance de faire foi et hommage, signifiée de la part d'Anne de Montmorency aux procureurs de nobles Paul et François Turpin, mineurs. — 8 août 1558, Acquisition faite, en échange, par Mre François de Marillac, et ce de la terre et seigneurie de Deuil. — 13 janvier 1559, Achat fait par Mre Anne de Montmorency de François de Marillac par retrait féodal de certain domaine, cens, rentes, justice moyenne et basse de la terre et seigneurie de Deuil, avec ses appartenances et dépendances. — 14 février 1559, Acte de prise de possession pour Mgr le connétable des fief, terre et seigneurie de Crissay, assis à Deuil, accompagné d'une petite lettre en parchemin, fait et passé sous le scel de la prévôté de Crissay, le même jour. » J'annonce que la Chevrette reverra des Turpin de Crissé, au temps de M^{me} d'Épinay.

supérieure, jadis, à celle de la seigneurie où on le rangea depuis, car il fut le siège d'une prévôté encore existante en 1559. Notre aveu en dénombre le domaine et les appartenances : « Une maison appelée le château de Crissay, couverte en tuiles, en forme de pavillon, grandes salles et mesures, bâtie d'ancienneté en pierres de taille, contenant tout ledit lieu, en fonds de terre, 2 arpents... » Citons brièvement terres et vignes, sises sur le même terroir de Deuil, aux lieux dits : Blancport, Sous-le-Moustier, le Puits-au-Bart, et contenant, avec les fonds ci-dessus, 11 arpents 6 perches, pour arriver à ces deux derniers articles : « 5 quartiers de terre, audit terroir et lieu dit la Chevrette, tenant et aboutissant aux hoirs de la Bretonnière et aboutissant aux hoirs Jacques Lefèvre; — 3 quartiers 6 perches de terre, assis audit lieu, tenant et aboutissant à M^{me} de la Barre et, d'autre côté, aux marais. » L'ensemble est de 13 arpents 1/2 quartier, où la Chevrette figure pour 2 arpents 6 perches. La voilà donc encore inscrite, sans qualification féodale et comme simple « lieu-dit », parmi les dépendances du fief de Crissay (1).

Après cela, nous la retrouvons, sous forme de terre et seigneurie, aux mains du premier possesseur nommé par Lebeuf : Pierre Pollalion. Comment et à quelle époque lui était-elle advenue? Je n'ai pas de réponse précise à cette question, que je puis cependant serrer d'assez près. On sait que le connétable Anne de Montmorency, très âpre à l'épargne, ne fut point imité, en cela, par ses successeurs, par son petit-fils Henri II surtout, un franc prodigue : l'un achetait, les autres vendirent. Henri I^{er}, qui devint connétable comme son père, eut au moins une occasion de dépense, qui ouvrit une brèche dans le domaine immobilier des Montmorency : on le vit, au printemps de 1609, très occupé à réaliser des biens-fonds, pour former les 300,000 livres de la dot de sa fille Charlotte, promise au prince de Condé, et mariée en effet le 17 mai. Il est vraisemblable que la Chevrette fut comprise dans ces aliénations.

Quoi qu'il en soit, elle avait changé de mains le 26 février 1614, témoin le procès-verbal de la visite « de la fontaine du Gué, au

(1) Les bâtiments ne sont pas mentionnés. La contenance est ici quelque peu inférieure : il y a 19 perches en moins. Cependant l'identité de deux tenants et aboutissants ne laisse pas de doute sur celle des terres.

village de Deuil, de laquelle les sieurs de Cenamy et Pollalion désirent un conduit pour leurs maisons de la Barre et de la Chevrette (1) ». Il y a donc une maison à la Chevrette, peu importante sans doute, car nous la verrons bientôt rebâtir. La terre est échue à un « noble homme » : ainsi se qualifiait Pierre Pollalion, fils d'Alexandre, bourgeois et, sans doute, marchand de Lyon. Deux autres personnages vont se rencontrer à Deuil, environ au même temps, venant de Lyon comme lui, sans compter les Lalive, un siècle plus tard.

Celui-ci acheta une charge de secrétaire du roi, et épousa Geneviève Drouart. Son frère François, « gentilhomme du roi, envoyé à Raguse », et sa belle-sœur surtout, Marie Lumague, donnèrent un certain éclat à leur nom : Marie Lumague, l'institutrice des Filles de la Providence, prodigua au soulagement des pauvres un zèle qui a pu être comparé à celui de saint Vincent de Paul. Pierre mourut vers 1628, laissant à sa veuve la garde noble de six enfants mineurs, dont trois fils, qui se dirent écuyers. Elle était remariée, en 1636, avec le possesseur déjà nommé du fief d'en face, Vincent Cenamy, seigneur de la Barre, fils de Barthélemy, d'abord marchand lucquois établi à Lyon, puis gentilhomme lucquois demeurant à Paris, après fortune faite ; frère de Paul, prieur de Deuil en 1617, en même temps conseiller et aumônier du roi, et abbé de Larrivour, au diocèse de Troyes (2). La terre de la Barre était à l'autre angle du chemin de Deuil et de la route de Paris, comprise dès lors entre trois chemins qui en limitèrent le développement à une douzaine d'hectares (35 arpents) ; il n'en reste plus vestige.

Montauron acheta la Chevrette des héritiers Pollalion, le 14 août 1636 ; la Barre, de Cenamy, le 10 juin 1639. Nulle place, en 1638, pour le Pierre Payen de Lebeuf (3). Pierre du Puget, seigneur de Montauron, des Carles et Caussidière, la Chevrette

(1) Archives de Chantilly, *Inventaire des titres du duché de Montmorency*, rédigé en 1613, 2^e vol., f^o 40. La mention est ajoutée à l'article DEUIL : « Un feuillet papier, signé P. Coulon, Genuyt et autres, contenant et intitulé : Procès-verbal du voyer et avis des officiers de Montmorency sur la visitation, etc... »

(2) Le *Dictionnaire topographique de l'Aube* porte : « La Rivour, hameau avec moulin, commune de Lusigny. » Le *Bottin* donne : « Larivour. » J'ai suivi l'orthographe du *Dictionnaire des Postes*.

(3) « Pierre Payen » n'est-il pas une mauvaise lecture de « Pierre Puget » ? On trouve Montauron nommé aussi bien « Pierre Puget » que « Pierre du Puget ».

et la Marche, conseiller secrétaire du roi, puis premier président des finances au bureau de Montauban, fut célèbre, un instant, pour ses prodigalités et la magnificence avec laquelle il paya à Corneille la dédicace de *Cinna*. On dit alors une dédicace, un panégyrique « à la Montauron » ; puis toute chose rare, curieuse ou simplement nouvelle fut dite « à la Montauron » ; on connaît la fortune absurde de certains mots, et le plaisir que trouvent les Parisiens à leur répétition facétieuse. Scarron s'en gaussa, mais après que la déconfiture fut venue, car la fortune du financier ne résista pas à des dépenses insensées. Celles qu'il fit à la Chevrette contribuèrent sans doute à sa ruine (1).

L'état décrit dans l'acte de la vente qu'il en dut consentir, le 19 mars 1645, donne l'idée d'une belle demeure, dans un ample domaine. Je n'en puis toucher que les points saillants, me réservant de revenir au moins sur « la grande maison » qu'on dit « bâtie de neuf », quand elle sera tombée aux mains de M^{me} d'Épinay. Cette maison, ou, pour mieux dire, ce château, donne, d'un côté sur la cour principale, de l'autre sur un grand parterre. Il fait partie d'un ensemble de belle ordonnance. Il est précédé d'une cour et d'une avant-cour, séparées par un mur où s'ouvre une porte cochère, et flanquées chacune de deux pavillons. Ceux de la cour renferment une chapelle et une salle de bains : la chapelle ornée de tapisseries et de peintures dues au pinceau de Jacques Blanchard. L'un des pavillons de l'avant-cour sert de logis au concierge ; l'autre contient une cave voûtée, des chambres au-dessus et l'horloge. L'entrée de l'avant-cour est celle du parc, à laquelle conduit une avenue plantée en trois allées d'ormes. A gauche, en entrant, est le jardin à fleurs, entouré d'espaliers et de palissades, avec, en son centre, une

(1) « Comme cet homme n'avait nul ordre, ni en sa dépense, ni en ses affaires, et que feu M. le Prince, qui l'aimait, ne lui put jamais faire tenir un registre, tout alla enfin cul par sus tête; il fut contraint de vendre la Chevrette à M. d'Hémery, et sa maison du Marais à M. le duc de Retz. A cette Chevrette, il avait établi une chose fort raisonnable, c'est que, si un de ses gens eût pris un sol de qui que ce soit qui y couchait, il aurait été chassé. » (*Les Historiettes de Tallemant des Réaux*, Paris, Techener, 9 vol. in-8°, VI, 230.)

On trouve, cité dans le même ouvrage, ce passage d'une lettre de Jacques du Puy à de Gremouville, du 17 février 1645 : « Le célèbre M. de Montauron vend tout ce qu'il a pour avoir paix à ses créanciers, même sa belle maison de la Chevrette, que M. d'Esmerly achète 70,000 écus... J'aurais quelque satisfaction de voir aller cet homme à l'hôpital, après tant de luxe et de superfluités. » (*Ibid.*, p. 237.)

fontaine jaillissante, et, au fond, la fameuse orangerie qui sera transformée, un jour, en salle de théâtre. A cette orangerie s'adosse la ferme (qui fut autrefois celle de la Barre), comprenant : basse-cour, colombier à pied et divers bâtiments agricoles. Le parc est clos de murailles ; le parterre offre, en son centre, un jet d'eau retombant dans un bassin revêtu de pierre. Les alentours se distribuent en bois, pré, potager, jardin fruitier et pépinière.

Un grand canal se développe au travers, et aboutit à des grottes ornées de statues en plomb. Statues en pierre et en marbre complètent la décoration de ses bords. Trois autres bassins comportent des fontaines jaillissantes. Sans s'arrêter à toute la machinerie nécessaire au jeu des eaux, il faut noter qu'elles prennent leur source, d'une part à la grande fontaine de Deuil, d'autre part à la Mare-Chevalier, d'où elles sont amenées à destination par des conduites de 530 et 314 toises. Le tableau s'achève par un mail, établi dans une allée au fond du parc, et par un jeu de paume, installé le long d'un autre mur, en dehors, au milieu d'allées d'ormes qui formaient anciennement l'avenue du château de la Barre.

Cinq petites maisons, destinées à être louées, et situées au bord de la route de Paris, touchent presque à ces allées, et c'est ici que commence le domaine extérieur de la Chevrette. La partie principale en est : 128 arpents de terres labourables et 9 1/2 de prés, sis aux terroirs de Deuil, Épinay et Montmagny. Le fief du Pin, à Deuil, comportant bâtiments d'exploitation et une vigne de 8 arpents 1/2, est situé entre les chemins de Deuil à Montmorency et de Deuil à Groslay. Tous biens acquis des héritiers Pollalion et de Cenamy, et où il est à remarquer toutefois que Montauron se réserva provisoirement le fief de la Barre, distrait de la vente.

Mais d'autres encore sont à mentionner, qui lui étaient venus de sources différentes, et forment des dépendances plus lointaines. Montauron a acheté : à Piscop, en 1639, de Diane de la Rue, veuve de François de Braque, sur saisie, le fief et la terre de Châteauvert ; à Eaubonne, en 1637, de Lefebvre de Lezeau, conseiller d'État, deux fermes, l'une appelée le fief de la Coudraye, dit anciennement de Bussy ; au même village, en 1639, de Claude Berthe, écuyer, sieur d'Olive, et de Madeleine

Guymier, sa femme, plusieurs héritages; et, de divers particuliers, 510 livres de rentes.

Ajoutons enfin les cens et rentes et des droits féodaux très variés, à Deuil et en diverses paroisses d'alentour : Saint-Brice, Sarcelles, Moisselles, Chauvry, Groslay, Domont, Eaubonne, Saint-Gratien, Sannois, Franconville-la-Garenne. A Deuil, est nommé spécialement le fief de Crissay. Ces fleurons féodaux proviennent à Montauron d'une déclaration faite en sa faveur, dans une vente consentie, le 26 mars 1641, par Henri II de Condé à Louis de Machault, président au Grand Conseil; vente où l'acquéreur nommé se réservait la terre de Soisy et le fief Nicolas-de-Soisy, qui y étaient compris. Ces biens, comme on doit le penser, avaient appartenu à Henri II de Montmorency, beau-frère du prince; le patrimoine confisqué sur le supplicié de Toulouse, en octobre 1632, avait été rendu à sa famille, pour la plus grande partie, six mois après (1).

Tels furent, en somme, les possessions et droits que Montauron céda, le 19 mars 1645, contre 18,666 livres de rente, représentant en capital, au denier vingt, comme on calculait alors, le beau prix de 373,000 livres.

L'acquéreur fut un autre financier, plus notoire, une figure historique : Michel Particelli, auquel Lebeuf donne, avec simplicité, les titres de seigneur d'Hémery, Courcerain et de la moitié de Malnoue. D'autres titres, plus brillants, ne lui manquèrent pas; il est connu sous le nom de d'Hémery. Peu de mots suffiront pour remettre en mémoire ce personnage, qui fut contrôleur général, puis, à deux reprises, surintendant des finances (2). Il remplaça, la première fois, « le président Bailleul, homme de bien et juge fort intègre, mais trop familiarisé et trop doux pour cette charge, où la justice n'est pas la principale qualité. Le cardinal Mazarin voulut le changer pour un moins régulier et plus dur... et dont il pourrait disposer absolument (3) ».

(1) Les lettres patentes du roi, « contenant le don fait par S. M. à Mgr le prince de Condé et à M^{me} la princesse son épouse, aux deux duchesses d'Angoulême et de Ventadour, et au Sgr comte d'Alais, des biens meubles et immeubles de feu Mre Henri, duc de Montmorency », sont datées de mars 1633.

(2) Le 16 juillet 1647, et, avec Claude de Mesmes d'Avaux pour collègue, le 9 novembre 1649. (A. de Boislisle, *Semblançay et la surintendance des finances*, Paris, 1882, in-8°. — Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*.)

(3) *Mémoires de M^{me} de Motteville*, I, 169.

D'Hémery fut son homme; on dit de lui ailleurs, d'une façon concordante (1) : « Il était très pauvre, inventeur d'impôts, insensible aux larmes; il se fit riche à voler; prodigue à dépenser en sales débauches. Après la mort de M. de Cinq-Mars, il entretient publiquement la belle Marie Delorme, concubine de ce favori; elle l'avait été aussi de Richelieu; elle était de Châlons. » D'Hémery (2) était fils d'un Siennois, pauvre paysan qui vint commercer à Lyon, disent les uns, noble homme, disent les autres. Le point fut débattu; les commissaires chargés de le trancher, à propos de la réception de son petit-fils dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, achevèrent de se convaincre en un sens favorable, par une visite qu'ils firent à l'église des Pères Minimes de la place Royale et à celle de Saint-Eustache. On leur y montra les armes de Particelli, peintes aux vitres de deux chapelles, et, à Saint-Eustache, où il était inhumé, une épitaphe constatant qu'une messe quotidienne avait été fondée « pour le repos de l'âme de feu Michel Particelli, seigneur d'Hémery, Châteauneuf, la Chevrette et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, surintendant des finances en France, et marguillier en charge de cette église (3) ».

Hémery fut, comme tous les créateurs de maisons de campagne à cette époque, très ambitieux de belles eaux. On a vu que la Chevrette en possédait de quoi alimenter plusieurs bassins, avec fontaines jaillissantes, et un grand canal. Il joignit à celles qu'on a indiquées une source nouvelle, prise en un lieu qui deviendra célèbre, l'Ermitage de Montmorency; la concession lui en fut accordée, en 1648, par Charlotte de Montmorency, alors veuve du prince de Condé.

Il mourut en 1650, au milieu de la Fronde, avant, toutefois, qu'elle n'exerçât ses ravages dans la vallée de Montmorency :

(1) Bibl. nat., Mss., cabinet des titres, Dossiers bleus, vol. 511, PARTICELLI.

(2) Il me paraît intéressant de citer ce passage d'une lettre du duc de Rohan à M. le Duc, datée du 27 juin 1646 : « M^{me} la vidame [Françoise de Neufville, fille du duc de Villeroy, mariée en secondes noces à Henri-Louis d'Albert d'Ailly, vidame d'Amiens] fait beaucoup de bruit, ayant été un peu rebutée de n'avoir pas été appelée aux soupers et aux divertissements de M^{me} votre sœur; M. de Boisdaufin la galope, et le bonhomme M. d'Emery lui donne maintes collations à la Chevrette; on dit qu'il en est fort amoureux. » (Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, V, 389.) — Voyez les *Historiettes de Tallemant des Réaux*.

(3) Bibl. nat., Mss. Carrés d'Hozier, vol. 481, PARTICELLI.

il ne vit pas les troupes royales, sous les ordres de Turenne, camper, le 2 juillet 1652, le soir du combat de la porte Saint-Antoine, sous les murs de la Chevrette, et fouler alors si durement les campagnes où oscillait la cour désarmée (1). On peut croire que le souvenir de ce temps est demeuré dans le nom d'Émery, que portent plusieurs familles de Deuil, et dans celui du lieu dit « le Camp », voisin de l'ancien parc. Le financier laissa un fils et une fille; celle-ci, prénommée Marie, avait épousé, en 1635, Louis Phélypeaux, seigneur de la Vrillière, secrétaire d'État après la mort de son père, et commandeur des ordres du roi. Elle fut l'héritière de la Chevrette, et aussi bien du fief de la Barre, que son père avait acheté dans l'intervalle, et qu'elle céda, le 21 mai 1658, au duc de Bournonville.

Sa mort arriva en 1670, onze ans avant celle de son mari. Nous n'avons à nommer, de ses nombreux enfants, que Louis et Balthasar. A ce dernier, qui obtint les mêmes charges que son père, et fut connu surtout sous le nom de marquis de Châteauneuf, advint la propriété de la Chevrette, partie par héritage de sa mère, partie par donation de son frère aîné Louis; donation inscrite dans le contrat de mariage qu'il signa, le 21 décembre 1670, avec Marie-Marguerite de Fourcy, fille d'un conseiller au Grand Conseil. Il eut, à son tour, deux fils du nom de Louis et de Balthasar, qui, après sa mort, survenue le 27 avril 1700, tandis qu'il se rendait aux eaux de Bourbon, se résolurent à vendre la Chevrette et à interrompre, de la sorte, une possession qui, depuis Particelli, était demeurée cinquante-cinq ans aux mains de leur famille. Notons que la Barre avait, dans le même intervalle, changé quatre fois de maître, passé du duc de Bournonville à Claude Robert et à son fils, l'un avocat au Parlement, l'autre procureur du roi au Châtelet, en 1663; puis à François Le Maire, écuyer, seigneur de Villeromard, en 1678; puis à René Pallu, conseiller au Parlement en 1696. La vente de la Chevrette et de la seigneurie de Deuil, qui resteront unies jusqu'à la fin, eut lieu le 31 août 1700, quatre mois après la mort du marquis de Châteauneuf; consentie par le troisième Louis Phélypeaux, que le contrat qualifie « chevalier, marquis de la Vrillière et de Châteauneuf, conseiller du roi en tous ses conseils, commandeur

(1) *Mémoires du duc d'York*, p. 545. (Collection Michaud et Poujoulat.)

et secrétaire de ses ordres, secrétaire d'État et des commandements de S. M. », et par son frère mineur, pour lequel il se porte fort, « Balthasar, seigneur de la Vrillière, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ».

L'importance territoriale et féodale de leur terre avait beaucoup décré. La superficie des fonds vendus en 1700 n'est plus que de 175 arpents environ, et semble avoir fort peu varié jusqu'à la Révolution. La Chevrette et son parc demeurent le centre du domaine, dont les dépendances sont restreintes à Deuil et aux paroisses contiguës, Épinay, Soisy, Montmorency et Montmagny, y compris les cinq petites maisons de la route de Paris. Il n'a plus de prolongements à Piscop, ni à Eaubonne. Disparue la kyrielle des droits féodaux que céda jadis le prince de Condé à Monttauron, et qui furent presque tous revendus, en 1665, à Machault par la Vrillière. Cette catégorie ne comprend plus, avec la seigneurie censitaire de Deuil, que quelques fiefs du plus proche voisinage. Aussi le prix de la terre s'abaisse-t-il à 100,000 livres; on est loin des 373,000 qu'a payées d'Hémery. L'importance des nouveaux acquéreurs en sera diminuée de même; il n'y aura plus de noms de surintendants des finances ni de secrétaires d'État parmi ceux qu'il nous reste à énumérer : les Boissier, les Mongelas, les Le Cousturier, les Dupré de Saint-Maur, les Lalive.

Guillaume Boissier, qui prit possession de la Chevrette en 1700, était d'une « très honnête famille d'Auvergne », anoblie, au mois d'avril 1670, en la personne de son père, secrétaire, puis maître d'hôtel du roi, conseiller d'État, premier commis du marquis de Châteauneuf. Lui-même a été maître des comptes; il a épousé la fille d'Étienne Landais, trésorier général de l'artillerie, et son fils unique, qui a pour prénom Balthasar, est peut-être le filleul d'un Phélypeaux.

Il céda la place, le 11 janvier 1707, à Romain Dru de Mongelas, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, « d'une bonne famille de Trévoux », fils de Barthélemy Dru, conseiller au parlement des Dombes. Le prix de la vente fut le même qu'avait payé Boissier, — 100,000 livres, — augmenté de 600 livres, que le contrat dit être la valeur d'un certain fief de Jully, des environs de la Chevrette. Celui-ci provenait au vendeur de l'acquisition qu'il en avait faite, le 31 juillet 1702, des Pères de l'Oratoire de Paris, et dépendait, avant, « de l'abbaye et seigneurie

de Jully, près de Dammartin, unie à leur maison ». Boissier se réserve expressément le droit d'en faire porter le nom à son fils Balthasar, grand maître des eaux et forêts de France au département de l'Île-de-France. Ainsi en est expliquée l'origine, et l'on ne s'étonnera plus de voir, un jour, ce nom accolé à celui du second fils de Lalive de Bellegarde. Mongelas garda sa terre pendant vingt ans. Il y amena des eaux encore, celles de « la source du Haras, proche Montmorency, qui a son réservoir sur la montagne », et il profita de cette surabondance pour doter le village, au lieu dit le Gué, d'une fontaine, dont les habitants reconnurent, le 3 novembre 1716, qu'ils devaient l'usage à une grâce, et non à une servitude. La Chevrette fut de nouveau vendue au prix de 100,000 livres, augmenté de 600 livres pour le fief de Jully.

Mongelas y eut pour successeur, le 17 juin 1727, Eustache-François Le Cousturier, conseiller au Grand Conseil, époux de Marie-Marguerite Bosc. Né en 1679, fils d'Eustache Le Cousturier, payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, il était seigneur de Mauregard et du Mesnil-Madame-Rance (1); il deviendra président au Grand Conseil en 1732, trésorier général des troupes de la maison du roi, président de la cinquième chambre des enquêtes. Il mourut subitement, au moment où il entrait dans la Sainte-Chapelle, en janvier 1744. Mais trois années seulement de cette carrière appartiennent à l'histoire de la Chevrette; il fit, en la revendant, le 17 octobre 1730, un bénéfice sensible.

Nicolas-François Dupré de Saint-Maur la paya, bien que le domaine fût diminué de quelques arpents et d'une des maisons de la route de Paris, — l'hôtel de la Croix-Blanche, — 120,000 livres, auxquelles s'en ajoutèrent 1,000, pour le fief de Jully; tout était majoré. L'acquéreur, fils d'un correcteur à la chambre des Comptes, fut lui-même trésorier de France en la généralité de Paris, à dix-neuf ans, en 1713, maître des comptes en 1732, élu à l'Académie en 1733, pour la première traduction donnée du *Paradis perdu*, et de bons ouvrages sur l'économie politique. Il avait épousé, six mois avant l'achat de la Chevrette (le 24 avril 1730), Marie-Marthe Alléon, fille de Noël Alléon, un banquier devenu gentilhomme servant du roi, et il versa, pour

(1) Mauregard et Mesnil-Amelot (en quoi s'est changé Mesnil-Madame-Rance) sont aujourd'hui deux petites communes de Seine-et-Marne (canton de Dammartin-en-Goëlle).

se libérer, une partie de sa dot. « C'était un brave homme, plein de savoir et de douceur », dit Grimm (1), fort peu d'accord avec Collé, qui raille crûment « la bêtise et l'ineptie de cet homme d'esprit-là (2) ». Tous deux conviennent de la supériorité de sa femme, qui travaillait à ses discours, et noua commerce avec les beaux esprits auxquels, plus qu'à ses mérites littéraires, il dut sa place parmi les Quarante (3). Elle avait des prétentions à la science, et de beaux yeux, qu'il coûta cher à Diderot d'avoir appelés « deux beaux yeux sans conséquence ». Pour ce mot, et sa *Lettre sur les aveugles*, il connut le donjon de Vincennes (4). On a, de Carmontelle, à Chantilly, le profil de M^{me} Dupré de Saint-Maur, et quelques traits de sa biographie, par Richard de Ledans, leur ami commun. Mais elle ne fit que passer à la Chevrette, et Diderot y pourra fréquenter sans être gêné par son souvenir. Elle et son mari y cédèrent la place — s'y installèrent-ils jamais ? — le 24 novembre 1731, après une possession de treize mois, au fermier général Lalive de Bellegarde.

J'anticiperai en disant qu'il y joignit, le 4 avril 1742, la terre d'Épinay et, au même lieu, le fief de Piscop. Épinay, pour me borner aux temps modernes, avait appartenu aux Choart (1463-1558), aux Montmorency (1558-1638), aux Girard (1638-1742). Sous le nom des Girard, dont le premier qui nous intéresse fut procureur général en la chambre des Comptes, je comprends la très noble descendance que son fils se donna, en mariant une fille, Marie-Madeleine, avec un Brancas. Épinay, par un nouveau mariage, alla aux Beauvau, et enfin au marquis Agésilan-Gaston de Flamarens, époux d'Anne-Agnès de Beauvau. C'est de ces derniers que Lalive de Bellegarde acheta, avec Épinay, le fief de Piscop, d'où il y a lieu de dégager le nom de la Briche. Je le ferai au moyen de la très courte analyse de l'acte de foi et hommage rendu par l'acquéreur, le 1^{er} mai 1742, à Antoine de Tilly, seigneur en partie de Piscop, du chef de Marie-Julie Duvivier de la Grange, son épouse. Il s'y agit « du fief de Piscop, sis à

(1) *Correspondance littéraire*, édit. Tourneux, X, 518.

(2) *Journal historique*, édit. Honoré Bonhomme, II, 169.

(3) « Sa femme passait pour une femme d'esprit, car elle eut le bon esprit de s'attacher à M. Trudaine le père, homme très important. » (L'abbé F. Galiani, *Correspondance...*, édit. Perey et Maugras, Paris, 1881, 2 vol. in-8°, II, 283.)

(4) *Œuvres complètes de Diderot*, édit. Assézat et Tourneux, I, XL, III, 277.

Épinay, faisant partie de la maison de l'Écu-de-France, et auquel fief de Piscop celui de la Briche est réuni, le tout compris en l'adjudication faite audit sieur de Bellegarde de la seigneurie d'Épinay, par sentence rendue à la barre des requêtes du Palais, le 4 avril 1742; ledit fief de Piscop et celui de la Briche réunis, mouvants de ladite seigneurie d'Épinay (1) ».

A Deuil, celui-ci se perdit dans ses fiefs : nul embarras égal au sien, pour donner un aveu à son suzerain, et, à la suite, un dénombrement des terres et des droits qu'il tenait de lui. Pareil devoir n'avait pas été rendu depuis Montauron, bien qu'il fût exigible dans les quarante jours de l'hommage, dont notre nouveau seigneur s'était acquitté, pour son compte, le 16 décembre 1631. Il présente, en juillet 1642, au conseil du prince de Condé, un placet où « il supplie S. A. S. de vouloir bien unir à la seigneurie de Deuil les fiefs de la Chevrette, de Crissay, de la Noue-Héron, de la Mare-Chevallier, situés en la paroisse et le terrain de Deuil, le fief des Eaux, appelé la Source du Haras, près Anguien, et la seigneurie censière en partie d'Épinay-sur-Seine, tous lesquels fiefs sont mouvants de S. A. S. Mgr le prince de Condé à cause du duché d'Anguien (2) ». L'intérêt de l'union résidait en la faculté de faire un seul aveu, car, de rendre des aveux séparés pour chaque fief, ce lui était chose impossible, n'ayant, pour distinguer leurs domaines et leurs droits, ni titres, ni souvenirs, ni modèles d'anciens dénombrements, sauf en ce qui concerne le petit fief de la Noue-Héron, et encore toute difficulté ne disparaissait-elle pas à son sujet, la totalité n'en appartenant pas au requérant (3). Il était incertain particulièrement de la consistance du fief des Eaux, « appelé la Source du Haras »; tout à fait ignorant de la Mare-Chevalier, qui ne lui représentait qu'un nom (4), et aussi bien de la seigneurie censière en partie d'Épinay, qu'il n'imaginait pas pouvoir exister en dehors de sa terre d'Épinay. A la suite de l'échange fait entre la Vrillière et

(1) Archives de Chantilly, *Titres et affaires de Piscop* (XVIII^e siècle).

(2) Archives de Chantilly, *Maison de Condé, Conseil, 1742*, p. 226, v^o et suiv.

(3) Ce total était : 11 arpents de terre et 3 arpents de pré.

(4) Il est dit textuellement à ce sujet : « Mais on ne connaît pas le fief de la Mare-Chevalier. » Cependant, l'acte de la vente de Montauron à Particelli (1645) montre qu'au moins « la source appelée la Mare-Chevalier, distante du pavillon de 314 toises », n'était point ignorée.

Machault, en 1665, ne devait-il pas transporter au prince l'hommage du fief de Becquet, relevant autrefois du seigneur de Cernay, et de Machault comme tel? Enfin, avait-il ou n'avait-il pas les cens et droits seigneuriaux de Groslay? Il les avait omis dans son hommage; il les voit inscrits, cependant, par Boissier dans le sien, en 1703; lui-même ne les retrouve plus. Est-ce tout? Non, car je n'aperçois aucune mention du fief du Pin; mais le lecteur bénéficiera de l'oubli, et je me garderai d'ajouter, de mon chef, un sujet de controverse à ceux qui précèdent. Quel fourré! C'est là qu'on voit, dans toute sa beauté, le *complexum feudale*, qu'il ne fallut rien moins que l'effort de la Révolution pour achever de rompre. La première réponse du conseil du prince fut d'une circonspection qui prête à sourire; par peur de s'engager, il répliqua aux questions par des questions. J'ignore comment finit ce colloque impossible.

On a généralement passé sous silence la généalogie de Lalive de Bellegarde, et lui, sans doute, ne s'en vantait pas. Il sera suffisant ici de faire connaître son père : Christophe Lalive, un Lyonnais, commis du droit de marque, puis chargé, en 1677, par la faveur de Colbert, ou plutôt de son neveu Desmaretz, de la régie générale des Monnaies, enfin nommé, en 1681, greffier de la chambre des Assurances. Il eut à continuer la fabrication des pièces de quatre sols, opération de faux monnayage légal commencée sous le régime de la ferme, et destinée à procurer au roi un bénéfice d'un million. Elle fut, à tous les degrés de l'échelle administrative, une occasion d'abus et de malversations, dont l'opinion publique, à la fin saisie, obligea le pouvoir à faire un commencement de justice. Taxations et condamnations sévirent. Mais ce ne fut qu'une bourrasque, comme les financiers en affrontaient par intervalles. Lalive, taxé et emprisonné avec quelques autres, se tira assez habilement d'affaire, et revint sur l'eau (1). Il mourut, le 6 mars 1705, en possession d'une charge de secrétaire du roi et des seigneuries de Bellegarde et de Champ-Renaud; marié à Anne Léonart (de Lunonain?), il laissait deux fils et deux filles. Les trois enfants dont il ne sera pas autrement question ici furent : François-Chris-

(1) Dans le tome VII des *Œuvres de Saint-Simon*, édit. de Boislisle, voyez l'appendice n° XI, p. 521 : « Desmaretz et l'affaire des pièces de quatre sols. »

tophe, receveur des finances de la généralité de Poitiers, conseiller au parlement de Metz, seigneur de Vienne, Prunoy, Pailly, la Cour de Prunoy, Sucy-en-Brie et autres lieux ; — Antoinette-Françoise, mariée, en 1698, à Joseph Terrisse, receveur général des fermes ; — Suzanne-Marie-Thérèse, fille majeure à la mort de son père, et dont je ne sais rien de plus.

Du quatrième enfant, Louis-Denis Lalive de Bellegarde, Mouffle d'Angerville a résumé, en ces termes, la carrière administrative : « Il a pour ainsi dire été élevé et nourri dans les emplois des fermes générales. Il a travaillé fort jeune, et s'y est tellement distingué par son intelligence, qu'il devint directeur général et fut nommé fermier général en 1721, et continué dans les baux suivants. Il est secrétaire du roi du grand collège. Il est d'une grande dévotion, fort charitable et très honnête homme ; il est extrêmement versé dans les ouvrages des cinq grosses fermes. » Il épousa Marie-Josèphe Prouveur (née en 1697), et il en eut quatre fils et deux filles ; six enfants, dont M^{me} d'Épinay n'a nommé que trois dans ses *Mémoires* : Denis-Joseph, son mari, le second fils ; Ange-Laurent, qui fut Lalive de Jully, le troisième fils ; Sophie-Élisabeth-Françoise, mariée au comte d'Houdetot, la seconde fille. Elle a passé sous silence : l'aîné de la famille, Louis-François, un faible d'esprit, enseveli dans un couvent, où sa trace n'a été que récemment retrouvée ; l'aînée des filles, Marie-Françoise-Charlotte, M^{me} de Lucé ; enfin le plus jeune de tous, Alexis-Janvier, qui, après l'entrée en religion de Louis-François, fut appelé de la Briche (1).

J'ai conduit, en termes sommaires, l'histoire du fief de la Barre parallèlement à celle de la Chevrette. Quelques lignes deviennent nécessaires pour les raccorder, avant de passer outre.

(1) M. de Bellegarde, dans son testament (Arch. nat., Y 56, f^o 275 v^o), pourvoit au sort de son aîné avec une sollicitude minutieuse et des précautions qui ne peuvent s'appliquer qu'à un être dépourvu de raison. Il veut qu'on attache à sa personne, dans le couvent d'Abbécourt, où il était alors, ou dans tout autre couvent, un préposé, soit laïque, soit ecclésiastique, mais non pas un religieux, « qui ait continuellement soin de sa conduite et de tout ce qui pourra regarder sa conservation et sa santé » ; qu'un domestique soit uniquement affecté à son service et à celui du préposé ; que le préposé reçoive annuellement une certaine somme, qu'il emploiera pour « les usages particuliers de ce fils et les petites douceurs qu'il voudra se procurer ». M. de Bellegarde l'appelle toujours « mon fils le religieux », bien qu'une profession religieuse soit incompatible avec un pareil état ; sans doute, pour ne pas avoir à écrire « mon fils le fou ou l'idiot ». Quand le père mourut, celui-ci était dans le couvent de Saint-Just, probablement à Lyon.

Nicolas Baille, conseiller du roi honoraire au Grand Conseil, avait vendu la terre de Saint-Leu, en 1739, à Pierre Dufort, maître des comptes, le père de l'introducteur des ambassadeurs que nous connaissons plus loin ; il acheta la Barre, — je ne sais la raison du changement, — le 21 février 1742. Ce n'était qu'une ruine ; la maison avait été aux deux tiers démolie, et le reste n'avait plus, pour ainsi dire, ni portes, ni fenêtres, ni couverture. Le vendeur céda en même temps un plan de restauration, le tout moyennant 22,000 livres : c'était Bertrand-René Pallu, intendant de Lyon. Il avait hérité ce pitoyable domaine, en 1740, de son père René Pallu, le conseiller au Parlement déjà nommé, après renonciation de sa sœur Catherine, épouse d'Antoine-Louis Rouillé, un intendant du commerce.

Voilà ce que j'avais à faire connaître, pour préparer à M^{me} d'Épinay son cadre. Si la Chevrette lui doit sa principale renommée, il est bon de savoir que le lieu fut historique avant elle.

Auguste REY.

(A suivre.)

LES VISITES DU PRÉVOT DES MARCHANDS

ET

DES ÉCHEVINS DE PARIS A VERSAILLES SOUS LOUIS XV ⁽¹⁾

Si la ville de Paris restait, dans les derniers temps de la monarchie, la capitale de la France, elle était, au point de vue poétique, le satellite de Versailles où rayonnait le pouvoir royal. Les magistrats municipaux de Paris se rendaient à Versailles pour présenter leurs hommages ou faire leur cour au Roi, dans des circonstances déterminées ou éventuelles. C'est ainsi qu'ils se transportaient au palais de cette ville le jour de l'an et au mois d'août, à la suite des élections des nouveaux prévôts des marchands et des échevins, et qu'ils étaient admis à faire leurs compliments au Roi et à la Reine, lors des événements heureux ou tristes qui se produisaient, tels que les naissances, les mariages, les maladies ou les deuils.

Le 17 août, le lendemain du jour des élections municipales, se réunissaient à l'Hôtel de Ville, avant 8 heures du matin, le prévôt des marchands élu ou réélu, les quatre échevins, les deux échevins élus, ceux que l'on appelait les « deux montants », candidats pour la prochaine élection des échevins, les quatre scrutateurs, le doyen de la compagnie des conseillers et celui des quarteniers, le procureur, le receveur et le greffier de la Ville, avec le colonel et le premier commis au greffe. Le cortège se formait sur la place de l'Hôtel de Ville; il se composait de six carrosses à six chevaux, et d'un carrosse à quatre chevaux destiné aux huissiers. L'escorte était composée d'un détachement de douze gardes de la Ville, revêtus de surtouts de bouracan bleu doublé de serge écarlate et garni de boutons de cuivre doré,

(1) Lecture faite au Congrès des Sociétés savantes de Seine-et-Oise, le 14 juin 1902.

et montés sur des chevaux, fournis avec leurs équipages, de même que les carrosses, par des loueurs de chevaux et de voitures. Ils étaient commandés par deux officiers.

En 1732, la Cour était à Marly. Parti de Paris à 8 heures du matin, le cortège municipal arrivait au Château à 10 heures. Les magistrats municipaux et leur suite furent introduits en présence du Roi, le premier scrutateur lui adressa un discours, où les flatteries banales étaient de style, mais où il sut glisser un éloge du prévôt des marchands, Michel-Etienne Turgot, réélu pour la seconde fois, en rappelant que « sa vigilance avait su, pendant le cours de trois années, maintenir l'abondance dans les temps les moins favorables ». Puis le greffier ayant posé un crucifix sur les genoux du Roi, le prévôt des marchands et les nouveaux échevins prêtèrent serment entre les mains du Roi. Comme on estimait que toute autorité venait de Dieu, l'investiture d'un haut dignitaire était entourée de formes religieuses qui consacraient le droit qu'il avait d'exercer ses fonctions.

Après avoir fait une profonde révérence au Roi, qui leur répondit en soulevant un instant son chapeau, les officiers municipaux allèrent présenter leurs hommages à la Reine. Pour ces audiences, ils portaient leur robe de cérémonie, qui consistait, pour le prévôt des marchands, en une simarre de satin rouge, avec boutons, ceinture et cordons d'or, sur laquelle se drapait un grand manteau mi-partie de velours rouge et tanné; mais, de même que les prélats changeaient d'ornements lorsque la partie la plus solennelle des offices était terminée, les magistrats de la ville de Paris, après avoir été reçus par le Roi et la Reine, quittaient leur costume de grand apparat et revêtaient des robes noires pour aller visiter les princes et les ministres d'Etat. C'était une occasion pour ces derniers de témoigner leur satisfaction aux magistrats qu'ils avaient désignés aux suffrages municipaux. Le ministre de Paris, Maurepas, manifesta à Turgot sa joie « de la manière la plus tendre » sur la continuation de ses fonctions, et le garde des Sceaux, au pavillon duquel on se rendit ensuite, lui donna « les justes louanges dues à son mérite ».

Le cortège se reforma ensuite et les sept carrosses, escortés des gardes, prirent la route de Versailles, où les officiers municipaux furent admis aux audiences du Dauphin, du duc d'Anjou et de Mesdames de France, les six Enfants de France dont le plus âgé

n'avait pas six ans. Ces visites furent suivies d'un dîner que le maître d'hôtel de la Ville avait fait préparer, moyennant une dépense de 563 livres, à l'hôtel que le gouverneur de Paris possédait à Versailles (1). Les anciens usages du moyen âge, où la plupart des réunions communales étaient accompagnées de festins et de collations, persistaient encore à cette époque. On distribuait même aux membres du Bureau, à l'occasion des élections, ce que l'on appelait le « sucre royal », dont le prix, toujours acquitté aux frais de la Ville, monte à 637 livres 10 sols.

Au jour de l'an, le cortège était moins nombreux. Il ne se composait que de quatre carrosses, dont deux à quatre chevaux et deux à six. Les membres du Bureau de la Ville, c'est-à-dire le prévôt des marchands, les quatre échevins, le procureur, le greffier et le receveur, étaient seuls du voyage, avec le colonel des gardes et quatre huissiers. Après avoir entendu la messe et déjeuné, les magistrats municipaux partaient de l'Hôtel de Ville à 6 heures, escortés par douze gardes et deux officiers. Arrivés à Versailles, les gardes s'arrêtaient en dehors de la grille, tandis que les carrosses pénétraient dans la cour des Princes. Les magistrats sont introduits dans la salle du Conseil, où le grand maître des cérémonies vient les prendre pour les conduire dans la chambre du Roi, à qui ils sont présentés par le gouverneur de Paris. Le prévôt des marchands adresse à Louis XV une harangue, et à partir de 1766, par suite du rétablissement d'un ancien usage, lui offre une bourse de cent jetons d'or. Après la messe du Roi, où ils assistent, Messieurs de la Ville, conduits par le maître des cérémonies, vont saluer la Reine, les princes et les princesses, et visiter les autorités, telles que le gouverneur de Paris, les ministres et secrétaires d'Etat, le garde des Sceaux et les autres membres du conseil. Puis ils reviennent à Paris, où un dîner leur est préparé à l'Hôtel de Ville.

Si la Ville offrait des étrennes au Roi, elle n'oubliait pas les gardes, les musiciens et les laquais du Château. Chaque année, elle faisait distribuer des gratifications variant de 6 à 12 louis aux fourriers du Roi, aux gardes de la porte, aux suisses, aux trompettes, aux tambours, aux musettes de la chambre, ainsi qu'aux cromornes du Roi. Les suisses, pages, laquais, valets

(1) Archives nationales, K., 990.

de chambre et cocher du gouverneur de Paris étaient compris dans la répartition, ainsi que les laquais du grand maître et du maître des cérémonies.

En dehors des visites du 1^{er} janvier et du 17 août, le Corps de Ville se rendait à Versailles dans des circonstances exceptionnelles, qui sont encore assez nombreuses. En 1734, au cinquième anniversaire de la naissance du Dauphin, il vient offrir à ce jeune prince un fusil et des pistolets garnis d'acier ciselé, enrichi d'or, ainsi qu'une épée d'or ciselée par l'orfèvre Germain, qui devait plus tard devenir échevin. Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, attacha l'épée au côté du Dauphin, qui s'écria : « Ah ! que je suis content de la ville de Paris ; je l'aime de tout mon cœur ! » Messieurs de la Ville ne manquèrent pas, trois ans plus tard, d'assister au baptême de ce même Dauphin et de Mesdames de France, qui fut célébré solennellement à Versailles, le 27 avril 1737.

Lors de chaque accouchement de la Reine, le Corps de Ville pouvait être admis à lui présenter ses hommages. En juillet 1734, lors de la naissance de la sixième princesse, le duc de Gesvres écrivait au prévôt des marchands : « Vous ferez bien de venir ici un jour, je vous ferai voir la Reine. » Le 15 juillet 1737, les officiers municipaux se rendaient de nouveau à Versailles à l'occasion de la naissance de la huitième princesse. Parmi les visites qu'occasionna le mariage des princes, citons celle qu'ils firent le 18 mai 1770, lors de l'union du Dauphin, petit-fils de Louis XV, avec l'archiduchesse Marie-Antoinette.

Ils se rendaient aussi à Versailles dans des circonstances moins heureuses, telles que les deuils que prenait la famille royale ou les accidents qui l'atteignaient. En novembre 1732, lors de la mort du roi de Sardaigne, bisaïeul du Roi, ils furent reçus par Louis XV, habillé de violet, dans son appartement tendu de violet, et par la Reine en noir, dans sa chambre tendue de noir. Le Roi était-il incommodé, comme en avril 1737, où il se blessa en tombant de son lit, à tel point qu'on dût le saigner, le prévôt des marchands allait demander de ses nouvelles et se retirait satisfait, ayant eu « l'honneur de lui parler », dit la relation officielle (1).

(1) Archives nationales, II., 1853 à 1873.

Nous avons cru que ces détails, extraits des registres encore inédits du Bureau de la Ville, et bien que plusieurs d'entre eux aient été rapportés par Leroux de Lincy (1), étaient de nature à intéresser le Congrès, en ce qu'ils nous montrent quelques-unes des relations qui existaient entre les magistrats municipaux de Paris et la Cour résidant à Versailles, et fournissent plusieurs traits nouveaux au tableau des mœurs et des institutions de l'époque.

Albert BABEAU.

(1) Cérémonial de 1748, *Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris*, 1^{re} partie, p. 163-164.

UN MOT CÉLÈBRE

QUI N'A JAMAIS ÉTÉ PRONONCÉ (1)

De toutes les formes par lesquelles l'histoire sollicite notre attention ou pique notre curiosité, l'anecdote est celle qui exige de notre cerveau l'effort le plus léger et qui s'y fixe le plus aisément. On confond une date avec une autre, on brouille par inadvertance une généalogie ou une chronologie ; on n'oublie pas le mot typique qui vous a frappé pour l'avoir lu ou entendu, ne fût-ce qu'une seule fois. Le malheur, c'est que, le plus souvent, ce mot n'a jamais été dit, et que si l'on remonte aux sources qui lui ont donné quelque créance, on n'y trouve rien qui justifie la fortune qu'il a réussi à faire dans la mémoire des hommes. Le xix^e siècle s'est montré impitoyable pour ces brillants parasites, et beaucoup d'entre eux ont été ignominieusement chassés des livres où jadis ils se prélassaient, en véritables parvenus qu'ils étaient. Il en est un, cependant, dont le succès n'a pas été moindre que celui de ses congénères, et dont l'authenticité n'a été révoquée qu'il y a quelques années seulement.

Or, ce mot aurait été dit au palais de Versailles, sur un balcon qui y existe encore (2).

Quelle meilleure occasion pourrais-je trouver pour m'inscrire une fois de plus en faux contre cette légende et pour vous faire connaître un second témoignage contemporain, et non moins probant que le premier ?

Il n'est pas un seul d'entre vous qui n'ait lu qu'en voyant passer, sous la pluie, le convoi de M^{me} de Pompadour, Louis XV aurait dit : « La marquise aura mauvais temps. »

Ce mot, que Sainte-Beuve, en le citant d'ailleurs avec une

(1) Lecture faite au Congrès des Sociétés savantes de Seine-et-Oise, le 14 juin 1902.

(2) Voyez P. de Nolhac, *Le Château de Versailles sous Louis XV* (Paris, Champion, 1898, in-8°, p. 6).

variante (1), et en le rapprochant de celui de Louis XIII à l'heure de l'exécution de Cinq-Mars, trouve, par comparaison, « presque touchant de sensibilité », ce mot « sans cœur », disent au contraire les Goncourt à qui il n'a point inspiré la moindre méfiance, ce mot inscrit depuis tantôt cent cinquante ans dans tous les livres plus ou moins sérieux dont le Roi, la favorite et le palais de Versailles ont été l'objet, je n'ose espérer qu'il soit désormais banni de ceux qu'on écrira encore sur cette époque et sur ce monument. Qui l'a le premier lancé, ce mot? C'est ce que de nombreuses recherches ne m'ont point appris encore; mais, au lieu de vous fatiguer par une énumération bibliographique dont ce n'est point la place, permettez-moi d'arriver au but même de ma communication et de vous faire connaître, sans plus tarder, le dire d'un témoin dont l'autorité aura, je l'espère, quelque poids dans la balance.

C'est à un érudit, mort avant l'heure, c'est à Armand Baschet que l'on doit la première révélation des circonstances où ce mot n'aurait — et n'a jamais — été dit. En feuilletant, à la bibliothèque de Blois, sa ville natale, les *Mémoires*, alors inédits, de Dufort de Cheverny, introducteur des ambassadeurs à la Cour de Louis XV, Armand Baschet fut vivement frappé par un passage dont il prit copie et qu'il publia en 1880, dans le *Cabinet historique*, en y ajoutant divers extraits de la correspondance privée de Louis XV avec son gendre, l'Infant de Parme, qui corroboraient de la façon la plus décisive le fragment emprunté à Dufort de Cheverny. Voici tout d'abord ce fragment :

« Enfin, le jour de l'enterrement de la marquise arriva; le Roy, par les ordres de quy tout se faisoit, savoit l'heure. Il étoit six heures du soir, en hiver, et par un temps d'ouragan épouvantable. La marquise avoit, par son testament, demandé à estre enterrée aux Capucins, place Vendôme, où elle avoit arrangé un superbe appartement. Le Roy prend Champlost par le bras. Arrivé à la porte de glace du cabinet intime donnant sur le balcon qui fait face à l'avenue de la cour, il lui fait fermer la

(1) « La marquise n'aura pas beau temps pour son voyage. » *Causeries du lundi*, tome II, p. 502. Article sur M^{me} de Pompadour, à propos des *Mémoires* de M^{me} du Hausset (1850). Une femme de lettres, M^{lle} Pellaprat, a signé du pseudonyme de marquise de Noisiel un roman historique qui a précisément pour titre : *La Marquise aura mauvais temps*. (Paris, Chappe, 1856, 3 vol. in-8°; cf. Quérard, *Supercherries littéraires*, v° Noisiel.)

porte d'entrée et se met avec lui en dehors sur le balcon ; il garde un silence religieux, voit le convoi enfler l'avenue et, malgré le mauvais temps et l'injure de l'air auxquels il paraissoit insensible, il le suit des yeux jusqu'à ce qu'il perde de vue tout l'enterrement. Il rentre dans l'appartement, deux grosses larmes couloient encore le long de ses joues ; il ne dit à Champlost que ce peu de paroles : « Voilà les seuls devoirs que j'aye pu lui rendre », paroles les plus éloquentes qu'il put prononcer dans cet instant. »

Or, quelques jours auparavant, Louis XV, écrivant à son gendre, lui faisait part en termes discrets de ses inquiétudes sur l'état de santé de la marquise qu'il désignait par ces mots, caractéristiques sous sa plume : « une connaissance de près de vingt ans et une amitié sûre ». Le récit de Dufort de Cheverny et la lettre de Louis XV furent tout naturellement ignorés de leurs contemporains, et la légende dont je n'ai pu arriver à déterminer le premier auteur fit tranquillement son chemin. Elle le faisait encore au moment de la Révolution, puisqu'on en retrouve le sens, sinon le texte, sous la plume d'un académicien fameux par ses revirements de conscience et le bruyant et malveillant repentir auquel ses protecteurs de jadis et ses amis de la veille durent de se voir cyniquement travestis, trahis et calomniés.

En 1791 et 1792, Jean-François de La Harpe était rédacteur de la partie littéraire du *Mercure de France*, devenu *Mercure Français*, et il y rendait compte des ouvrages nouveaux de quelque importance. Mettant à profit une liberté jusqu'alors inconnue, les éditeurs de Mémoires historiques se hâtaient de déballer leurs marchandises et fouillaient à l'envi dans des portefeuilles dont on n'avait point jusqu'alors soupçonné l'existence ou l'importance. Le plus infatigable de ces producteurs, sinon le plus digne de foi, fut assurément Jean-Louis Soulavie. Je n'ai point à examiner ici quel crédit il faut accorder ou refuser à ses nombreuses compilations, et leur authenticité plus ou moins établie n'est point en cause. Toutefois, ce fut à propos de l'une d'elles, les *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, pour servir à l'histoire du règne de Louis XV et à celle du commencement du règne de Louis XVI*, que La Harpe traça de Louis XV un virulent portrait qui se terminait ainsi : « Il suffit de rappeler avec quelle honteuse dissimulation il accabla M. le duc de Choiseul à l'instant même

où il venait de signer l'ordre de son exil et l'indifférence insultante qu'il fit voir en regardant par la fenêtre le convoi d'une femme aimée avec laquelle il avait passé vingt ans de sa vie. »

L'article parut, anonyme, dans le *Mercure* d'avril 1792 (p. 88-107). Il y est même demeuré jusqu'à ce jour, en compagnie de bien d'autres, car ni La Harpe ni les éditeurs de ses œuvres posthumes ne se sont souciés de remettre en lumière les preuves des palinodies dont il devait donner tant d'exemples, et j'ai eu, je l'avoue, quelque peine à déterrer cet article lorsque je voulus le confronter avec la réfutation à laquelle il donna naissance.

Il se trouva, en effet, à ce moment où la vieille monarchie s'effondrait de toutes parts, un homme assez courageux pour relever le gant et pour prendre la défense du Roi, enseveli naguère à Saint-Denis sous les huées de la populace. Cet homme, c'était Jean-Benjamin de La Borde, tour à tour fermier général, receveur général des Finances, premier valet de chambre de Louis XV, le dilettante, le versificateur, l'éditeur de ce *Choix de chansons mises en musique*, auquel les estampes de Moreau le jeune ont donné un si haut prix, et de cette *Description générale et particulière de la France* qui, toute inachevée qu'elle soit demeurée, est, elle aussi, l'un des plus beaux livres illustrés du XVIII^e siècle. Benjamin de La Borde ne put contenir son indignation en lisant l'article du *Mercure* et il y répondit, sous forme de Lettre à *M. de La Harpe*, en une brochure de huit pages dont le seul exemplaire qui soit passé sous mes yeux est relié dans un recueil factice du *British Museum* (1).

Après avoir annoncé, à la première page, qu'il espérait publier bientôt des Mémoires sur la fin du règne d'un Roi « aimé de tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître et de l'approcher », il ajoutait, à propos du mot auquel La Harpe avait fait allusion, ces particularités vraiment curieuses et que l'on peut considérer comme quasiment inédites :

« Sachant que le convoi devait partir à 6 heures (le 17 avril), et voulant éviter au Roi ce triste spectacle, je recommandai à un garçon du château de fermer les volets et d'allumer dans le cabi-

(1) *A Monsieur de la Harpe*. Impr. J.-J. Rainville, s. d., in-8°, 8 p. (*British Museum*. Méth. VIII, 34).

net du Roi plus tôt qu'à l'ordinaire, et avant l'heure indiquée pour le départ. Lorsque l'on vint m'avertir que le cortège était dans l'avenue et, par conséquent, en face de la fenêtre du Roi, je demandai si on avait fermé et j'appris avec chagrin que ma prévoyance avait été inutile. Aussitôt j'entrai dans le cabinet pour fermer et allumer moi-même, et je trouvai le Roi regardant, avec une douleur *prouvée par ses larmes*, le triste spectacle qui s'offrait à ses yeux, en disant le dernier adieu à celle qu'il ne devait jamais revoir. Si vous appelez cela une *indifférence insultante*, je serai tenté de croire, Monsieur, que vous avez été injustement nommé l'un des souverains de la langue française. »

Tel est, Messieurs, le document — le tout petit document — que je voulais vous soumettre et qui corrobore, ce me semble, de la façon la plus heureuse le témoignage de Dufort de Cheverny, car l'un et l'autre émanent de deux personnages que leur service auprès du Roi mettait à même d'être mieux informés que personne et qui ne se sont certainement pas concertés pour attester la vérité.

Grâce aux soins, trop pressés peut-être, de feu M. Robert de Crèvecœur, les *Mémoires* de Dufort de Cheverny sont, depuis 1886, à la disposition de quiconque veut les consulter. Ceux de Benjamin de La Borde existent-ils encore ? Il est malheureusement permis d'en douter, mais il est certain aussi que, de son vivant, La Borde n'en faisait pas mystère et que Soulavie, notamment, dans un de ces livres singuliers dont on ne saurait dire qu'ils sont authentiques ou apocryphes, les a mentionnés comme s'il les avait lus (1).

Confondu sur les bancs mêmes du tribunal révolutionnaire avec son homonyme Joseph de Laborde, dont la descendance directe existe encore, Benjamin de La Borde a été de plus l'une des victimes des répertoires qui se sont succédé depuis la *Biographie* Michaud et qui, pour la plupart, ont omis son nom.

(1) *Mémoires historiques et anecdotes sur la Cour de France pendant la faveur de M^{me} de Pompadour; ouvrage conservé dans le portefeuille de M^{me} la maréchale de X.....* (Paris, Arthus Bertrand, an X (1802), in-8°). Soulavie dit, en note (p. 224), à propos de M^{me} de Marchais (plus tard M^{me} d'Angiviller), qu'elle eut un frère « célèbre par des Mémoires piquants sur le règne de Louis XV et une défense de la mémoire du Roi contre les notices de M. de la Harpe dans le *Mercure* ». Soulavie, plusieurs fois pris à partie par La Harpe dans le *Mercure*, avait eu, comme on voit, connaissance de la réplique de La Borde.

La seule notice séparée dont il ait été l'objet a été publiée à Nantes, en 1839, par l'imprimeur Camille Mellinet, et elle est muette sur le compte de ses *Mémoires*. Ce silence est d'autant plus significatif qu'à cette date vivait encore à Nantes un fils de Benjamin de La Borde, retraité comme inspecteur des douanes. Il semble que si les *Mémoires* de son père eussent été entre ses mains, le rédacteur de la notice n'eût point manqué d'en faire mention.

Faut-il croire, au contraire, que le manuscrit disparut le 10 août 1792, dans le pillage et l'incendie de l'appartement de l'ancien gouverneur du Louvre? En ce cas, le fragment que j'ai rapporté plus haut serait tout ce qui resterait de ces souvenirs, et je ne crois pas être démenti par aucun de vous si j'assure que la perte du surplus est, selon toute apparence, infiniment regrettable. Tout ceci, vous le voyez, n'est que conjectures, et je vous demande, Messieurs, de n'y voir que les prémisses d'une enquête à laquelle je serais heureux que vous veuillez bien prendre part. Nous n'aurons point perdu le temps que vous avez bien voulu me sacrifier si cette communication provoquait, d'une part, la révélation du livre ou du journal où le mot « sans cœur » — et sans vraisemblance — aurait pris naissance, et si, d'autre part, Benjamin de La Borde venait enfin nous apporter sur son époque et sur ses goûts de curieux et de lettré un témoignage dont chacun de nous aurait à tirer plaisir et profit.

Maurice TOURNEUX.

LES
DEUX PREMIERS CONSERVATEURS
DU MUSÉE DE SÈVRES

RIOCREUX ET CHAMPFLEURY

(1823-1889).

La Manufacture de Sèvres fut, comme on sait, établie en 1759 à Sèvres, au bas du coteau de Bellevue, non loin de la Seine, et



RIOCREUX en 1859.

(D'après le médaillon d'Adolphe DAMMOUSE, gravé par FOCILLON.)

à proximité du ru de Marivel, dont les eaux bourbeuses faisaient tourner le moulin. Et, pendant longtemps, on n'éprouva pas le besoin d'y réunir et d'y conserver méthodiquement les produits si variés de l'art de terre, qui ont été fabriqués dans tous les pays et à toutes les époques.

Ce n'est pas que les directeurs qui se sont succédé depuis 1759 jusqu'en 1800, date à laquelle Alexandre Brongniart prit

la direction de Sèvres pour la conserver jusqu'en 1847, n'aient eu entre les mains des vases ou des plats de tout genre et de toute espèce, destinés à servir de modèles et d'exemples aux artistes et aux savants qui travaillaient à Sèvres. Pour ne citer que quelques exemples, le célèbre baron Vivant Denon, qui avait été ambassadeur de France auprès du roi des Deux-Siciles à Naples, pendant sept ans, et qui avait assisté aux fouilles de Pompéi, avait cédé à la Manufacture de Sèvres, en 1785, sur la demande du marquis d'Angiviller, une collection de vases étrusques provenant des ruines de cette ville disparue, et qui n'ont pas été sans exercer une influence marquée sur les formes des vases de porcelaine à la fin du XVIII^e siècle; d'autre part, Napoléon avait chargé Brongniart, en 1812, de visiter la Manufacture royale de porcelaines de Saxe, à Meissen, et l'intendant général de la maison de l'Empereur, Daru, avait obtenu du roi de Saxe qu'il déliât Steinauer, alors directeur, de son serment, et qu'il livrât à Brongniart les secrets de fabrication de ce célèbre établissement. Le directeur de Sèvres avait profité de cette mission en Allemagne pour étudier les diverses fabrications allemandes et avait rapporté un grand nombre de porcelaines, d'échantillons de terres et quelques livres.

Il y avait alors à la Manufacture de porcelaine de Sèvres, outre ces objets de céramique, des modèles en terre, plâtre ou cire, ayant servi au XVIII^e siècle à la fabrication, des moules de ces objets, des livres, des dessins, des camées, des médailles qui servaient aux artistes pour créer leurs formes ou leurs décors, des pièces même de Sèvres que l'on considérait comme des types de bonne exécution ou de venue parfaite.

Ces objets étaient disséminés dans l'ancienne Manufacture, et, lorsqu'il était nécessaire d'avoir recours à un de ces documents, il était souvent difficile ou impossible de le trouver.

Le directeur Brongniart, géologue et minéralogiste émérite, dont l'esprit de méthode et d'expérience devait aboutir à la création de ce magnifique *Traité des Arts céramiques* qui est le monument le plus considérable qui ait été élevé dans une branche d'art industriel, et qui a été la cause du développement prodigieux de l'industrie céramique, songeait depuis longtemps à réunir et à grouper tous les échantillons de l'art de terre.

Un jeune peintre de Sèvres, Denis-Désiré Riocreux, qu'il

avait employé en 1817 pour classer une collection de géologie, et dont l'esprit d'ordre et de méthode, l'intelligence et la faculté d'assimilation l'avaient frappé, devint le collaborateur de Brongniart dans la réalisation de cette idée.

Nous emprunterons, pour la biographie de Riocreux, bien des détails à la notice que son élève et ami, Ambroise Millet, ancien chef de fabrication à Sèvres, lui a consacrée.

Riocreux naquit à Sèvres en 1791 ; son père, tailleur d'habits, mourut en 1799, et sa mère se remaria avec un aubergiste de cette ville. Livré à lui-même, dans ce milieu plus que modeste, il fut blessé à l'œil vers 1798, par une pierre lancée par un de ses camarades, et perdit cet œil. Sa mère ne lui ménagea pas les soins, et il put fréquenter une école jusqu'en 1804, moment auquel il entra à Sèvres comme élève peintre de fleurs, dans l'atelier de Pithou, puis de Bouillat ; il fut appointé en 1811, comme peintre de fleurs, au chiffre modeste de 600 francs par an.

Il tira au sort à ce moment, fut déclaré impropre au service militaire, et continua à développer à Sèvres un talent déjà mûr de peintre de fleurs. Sa facture est large, ses fleurs richement coloriées et d'un dessin très pur ont été de tout temps appréciées. Il venait de se marier en 1814, lorsque, sans raison apparente, la blessure de son œil perdu se mit à affecter l'œil sain, si bien qu'il se trouvait subitement dans l'impossibilité de subvenir aux besoins de la famille qu'il venait de créer.

L'administrateur Brongniart lui confia alors l'échantillonnage des couleurs, travail délicat et méticuleux qui exigeait des connaissances d'homme de métier ; il lui donna aussi à classer une collection de géologie, et ce travail lui servit à apprendre ce qu'est la méthode de classification d'une suite d'objets à première vue disparates.

Et comme Brongniart avait décidé de réunir tous les objets d'art céramique ou vitrique épars à Sèvres, il confia à Riocreux le soin de les numéroter, de les classer, de les cataloguer.

D'abord, on retira les vases grecs ou tasses de porcelaine allemandes des ateliers de peinture ou de sculpture où ils se trouvaient disséminés, et on les disposa dans de grandes armoires vitrées, à l'entrée du magasin de vente des produits de Sèvres. Ce fut une période de travail assidu pour Riocreux ; il

fallut tout créer, le matériel et les dispositions intérieures des vitrines ; il fallut chercher une classification rationnelle et méthodique d'un nombre déjà considérable d'objets ; il fallut imaginer des notations et un numérotage, pour pouvoir s'y reconnaître facilement.

Aussi fut-il, le 3 mai 1823, attaché officiellement à la Manufacture de Sèvres, aux appointements de 100 francs par mois, plus un supplément pour les essais de couleurs dont il est chargé. Voici en quels termes Brongniart lui écrivait :

« J'ai reconnu, Monsieur, avec plaisir, le zèle, le soin, l'intelligence que vous avez mis dans les différents travaux que l'état de votre vue vous a permis de faire pour la Manufacture. L'ordre que vous avez établi et maintenu dans ce qui compose le mobilier d'objets d'art de la Manufacture, celui que vous avez également suivi et même amélioré dans les essais de couleurs ont apporté dans cette partie de l'établissement qui m'est confié le genre d'amélioration que je désirais depuis longtemps y introduire. Je désire, à présent, qu'il soit maintenu et encore perfectionné, persuadé qu'il résultera de cette marche une augmentation considérable dans nos collections d'objets d'art, dans l'utilité dont elles sont à nos artistes, de l'économie dans les dépenses à faire, et de nombreux avantages pour ce qui concerne les couleurs.

« C'est sur ces considérations que je me suis décidé à accueillir la demande que vous m'avez adressée, relative à l'augmentation de votre salaire, à la fixation définitive de vos travaux et de votre position dans la Manufacture. Il a fallu, Monsieur, ces considérations, et surtout celle qui résulte de vos qualités et de votre situation physique, pour me décider à introduire dans la Manufacture, *contre mes principes d'administration*, un emploi dont les travaux ne concourent pas directement à la fabrication de la porcelaine. »

Une telle lettre honore autant l'homme qui l'écrit que celui qui la reçoit, et, appréciant mieux aujourd'hui, grâce au recul du temps, toute l'œuvre que Brongniart et Riocreux ont accomplie, nous ne sommes pas surpris que de tels hommes aient pu si bien s'entendre et se compléter.

Les fonctions de Riocreux consistaient à ce moment, comme conservateur des objets d'art, à garder, ranger, soigner, enre-

gistrer, tenir les catalogues de comptabilité et le répertoire de tout le mobilier de Sèvres, en objets d'art; les modèles antiques et modernes, en plâtre; les médailles, soufres et camées; les livres, dessins, estampes, tableaux; en objets d'instruction, les modèles de toutes les pièces que la Manufacture a exécutées; la collection des objets relatifs à l'art céramique, tant ancien que moderne, tant matières premières que matières ouvrées et ustensiles.

De cette rédaction, il résulte que l'on ne prévoyait pas encore toute l'importance du Musée céramique; mais le futur *conservateur et garde des collections*, qui ne fut nommé officiellement qu'en 1829 à ces fonctions, aux appointements de 1,800 francs par an, s'identifia à l'œuvre qu'il était chargé de poursuivre; il se mit à étudier l'histoire, les mœurs, la géographie; puis, comme l'histoire céramique n'existait pas, il entreprit de créer dans ses vitrines un enseignement vivant de cette histoire, en présentant au visiteur les produits de toute origine et, autant que possible, les matériaux servant à leur fabrication.

Il chercha longtemps la meilleure méthode, le meilleur plan de classification. Fallait-il classer en suivant l'ordre géographique, l'ordre chronologique? Considérer au contraire le rapport technique, ou tenir compte des qualités artistiques des objets? Avec une grande sûreté de vue, Riocreux adopta la classification par espèces techniques. Les porcelaines tendres, les porcelaines dures, les grès, les faïences fines, les faïences, les terres vernissées, les terres lustrées, les poteries mates, formèrent ainsi de grandes familles, qui se décomposaient suivant l'ordre géographique, puis dans l'ordre chronologique. Méthode précieuse, que la plupart des musées céramiques du monde entier ont adoptée aujourd'hui.

Une fois que ce plan fut adopté, il s'agissait de déterminer chaque objet, de savoir où et à quelle époque il avait été fabriqué, et ce n'était guère commode à une époque où, à part les porcelaines de Sèvres et de Saxe, presque tous les produits avaient une origine obscure, souvent même une technologie inconnue. C'est en se servant des caractères des pâtes et des émaux, de la forme, du décor, des marques, des signatures, que Riocreux commença patiemment une œuvre qui devait se prolonger cinquante ans durant, et qui consistait à inscrire sur

le registre d'entrée ou sur le registre d'inventaire, à côté des certitudes, toutes les hypothèses sur l'état civil de l'objet à cataloguer.

Et le numéro de cet inventaire fut reporté sur la pièce même au moyen d'un numérotage peint à l'huile ; puis, de son écriture belle et lisible, Riocreux écrivait deux fiches, l'une collée sur la pièce, l'autre, libre, placée à côté, destinée à faire connaître au visiteur la matière, le décor, l'origine, la date, la marque et souvent le nom du donateur.

Il avait ainsi, par cette méthode ingénieuse, trouvé le moyen de renseigner les visiteurs ; et pour les pièces dont l'attribution était délicate ou douteuse, l'origine suivie d'un point d'interrogation appelait, de la part des amateurs, des observations, des renseignements dont Riocreux tenait toujours compte.

Cette méthode, suivie jusqu'en 1890 et perfectionnée par Champfleury, le successeur de Riocreux, qui remplaça la fiche écrite par des fiches imprimées sur lesquelles les marques et les signatures étaient reproduites à la main, a été féconde en résultats. Elle a provoqué entre les conservateurs de ce beau Musée et le public une sorte d'émulation, qui s'est traduite par des dons nombreux et, surtout, par une recherche en commun de tous les problèmes de l'histoire de l'art céramique.

Malheureusement, les musées ont parfois à redouter bien plus des ennemis du dedans que des ennemis du dehors. Depuis 1890, l'étiquetage a été méthodiquement supprimé, les pièces ne portent plus à côté d'elles leur état civil, les noms des donateurs ne figurent plus à côté des produits qu'ils ont donnés ou légués au Musée. A peine si, de-ci de-là, une étiquette de maroquin indique une attribution. L'œuvre patiente de deux tiers de siècle a été supprimée froidement, sans raisons, nous ignorons pour quels motifs. Toujours est-il que le Musée actuel de Sèvres n'est plus le livre ouvert où chacun pouvait lire du temps de Riocreux et de Champfleury ; ce n'est plus qu'une agrégation de pièces céramiques, au milieu desquelles les plus érudits se perdent, depuis que la méthode scientifique du début a disparu.

Il s'agissait également de réunir des séries aussi complètes que possible, et Riocreux a eu la bonne fortune de collectionner pour le compte de l'Etat, à une époque où il était à peu près le seul amateur éclairé. Aussi allait-il chaque semaine à Paris, battant

les bric-à-brac, fouillant les antiquaires, suivant les ventes de l'hôtel Drouot ; pour payer, il disposait d'un faible crédit annuel de 1,000 francs, mais il avait une précieuse monnaie d'échange, la porcelaine de Sèvres, qui, bien souvent, a servi et sert encore à enrichir les collections céramiques ; il demandait aussi aux fabricants de lui réserver des types de leur fabrication.

On lui accorda un cabinet situé au deuxième étage et huit grandes salles bien éclairées par quatorze fenêtres, pour placer les 4,000 objets réunis en 1829 ; en 1840, il y en avait 8,000 ! qu'il trouva moyen de grouper dans ce local.

Ce ne fut qu'en 1840 que Riocreux fut nommé conservateur et chef du service des collections ; il avait, à cette époque, établi le *Tableau des signatures céramiques*, comprenant les marques apposées sur les poteries antiques, chinoises, modernes, et collaboré avec Brongniart au *Catalogue raisonné ou Description méthodique du Musée céramique et vitrique de Sèvres* (1). Cet ouvrage, dont la magistrale préface, écrite par Brongniart, indique le rôle d'un musée, la manière de classer, d'étiqueter, de différencier les poteries, a contribué, comme le *Traité des Arts céramiques*, à la prodigieuse renaissance qui a marqué notre céramique nationale depuis ce moment.

Voici la description du Musée de l'ancienne Manufacture telle que nous l'a laissée M. A. Milet, qui a été l'élève et l'ami de Riocreux :

« Si, du cabinet de travail, nous traversons la bibliothèque, un bout de couloir à gauche conduit à la salle du pavillon d'angle qui contient les verreries du moyen âge ainsi que les vitrifications ; et, devant nous, se trouve l'enfilade des salles, dont le plus grand nombre est à fenêtre simple et quelques-unes à fenêtre double.

« Un chemin en toile cirée, cachant la crudité du carrelage encaustiqué, les relie entre elles par des baies restées libres ; des armoires vitrées, élevées, d'époques diverses, forcément disparates, garnissent les murs, à la fois du fond longeant le couloir, et ceux de refend séparant les salles ; enfin, d'autres plus basses occupent le milieu des salles à double fenêtre. Puis, des tablettes et des socles, servant de supports pour de gros

(1) Paris, 1 vol. in-4° et 1 atlas de planches coloriées, 1845.

morceaux, garnissent çà et là les vides. L'éclairage du nord, unique, mitigé par quelque petit vitrail, se répand discrètement sur les produits variés de l'art de terre qui, sous toute forme, depuis la plus minuscule jusqu'à la plus gigantesque, depuis les glus grossiers jusqu'aux plus somptueux, garnissent tablettes, vitrines, socles et murs. L'art céramique ancien et contemporain, celui-ci superposant celui-là, semblable à un tableau de la marche des civilisations et des fluctuations du goût, se déroule de salle en salle, montrant à la fois ses vulgarités et ses magnificences ; vous partez du noir des vases funéraires, en passant par les poteries vernissées, les faïences et les grès multicolores, pour arriver au blanc éclatant des porcelaines revêtues de livrées bien diverses. Souvent, à côté de ces produits, l'œil peut considérer curieusement les matériaux dont ils sont constitués.

« A la suite, se trouvent les modèles, réunion laborieuse constituant l'histoire de la Manufacture de Sèvres par les formes. Enfin, le couloir transformé en galerie, éclairé au midi, contient toute la plastique, les briques, y compris quelques-unes de Babylone, les carreaux, les tuiles et autres matériaux de construction, ainsi que le trop-plein des sections trop chargées.

« Dans cette pérégrination, si vous levez les yeux, chaque armoire vous indique en tête la *technologie*, la *géographie* et la *chronologie* de son contenu. Et chaque objet est escorté de son fameux étiquetage, si bien que le conservateur qui vous accompagne peut n'avoir rien à vous dire pour l'enseignement général ; mais, si vous êtes artiste, il vous montre avec orgueil ses conquêtes ; si vous êtes savant, il vous consulte sur les nombreuses pièces dont l'attribution est douteuse ou controversée. Enfin, aux fabricants, il ouvre des tiroirs remplis, en bon ordre, des matériaux en nature se rapportant à chaque espèce de poterie et à une infinité de fabriques de toutes contrées. L'archéologue étudie la céramique des tombeaux ; l'amateur reste émerveillé devant quelques vitrines déjà riches en faïences italiennes et françaises ; il s'oublie dans la salle où resplendissent les bijoux de la Chine et du Japon. »

Cette description si exacte et si précise montre l'admiration que les visiteurs du début éprouvaient à voir la beauté des pièces si harmonieusement et si logiquement présentées.

Riocreux connaissait mieux que tout autre les supercherries,

les truquages et les contrefaçons. Il a formé nombre d'élèves qui ont été les grands collectionneurs et les experts de la fin du XIX^e siècle.

Il était tenace, et depuis 1852, moment où se place le récit de M. Milet, jusqu'en 1870, il ne cessa de développer les collections du Musée. Il avait entrepris des voyages vers tous les centres céramiques, Rouen, Nevers ou Beauvais, et rapportait chaque fois une ample moisson de pièces marquées ou datées, armoriées ou signées, susceptibles de conduire à la solution d'un problème de technologie ou d'histoire céramique. C'est que, suivant la pensée de Brongniart, Riocreux ne voulait pas faire du Musée de Sèvres un musée de *curieux*, où s'accumulent les pièces les plus rares, les plus artistiquement décorées, où la mode du jour indique celles qu'il faut recevoir; il voulait créer une encyclopédie complète de l'art céramique et vitrique, où le fabricant, l'artiste et l'historien puissent trouver les éléments de leurs travaux.

Et ce savant, cet érudit, se multiplie pendant des années, et a la bonne fortune d'acheter pour quelques francs des porcelaines tendres, des Médicis, des Palissy, des porcelaines et des faïences persanes, d'admirables séries de faïences hispano-mauresques sans rivales (1), des Rouen comme on n'en voit nulle part, des Chine de toute ancienneté. Il découvre, avec des collaborateurs qui s'appellent Darcel, Gouellain, Pottier et bien d'autres, l'origine véritable des faïences bleues de Nevers (que l'on croyait être de Perse), de celles de Clermont-Ferrand, de Limoges et de bien d'autres localités. Il élucide maints problèmes d'archéologie et de céramique avec une sûreté qui dérivait de la méthode scientifique dont la collaboration de Brongniart l'avait imprégné. Il acquiert dans le conseil des chefs de service de Sèvres une influence que sa pratique de la technologie céramique avait rendue féconde.

Ce n'est qu'en 1853, à l'âge de 62 ans, que la décoration de la Légion d'honneur récompensa Riocreux de ses travaux excellents. On sait que le gouvernement impérial, trouvant les services de la Manufacture de Sèvres trop à l'étroit dans le bâtiment du coteau de Bellevue, avait fait construire une nouvelle

(1) Depuis, ces séries ont été accrues par le legs du baron Daviller.

Manufacture près du pont de Sèvres, dans le parc de Saint-Cloud, et, au moment de la guerre de 1870, les travaux du Musée étaient suffisamment avancés pour que l'on ait pu y installer les collections des modèles et des moules. Le déménagement du Musée proprement dit allait commencer lorsque éclata la guerre de 1870-71. A ce moment, Riocreux était menacé de la privation totale de la vue par un mal implacable, qui attaquait son seul œil valide. Il refusa énergiquement de cacher les trésors de son Musée dans des carrières souterraines qui débouchent dans le parc de l'ancienne Manufacture, et réussit à obtenir que les collections fussent transportées à Paris.

Avec une ardeur que son grand âge et son état de santé ne permettaient pas de prévoir, aidé seulement d'un de ses collègues et de deux employés (1), il emballa tout ce que le Musée contenait de précieux.

Chose incroyable, il suffit de huit jours pour tout emballer et porter dans les caves du ministère du Commerce, et le 18 septembre au soir, la dernière caisse partait; ce soir même, le pont de Sèvres sautait, et Sèvres était aux mains de l'ennemi.

Riocreux ne quitta point la Manufacture durant l'invasion. Rien de ce qui était resté à l'ancienne Manufacture ne fut détruit par les Prussiens. Mais le Musée des modèles, comprenant une collection de statuettes en terre du XVIII^e siècle, fut brisé ou emporté par les envahisseurs.

Vers la fin de 1871, chaque objet avait repris sa place au Musée.

Riocreux mourut le 28 février 1872, à l'âge de 81 ans. Il n'avait préparé aucun de ses collaborateurs à recueillir sa lourde succession; il aurait désiré que M. Milet, alors chef de fabrication à Sèvres, prît sa succession, à laquelle semblait le désigner un long contact avec lui; mais M. Milet avait refusé, préférant conserver le poste de bataille qu'il ne devait abandonner qu'en 1884, pour devenir conservateur du Musée de Dieppe.

Au moment de la mort de Riocreux, le Musée comprenait 20,000 pièces, qu'il s'agissait de classer dans le Musée de la nouvelle Manufacture.

(1) MM. A. Milet, Léon Leroy et Pierre Tenchein, qui m'ont souvent raconté les souvenirs qu'ils avaient conservés de l'année terrible.

Le choix du ministre de l'Instruction publique d'alors, Jules Simon, se porta sur un homme de lettres bien connu, remarqué par ses travaux sur l'érudition et l'archéologie céramique. Né à Laon en 1821, Jules Husson-Fleury, dit Champfleury, avait été successivement secrétaire de mairie, commissionnaire en



CHAMPFLEURY.

(D'après une lithographie de A. LEGROS, 1875.)

librairie; il vint jeune à Paris, où il connut Henri Murger, Chintreuil, Bonvin, Nadar, Arsène Houssaye. Ses débuts dans les lettres datent de 1847, époque à laquelle il fit paraître une nouvelle, *Chien Caillou*, qui, du jour au lendemain, rendit son nom célèbre. Je n'entreprendrai ni d'énumérer les nombreuses

œuvres littéraires de Champfleury, ni ses polémiques à propos du réalisme; je n'essaierai pas davantage de décrire le caractère de l'homme privé; je me contenterai, pour ne pas sortir du sujet de cette note, de raconter ce que m'a appris un contact de près de dix ans avec le successeur de Riocreux.

Champfleury était un artiste qui cherchait à dépeindre toutes les sensations d'art qu'il éprouvait, mais son goût très particulier et très caractéristique le portait très instinctivement vers l'art populaire, qu'il jugeait plus vrai, plus sincère que l'art conventionnel. Aussi n'est-on pas étonné de le voir écrire des pantomimes, qu'il préférait aux grands opéras et aux productions littéraires de son temps; il était naturel de le voir célébrer les

frères Lenain, peintres du temps de Louis XIII, qui, avec un sentiment intense de la vie, dépeignaient les joies et les labeurs des pauvres gens. Il était désigné pour écrire les *Recherches sur les origines et les variations de la légende du Bonhomme Misère*, *l'Histoire de la Caricature* et *l'Histoire de l'Imagerie populaire*, *Les Chats*, *Les Enfants*, et, enfin, *l'Histoire des Faïences patriotiques sous la Révolution*.

Cet ouvrage, des plus curieux et des plus intéressants, n'était que la description d'une collection d'assiettes, de brocs et de pots de faïences populaires, que Champfleury avait réunie pendant vingt ans, après de patientes recherches en Normandie, dans le Nivernais, et surtout à l'hôtel des commissaires-priseurs. Ces pièces ont décoré les murs et les plafonds de son appartement de Paris, puis des logements que Champfleury a occupés à la Manufacture de Sèvres.

En visitant ce petit musée que la ville de Paris ne put se décider à acquérir en 1868 (1), et que le marteau du commissaire-priseur a dispersé, on évoquait toute l'histoire de la Révolution. Les céramiques relatives à l'invention des aérostats, les céramiques franc-maçonniques, celles à emblèmes royalistes, les assiettes de la Révolution avec leurs inscriptions si naïves, qui nous renseignent mieux sur l'état d'âme des populations rurales que les livres ou les journaux du temps, formaient une importante série, un journal de faïence.

Cette *Histoire des Faïences patriotiques* fut suivie, à quelque temps de là, par la publication du *Violon de faïence*, le chef-d'œuvre de cet auteur, où il décrit, avec un très grand souci de la réalité, ses propres émotions de collectionneur de céramique.

Ce furent là les titres de Champfleury à la nomination de conservateur du Musée de Sèvres, et l'on peut dire que, durant la première période de sa direction, il fut surtout occupé à se familiariser avec les matières céramiques, porcelaines, grès, terres vernissées, terres cuites, qu'il ne connaissait que par ouï-dire, ayant été toujours un amateur passionné des faïences, qu'il trouvait plus éclatantes et plus sincères. Et lorsqu'il eut un peu pris contact avec les objets de son musée, il se vit obligé, en 1876, de procéder à leur déménagement dans le Musée de la

(1) Voir, à ce sujet, Paul Eudel. Vente Champfleury, Paris, 1890.

nouvelle Manufacture. Ce travail fut rendu très difficile et très compliqué par la faute de l'architecte qui avait été chargé de concevoir et d'exécuter les plans du Musée. Les galeries étaient absolument insuffisantes pour loger les objets de l'ancien Musée; les objets, atrocement éclairés, par le fait de l'exposition des galeries orientées est-ouest, rendaient la classification difficile et pénible.

Si Champfleury conserva la division en familles céramiques, porcelaines, faïences, grès, terres, etc., que son prédécesseur avait adoptée, il eut le tort de négliger toute la partie technologique qui ne l'intéressait en aucune façon; aussi, tous les échantillons de terres, de couleurs, de vernis, de même que tout ce qui a trait à la fabrication des pièces céramiques, fût-il abandonné, à de rares exceptions près (1), et servit à remblayer les fossés ou jardins de l'ancienne Manufacture! Il eut également le tort de mettre les objets postérieurs à 1815 (sauf en ce qui concerne Sèvres) en dehors des vitrines qui contenaient les objets antérieurs de même origine. Tout ce qui était moderne était mis à part et mélangé, sans souci de la nature de la matière, du lieu de production. Cette manière de faire s'est perpétuée jusqu'aujourd'hui, et rend les recherches fort difficiles; ainsi, les porcelaines de Limoges, jusqu'en 1789, sont dans une vitrine. Chercher celles qui sont postérieures à cette époque, et qui sont disséminées dans plusieurs vitrines perdues au fond du Musée, est un travail presque impossible. Nous avons déjà dit que Champfleury avait eu l'idée d'imprimer les fiches des céramiques, rendant ainsi plus durable et plus stable l'état civil de chaque pièce. Il donna aussi une impulsion nouvelle à tout ce qui a trait à la faïence, augmenta les collections de carreaux de pavage en céramique, de faïences intéressantes de Rouen, de Nevers, de Moustiers.

En 1878, le rangement du nouveau Musée et de la bibliothèque de ce musée étant terminé, Champfleury écrivit la *Bibliographie céramique* (1882); puis il se consacra surtout à un rangement plus méthodique des milliers et des milliers d'objets qu'il était chargé de conserver, et s'efforça, par des dispositions ingénieuses

(1) Quelques terres et couleurs de Chine, rapportées par des missionnaires, ont été sauvées.



Champfleury dans son cabinet de travail.
(D'après une aquarelle de PAILLET, 1886.)

à l'intérieur des vitrines et le long des parois, de faire valoir les collections de Sèvres.

En 1889, le Musée était disposé dans le bâtiment monumental qui se développe au bord de la Seine; le rez-de-chaussée était occupé par les bureaux de l'administration, le magasin de vente des produits de Sèvres, et par la bibliothèque du Musée céramique. On accédait au premier étage par un escalier en rotonde à double révolution, créé après coup, car l'architecte de ce bâtiment avait oublié l'escalier du public, construisant seulement, aux deux extrémités, deux escaliers étroits d'une ascension fort pénible. On pénétrait d'abord dans un salon d'honneur décoré de tapisseries des Gobelins. Au milieu de ce salon se trouvait un grand vase blanc en porcelaine dure de Sèvres, de 3^m,15 de haut (vase Nicole). Il était entouré de vases remarquables en porcelaine de Sèvres, parmi lesquels un vase Béranger dont la peinture représentait *Le transport des dépouilles opimes artistiques de l'armée d'Italie au Musée Napoléon*. A droite et à gauche de ce salon d'honneur, deux longues galeries qui contenaient les 24,000 pièces réunies à ce moment.

En commençant la visite de ces galeries par la droite, on trouvait les collections de vases de terres égyptiens, grecs, étrusques, phéniciens, gallo-romains, gaulois; puis celles de terres vernissées. Une vitrine entière était consacrée aux poteries françaises du xi^e au xvii^e siècle, recueillies par Forgeais dans les dragages de la Seine et dans les fouilles faites dans le sol du vieux Paris; d'autres, aux produits de grès du Beauvaisis, de Savigny, de Manerbe, du Pré-d'Auge; enfin, une vitrine était remplie de poteries de Bernard Palissy et de ses élèves. Une collection de terres vernissées d'origine étrangère était suivie de la collection des grès de Bottger, inventeur de la porcelaine de Saxe. Venaient ensuite les faïences dont l'éclat et la richesse incomparables réjouissaient les yeux des profanes et excitaient l'envie des collectionneurs. D'abord, les faïences de Perse, d'Asie Mineure, de Lindos, de Rhodes, aux couleurs gaies et franches. On visitait ensuite les faïences hispano-mauresques, aux reflets rouges, jaunes, bleutés; les majoliques italiennes d'Urbino, de Venise, de Faenza, de Gubbio et de vingt autres fabriques célèbres par leurs décors, par leurs coloris, par leurs reflets.

Ces vitrines contenaient la fameuse coupe basse de Gubbio,

« *cupa amatoria* », signée : Maestro Giorgio, 1527, que Riocreux avait payée 50 francs en 1830, et qui vaut actuellement de 15,000 à 20,000 francs ; non loin de cette coupe, une grande vasque décorée du Jugement de Pâris, payée 300 francs, et dont la valeur dépasse 30,000 francs.

Dans des vitrines latérales, et sur des panneaux, une importante collection de carreaux de pavement de Rouen, de Lisieux ; puis, après avoir traversé à nouveau le salon d'honneur, se déroulaient les faïences de Rouen, celles de Sinceny, de Nevers, de Marseille, de Delft, de Moustiers, séries fort complètes de pièces signées et datées, à l'éclat brillant, aux riches couleurs. Ensuite, on admirait une coupe avec couvercle d'Oiron, que Riocreux a payée avec 350 francs de porcelaines de Sèvres et qui vaudrait aujourd'hui 50,000 francs en vente publique.

La série des porcelaines comprenait trois vitrines de vieux Chine, une vitrine de porcelaine tendre des Médicis, puis deux vitrines de porcelaines tendres françaises du xvii^e et du xviii^e siècle : Rouen, Saint-Cloud, Orléans, Chantilly, Mennecey-Villeroy, Sceaux ; une vitrine voisine contenait des pâtes tendres anglaises de Worcester et de Chelsea.

Venait ensuite la série des porcelaines dures d'Allemagne (Saxe, Berlin, Vienne, Nymphenbourg, etc.), puis enfin, les porcelaines dures des fabriques de Paris, de Limoges, de Niederuiller, de Strasbourg.

Avant de revenir au salon d'honneur, après avoir fait le tour complet, on rencontrait une dizaine de vitrines comprenant des modèles de Sèvres du xviii^e siècle, en terres cuites, signées Pajou, Leriche, etc. ; des plaques de porcelaines peintes, des biscuits, des essais et de beaux produits contemporains de Sèvres. Dans de petites salles à l'extrémité, du côté nord, une collection de porcelaines et faïences modernes, des échantillons de l'industrie vitrique et de l'émaillerie sur métaux. Je signalerai aussi une vitrine de faïences exécutées à Sèvres vers 1860 et des émaux sur cuivre signés Gobert et exécutés à la Manufacture par ce grand maître.

Vers 1888, Champfleury fut nommé administrateur adjoint de la Manufacture pour aider le faïencier Théodore Deck à diriger cette importante usine ; il fut enlevé en 1889 par une attaque d'influenza. M. Edouard Garnier, qui avait été avant 1879

attaché au Musée de Sèvres, et depuis au Musée des Arts décoratifs, fut chargé de sa succession.

Le Musée de Sèvres a été le premier Musée céramique créé, il est certes le plus complet et le plus beau, quoique d'autres musées comprennent ou des pièces plus marquantes ou des séries locales plus importantes. Il a, depuis son origine, rendu les plus grands services aux artistes qui y ont trouvé des modèles de formes et de décors, aux fabricants qui y ont puisé jusqu'en 1878 des indications techniques, aux collectionneurs et aux curieux. Exprimons le vœu de voir rétablir bientôt à côté de chaque pièce la fiche imprimée qui faisait de ce musée un véritable livre, un véritable Traité des arts céramiques.

E.-S. AUSCHER.

LE TESTAMENT

DE

MADAME DE MAINTENON

On sait que M^{me} de Maintenon s'éteignit doucement le 15 avril 1719, à cinq heures du soir, dans le petit appartement qu'elle occupait en la Royale Maison de Saint-Louis à Saint-Cyr, où elle s'était retirée depuis la mort du roi Louis XIV.

Dès la fin de l'année précédente, elle avait pris soin de consigner, d'une manière définitive, ses dernières volontés dans un testament, dont le texte complet et rigoureusement exact n'a pas été, croyons-nous, publié jusqu'à ce jour (1). Cet acte est conservé en l'étude de M^e Menguy, notaire à Chevreuse, qui l'a mis à notre disposition avec la plus obligeante bonne grâce, après avoir été autorisé par la famille de Noailles à nous laisser prendre copie de cette pièce ainsi que de tout le dossier dont elle fait partie. Qu'il nous soit permis, avant tout, d'offrir aux auteurs de cette libérale et gracieuse communication la sincère expression de notre reconnaissance (2).

A ce testament, qui porte la date du 11 décembre 1718, étaient jointes cinq autres pièces, qui font corps avec lui. Le tout était contenu dans une enveloppe que fermait un cachet de cire rouge aux armes de M^{me} de Maintenon (3). L'enveloppe se trouvait elle-même dans un

(1) Voir, cependant : SOUVENIRS SUR MADAME DE MAINTENON, publiés par le comte d'Haussonville et G. Hanotaux, de l'Académie française. MÉMOIRE ET LETTRES INÉDITES DE MADemoiselle D'AUMAIE [Paris, Calmann-Lévy], p. 236-237, 240-242.

(2) Nous remercions également M. le comte d'Haussonville, qui a bien voulu se faire auprès de M. le duc de Noailles l'interprète de notre désir.

(3) De gueules au lion d'hermines, armé, lampassé et couronné d'or.

portefeuille de maroquin rouge, placé sur le bureau de la chambre où reposait le corps de la défunte, chambre dont on trouvera plus loin la description. Le portefeuille n'existe plus, sans doute, mais il n'en est pas de même des six pièces et de l'enveloppe, avec son cachet presque intact, qui figurent au dossier. Quelques-unes d'entre elles ont, malheureusement, souffert jadis des atteintes de l'humidité; mais elles ont été, il y a six ans (1), restaurées et consolidées autant que faire se peut; leur conservation, à laquelle M^e Menguy veille avec sollicitude, est maintenant assurée.

Il nous a paru intéressant de publier *in extenso* dans notre *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise* ce dossier, doublement précieux pour nous, qui comprend deux parties : 1^o le testament et ses annexes, 2^o les papiers relatifs à l'apposition des scellés, à l'inventaire et à l'exécution des dernières volontés de la testatrice.

Quelques lignes empruntées aux *Mémoire et lettres de M^{lle} d'Aumale* (2) serviront d'introduction naturelle à la publication du testament : « Le jeudi 13 avril, elle me dit : « Venez dans quelque moment où je serai
« seule pour cacheter enfin mon testament. » Elle le lut ce jour-là tout entier, me le fit cacheter et écrivit de sa main : *Testament*, puis elle me dit en riant : « Cela est encore écrit assez ferme. » Il y avoit longtemps qu'elle avoit fait son testament; mais elle voulut le revoir; elle dit encore : « Il vaudroit mieux n'avoir point fait de testament que d'en
« avoir fait un comme le mien, et il vaut mieux ne pas donner que de
« donner si peu; 2 000 livres à l'un, 3 000 livres à l'autre, 1 000 livres
« à un autre; on s'en moquera; mon testament n'a pas l'air d'un tes-
« tament. » Aussi, elle mit au commencement le mot de *Disposition de*
ce qu'elle avoit, au lieu de mettre : *Testament* (3). »

(1) Au cours d'une inspection d'archives communales que nous faisons dans le canton de Chevreuse, en 1897.

(2) Marie-Jeanne d'Aumale, née au mois de juillet 1683, à Vergies, en Picardie, reçue à Saint-Cyr en novembre 1690, morte à Soissons au mois de décembre 1756. Elle fut la dernière secrétaire de M^{me} de Maintenon. Voir la notice biographique que lui a consacrée M. le comte d'Haussonville dans les *SOUVENIRS DE MADAME DE MAINTENON*, p. I-XCIV.

(3) *SOUVENIRS SUR MADAME DE MAINTENON*, p. 233.

I. — LE TESTAMENT ET SES ANNEXES

ENVELOPPE

[Sur l'enveloppe en papier blanc (1), M^{me} de Maintenon a tracé, presque au centre, d'une écriture ascendante, à lettres ou syllabes juxtaposées, légèrement tremblée, le mot]

Testament

[au-dessous duquel se lit la mention] :

Paraphé suivant notre procez-verbal de ce jour d'huy quinze avril 1719.
AUVERY. — GRENET.

Ce mot est l'un des derniers, le dernier peut-être, qui aient été écrits par M^{me} de Maintenon.

TESTAMENT (2)

A St-Cir, ce 11 décembre 1718.

Disposition de ce qui se trouvera icy à moy le iour de ma mort tant en argent, entre les mains de la dépositaire ou dans mon bureau, qu'en meubles.

Je désire destre enterrée avec les dames de St-Louis. Je leur donne pour faire dire des messes pour moy la somme de mil livres 1 000 liv.

[Au]x (3) pauvres de mes terres. 2 000

A Launay (4), mon valet de chambre. 3 000

A M^{lle} de Saignimonté (5), si elle ne fait pas profession dans cette maison 3 000

(1) Dimensions de l'enveloppe : Largeur, 175^{mm}. Hauteur, 122^{mm}.

(2) 2 feuillets, papier. Dimensions : Largeur, 170^{mm}. Hauteur, 220^{mm}.

(3) Nous rétablissons, en les imprimant entre crochets, les mots qui n'existent plus dans le testament, par suite des atteintes de l'humidité.

(4) Etienne de Launay, valet de chambre de M^{me} de Maintenon.

(5) On lit dans le MÉMOIRE SUR MADAME DE MAINTENON [C^{te} D'HAUSSONVILLE], p. 241 : « A Madame de Saignemontes, sœur de la petite de la Tour, 3 000 livres

Et si elle y est receüe religieuse, ces trois mil livre seront mises dans le cofre des demoiselles.

Je donne à M^{lle} de Clavière (1) la mesme somme avec les mesmes conditions.

[Je don]ne aux bénédictines de Moret (2) 2 000 liv.

[Ces sommes], qui se montent ce me semble à [quatorze] mil livres estant prises, je désire que, s'il y a quelque chose de reste, qu'il soit entre M^{mes} de Mailly (3) et de Cailus (4).

Je donne à M^e la Comtesse de Cailus un service de vermeil doré, six estuis de mesme et un d'or dont ie me servois tousiours.

Je donne à M^e de Cailus tout ce que i'ay de vaiselle d'argent, excepté seize articles escrits de ma main que ie donne à M^{lle} d'Aumale.

Je donne à M^e de Cailus mon lit de campagne de damas cra-moisy, avec le dais et le pavillon, le tout détaillé de la main de M^{lle} d'Aumale ou [de] la mienne.

Je donne à M^{lle} d'Aumale mon meuble bleu dont elle a fait le mémoire.

si elle ne fait pas profession à Saint-Cyr.... » Le 5 décembre 1717, « sœur Marie-Marguerite de la Tour de Saignemontet, âgée de vingt et un an et demy, fille de Messire Christophe de Laborie de la Tour et de dame Marguerite Daniollie, née à la Vaissière, paroisse de Trisac, diocèse de Clermont », reçoit de l'évêque de Chartres, en la Maison de Saint-Louis, l'habit de novice, en présence de « Gabriel de Coningham d'Arcenay et de Jacques de Bosredon ». [Archives dép^{tes} de Seine-et-Oise. Actes de prises d'habits et de professions. D. 174, folio 105, verso.] M^{lle} de Saignemontet dut sortir de la Maison de Saint-Louis peu de temps après, car elle n'y fit pas profession. L'expression « Madame de Saignemontes » dont se sert M^{lle} d'Aumale se justifie donc.

(1) On lit, dans le même MÉMOIRE, p. 241 : « A Madame de Clavières, sœur aussi de Mademoiselle de la Tour, la même somme de 2.000 livres, avec les mêmes conditions. » Théophile LAVALLÉE donne, au sujet de cette demoiselle, le renseignement suivant : « M^{lle} de Fayet-Latour de Clavières, mariée. » *Madame de Maintenon et la Maison Royale de Saint-Cyr*, 2^e édition, Paris, 1862, p. 437 : Demoiselles nées en 1704.

(2) Les Bénédictines de Moret (Seine-et-Marne). Couvent auquel s'intéressait tout particulièrement M^{me} de Maintenon. « Elle a soutenu pendant trente-huit ans les Bénédictines de Moret. » MÉMOIRE SUR MADAME DE MAINTENON [C^{te} D'HAUSSONVILLE], p. 165.

(3) Marie-Anne-Françoise de Sainte-Hermine, fille du marquis de Sainte-Hermine et d'Anne-Madeleine le Valois de Villette, avait épousé Louis, comte de Mailly, qui mourut en 1699. Elle était petite-cousine de M^{me} de Maintenon, sa tante à la mode de Bretagne.

(4) Marthe-Marguerite-Hipolite le Valois de Villette, « M^{lle} de Mursay », avait épousé, en 1686, Jean-Aimé de Thubières, comte de Caylus, qui mourut en 1704 ou en 1709. Même parenté : nièce à la mode de Bretagne.

Je donne à M^{lle} d'Aumale les seize articles de ma vaisselle d'argent escrits de ma main.

Je donne à M. la D. de Noailles (1) le diamant [que je] portois tousjours.

Je donne à M^r l'Evesque de Chartres (2) le [crucifix] en tableau sur fond or et noir.

Je donne à M^r l'Archevesque de Rouen (3) un crucifix sur du velours noir qui est au chevet de mon lit et le petit portrait du Roy qui est au dessous, désirant qu'il soit gardé à jamais par ceux de mon nom qui le regarderont avec la vénération et la reconnaissance qu'ils doivent.

Mes habits, mon linge et tout ce qui servoit à ma personne sera partagé par M^e la Supérieure entre Magdelaine et Fanchon (4), selon mon proiet.

Je donne à M^{lle} de Plantadis (5) une pension viagère de cent cinquante livres, dont elle est payée iusques à la fin de cette présente année 1718.

Je donne à M^{lle} du Breuillac (6) une pension viagère de trois cent livres, dont elle est payée pour toute [la présen]te année.

[Je don]ne sur l'argent qui se trouvera icy cinq cent [livres] à ma S^r de Beauregard (7).

[Ce 11] Décembre 1718.

FRANÇOISE D'AUBIGNÉ.

(1) M^{lle} d'Aubigné, fille de Charles d'Aubigné, nièce de M^{me} de Maintenon, avait épousé, en 1698, le comte d'Ayen, qui devint duc de Noailles en 1704.

(2) Charles-François des Monstiers-Mérinville, qui avait succédé, en 1709, à Paul Godet des Marais.

(3) Claude-Maur d'Aubigné, cousin de M^{me} de Maintenon, passé, en 1707, du siège épiscopal de Noyon [Oise] au siège archiépiscopal de Rouen, dont il prit possession en 1708. Il mourut à Rouen, le 22 avril 1719.

(4) M^{me} de Maintenon désigne ainsi Madeleine Poulain et Françoise Léger, ses femmes de chambre. Après la mort du Roi, elle s'était dé faite de tous ses domestiques. « Elle ne garda avec elle que deux femmes de chambre dans le dedans de la maison, et un valet de chambre en dehors. » MÉMOIRE SUR MADAME DE MAINTENON [C^{te} D'HAUSSONVILLE], p. 214.

(5) Nous ne pouvons pas actuellement fournir de renseignements précis sur M^{lle} de Plantadis.

(6) M^{lle} du Breuillac ou de Breuillac était un peu la parente de M^{me} de Maintenon [C^{te} D'HAUSSONVILLE, SOUVENIRS..., p. 202]. Voir *ibidem*, page 260, la note relative à cette demoiselle qui, après avoir été autrefois fort riche et en belle passe dans le monde, se trouvait réduite à servir chez M^{me} d'Heudicourt.

(7) Marie-Anne Lefaucheux de Beauregard, fille majeure, demeurant en la Maison de Saint-Louis. [Voir ci-après, page 78, le procès-verbal de levée des scellés.]

Je recommande la petite de la Tour (1) à M^e la Supérieure et à toute la communauté.

Ce 11 février 1719.

FRANÇOISE D'AUBIGNÉ.

Paraphé suivant notre procez-verbal de ce jourd'huy quinze avril 1719.

AUVERY. — GRENET.

Contrôlé à Versailles le 17 avril 1719. Receu soixante livres y compris quatre sols pour livre.

[Signature illisible.]

PREMIÈRE ANNEXE AU TESTAMENT (2)

Ce 14 décembre 1709.

Je désire que tous mes petits livres secrets soient mis entre les mains de ma S^r du Pérou (3) et ie prie M. l'Evesque de Chartres de luy permettre de les garder toute sa vie. Il y verra les instructions de son predesseceur (4).

MAINTENON.

Paraphé suivant notre procez-verbal de ce jourd'huy quinze avril 1719.

AUVERY. — GRENET.

DEUXIÈME ANNEXE (5)

Ce 20 Septembre 1715.

2 plats de 11 poulces pour potage et entrée.

4 plats d'ordinaire de 10 poulces.

(1) Marie-Marguerite-Françoise Fayette de la Tour prit le voile en la Maison de Saint-Louis le 9 mars 1730, à l'âge de vingt ans. Elle était fille de Christophe du Fayette, écuyer, seigneur de Clavière, et de Marguerite d'Anjolie. Elle prononça ses vœux solennels le 9 mars 1732. [Archives dép^{tes} de Seine-et-Oise. D. 174, folio 130.] Elle mourut en 1760. Entrée toute jeune en la Maison de Saint-Louis, elle avait tellement gagné l'amitié de M^{me} de Maintenon, que celle-ci ne voulut plus qu'elle sortit d'auprès d'elle et la traitait comme elle aurait pu faire envers sa fille, si elle en avait eu une; elle lui permettait de l'appeler sa maman. [C^{te} D'HAUSSONVILLE, MÉMOIRE....., p. 109, 220 et 270.]

(2) Dimensions : Largeur, 410^{mm}. Hauteur, 465^{mm}.

(3) Catherine Travers du Pérou, qui fut huit fois supérieure de la Maison de Saint-Louis. Née en 1766 à Souancé [Eure-et-Loir, arr^t et c^{on} de Nogent-le-Rotrou]. Morte en 1748.

(4) Paul Godet des Marais, directeur de M^{me} de Maintenon, nommé évêque de Chartres en 1690, sacré en 1692 en la chapelle de la Maison de Saint-Louis, mort en 1709.

(5) Dimensions : Largeur, 170^{mm}. Hauteur, 220^{mm}.

Une douzaine d'assiettes de table.
 Une escuelle couverte.
 Une soucoupe à pied.
 Une salière ordinaire.
 Une saucière.
 Une cuillère à ragoust.
 Six cuillères, six fourchettes et six couteaux.
 Un petit bassin ovale.
 Une petite aiguère.
 Un petit cogmar.
 Une paire de mouchette.
 Quatre flambeaux d'argent carrés.
 Un bougeoir.
 Une sonnette.

FRANÇOISE D'AUBIGNÉ.

16 articles écrits de ma main *pour M^{lle} d'Aumale* (1).

Paraphé suivant notre procez-verbal de ce jour d'huy quinze avril 1719.

AUVERY. -- GRENET.

TROISIÈME ANNEXE (2)

Meuble bleu (3).

Un lit de damas bleu garny de trois matelats.
 Un lit de plume.
 Un traversin.
 Une couverture de ratine blanche bordée de bleu.
 Une couverture de Marseille.
 Une couverture de satin blanc doublée de rouge.
 Une couverture de taffetas bleu piquée.
 Un couvre pied de taffetas bleu piqué.
 Un couvre pied de toile indienne.
 Un lit de repos de damas bleu garni de 2 matelats.
 2 traversins.

(1) Le testament porte : *Je donne à M^{lle} d'Aumale les seize articles de ma vaiselle d'argent écrits de ma main.*

(2) Dimensions : Largeur, 170^{mm}. Hauteur, 220^{mm}.

(3) Le testament porte : *Je donne à M^{lle} d'Aumale mon meuble bleu dont elle a fait le mémoire.*

- 16 fauteuils de damas bleu (1).
 3 fauteuils de commodité.
 28 tabouretz de damas bleu (2).
 12 sièges pliants de damas bleu.
 6 petits tabouretz de damas bleu.
 7 carreaux de damas bleu avec le porte carreaux.
 31 rideaux de bazine (3).
 4 portières de damas bleu.
 4 portières de serge bleu.
 Un canapé de damas bleu garni de 2 matelats.
 Un traversin.
 2 rideaux de damas bleu.
 Une chaise percée de damas bleu.
 Une table de sapin garni de velours noir et de damas bleu.
 Un grand tapis de damas bleu fendu par les quatre coins.
 Un autre sur la fenestre du cabinet.
 14 guéridons (4).
 5 grands miroirs.

Ce 21 septembre 1715.

Paraphé suivant notre procez-verbal de ce jourd'huy quinze avril 1719.

AUVERY. — GRENET.

QUATRIÈME ANNEXE (5)

Meuble cramoisy (6).

- Un lit de damas cramoisy avec 4 matelats.
 Un lit de plume.

(1) En face de cet article et du suivant, est écrit : 6 *aux dames de St-Louis*.

(2) 16 *aux dames de St-Louis*.

(3) 19 *aux dames de St-Louis, les autres à M^{lle} d'Aumale*.

(4) *Aux dames de St-Louis*.

(5) Dimensions : Largeur, 170^{mm}. Hauteur, 220^{mm}.

(6) Le testament porte : *Je donne à M^e de Cailus mon lit de campagne de damas cramoisy avec le dais et le pavillon, le tout détaillé de la main de M^{lle} d'Aumale ou de la miene*. Au sujet de la vaisselle d'argent, du meuble bleu et du meuble cramoisy, M^{lle} d'Aumale s'exprime ainsi dans son MÉMOIRE SUR MADAME DE MAINTENON : « Elle avoit de la vaisselle d'argent environ pour quinze mille francs ; vous connoissez le meuble de damas bleu qu'elle avoit à Saint-Cyr, et qui lui servoit depuis le commencement de la maison, et un autre petit meuble de damas cramoisy qu'elle portoit avec elle, dans le temps qu'elle étoit obligée de suivre le Roi en Flandres. Je ne lui ai jamais connu autre chose. » P. 184.

Une couverture de Marseille.
 Une couverture de ratine.
 Une couverture de taffetas piquée.
 Une courte pointe de damas cramoisy.
 Un traversin.
 Une housse de serge cramoisy (1).
 Deux fauteuils.
 Deux pliants.
 Deux carreaux.
 Une chaise percée de velours.
 2 tables brisées avec leur dessus de damas cramoisy.
 Un grand dais de toile peinte doublé de taffetas cramoisy.
 Ce 21 Septembre 1715.

Paraphé suivant notre procez-verbal de ce jour d'huy quinze avril 1719.

AUVERY. — GRENET.

CINQUIÈME ANNEXE (2)

PENSIONS VIAGÈRES.

S ^r de Fremicour, Moret (3).	300 liv.
S ^r de Marmoret, Moret.	150
S ^r de Genaix (4), à Bizi (5).	150
M ^{lle} de Plantadis	150
S ^r Cromo, à Variville (6).	50
M ^{lle} du Breuillac	300

Paraphé suivant notre procez-verbal de ce jour d'huy quinze avril 1719.

AUVERY. — GRENET.

(1) Au-dessous de cet article et en face des deux suivants est écrit : *Plus un pavillon cramoisy dont ie me sers actuellement dans mon lit bleu.*

(2) Dimensions : Largeur, 110^{mm}. Hauteur, 080^{mm}.

(3) Bénédictines de Moret.

(4) Les noms Genaix, ou Genoix, et Cromo sont d'une lecture douteuse.

(5) Bizi [Eure, arr^t, c^{on} et c^{on} de Vernon]. Le prieuré de religieuses fut supprimé en 1773. Il avait eu pour supérieure M^{me} Durand de la Mairie, élevée en la Maison de Saint-Louis. « Bizi, où il y avoit une supérieure qui avoit été élevée à Saint-Cyr, a été conservé par [les] soins et [les] charités [de Madame de Maintenon]. [MÉMOIRE SUR MADAME DE MAINTENON, p. 163.]

(6) Variville ou Wariville [Oise, arr^t et c^{on} de Clermont, c^{on} de Litz]. Prieuré de religieuses de Fontevrault.

II. — OUVERTURE ET EXÉCUTION DU TESTAMENT

APPOSITION DES SCHELLÉS

(15 avril 1719.)

L'an mil sept cent dix neuf, le quinziesme jour d'avril, sept heures de relevée, requis qu'avons esté nous Louis Auvery, prévost, juge ordinaire, civil et criminel du bailliage, terre et seigneurie de Saint-Cyr, sommes transportez dans le monastère royal de Saint-Louis audit Saint-Cyr, assisté du procureur fiscal et de nostre greffier, où estant est comparu M^e Jacques-Louis de Ranguelle, advocat au Parlement, intendant de très-haut et très-puissant seigneur Messire Adrien Maurice duc de Noailles, pair de France, grand d'Espagne, chevalier de l'ordre la Toison d'or, premier capitaine des gardes du corps du Roy, lequel, audit nom, comme ayant charge et pouvoir tant dudit seigneur duc de Noailles que de très-haute et très-puissante dame Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné, son épouse, ladite dame seule habille à se dire et porter héritière de deffunte haute et puissante dame Madame Françoise d'Aubigné marquise de Maintenon, sa tante, lequel nous a dit que ladite dame de Maintenon est décédée ce jourd'hui, en ladite Maison de Saint-Louis, sur les cinq heures de relevée, pourquoy il nous requiert d'entrer en ladite Maison de Saint-Louis pour apposer le scellé sur les effets, titres et papiers dellaisées par madite dame en l'apartement qu'elle occupoit en ladite Maison, le tout à la conservation des droits tant de mesdits seigneur et dame duc et duchesse de Noailles que de qu'il appartiendra, et a signé : RANGUEIL (1).

Et à l'instant, accompagnez comme dessus, sommes présentez à la porte dudit monastère, où sont comparus dames Marie-Magdeleine de Glapion, supérieure, Anne-Françoise Gautier de Fontaine, assistante, Caterine du Pérou, maîtresse des novices, Marie-Joseph de Vandam, maîtresse générale des classes, et Caterine de Berval, dépositaire, toutes religieuses proffesses de ladite Maison de

(1) « Monsieur le duc de Noailles avoit fait mettre le scellé pour la sûreté de la maison de Saint-Louis et pour autres raisons de politique. » MÉMOIRE SUR MADAME DE MAINTENON, p. 237.

Saint-Louis, faisant et composant le Conseil intérieur de ladite Maison, et encore dames Suzanne de Roquemont, Anne de Blosset et Suzanne de Radoüay, aussy religieuses proffesses de ladite Maison dudit Saint-Louis et les trois plus anciennes de la communauté, lesquelles nous avons prié et requis nous permettre d'entrer dans ledit monastère, à l'effet d'apposer le scellé requis, ce qui nous ayant été octroyé par Madame la supérieure, et la porte nous ayant été ouverte, avons esté conduit en l'appartement qu'occupoit madite dame au fond du colidor bas près le chœur de l'église ayant vüe sur la petite court de ladite Maison du côté du nord, où estant, après avoir vu le corps de madite dame de Maintenon estant sur un lit, près duquel avons fait notre prière, ledit sieur Ranguel nous a requis de demander, comme il a fait, auxdites dames de vouloir nous dire si elles n'ont pas connoissance que madite dame deffunte a fait un testament et de l'endroit où on pouroit le trouver. A quoy a été répondu par lesdites dames qu'elles ont plusieurs fois oüy dire à madite dame qu'elle avoit fait un testament et qu'elles croyent qu'il est dans une espèce de portefeuille couvert de maroquin rouge qui est sur le bureau de ladite chambre, dont la clef ayant esté représentée par demoiselle Jeanne d'Aumale fille majeure, demeurant près madite dame de Maintenon (1), et, ouverture ayant esté faite dudit portefeuille, s'est trouvé dedans un paquet cachetté en un seul endroit aux armes de madite dame, en cire rouge, et sur le dos duquel est escrit ce mot *Testament*. Duquel paquet ayant fait ouverture, s'est trouvé dedans six morceaux de papier escrits, le premier datté au hault du 14 décembre 1709 commençant par ces mots : *Je désire*, et finissant par ces mots : *son prédécesseur*, signé : *Maintenon*; le deuxième datté au hault : *A Saint-Cyr, ce 11^e décembre 1718*, commençant par ces mots : *Disposition de ce qui se trouvera icy*, et finissant par ces mots : *et à toute la communauté. Ce 11^e février 1719*, signé : *Françoise d'Aubigné*; le troisième commençant par ces mots : *Meuble cramoisy*, et finissant par ces mots : *Ce 21 septembre 1715*; le quatrième commençant par ces mots : *Meuble bleu*, et finissant par ceux-cy : *Ce 21 septembre 1715*; le cinquième commençant par ces mots : *Ce 20 septembre 1715*, et finissant par ceux-cy : *pour M^{lle} d'Aumale*; le sixième et dernier commençant par ces mots : *Pensions viagères*, et

(1) « J'y étois aussi; ce fut moi qui remis son testament entre les mains de la Justice pour en faire la lecture. » *Ibid.*, p. 237.

finissant par ceux-cy : *Mademoiselle du Breuilhac 300 livres*; desquels papiers ayant esté fait lecture en présence des Dames de Saint-Louis, de Messire Jean Bonnet, prestre, supérieur général de la Congrégation de la Mission et supérieur de ladite Maison de Saint-Louis, estant ce jour en ladite Maison, et de M^e Jacques Briderey, supérieur de la maison de la Congrégation de la Mission audit Saint-Cyr, aussy entré en ladite Maison de Saint-Louis, tous lesdits papiers sont demeurez joints à notre présent procès-verbal, ce requérant ledit Sieur Rangueil, audit nom, ensemble l'enveloppe dans laquelle ils estoient enfermez, après avoir le tout esté de nous et de notre greffier paraffé *ne varietur* en chacun feuillet escrit et lesdits feuillets cotez et paraffez aussy de nous et de notre greffier.

Ce fait, avons, accompagné et en présence que dessus, procédé à l'apposition desdits scellés ainsy qu'il ensuit.

[Dans la chambre à coucher] :

Premièrement, dans la chambre où madite dame de Maintenon est déceddée, avons apposé nos scellex et cachetz sur une bande de papier passant sur l'ouverture et entrée de la serrure du portefeuille dans lequel ont esté trouvez les papiers ci-dessus énoncez, après avoir esté fermé à clef;

Plus, sur quatre bandes de papier passant sur l'ouverture et serrure de quatre petits tiroirs tenant ensemble estant sur une table à côté du lit de madite dame;

Item, sur les bouts d'une bande de papier passant sur l'ouverture et serrure d'une cassette de bois de violette ferrée sur les coins d'acier poly;

Item, sur les deux bouts d'une bande de papier passant sur l'entrée de la serrure d'une armoire construite dans l'embrasure d'une des croisées de ladite chambre;

Qui sont tous les lieux et endroits ferment à clef qui se sont trouvez en ladite chambre, en laquelle nous avons laissé en évidence les meubles et autres choses qui ensuivent :

Une garniture de cheminée; le lit où couchoit ladite deffunte dame, composé de lit de plume, deux matelats et un sommier, couverture et courte-pointe, les rideaux de damas bleu et la housse de serge bleue doublée de taffetas bleu; deux pendulles de moyenne grandeur; un miroir à bordure de bois verny; une tenture de tapisserie de Flandre haute lisse, faisant le tour de ladite chambre, de différens desseins;

six fauteuils et sept tabourets plians couverts de damas bleu et housses de serge bleu; un pavillon de serge rouge doublé de taffetas cramoisy; une niche de damas bleu; une autre niche de damas rouge; une table de bois couverte de velours noir et crédence de damas bleu; deux petites tables de bois et deux guéridons aussy de bois de noyer; un portrait de Louis XIII^e; un autre de Louis quinzisième; un Christ d'yvoire sur velours noir à bordure dorée; un portrait de Louis XIII^e en émail à bordure de bois doré; un bénitier d'agate à philigramme d'or; un vieil écran de damas bleu; un petit miroir de toilette; huit flambeaux carrez d'argent armoriez aux armes de madite dame de Maintenon; une petite table couverte de damas bleu; un tableau représentant Notre-Seigneur Jésus-Christ en croix.

Dans l'antichambre :

Un lit en forme de niche, composé de deux matelas, un traversin, deux carreaux et la garniture de damas bleu; deux morceaux de tapisserie haute lisse et deux portières de damas et une de serge bleue; six tabourets ou sièges plians de damas bleu couverts de housses de serge bleüe; deux tables de bois, dont les tiroirs ayant esté ouverts ne s'y est trouvé aucune chose; un petit miroir de toilette.

[Dans la première antichambre] :

Dans la première antichambre un bas d'armoire à deux battans, lesquels ayant esté ouverts, ne s'y est trouvé aucune chose; une tapisserie verdure faisant le tour de ladite antichambre; un fauteuil et trois sièges plians semblables à ceux cy-devant énoncez.

Item, avons apposé nos cachets sur les deux bouts de deux bandes de papier, l'un passant sur l'ouverture de la serrure d'une armoire à deux battans construite dans l'embrasure de la croisée, et l'autre passant sur les deux battans et chassis de ladite armoire.

Un miroir à bordure de bois verny et une thèze à bordure de bois doré.

[Dans le colidor] :

Dans le colidor, une chaise à porteurs couverte de drap noir; une petite table de bois de chesne; un grand coffre de bahut couvert de toile cirée, dont la clef n'a pu se trouver, et avons aposé nos cachets sur les deux bouts d'une bande de papier passant sur l'ouverture de la serrure dudit coffre.

Item, sur les deux bouts de deux bandes de papier passant sur l'entrée de la serrure d'un autre coffre bahu, couvert de cuir, de moyenne grandeur, cachets.

Item, sur les deux bouts de deux bandes de papier passant l'un sur l'entrée de la serrure et l'autre sur le chassis et le battant d'une armoire de bois de poirier.

[Dans la garde robe] :

Dans la garde robe, une garniture de feu; deux petits liz de serge bleüe garnie de matelas et litz de plume; une tenture de tapisserie à point de Hongrie; une portière de serge bleue; un fauteuil et un carreau de damas rouge; trois tables de bois; une autre table de bois et un jeu de tric-trac (1); un miroir de toilette; un autre miroir, à bordure de bois verny.

Item, avons apposé nos cachets et scellez sur les deux bouts de deux bandes de papier, l'une passant sur le hault et sur la face de devant et l'autre sur le hault et sur une des faces de côté d'une armoire sans serrure, dans laquelle sont les habits, hardes et autres ustensiles à l'usage de madite deffunte dame.

Item, sur les deux bouts de deux bandes de papier, l'une passant sur l'entrée de la serrure et l'autre sur le hault et le côté de devant d'un bas d'armoire de bois de chesne à deux battans.

Item, sur une bande de papier sur la porte d'une petite garde-robe ayant son entrée dans la grande garde-robe.

Ce fait, tous les scellés, meubles et effets cy-dessus délaissés en évidence sont demeurez en la possession et garde de mesdites Dames de Saint-Louis, et les clefs des endroits scellez mis ès-mains de notre greffier, qui s'en sont chargés, pour les représenter en temps et lieu, après que mesdites Dames, ladite demoiselle d'Aumale, Magdelaine Poulain et François Léger, filles servans près madite deffunte dame, ont déclaré et affirmé n'avoir connoissance que madite deffunte dame ayt laissé aucuns autres effets que ceux cy-dessus énoncés, excepté ladite dame de Berval, qui a dit avoir des deniers entre les mains, dont elle a donné un billet à madite dame, sur quoy elle luy en a remis une partie, dont elle n'a pas de décharge, mais qu'elle se raporte à ce que madite dame en avoit escrit.

(1) « Quand elle fut en état de s'amuser un peu, elle jouoit une heure l'après-diner au tric-trac ou au piquet avec moi. » MÉMOIRE SUR MADAME DE MAINTENON, p. 222.

Et après avoir vaqué à ce que dessus, sommes entrez dans la chambre où mesdites Dames de Saint-Louis s'assemblent ordinairement pour délibérer de leurs affaires, où estant lesdites Dames assemblées capitulairement au son de la cloche, en la manière accoutumée, avons de rechef et en présence dudit sieur Ranguel, du procureur fiscal et greffier, desdits sieurs Bonnet et Briderey, de ladite demoiselle d'Aumale et desdites Poullain et Léger, fait lecture de notre présent procès-verbal de mot à autre et de la description des effets laissez en évidence, dont et de quoy nous avons dressé le présent acte pour servir et valoir ce que de raison en ladite Maison de Saint-Louis, après avoir vaqué à ce que dessus depuis ladite heure de sept heures jusques à celle de onze heures sonnées.

Et ont ledit sieur Ranguel et autres susnommez signé avec nous, le procureur fiscal et notre greffier.

RANGUEIL. — BONNET. — BRIDEREY. — Jeanne d'AUMALE. — Madeleine POULAIN. — Françoise LÉGER. — Sœur Marie-Madeleine DE GLA-PION, supérieure. — Sœur Anne-Francoise GAULTIER DE FONTAINES, assistante. — Sœur Catherine DU PÉROU. — Sœur Marie-Joseph VAN DAM. — Sœur Catherine DE BERVAL. — Sœur Anne DE BLOSSET. — Sœur Susanne DE RADOUAY. — Sœur Susanne DE ROCQUEMON. — BERGERAND. — AUVERY. — GRENET.

PROCURATION DONNÉE À J.-L. RANGUEIL

PAR LE DUC ET LA DUCHESSE DE NOAILLES.

(16 avril 1719.)

Par-devant Gabriel de Lange, notaire garde-notte du Roy de Saint-Germain-en-Laye, soussigné, furent présens haut et puissant seigneur Monseigneur Adrien-Maurice duc de Noailles, pair de France, grand d'Espagne, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, capitaine de la première compagnie des gardes du corps du Roy, lieutenant général de ses armées, cy-devant commandant en chef celle de Catalogne, gouverneur et capitaine général des comtés et vigueries de Roussillon, Conflent et Cerdagne, gouverneur des villes et citadelle de Perpignan, conseiller au Conseil de régence et gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye, et haute et puissante dame Madame Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant ordinairement à Paris, en leur hôtel, rue

Saint-Honoré, de présent en la Surintendance du château dudit Saint-Germain, madite dame duchesse de Noailles habile à se dire et porter seule héritière de deffunte haute et puissante dame Madame Françoise d'Aubigné marquise de Maintenon, sa tante, décédée dans le monastère royal de Saint-Louis à Saint-Cyr, lesquels ont fait et constitué leur procureur général et spécial M^e Jacques-Louis Ranguel, avocat au Parlement de Paris, y demeurant, auquel ils donnent pouvoir de pour eux, en leurs noms et qualités susdittes, se transporter audit Saint-Cyr, à l'effet de requérir la levée du scellé apposé par les officiers de la justice dudit Saint-Cyr sur les meubles et effets délaissés par madite deffunte dame marquise de Maintenon, et que l'inventaire et description desdits meubles et effets soit fait par lesdits officiers à mesure que les scellés seront levés, y faire pour lesdits seigneur et dame constituans en leurs noms toutes réquisitions que ledit sieur procureur jugera à propos, prester tous consentemens, mesme faire et consentir la délivrance des legs faits par madite deffunte dame marquise de Maintenon, si aucuns des légataires se trouvoient présents et en faisoient la réquisition, élire domicile et généralement.... Promettant.... Obligeant.

Fait et passé audit Saint-Germain-en-Laye, audit hostel de la Surintendance, ès-présence de M^e Nicolas-Denis Pays, greffier en chef dudit Saint-Germain, et sieur Laurent Ozon, secrétaire de mondit seigneur le duc de Noailles, estant audit Saint-Germain, témoins, l'an mil sept cent dix-neuf, le seizième jour d'avril. Et ont signé :

Le duc DE NOAILLES. — La duchesse DE NOAILLES. — PAYS. — OZON.
— DE LANGE.

Contrôlé à Saint-Germain-en-Laye, le seize avril 1719. Reg. 18, fol. 134 r^o, n^o 3.
Receu treize sols trois deniers.

PAYS.

Certifié véritable et paraffé suivant notre procès-verbal de ce jourd'huy dix-sept avril dix sept cent dix-neuf.

AUVERY. — GRENET. — BERGERAND. — RANGUEIL.

PROCURATION DONNÉE A P. LESACHÉ

PAR LA COMTESSE DE CAYLUS.

(16 avril 1719.)

Par-devant les conseillers du Roy notaires à Paris, soussignés, fut présente haute et puissante dame Dame Marthe-Margueritte de Vallois, veuve de hault et puissant seigneur Messire Jean-Anne de Thubierre,

de Pestel et de Lévy, comte de Cailus et autres lieux, demeurant à Paris, au palais du Luxembourg, paroisse Saint-Sulpice, laquelle a fait et constitué son procureur général et spécial sieur Pierre Le Sacher, premier commis de Monseigneur le marquis de la Vrillière, ministre et secrétaire d'Etat, auquel elle donne pouvoir de, pour elle et en son nom, accepter le legs fait à ladite dame par deffunte dame Françoise d'Aubigné marquise de Maintenon, recevoir la somme à laquelle pourra monter ledit legs ou autres effets suivant et en conformité dudit testament, en donner quittance et descharge vallable, demander à qui il apartiendra la dellivrance dudit legs, faire et passer tous actes à ce sujet, mesme assister à la levée et reconnoissance desdits scelles aposés sur les biens et effets demeurez après le décès de laditte dame marquise de Maintenon, faire par l'inventaire qui en sera fait tous dires, réquisitions et protestations qu'il conviendra et généralement. Promettant..... Obligeant..... Fait et passé audit palais du Luxembourg l'an mil sept cent dix-neuf, le seize avril. Et a signé :

Marthe-Margueritte DE VALOIS DE CAYLUS. — LAUVERJON. — LE MOINE.

Certifié véritable et paraffé suivant notre procès-verbal de ce jour d'huy dix sept avril dix sept cent dix-neuf.

BERGERAND. — AUVERY. — LESACHÉ. — GRENET.

PROCURATION DONNÉE A P. LESACHÉ

PAR LA COMTESSE DE MAILLY.

(16 avril 1719.)

Par-devant les conseillers du Roy notaires à Paris, soussignés, fut présente haute et puissante dame Dame Anne-Marie-Françoise de Sainte-Hermine, veuve de haut et puissant seigneur Messire Louis comte de Mailly, maréchal de camp des armées du Roy, demeurant à Paris, rue Cassette, paroisse Saint-Sulpice, laquelle a fait et constitué son procureur général et spécial sieur Pierre Le Sacher.

.

Fait et passé à Paris, en l'hôtel de ladite dame, l'an mil sept cent dix neuf, le seize avril. Et a signé :

S^t-HERMINE comtesse DE MAILLY. — LAUVERJON. — LE MOINE.

Certifié véritable et paraffé suivant notre procès-verbal de ce jour d'huy dix sept avril dix sept cent dix neuf.

AUVERY. — BERGERAND. — LESACHÉ. — GRENET.

LEVÉE DES SCÉLLÉS

INVENTAIRE DES MEUBLES ET EFFETS.

(17 et 18 avril 1719.)

L'an mil sept cens dix neuf, le lundy dix-septième jour du mois d'avril, sept heures du matin, par-devant nous Louis Auvery, prévost, juge ordinaire civil, criminel et de police du bailliage, prévosté, terre et seigneurie de Saint-Cir près Versailles, en nostre auditoire audit Saint-Cir, est comparu M^e Jaques-Louis Ranguel, avocat au Parlement, intendant des affaires et procureur de très-haut et très-puissant seigneur Monseigneur Adrien-Maurice duc de Noailles, pair de France, grand d'Espagne, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, capitaine de la première compagnie des gardes du corps du Roy, lieutenant général des armées du Roy, cy-devant commandant en chef celle de Catalogne, gouverneur et capitaine général des comtez et vigueries de Roussillon, Conflent et Cerdaigne, gouverneur des ville et citadelle de Perpignan, conseiller au Conseil de régence et gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye, et de très-haute et très-puissante dame Madame Françoisse-Charlotte-Amable d'Aubigné, son épouse, fondé de la procuration de mesdits seigneur et dame passée devant Lange, notaire royal à Saint-Germain-en-Laye, présens témoins, le seize du présent mois, l'original duquel, controllé à Saint-Germain-en-Laye ledit jour, est demeuré cy-joint après avoir esté dudit Ranguel certiffié véritable et de luy paraffé et, à sa réquisition, de nous et de notre greffier, madite dame duchesse de Noailles habile à se dire et porter seulle héritière de deffunte très-haute et très-puissante dame Madame Françoisse d'Aubigné marquise de Maintenon, sa tante, décedée dans le Royal monastère de Saint-Louis audit Saint-Cir, lequel sieur Ranguel, audit nom, nous a requis vouloir nous transporter avec le procureur fiscal et notre greffier dans ledit monastère de Saint-Louis à Saint-Cir, en l'apartement que madite dame de Maintenon occupoit, à l'effet de procéder à la levée et reconnoissance des scellés que nous y avons apposez le quinzisième du présent mois et faire inventaire des meubles, papiers et effets dellaissés par madite dame de Maintenon pour la conservation des droits de mesdits seigneur duc et duchesse de Noailles, et a signé : RANGUEIL.

Est aussy comparu le procureur fiscal, qui a dit qu'il n'empêche la levée et reconnoissance des scellés et l'inventaire estre fait des effets de madite dame de Maintenon à la conservation des droits de qu'il appartiendra, et a signé : BERGERAND.

Est pareillement comparu sieur Pierre Le Saché, premier commis de M. le marquis de la Vrillière, ministre et secrétaire d'Etat, fondé de la procuration de haute et puissante dame Dame Anne-Marie-Françoise de Sainte-Hermine, veuve de hault et puissant seigneur Messire Louis comte de Mailly, maréchal de camp des armées du Roy, et de la procuration de haute et puissante dame Dame Marthe-Marguerite de Vallois, veuve de hault et puissant seigneur Messire Jean-Anne de Thubières de Pestel et de Léwy, comte de Cailus et autres lieux, lesdites deux procurations passez l'une comme l'autre devant Lauverjon et Lemoine, notaires à Paris, le seize du présent mois, les originaux desquels, certiffiés véritables par ledit sieur Lesaché et de luy et de notre greffier paraffées *ne varientur* sont aussy demeurez cy joints, lesdites dames comtesses de Mailly et de Cailus légataires particulières de feu madite dame de Maintenon, lequel sieur Lesaché audit nom a dit qu'il n'empêche la levée et reconnoissance desdits scellez et inventaire estre fait et a signé : LESACHÉ.

Et à l'instant, et suivant lesdits réquisitoires (*sic*) et consentement, nous prévost et juge susdit, après avoir vu l'original du testament de madite dame, controllé à Versailles ce jourd'huy par le scelleur, nous sommes transportez, accompagnez du procureur fiscal, de notre greffier et desdits sieur Ranguel et Lesaché, en ladite Maison de Saint-Louis, dont la porte nous ayant esté ouverte par la permission de Madame la Supérieure, sommes entrez en l'appartement où madite deffunte dame de Maintenon est déceddée, où estant, en présence et assisté comme dessus, avons, à la conservation des droits de mesdits seigneur duc et duchesse de Noailles et de qu'il appartiendra, proceddé à la reconnoissance et levée de nosdits scellez, inventaire et description des effets de madite dame, exhibez et représentez par dame Marie-Magdelaine de Glapion, supérieure, Anne-Françoise Gautier de Fontaine, assistante, Caterine du Pérou, maîtresse des novices, Marie-Joseph de Vandam, maîtresse générale des classes, et Caterine de Berval, dépositaire, conseillères, toutes religieuses professes de ladite Maison de Saint-Louis, faisant et composant le conseil intérieur de ladite Maison de Saint-Louis, après s'estre assemblées capitulairement, ainsy qu'elles ont dit, au son de la cloche, à l'ordinaire, et après que les meubles

meublant et autres ont esté prisés et estimés par Jacques Rousseau, huissier ordinaire de cette prévosté, cy-présent, ainsy qu'il suit :

Premièrement : Dans la chambre où madite dame est déceddée, avons reconnu seins et entiers, levé et osté nos scellez apposez sur un porte-feuille couvert de maroquin rouge, dont ouverture ayant esté faite avec la clef représentée par notre greffier, s'est trouvé les papiers qui ensuivent :

Premièrement : Un billet signé de Madame de Berval, dépositaire de cette Maison de Saint-Louis, par lequel elle reconnoit que madite deffunte dame luy a fait remettre la somme de trente deux mil cinq cent vingt huit livres, de laquelle elle promet luy rendre compte suivant les ordres qu'il luy plaira donner, datté du 1^{er} mars XVII^c dix neuf, auquel est attaché un mémoire escrit de la main de madite deffunte dame des sommes qu'elle avoit mandé à ladite dame de Berval de fournir sur la somme principale cy-dessus, lesdites deux pièces, paraffées de nous par première et dernière, inventoriez sous la cotte Première.

Item, s'est trouvé différens mémoires de pensions que madite dame faisoit payer et quelques missives dont, du consentement des parties, n'a esté fait aucune description.

Item, avons reconnu seins et entiers, levé et osté nos scellez apposez sur une cassette de bois de violette, ferrée d'acier poly, et, ouverture en ayant esté faite comme dessus, s'est trouvé dans ladite cassette deux mémoires escrits de la main de madite dame intitulez le premier :

Mémoire de ce [que] je donne à Françoise Léger, ma femme de chambre, etc.; le second : *Mémoire des hardes que je donne à Magdeleine Poullain, ma femme de chambre, etc.*, signé en fin de madite dame, cottez et paraffez par première et dernière sous la cotte Deuxième.

Item, dans ladite cassette se sont trouvées différentes lettres missives et mémoires de pensions et aumosnes dont les parties n'ont désiré qu'il fust fait aucune description.

Et procédant est comparu damoiselle Jeanne d'Aumale, fille majeure, légataire particulière de feu madite dame, laquelle a dit qu'elle n'empesche la levée et reconnoissance de nos scellez et l'inventaire estre fait et a signé : JEANNE D'AUMALE.

Item, nous avons reconnu seins et entiers, levé et osté nos scellez apposez sur quatre petits tiroirs tenans ensemble estans sur une table

à côté du lit de madite dame, desquels tiroirs ouverture ayant esté faite comme dessus, ne s'est trouvé dans le premier d'iceux que quelques fioles de liqueurs [et] autres choses de nulle valeur; dans le second s'est trouvé une bource, dans laquelle il y a en or et argent monnoyé la somme de deux cent soixante quatre livres.

Item, dans ledit second tiroir se sont trouvez deux mémoires escrits de la main desdites dame de Berval et demoiselle d'Aumale au sujet des payemens faits par ladite dame de Berval sur l'argent qu'elle avoit entre les mains, paraffez par premier et dernier, cotte Troisième.

Dans le troisième tiroir s'est trouvé plusieurs bouteilles d'eaux de senteur et liqueurs appellez cune (?), qui ont, du consentement des parties, esté portez à l'apothicairerie de ladite Maison, sans en avoir esté faite aucune prisé.

Et dans le quatrième ne s'est trouvé que quelques confitures, conserves et autres choses de nulle valeur, sinon un petit tableau de la Vierge peint en mignature, couvert d'un verre de christal, enchassé de vermeil doré, de longueur de deux pouces et demy et de largeur de deux pouces, prisé et estimé la somme de vingt livres, cy. . XX liv.

Item, avons reconnu seins et entiers, levé et osté nos cachets et scellez apposez sur une armoire à deux battans estant dans la première antichambre dudít appartement, de laquelle ouverture ayant esté faite comme dessus, s'y est trouvé ce qui suit :

Item, deux plats de onze pouces chacun pour potage et entrée, quatre plats de hors-d'œuvre de dix pouces chacun, une douzaine d'assiettes de table, une écuelle couverte, une soucoupe à pied, une sallière ordinaire, une saucière, une cuillère à ragout, six cuillères, six fourchettes et six couteaux, un petit bassin ovalle, une petite aiguière, un petit coquenare, une paire de mouchettes, quatre flambeaux quarrés, un bougeoir, une sonnette, le tout d'argent, poinçon de Paris; toutes lesquelles pièces de vaisselle cy-dessus, composant seize articles, ont été remis et dellivrez à ladite demoiselle d'Aumale, ce requérant, et du consentement desdits sieurs Ranguelle et Lesaché esdits noms, comme le tout ayant esté légué à ladite demoiselle d'Aumale, qui a signé en cet endroit avec lesdits sieurs Ranguelle et Lesaché : Jeanne d'AUMALE. — RANGUEIL. — LESACHÉ.

Item, un service de vermeil doré complet estant dans une cassette couverte de velours vert et doublé aussy de velours vert.

Item, en vaisselle d'argent tant montée que platte, poinçon de Paris,

deux cent dix huit mars quatre onces, y compris les lames et manches de neuf couteaux.

Item, six étuis de vermeil doré et un étuy d'or, dont madite dame se servoit ordinairement, pezant, sçavoir : l'étuy d'or y compris la lame et manche du couteau un mar quatre gros, et les six étuis de vermeil quatre mars trois onces cinq gros.

Toutte laquelle vaisselle et ustensiles d'or et d'argent ont esté, ce requérant ledit sieur Lesaché, audit nom, et du consentement dudit sieur Ranguetil, aussy audit nom, baillés et dellivrés audit sieur Lesaché, audit nom, comme procureur de ladite dame comtesse de Cailus, comme à elle léguées par madite deffunte dame de Maintenon, au moyen de quoy ledit sieur Lesaché, audit nom, en quitte et décharge la succession de madite dame, et ont signé : RANGUEIL. — LESACHÉ.

En cet endroit, ladite dame de Berval a déclaré que, peu de temps avant le décès de madite dame, il a esté envoyé à Versailles, pour le service de ladite dame de Cailus, deux petits plats, douze assiettes, une sallièrre, quatre flambeaux et une paire de mouchettes, le tout d'argent, au nom de madite dame, et qu'elle croy que le tout est ès-mains du sieur Le Bègue, des mains duquel ledit sieur Ranguetil, audit nom, consent que ladite dame de Cailus les retire comme compris en son legs, comme aussy ladite dame de Berval a déclaré qu'il y a quatre flambeaux carrez qui servoient auprès du corps de madite dame, pesant ensemble avec une caffetière d'argent quatorze marcs, lesquels ont esté remis, comme dessus, audit sieur Lesaché, audit nom de procureur de ladite dame de Cailus, au moyen de quoy ladite succession en demeure déchargée, ensemble de ce qui est ès-mains dudit sieur Le Bègue, et ont signé : Sœur DE BERVAL, dépositaire. — RANGUEIL. — LESACHÉ.

Item, dans ladite armoire s'est trouvé deux grands plats de fayance, dix-huit assiettes de porcelaine, neuf petits plats et autres ustensiles de fayance, prisé et estimé le tout ensemble cent livres, cy. . C liv.

Item, dans ladite antichambre une partie de tenture de verdure, dont n'a esté fait description ny prisée, attendu qu'elle apartient au roy et doit être remise au garde-meuble de Sa Majesté.

Dans la chambre où couchoit madite dame :

Item, un pavillon de serge, doublé de taffetas, le tout cramoisy, un fauteuil et un carreau, le tout de damas cramoisy, faisant partie du meuble cramoisy légué à madite dame de Cailus ; et à l'égard

du surplus dudit meuble énoncé au mémoire annexé au testament, il a été porté, ainsi que ladite dame de Berval le déclare, à Versailles, pour l'usage de ladite dame de Cailus, et est présentement dans un appartement de Madame de Mailly à Versailles, d'où ladite dame de Cailus pourra le retirer comme à elle appartenant, au moyen de quoy n'a pu estre fait de prisée desdits pavillon, fauteuil et carreau, lesquels ont été présentement dellivrez audit sieur Lesaché, audit nom, qui en décharge la succession de madite dame, ensemble du surplus estant à Versailles, et ont signé :
SŒUR DE BERVAL. — RANGUEIL. — LESACHÉ.

Et après avoir vaqué à ce que dessus jusques à midy sonné, nous nous sommes retirés et [avons] remis la continuation, du consentement des parties, à aujourd'huy deux heures de relevée, et ont toutes les parties signé avec nous et notre greffier : Marie-Madeleine DE GLAPION, supérieure. — Sœur Anne-Françoise GAULTIER DE FONTAINES, assistante. — Sœur Catherine DU PÉROU. — Sœur Marie-Joseph VAN DAM. — Sœur Catherine DE BERVAL. — BERGERAND. — ROUSSEAU. — AUVERY. — GRENET.

Et ledit jour dix sept avril mil sept cent dix neuf, deux heures de relevée, a esté par nous juge prévost susdit et en présence des susnommez proceddé à la continuation de l'inventaire, reconnoissance et levée de nos scelles ainsy que ensuit :

Dans ladite chambre où couchoit madite dame de Maintenon :

Item, une garniture de feu, laquelle ayant esté réclamée par mesdites Dames de Saint-Louis comme à elle appartenant, il n'en a esté fait aucune description ny prisée, et a esté laissée à mesdites Dames.

Item, le lit sur lequel couchoit madite dame, composé de lit de plume et autres choses contenues dans l'estat joint au testament de madite dame de Maintenon, et a esté laissé et dellivré à laditte demoiselle d'Aumale, comme à elle légués, dont elle décharge la succession et a signé : Jeanne D'AUMAËLE.

Et à l'égard des six fauteuils et seize tabourets, dix neuf rideaux de basin d'Inde, et quatorze guéridons qu'il est dit par ledit état qu'ils doivent demeurer auxdites Dames de Saint-Louis, ils leur ont pareillement [esté] laissez et dellivrez, comme à elles appartenant, et ont signé : Sœur Marie-Madeleine DE GLAPION, supérieure. — Sœur

Anne-Françoise GAULTIER DE FONTAINES, assistante. — Sœur Catherine DU PÉROU. — Sœur Marie-Joseph VAN DAM. — Sœur Catherine DE BÉVAL.

Item, deux pendules, de moyenne grandeur, sans pieds, allant vingt quatre heures, prisées et estimez ensemble cent vingt livres, cy CXX liv.

Le miroir à bordure de bois verny estant dans ladite chambre a esté dellivré à ladite demoiselle d'Aumale, comme compris en son legs, et a signé : Jeanne d'AUMALE.

Comme aussy à l'égard de la tenture de tapisserie de Flandres faisant le tour de ladite chambre et d'une niche de damas cramoisy, il n'en a esté fait aucune description ny prisée, nous ayant esté dit qu'elles apartiennent au Roy et qu'elles avoient esté tirées du garde meuble de Sa Majesté.

Item, un portrait de Louis XIII^e, prisé et estimé avec sa bordure six livres, cy VI liv.

Item, un portrait de Louis quinz^e laissé à Françoise Léger suivant les intentions de madite dame marquéez par un mémoire escrit de sa main cy-dessus inventorié sous la cotte deux du présent inventaire, et a ladite Léger signé : F. LÉGER.

Item, un portrait de Louis XIII^e en émail à bordure de bois doré, et un Christ d'ivoire sur velours noir à bordure de bois doré, lesquels n'ont esté prisés attendu que par le testament de madite dame elle les a léguez à Monseigneur l'archevesque de Rouën, à qui il seront remis et dellivrez, et ce du consentement dudit sieur Ranguel, audit nom.

Item, un bénitier d'agate et féligramme d'or, lequel n'a pareillement point esté prisé comme ayant esté légué à Magdeleine Poullain, à laquelle il a esté dellivré, dont elle décharge la succession, et a signé : Madelaine POULAIN.

Item, un petit miroir de toilette prisé et estimé trois livres, cy. III liv.

A l'égard du tableau représentant Jésus-Christ en croix sur un fond or et noir, il n'en n'a pareillement esté fait aucune prisée, attendu qu'il a esté légué à Mgr l'évesque de Chartres, auquel, cy-présent, il a esté présentement remis et dellivré, dont il décharge la succession, et a signé : † CH. FR. ÉV. DE CHARTRES.

Item, deux tables de bois prisez et estimez ensemble trois livres, cy. III liv.

Item, une (*sic*) autre petit miroir de toilette, prisé et estimé trois livres, cy. III liv.

Dans l'antichambre :

A l'égard des deux morceaux de tapisserie estant en ladite antichambre, il n'en a esté fait aucune prisée, attendu qu'ils appartiennent au Roy, et ont été laissez pour estre reportées au garde-meuble de Sa Majesté ainsy que les deux portières estant dans ladite antichambre.

Item, deux tables de bois à tiroirs, prisez et estimez ensemble six livres, cy. VI liv.

Item, un petit miroir de toilette, prisé trois livres, cy . . III liv.

Dans le colidor :

Item, une chaise à porteurs couverte de drap noir, prisee et estimée avec les glaces cinquante livres, cy. L liv.

Item, avons reconnu seins et entiers, levé et osté nos scellez apposez sur un grand coffre de bahu, couvert de toile cirée, dont la clef a esté représentée par Magd^{ne} Poullain, et sur un autre coffre de bahu, de moyenne grandeur, dont la clef a esté représentée par notre greffier, dans lesquels s'est trouvé le linge à l'usage de madite deffunte dame, consistant ès-choses qui suivent, sçavoir : trente deux draps de toile d'Holande, en partie usez, prisez et estimez ensemble quatre cent quatre-vingt livres; six douzaines de serviettes damassées neuves et six nappes de mesme toile et ouvrage, prisé ensemble deux cent quarante livres; deux douzaines de serviettes et deux nappes de toile damassées presqu'usées, estimées dix-huit livres, deux taves de lit de toile demy blanc, estimez seulement, quarente chemises de toile à l'usage de madite dame, estimez cent vingt livres, trois douzaines et sept mouchoirs, estimez vingt cinq livres; dix coiffures et garniture partie unie et partye dentelle, et effetz, estimés trente livres, deux toilettes à dentelle, deux couverture de lit de futaine à grain d'orge, sept jupes de basin, et autres paquets de menu linge, le tout presque usé, prisé et estimé ensemble cinquante livres.

Tous lesquels linges ont esté, ce requérant ladite Poullain, à elle baillez et dellivrez, du consentement dudit sieur Ranguaille, audit nom, comme estant léguez à laditte Poullain, qui en décharge la succession de madite dame, et a signé avec ledit sieur Ranguaille : RANGUEIL. — Madelaine POULAIN.

Item, un couvre pied de toile de cotton brodée de soye de différentes couleurs, prisee et estimée vingt livres, cy XX liv.

Item, avons reconnu seins et entiers, levé et osté nos scellez sur une

armoire de bois de poirier estant dans ledit colidor, dont ouverture ayant esté faite avec la clef représentée par notre greffier, a esté trouvé ce qui suit :

Item, une petite soucoupe de vermeil doré, pezant six onces et demie demy gros ;

Item, une petite tasse couverte et une petite cuiller d'or, pezant ensemble six onces un gros et demy ;

Item, une bource de jettons d'argent pezant deux mars sept onces cinq gros ;

Item, quatre cachets d'argent, aux armes de madite dame, pezant ensemble une once six gros ;

Item, deux cachets et six éguilles ou curedents d'or, pezant ensemble deux onces demy gros ;

Item, une jatte et un pot à l'eau, de porcelaine blanche, garnie d'argent, et une petite tasse couverte, doublée et garnie de vermeil d'or, le tout prisé et estimé quarante-cinq livres, cy. XLV liv.

Item, un plateau et une jatte de bois de la Chine, prisez et estimez ensemble dix livres, cy. X liv.

Une boîte de chagrin à fermeture petits clous et charnière d'or, estimé dix livres, cy. X liv.

Dans la garde-robe :

Avons reconnu seins et entiers, levé et ostez nos scellez apposez sur une armoire sans serrure, sur un bas d'armoire de bois de chesne et sur la porte d'une petite garde-robe, après quoy a esté proceddé à l'inventaire des meubles et effets trouvez dans laditte garde-robe et autres endroits cy-dessus nommez, tant laissés en évidence que sous nosdits scellez, ainsy qu'il ensuit :

Habits à l'usage de madite dame :

Item, vingt une robes de chambre de différentes couleurs d'étoffes de soye, neuf jupes, aussy de soye de différentes couleurs, sept manteaux de lit, quatre écharpes, trois coiffes, aussy de soye, le tout prisé et estimé ensemble trois cent livres, cy. III^e liv.

La garniture de feu n'a point esté estimée, attendu qu'elle appartient à mesdites Dames de Saint-Louis.

Item, deux petits litz de serge garnis, prisés et estimés ensemble deux cens livres, cy. II^e liv.

Item, la tenture de tapisserie à point de Hongrie faisant le tour de laditte chambre bleu et blanc, prisée et estimée cent livres, cy. C liv.

Item, une portière de serge bleüe, prisée et estimée avec les petits rideaux estant attachez aux planches estant dans ladite chambre quinze livres, cy. XV liv.

Item, trois couvre-pieds piquez de différentes étoffes, prisés ensemble, compris une couverture de Marseille, trente deux livres, cy. XXXII liv.

Item, un jeu de trictrac garni de ses dez, dames et cornets et d'un petit bougeoir d'argent servant audit trictrac, prisé ensemble trente cinq livres, cy. XXXV liv.

Item, un grand coffre de bois de noyer, deux tables de bois peint, une table de bois de sapin, et deux petites tables de la (?) (1), le tout prisé ensemble trente livres, cy. XXX liv.

Item, une tenture de tapisserie faisant le tour de ladite petite garde-robe et de petits rideaux de serge verte estant attachez aux planches scellées autour de ladite antichambre, un tapis de serge bleue bordé de franges de soye bleue et blanc, un dessus de toilette de taffetas doublé de serge blanc, bordée comme dessus, avec un petit rideau de toile bleue et blanc, prisé et estimé le tout ensemble vingt cinq livres, cy. XXV liv.

Item, une cassette de bois de violette et une autre de bois de noyer, fermant à clef garnie de leurs agraffes de fer, prisés ensemble neuf livres, cy. IX liv.

Dans la chambre où madite deffunte dame est déceddée avons reconnu seins et entiers, levé et osté nos scelles apposez sur une armoire construite dans l'embrasure d'une des croisées de ladite chambre, dont ouverture ayant été faite avec la clef representée par notre greffier s'est trouvé :

Item, une petite cassette, dans laquelle il s'est trouvé deux chappelets d'agate garnis d'or en philagramme, prisez et estimez ensemble à la somme de douze livres, cy. XII liv.

Item, quarante trois volumes inventoriez de la main de madite deffunte dame, prisés ensemble huit livres, légués à ladite dame du Pérou, à laquelle en conséquense, et du consentement dudit sieur Ranguaille, audit nom, il a esté dellivrez, au moyen de quoy la succession de madite dame en demeurera deschargée, et a ladite dame du Pérou signé en cet endroit avec ledit sieur Ranguail : Sœur Catherine du Pérou.

— RANGUEIL.

Item, vingt-quatre volumes de livres de diférentes grandeurs, y com-

(1) Peut-être le greffier a-t-il voulu écrire *laque*?

pris deux petits in-16 en papier blanc, prisés et estimez ensemble douze livres, cy XII liv.

Et après avoir vaqué jusques à sept heures sonnées, nous nous sommes retirez et avons remis la continuation du présent inventaire à demain, sept heures du matin, et ont tous les susnommez signé avec nous, le procureur fiscal et notre greffier : Sœur Marie-Magdelaine DE GLAPION, supérieure. — Sœur Anne-Françoise GAULTIER DE FONTAINES, assistante. — Sœur Catherine DU PÉROU. — Sœur Marie-Joseph VAN DAM. — Sœur Catherine DE Berval. — Madelaine POULAIN. — Françoise LÉGER. — RANGUEIL. — LESACHÉ. — Jeanne d'AUMALE. — BERGERAND. — AUVERY. — GRENET. — ROUSSEAU.

Et le lendemain, dix huit dudit mois d'avril, sept heures du matin, par-devant [nous] juge et prévost susdit, suivant la remise du jour d'hier, estant entrez en ladite Maison Royale de Saint-Louis avec le procureur fiscal et notre greffier, où sont comparus lesdits sieurs Ranguel et Lesaché, èsdits noms, lesdites Dames de Saint-Louis, ladite demoiselle d'Aumale, lesdites Magdelaine Poulain et Françoise Léger, filles, et Estienne de Launay, valet de chambre de maditte deffunte dame, en présence de tous lesquels a esté, ce requérant ledit sieur Ranguel, audit nom, procédé à la continuation de l'inventaire des effets qui appartenoient à maditte deffunte dame de Maintenon, prisez par ledit Rousseau, huissier, ainsy qu'il ensuit :

Et y procédant avons esté conduit, en présence et avec tous les susnommez, dans un garde meuble estant au-dessus du chœur de l'église bâti en galletas, où estant lesdites Dames nous ont fait représenter les meubles cy-après nommez, qu'elles ont déclaré appartenir à la succession de madite dame, lesdits meubles consistant ainsy qu'il ensuit :

Item, quinze petits rideaux et trois feuilles de paravent de damas vert appelez l'ornement de la chappelle de la Croix, le tout prisé ensemble comme tel quel à la somme de quarante livres, cy. XL liv.

Item, un couvre-pied de toile peinte, cinq dos de chaise et quatre carreaux remplis de plume aussy couverts de toile peinte, le tout prisé et estimé ensemble à la somme de douze livres, cy. . XII liv.

Item, deux carreaux remplis de plume, couverts de damas rouge, prisés trois livres [*sic*], cy. III liv. XV s.

Item, une tenture de garde-robe de tripe de velours rayé bleu et blanc, prisé et estimé vingt livres, cy. XX liv.

Item, un écran peint sur moire à personnage, prisé trois livres, cy. III liv.

Item, un lit de veille, composé de deux matelas rempli de laine et crin, un traversin de plume, une couverture de laine, un pavillon de serge bleüe en forme de tombeau, prisé et estimé le tout ensemble quarante livres, cy XL liv.

Item, six fauteuils de bois et batons tournez, un fauteuil aussy de bois, deux chaises appelez bidets, le tout foncé de paille, deux tables de bois, un petit métier à tapisserie, aussy de bois, deux petites tables (façon) de bois façon de la Chine, prisé et estimé le tout ensemble cent solz, cy V liv.

Item, une chaise percée, en forme de coffre, de bois de noyer, avec le siège garny de velour, prisé et estimé vingt livres (*sic*), cy XXV liv.

Item, trois couvertures de mules (1) de drap rouge, doublé de toile, brodez aux armes de madite dame, le tout presque usé, prisé et estimé ensemble la somme de trente livres, cy XXX liv.

Item, cinq petits tabourets plians, de damas vert, avec leurs housses, faisant partie de l'ornement de la chappelle de la Croix, prisés et estimés six livres, cy VI liv.

Dans un autre garde-meuble au-dessous de celuy cy-dessus :

Item, plusieurs ustensiles et garnitures de porcelaine et de fayance, avec un fusil à allumer du feu en forme de petit coffre, de bois de violette, avec une batterie de fusil, prisé et estimé le tout ensemble avec les deux males (?) (2) d'osier servant à les porter à la somme de trois cent livres, cy III^c liv.

Item, plusieurs petites estampes à bordures de bois à la capucine, avec un petit cabinet de bois couvert d'écaïlle de tortue à trois tiroirs, et une bordure de bois doré dans une cassette, prisé et estimé le tout ensemble dix livres, cy X liv.

Dans le jardin :

Item, une petite chaise montée sur quatre roues non ferrées servant à ladite dame lorsqu'elle sortoit, doublé de damas rouge, couverte de drap rouge à petit gallons d'or, avec trois glans, prisée et estimée cent livres, cy C liv.

(1) Mot d'une lecture très douteuse, *mules*, *mulets* ou *males*. Il se répète quelques lignes plus bas.

(2) Voir la note précédente.

Ce fait, ladite demoiselle d'Aumale a déclaré que madite dame deffunte luy avoit mis ès-mains diférens tableaux et autres choses qui sont dans une chambre de ladite Maison, en laquelle ayant esté conduits, en présence et assisté comme dessus, ladite demoiselle d'Aumale a représenté lesdits tableaux et autres choses, à l'inventaire desquelles a esté proceddé ainsy qu'il ensuit :

Item, un portrait du feu Roy, brodé de soye et or, un tableau de saint François, sur toille, un autre du mesme, sur marbre, un portrait de feu Madame la Dauphine, un de la Reine d'Angleterre, du Roy de Sarde, de sainte Thérèze, du roy Louis XIII^e estant enfant, le tout peint sur toille, l'Histoire du Roy en abrégé escrite à la main, un tableau couvert de verre blanc, un Christ en estampe, un tableau de saint Augustin en broderie, les estampes des sept sacremens par Le Poussin, en papier, tout ce que dessus à bordure de bois doré, quarante deux petites estampes d'histoires de l'Ancien Testament en bordures à la capucine, deux petits tableaux des dix commandemens enchassés en bois de Sainte-Lucie, couverts et bordez de glace, et un Christ de bois de Sainte-Lucie sur velour noir à bordure de bois, le tout prisé et estimé ensemble la somme de quarante livres, cy. XL liv.

Item, une petite table sur laquelle est une petite armoire, le tout de bois de noyer, avec une écritoire d'argent, une autre table de bois de noyer, aussy avec une écritoire d'argent, un rouët à filler, une quenouille et un dévidoire de bois, le tout prisé et estimé ensemble la somme de cinquante livres, cy. L liv.

De là, sommes descendus en l'apartement de madite deffunte dame, où estant ladite dame de Fontaine nous a représenté le diamant que madite dame portoit au doigt et qui fut retiré lors de son décès, ledit diamant brillant, enchassé en or, prisé et estimé à la somme de mille livres, cy. M liv.

Comme aussy ladite dame du Pérou nous a représenté seize volumes de livres qu'elle a dit appartenir à madite dame, qui les luy avoit mis ès-mains, lesdits livres à usage de dévotion prisez et estimez seize livres, cy. XVI liv.

Plus, ladite demoiselle d'Aumale nous a représenté les papiers cy-après énoncez, dont elle a dit que madite dame l'avoit chargée et desquelles inventaire a esté fait ainsy qu'il ensuit :

Item, une liasse de quatre quittances de pension que payoit madite

dame, cotez et paraffez de nous par première et dernière sous la cotte Quatr^e ;

Qui sont tous les papiers, meubles et effets qui se sont trouvez en ladite Maison de Saint-Louis et qui apartenoient à madite dame de Maintenon, après que mesdites Dames de Saint-Louis, ladite demoiselle d'Aumale, ladite Magdelaine Poullain et Françoise Léger ont affirmé, ainsy que ledit Etienne de Launay, après serment pris et reçu de chacun d'eux en la manière accoutumée, n'avoir et ne connoître aucuns autres effets et n'avoir connoissance qu'il en ayt été détourné ny latité aucuns.

Ce fait, lesdites demoiselle d'Aumale, Magdeleine Poullain et Françoise Léger nous ont requis vouloir faire procéder à la prisée et estimation des choses à elles léguées, comme aussy le procureur fiscal a requis qu'il soit proceddé à l'estimation des choses léguées par Madame à Messeigneurs l'archevesque de Roüen et évesque de Chartres et autres.

Sur quoy nous, juge prévost susdit, avons fait représenter tous les effets et autres choses cy-dessus énoncées, desquelles prisée et estimation a été faite par ledit Rousseau, huissier, ainsy qu'il ensuit :

Sçavoir les choses léguées à ladite demoiselle d'Aumale estimées, y compris la vaisselle d'argent prisée au prix et au taux porté par les édits et déclarations du Roy, la somme de cinq mil sept cens quatre-vingt quatre livres, cy V^m VII^c III^{xx} III liv.

Les hardes et autres choses léguées à ladite Léger la somme de trois cens livres, cy III^c liv.

Le portrait et Christ légués à Mgr l'archevesque de Roüen, quatre-vingt livres, cy III^{xx} liv.

Le Christ légué à Mgr l'évesque de Chartres trente livres, cy XXX liv.

Après laquelle estimation ainsy faite pour satisfaire aux édits et déclarations du Roy, les meubles et autres choses cy-dessus spéciffiés ont esté remis et rendus à ceux à qui ils appartenoient, et ayant ledit Lesaché, audit nom, requis ledit sieur Ranguail, aussi audit nom, de luy faire dellivrance des deniers comptans qui se trouveroient entre les mains de ladite dame de Berval après la déduction des legs qui doivent estre pris sur iceux, compte a esté fait en notre présence entre ladite dame de Berval et ledit sieur Ranguail, audit nom, de la somme de trente deux mil cinq cent vingt huit livres contenu au billet de ladite dame, sur laquelle somme il s'est trouvé que madite dame de

Maintenon avoit retiré des mains de ladite dame de Berval celle de deux mil cent cinquante livres, au moyen de quoy il ne reste plus en ses mains que celle de trente mil trois cent soixante dix-huit livres, laquelle jointe à celle de deux cent soixante quatre livres, qui s'est trouvée sous nos scellez, lesdites deux sommes font ensemble celle de trente mil six cent quarante deux livres. Et d'autant que sur ladite somme il convient diminuer celle de quatorze mil cinq cent livres, à quoy montent les legs faits par madite dame de Maintenon, reste celle de seize mil cent quarante deux livres, laquelle somme ladite dame de Berval a présentement payée et fournie audit sieur Ranguel, audit nom, qui de luy reconnoist l'avoir receue et l'en quitte et décharge; et à l'instant ledit sieur Ranguel a remis et délaissé ladite somme de seize mil cent quarante deux livres audit sieur Lesaché, audit nom de procureur desdites dames de Mailly et de Cailus, comme à elles appartenant au moyen du legs qui leur en a esté fait par madite dame, la succession de laquelle en demeure bien et vallablement déchargée, comme par ces présentes ledit sieur Lesaché, audit nom, l'en quitte et décharge.

Et à l'égard des quatorze mil cinq cens livres restant, ledit sieur Ranguel, audit nom, en a laissé ès-mains de mesdites Dames de Saint-Louis, qui de luy reconnoissent l'avoir receue, celle de six mille livres pour les legs faits aux demoiselles de Saignimontet et de Clavière, l'une novice et l'autre élevée en leur Maison, pour estre par mesdites Dames employées conformément audit testament.

Plus, a esté laissé comme dessus à mesdites Dames la somme de mil livres pour estre employée à faire dire des messes, aussy conformément audit testament, dont elles quittent ladite succession.

Et, sur les sept mil cinq cens livres restant, ladite sœur de Berval a fourny audit sieur de Ranguel, audit nom, qui d'elle reconnoit l'avoir receue, celle de trois mil livres, qui a esté présentement par luy payée et dellivrée audit Etienne de Launay, qui de luy reconnoit l'avoir receue pour le legs de pareille somme à luy fait par madite dame; comme pareillement a dellivré et payé audit sieur Ranguel, audit nom, la somme de cinq cens livres, qu'il a présentement dellivrée à Marie-Anne Lefauchaux de Beauregard, fille majeure, demeurant en ladite Maison de Saint-Louis, à ce comparante, pour pareille somme à elle léguée, dont elle décharge la succession; au moyen de quoy reste ès-mains de ladite dame de Berval celle de trois mil sept cent trente six livres, laquelle a esté présentement payée et dellivrée audit sieur Ranguel, audit nom, au moyen de quoy ladite dame de Berval de-

meure quitte et déchargée du contenu en sondit billet, lequel lui a esté présentement rendu comme nul et acquitté.

Et à l'égard des meubles et autres choses cy-dessus inventoriez, outre et pardessus ce qui a esté dellivré aux légataires, ils ont été remis audit sieur Ranguail, audit nom; et ceux qui apartiennent au Roy seront remis au garde-meuble; les deux pièces léguées à Mgr l'archevesque de Rouën lui seront remis par lesdites Dames, reconnoissant lesdites Poullain et Léger que les deux litz inventoriés le jour d'hier estimez deux cens livres les deux leur ont esté dellivrez comme compris en leur legs; comme aussy reconnoissant ladite demoiselle d'Aumale et lesdites Poulain et Léger que tous les meubles, hardes, linges qui leur ont esté légués leur ont été dellivrez, dont elles déchargent la succession de madite dame, au moyen de quoy demeurent lesdites Dames de Saint-Louis quittes et déchargées tant des scellez qui avoient esté laissez en leur garde que des meubles et autres choses qui avoient apartenu à madite dame estans en leur Maison, et notre greffier déchargé des clefs qui luy avoient esté mis entre les mains.

Fait et arrêté en ladite Maison Royale de Saint Louis à Saint-Cyr, après avoir vaqué à ce que dessus jusques à quatre heures sonnées. Et ont lesdites Dames de Saint-Louis et autres cy-dessus nommez signé avec nous, le procureur fiscal et notre greffier : Sœur Marie-Madeleine DE GLAPION, supérieure. — Sœur Anne-Françoise GAULTIER DE FONTAINES, assistante. — Sœur Catherine DU PÉROU. — Sœur Marie-Joseph VAN DAM. — Sœur Catherine DE BERAL. — RANGUEIL. — LESACHÉ. — Jeane D'AUMALE. — M. POULAIN. — F^e LÉGER. — DE LAUNAY. — BEAUREGARD. — AUVERY. — BERGERAND. — GRENET. — ROUSSEAU.

Contrôlé à Versailles le 19 avril 1719. R. soixante livres.

[Signature illisible.]

Moins d'un mois après, le 12 mai 1719, la duchesse du Lude, écrivant à M^{me} des Ursins, sa cousine, une lettre qui a été publiée pour la première fois par M. A. Geffroy (1), à qui M. Arthur de Boisisle l'avait signalée, s'exprimait en ces termes au sujet du décès et de la succession de M^{me} de Maintenon : « Dans le moment que l'on la croyoit hors

(1) A. GEFFROY, *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 394-395.

d'affaire, il survint un tonnerre qui, en deux heures, la tourna à la mort. Vous l'allez bien reconnoître, et le désintéressement avec lequel elle a toujours vécu. L'on lui a trouvé pour tout argent seize mille francs, qu'elle a partagés entre M^{me} de Caylus et M^{me} de Mailly. Elle avoit environ pour douze mille francs de vaiselle d'argent et de vermeil doré : elle a donné le vermeil doré à M^{me} de Caylus, quelque chose à M^{me} de Mailly, et le reste à M^{lle} d'Aumale, avec un lit de damas rouge ; car pour ses deux terres, elle les avoit données à M. de Noailles par son contrat de mariage. Pour pierreries, elle avoit une bague de dix à douze mille livres (1) que lui avoit donnée le feu Roi, dont elle a fait présent à M^{me} la duchesse de Noailles. Il y a environ deux ou trois mois qu'elle pria M. le Régent, elle venant à mourir, que l'on donnât une pension de dix mille francs à M^{me} de Caylus sur celle qu'elle avoit. »

Les documents qui viennent d'être mis au jour ne peuvent, à notre avis, que confirmer l'appréciation de la duchesse du Lude, qui avait été dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne, et témoigner en faveur du désintéressement incontestable de l'institutrice de la Royale Maison de Saint-Louis.

E. COÛARD.

(1) Ce chiffre diffère sensiblement de celui qui est donné ci-dessus, page 76, où le diamant légué à M^{me} la duchesse de Noailles n'est estimé que 1 000 livres.

LA CÉRAMIQUE AU CHATEAU DE VERSAILLES

PENDANT

LE RÈGNE DE LOUIS XIV

I

État de l'industrie céramique au moment de la création de Versailles.

Au moment où Louis XIII songea à donner quelque développement au rendez-vous de chasse de la forêt de Versailles, au moment des premiers agrandissements du Château, l'industrie céramique, en France, se développait à peine.

Il n'en était certes pas de même à l'étranger, où l'on produisait couramment des faïences d'une grande valeur artistique et d'une très perfectionnée fabrication. Les faïences hispano-moresques, les splendides majoliques de Deruto, d'Urbino, les terres émaillées des Della-Robbia, les produits de Delft, les porcelaines de Chine et du Japon, arrivaient presque sans concurrence en France. L'absence de production céramique dans notre pays tient, sans doute, à l'énorme importance qu'avait prise la fabrication des émaux sur cuivre à Limoges. Les produits des ateliers des Pénicaud, des Pierre Raymond, et de bien d'autres, d'un goût toujours sûr, d'une richesse incomparable, d'un décor précieux et fin, remplaçaient, dans maintes circonstances, les produits céramiques. Ils suffisaient, en tous cas, aux usages religieux. Aussi, les encouragements des souverains et de leur Cour allaient, de préférence, à cette production nationale.

La fabrication de faïence d'Oiron, les produits de Palissy sont des phénomènes isolés, le résultat de recherches personnelles, qui ne donnèrent malheureusement pas lieu à la formation d'écoles.

Aussi, au commencement du règne de Louis XIII, la fabrication française consistait-elle surtout en carreaux de pavement émaillés, produits à Rouen, à Lyon, à Beauvais, à Lisieux, à la Chapelle-aux-Pots, etc. Et comme céramique de plein air, destinée à décorer les murs ou les jardins, il n'existait que les grottes de jardin de Palissy, à Ecouen, à Reux, à Chaulnes, à Nesles, et enfin au jardin des Tuileries, à Paris.

La faïence apparut, en France, sous forme de fabrication régulière, à Nevers, vers 1608 ; à Rouen, vers 1644. Des Italiens, transfuges des manufactures de Savone, s'établissent à Nevers et y produisent des faïences d'un art relativement inférieur, si on les compare aux majoliques italiennes, mais d'une exécution toujours soignée, irréprochable.

Pendant sa minorité, Louis XIV accorda à Antoine Conrade, faïencier de Nevers, le brevet de *faïencier de la maison du Roy* (1). Les potiers de Nevers empruntaient, au xvii^e siècle, leurs décors un peu partout, copiant les faïences italiennes, persanes, les porcelaines chinoises ; leurs décors sont libres, sans goût souvent, mais d'une exécution franche et gaie, et l'intensité des couleurs, le glacé de l'émail est leur qualité essentielle ; il a été produit, à cette époque, peu de pièces de service, mais surtout des vases, des buires, des bassins, des aiguères.

Le premier rang dans l'art de terre français appartient aux faïenciers de Rouen ; chez eux, la beauté de la matière et la richesse des colorations ne laissent rien à désirer ; mais, avant de remarquer le côté technique, on se sent empoigné par le grand sentiment décoratif. Les décors font toujours, avec une parfaite harmonie, valoir la forme jusque dans ses plus petits détails. Les pièces ornées de lambrequins, de broderies, sont, certes, les plus belles que l'on puisse imaginer. Le style rayonnant, qui caractérise ces céramiques de la fin du xvii^e siècle, peut être considéré comme la plus pure manifestation du goût français.

Pendant que ces faïences voyaient le jour dans notre pays, les marchands de Bruges, d'Amsterdam, de Delft importaient en

(1) Les marchands privilégiés étaient tenus de décorer leurs boutiques et établis de tapis fleurdelisés, et chargés de la devise ordinaire de la prévôté de l'Hôtel pour être reconnus, afin que d'autres n'usurpassent point leur qualité.

France les faïences de Delft, alors que les armateurs de Gênes et de Venise fournissaient nos marchés de majoliques italiennes.

Le développement prodigieux du commerce hollandais a été cause de la prospérité de la petite ville de Delft ; les vaisseaux de Hollande apportaient partout les faïences des Provinces-Unies ; aussi rencontre-t-on, de nos jours encore, dans notre pays, des quantités énormes de produits de Delft du xvii^e et du xviii^e siècle, et ce qui frappe, c'est le souci que ces potiers avaient d'imiter l'Extrême-Orient.

C'est qu'en effet, la Compagnie des Indes, au milieu du xvii^e siècle, avait développé, vers les ports de Saint-Malo et de Marseille, l'importation des porcelaines de la Chine et du Japon. Ces productions étaient considérées comme miraculeuses, exceptionnelles ; le glacé, le décor, la transparence d'une matière dont l'Europe ignorait la technique, émerveillaient les nobles comme les bourgeois, et chacun cherchait à posséder des objets d'une nature si délicate et si précieuse.

Ces porcelaines arrivaient aussi en Hollande, et en particulier à Delft, siège d'un comptoir de la Compagnie des Indes ; il est bien naturel que les faïenciers de Delft aient cherché à imiter, à copier des modèles dont la vogue était si grande et le prix si élevé.

Et c'est ce qui explique comment tant de productions de Delft sont des copies de porcelaines orientales. Les formes, comme les décors, se sont inspirés de l'art oriental, et le style qui en est dérivé tient à la fois de la lourdeur hollandaise et de la subtilité orientale. Bien entendu, en certaines périodes, sous d'autres influences, les potiers de Delft ont eu leur originalité propre, ils ont créé des faïences personnelles de beaucoup supérieures à celles d'imitation ou d'interprétation chinoise ou japonaise.

Le stathouder Guillaume le Taciturne avait établi sa Cour à Delft, et le monde riche des fonctionnaires, des ambassadeurs, des magistrats y menait un train considérable ; aussi, tous les arts industriels propres à la décoration de l'habitation s'y créèrent et s'y développèrent-ils ; les tapis tissés, les tapisseries, les vitraux, les boiseries, les grands meubles, les poteries de Delft sont, à juste titre, restés réputés. Ces industries n'ont vu se produire leur décadence qu'à la fin du xviii^e siècle.

C'est dans cette ville de Delft, aux petites maisons propres, conservant encore aujourd'hui un caractère ancien, malgré des restaurations successives, que se sont créées jadis tant de faïenceries qui ont eu une prospérité biséculaire. Les grands maîtres de la curiosité en France, Du Sommerard comme Sauvageot, qui ont réuni les splendides collections d'objets anciens des Musées du Louvre et de Cluny, n'ont pas accepté ces faïences de Delft comme des objets propres à figurer dans les vitrines d'un collectionneur digne de ce nom; c'étaient, pour eux, des imitations grossières des fines porcelaines d'Orient, et lorsque les vases ou les plats étaient décorés dans le goût hollandais, ils considéraient cet art comme inférieur. Il est heureux que les conservateurs du Musée de Sèvres, Riocreux et Champfleury, que les fondateurs du Musée des Arts décoratifs aient su se dégager de l'influence de Sauvageot et de Du Sommerard, et aient réuni, pour le régal de nos yeux, quelques Delft superbes, d'un émail toujours parfait, de décors gais et vifs, de couleurs franches et éclatantes.

Donc, à l'époque où le château de Versailles s'est créé, l'industrie céramique avait d'autant moins d'importance en France que les usages de la céramique étaient moins développés.

Au point de vue des applications à l'architecture, les créateurs du palais de Louis XIII employaient, pour leurs constructions, des briques provenant des environs immédiats de Versailles, de Louveciennes, de Feucherolles probablement; ils auraient pu songer à utiliser les carrelages du Beauvaisis ou de la Normandie; il ne semble pas qu'ils aient fait usage de ces carrelages historiés pour le pavement des salles du rez-de-chaussée.

Quant aux céramiques d'usage quotidien, elles avaient peu d'emploi; les rois et les nobles se servaient pour leur table, au xvii^e siècle, de vaisselle d'or ou d'argent; on présentait les fruits sur de grands plats en cuivre repoussé, ainsi que nous le montrent les tableaux de l'époque. Et lorsque l'on songea à établir aux Gobelins la manufacture des objets d'art nécessaires à augmenter l'éclat de la Couronne royale, on y produisit de tout : des vases en argent, des tapisseries, des meubles, mais aucune matière céramique. Ce n'étaient pas les ouvriers qui manquaient en France ou à l'étranger pour établir une manufacture royale, mais il est très certain que l'on considérait la céramique comme un

art décoratif inférieur. Et alors que Louis XIV ornait les parterres et les pièces d'eau de vases et de statues en bronze, en marbre ou en plomb doré, que les boiseries étaient d'une richesse inouïe, que les peintures et les tapisseries les plus belles recouvraient les murs des salles, il ne resta longtemps aucune place, si petite fût-elle, pour l'art de terre.

II

Le Trianon de porcelaine et les Cascades du Trianon.

Et pourtant, il devait venir un moment où l'attention de la Cour de Louis XIV allait se trouver appelée sur une application de la poterie à l'architecture. Les missionnaires venus de Chine avaient fait connaître les monuments céramiques de ce pays, les pagodes et la célèbre tour de Nankin ; cela fut le point de départ du Trianon de porcelaine.

Si l'on feuillette les *Comptes des dépenses des Bâtimens du Roy*, qui ont été publiés par Guiffrey, on ne remarque, aux débuts de Versailles, que des fournitures de briques et de carreaux de terre, destinés au carrelage des salles du rez-de-chaussée (Comptes de 1664 à 1715) ; il existait, du reste, une tuilerie à Saint-Nom, une autre près de Clagny. En 1679, sans doute à l'instigation de Vauban, qui avait pu étudier, pendant les guerres des Flandres, l'art de la fabrication des briques, le Roi fit venir d'Amiens un briquetier nommé Deschamps et deux aides ; une fabrique fut installée près de Louveciennes. Elle produisit des briques soignées dont on se servit pour les travaux de Trianon et de Marly ; les briques ordinaires étaient fournies par Gabin, briquetier, et venaient, en grande partie, des environs directs de Versailles.

On tirait des mêmes usines, en 1682, des tuiles et des pots à fleurs. Quant aux carrelages en terre cuite, formés de briquettes plates et de carreaux rectangulaires ou hexagones, ils étaient peu employés, car on se servait surtout de dallages en liais ou en marbre.

Du Buisson et Provost, carreleurs, fournissaient ces carrelages et les réparaient quand besoin était (Comptes de 1683) ;

en 1690, après la mort de Du Buisson, ce fut Duhamel, carreleur, qui continua l'entretien des carrelages du Château, du Grand-Commun et des Trianons. En fait de céramique émaillée, nous savons seulement qu'en 1664, un sieur Estienne livra, au Château, des pots en faïence pour le service du Roi, mais nous en ignorons la nature et l'usage.

Nous savons, par la si complète description du Trianon de porcelaine que nous devons à l'érudition de M. de Nolhac (1), que le Roi décida, en 1669, d'établir un pavillon à Trianon; ce pavillon d'un étage, entouré de quatre pavillons moindres et de beaux jardins, était le *Trianon de porcelaine*. Ce pavillon fut construit comme par enchantement, pendant l'hiver 1670-71 (2).

Le système décoratif consistait en plaques, vases et ornements de faïence, qui justifiaient le nom de Trianon de porcelaine; d'après les descriptions et les gravures de l'époque, les revêtements étaient en céramique; une balustrade courait le long de l'entablement, les grands vases à anses qui la couronnaient, certains motifs de la façade, les combles au dessin hardi, tout était d'une faïence bleue et blanche qui étincelait au soleil (3).

La façade du pavillon principal comprenait sept fenêtres; les trois du milieu étaient encadrées de colonnes surmontées d'un fronton orné d'un écu de France et de six drapeaux bleus en faïence (4); chaque dessus de fenêtre était décoré d'entrelacs bleus, également en faïence; les murs intérieurs étaient revêtus d'un stuc très blanc et poli avec ornements d'azur, le tout travaillé à la façon de la Chine; le mur de la cour d'entrée était décoré, et chaque mur de clôture portait sept vases de faïence, et chaque porte latérale deux; les petites loges des gardes étaient ornées de trois rangs de vases; les deux petits pavillons également. Quant au pavillon principal, il était surmonté au niveau de sa toiture de trois rangs: le premier rang comprenait quarante vases de chaque côté; le deuxième et le troisième rang, vingt seulement; sur les marches et dans les jardins, des caisses à fleurs (5).

(1) *Revue de l'Histoire de Versailles*, Février 1901.

(2) Félibien. Paris, 1696, p. 329.

(3) *Revue de l'Histoire de Versailles*, Février 1901.

(4) Dussieux, *Le Château de Versailles*.

(5) D'après l'estampe de Van Svidde.

La *Description du Château de Versailles*, éditée par Vilette, en 1694, nous apprend, de plus, que « la couverture forme une espèce d'amortissement, dont le bas est orné de jeunes amours armés de dards et de flèches, qui chassent après des animaux; au-dessus, il y a plusieurs vases de porcelaine, disposés de degré en degré jusques au faite du bâtiment, avec différents oiseaux représentés au naturel ».

Pour l'intérieur, voici comment il se présente : « Lorsque l'on a monté sept marches pour entrer dans le vestibule, on trouve un sallon dont toutes les murailles sont revêtues d'un stuc très blanc et très poly avec des ornements d'azur. La corniche qui règne au tour et les plafonds sont aussi ornés de diverses figures d'azur sur un fond blanc, le tout travaillé à la manière des ouvrages qui viennent de la Chine, à quoi les pavés et les lambris se rapportent, étant faits de carreaux de porcelaine (1). »

L'examen des *Comptes des Bâtimens* permet de supposer quelle était la nature des céramiques employées pour le Trianon de porcelaine.

Tout d'abord, il est indiscutable qu'à cette époque, aucune fabrication industrielle de porcelaine n'existait en Europe; on ne savait, du reste, pas différencier la porcelaine de la faïence, et même, à l'heure actuelle où toutes les matières céramiques sont si répandues, nombre de personnes confondent la porcelaine et la faïence.

Le Trianon de porcelaine n'était décoré que de faïences; en 1664, Claude Reverend, importateur de carreaux de faïence « façon de Hollande », c'est-à-dire de Delft, obtenait des lettres patentes pour l'établissement, à Paris, d'une manufacture de faïence et de porcelaine imitant celle des Indes. C'est vers la même époque que s'établissait la faïencerie de Saint-Cloud.

Reverend faisait croire, alors qu'il n'était qu'un vulgaire importateur, qu'il avait trouvé « un secret admirable et curieux qui est de faire la faïence et contrefaire la porcelaine aussi belle et plus que celle qui vient des Indes orientales, lequel secret il a mis dans sa perfection en Hollande, où il en a fait quantité dont la plupart existent encore (2) »; en réalité, il ne

(1) *Description du Château de Versailles*, éditée par Vilette.

(2) Lettres patentes accordées à Cl. Reverend (1664).

fabriquait que des faïences extrêmement communes à Paris ; mais, grâce à ces assertions erronées, Reverend arriva à être le principal fournisseur de la Cour.

Toujours est-il qu'en 1670, il fournit des carreaux pour 2,816 livres. Ces carreaux étaient des produits de Delft ou de Nevers. A la même époque, Joachim Vattier, faïencier de Lisieux, fournit « 2,600 carreaux émaillés et les fait transporter jusques au port de Rouen pour être amenés au magasin du Roy ».

Les fournitures faites pour le Trianon de porcelaine de 1670 à 1671, par Joachim, s'élèvent à la somme de 1,719 livres environ. Ces carreaux de Lisieux ou du Préd'Auge, dont la description et les dessins ont été récemment donnés dans la *Revue de l'Histoire de Versailles* (1), sont caractérisés par ce fait que le contour du décor est tracé en creux, gravé sur la terre molle avec une pointe d'acier, et que la surface de chaque couleur d'émail est limitée par ce trait ; les émaux, ainsi juxtaposés, forment une sorte de mosaïque. La naïveté du procédé, l'irrégularité de la fabrication, la coloration rouge brique de la terre sont très caractéristiques ; l'aspect décoratif, dû uniquement à la vivacité des couleurs, nous fait considérer ces carreaux comme d'un ordre secondaire au point de vue céramique.

En 1673, Le Maire, marchand faïencier, fournit pour 200 livres 400 carreaux violets, qui ont sans doute été utilisés pour les toits. Tous ces carreaux de Lisieux, cu de Delft, ont servi comme revêtement, mais aussi comme pavage, ainsi que le prouve le Compte de 1680 :

« A Pasquier, 58 livres pour réparer le pavé de fayence du sallon de Trianon. »

D'autres fournitures de carreaux furent faites plus tard, mais pour la *Cascade du Trianon*, vers 1682, ainsi que nous le verrons plus loin.

La décoration des façades du Trianon de porcelaine se complétait de vases ; en suivant les *Comptes*, nous trouvons qu'en 1670, le sieur Reverend, faïencier, touchait 3,319 livres pour plusieurs « vases de fayence à mettre des orangers et des fleurs, les dits vases de la manufacture de Saint-Cloud qu'il a fournis à

(1) A. Montier, « La Poterie normande au Trianon de porcelaine », *Revue de l'Histoire de Versailles*, 4^e année, III, 1902.

Versailles ». En 1672, 2,394 livres pour « plusieurs vases », sans autre désignation.

M. Hue, jadis inspecteur du palais de Versailles, a fait quelques fouilles à l'endroit où les restes du Trianon de porcelaine ont servi de remblais; il possède, dans sa collection, un

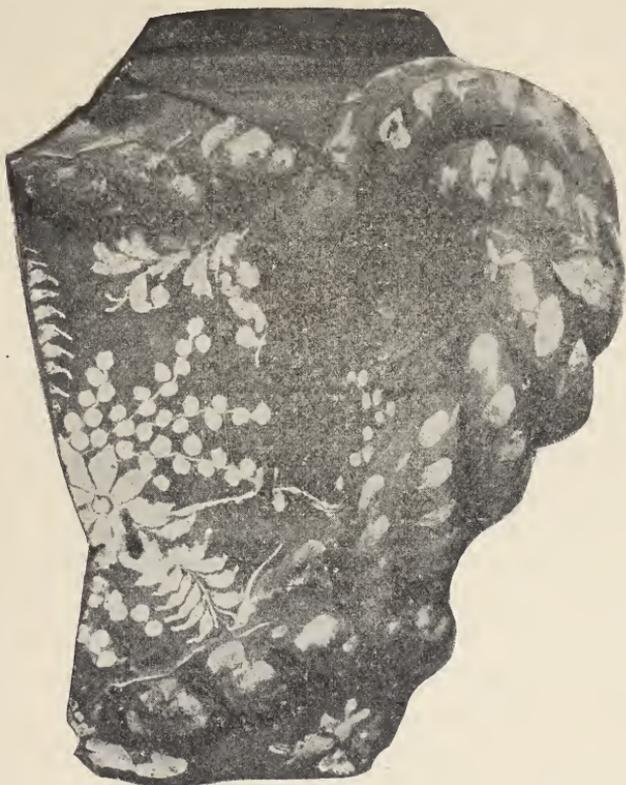


FIG. I.

Fragment de vase de Nevers,
provenant de la façade du Trianon de porcelaine.

(Collection Hue.)

fragment d'un de ces vases comprenant une anse torse encore adhérente au vase et dont la forme se rapporte aux dessins de l'estampe de Van Svidde. L'émail des anses est d'un gros bleu recouvert de mouchetures blanches.

Nous avons également eu la bonne fortune de trouver un fragment de même genre, lors du nettoyage du Grand Canal, en 1892; les deux fragments proviennent de pièces de la fabrique

de Nevers. On désigne aujourd'hui les pièces de cette belle fabrication caractéristique du XVII^e siècle sous le nom de Nevers à fond bleu de Perse; ces vases, dont la couleur et le décor sentent l'influence orientale, ont des formes françaises.

La faïencerie de Saint-Cloud, fondée vers 1670 par Morin, auquel succédaient peu après Chicanneau et ses fils, produisit longtemps des vases, des plats, des assiettes à décors bleus, à lambrequins cernés de noir, ou à rinceaux de fleurs largement dessinées.

Les vases de pharmacie donnés par Louis XIV à l'apothicairerie de l'Infirmerie royale, qui sont maintenant à la pharmacie de l'Hôpital de Versailles, et que nous aurons l'occasion d'étudier au cours de ce travail, sont certainement les types les plus remarquables et les plus caractéristiques de cette belle production.

C'est à Saint-Cloud que se sont fabriquées les faïences des résidences royales, mais ce n'est qu'à partir de 1683 que les commandes se font directement à Saint-Cloud, car nous ne trouvons auparavant, dans les *Comptes*, aucune trace de paiement fait à Chicanneau ou à Trou, son successeur.

Dès 1683, les faïences de Saint-Cloud, et plus tard les porcelaines tendres de cette localité, portaient souvent, comme marque caractéristique, le Soleil, qui était l'emblème du Roi; les vases et les plats, les figures et les ornements qu'on y voyait avaient souvent rapport au soleil (1).

La difficulté des transports a donné à ce moment une grande importance aux intermédiaires; aussi le principal des fournisseurs a été Pierre Le Maire, qui est qualifié de marchand (*Comptes* de 1664), de marchand-verrier (*Comptes* de 1665), de faïencier (*Comptes* de 1671 à 1689).

Le Maire a fourni des vases et pots de faïence, des pots de faïence à orangers, des petits vases, des vases de faïence pour le Petit Parc; d'autres pour le Parterre de fleurs, qui alors (2), comme aujourd'hui encore le Parterre du Midi, enserrait de ses dessins de buis et de sable de petites plates-bandes multicolores;

(1) *Description du Château de Versailles*, par Vilette.

(2) *Revue de l'Histoire de Versailles*, 1899. M. Pératè, « Le Parterre d'eau sous Louis XIV ».

il se terminait d'un côté par une allée de sapins, de l'autre par une rangée de vases de faïence posés sur un mur bas. Ce sont ces mêmes vases de faïence qui faisaient bordure avec quelques ifs aux deux plates-bandes du Grand Parterre.

M^{me} de Scudéry, en 1668, promène une visiteuse, « qui loua mesme fort tous les vases de fleurs, dont les balustrades des fossés et des terrasses sont bordées et qui sont un objet si galant et si agréable; elle prit garde qu'une grande partie de ces vases sont de porcelaine et les autres de bronze..... ».

On se rendra compte de l'importance de ces fournitures en constatant qu'il a touché 21,785 livres, rien que pour les années 1670 à 1675. Les vases pouvaient, à cette époque, provenir de Delft, de Rouen, de Nevers, de Saint-Cloud ou de Paris; l'aspect de ces vases de faïence établissait la confusion avec les produits de la Chine.

A l'appui de cette opinion, je citerai Haudicquer de Blancourt (1), qui écrivait, en 1687, que « la porcelaine *ou* faïence est une terre préparée qui s'émaille avec le même émail blanc que nous avons enseigné; ces ouvrages sont tellement à l'usage du monde qu'il n'y a pas de lieu où il ne s'en trouve tant pour l'ornementation des cheminées, cabinets, tables et autres endroits, que pour les commodités ordinaires que nous en recevons. Les plus belles viennent de Chine, celles qui les imitent le mieux sont celles qui se font à présent à Saint-Cloud et à Rouen, et ensuite celles qui viennent de la Hollande. Il s'en fait encore à Savone, en Italie, qui est très belle, et en plusieurs lieux en France qui est assez commune ».

Les fouilles faites au Trianon, dans les endroits où l'on a remblayé avec les matériaux de démolition du Trianon de porcelaine, n'ont, jusqu'à présent, fait trouver que des débris de vases de Nevers et de Saint-Cloud, des carreaux de Lisieux, de Nevers et de Delft.

Les Comptes de 1671 portent que Le Maire a fourni plusieurs vases à « fason de pourcelaine », livrés à Versailles, et 1,058 pièces de porcelaine pour le service du Roi; ceux de 1677 signalent 66 vases façon de porcelaine. On remarquera la différence de désignation; pour nous, les mots « façon de porcelaine »

(1) Haudicquer de Blancourt, *Art de la Verrerie*, 1687.

veulent dire « faïence » ; les 1,058 pièces de porcelaine devaient être des porcelaines de la Chine ou de la Compagnie des Indes (1).

En dehors des fournitures faites par Le Maire, nous voyons que F. Chenu livra, en 1664, 14 pots de faïence pour 140 livres; Commandeur, faïencier, fournit, en 1682, 96 petits vases pour 590 livres; nous n'avons pas pu savoir si Chenu et Commandeur étaient marchands ou fabricants.

Il est certain que, vers 1682, le Roi, voyant tout le parti décoratif que l'on pouvait tirer de l'emploi de céramiques, songea à développer ce genre de fabrication en France. Les *Comptes* nous donnent, à ce sujet, les curieuses mentions suivantes :

« 1682 : Au sieur Le Danois, pour voiturier du Hâvre de Grâce à Rouen des caisses de marbre *et terre de porcelaine* chargées à Civita-Vecchia 1,282 liv.

« 1682 : A Fromont, pour son remboursement de l'achat, frêt et voiture de 50 barriques *de terre de Hollande*, qu'il a livré. 1,057 liv.

« 1682 : A Gabriel Morin, pour avoir voituré par eau, de Rouen à Paris, 173 caisses venues de Rome, et 130 tonneaux *de terre de porcelaine* pour le service de Sa Majesté. 3,300 liv. »

La *terre de porcelaine* venue de Civita-Vecchia était peut-être une pâte à faïence italienne; en tout cas, nous ignorons ce que le surintendant des bâtiments, arts et manufactures fit de cette terre de porcelaine et de la terre de Hollande, quoi qu'il soit possible que ces matériaux aient servi à Morin, à la faïencerie de Saint-Cloud. Furent-elles seulement envoyées à la manufacture de Saint-Cloud ou bien à celles de Rouen ou de Paris, qui commençaient à se développer à ce moment? Des essais furent-ils tentés aux Gobelins où se centralisait la fabrication des objets d'art sous la haute direction de Le Brun? Nous n'avons trouvé aucun renseignement à ce sujet.

Comme nous l'avons dit, les jardins du Trianon comprenaient des bassins recouverts de plaques de faïence. Ces bassins paraissaient être de porcelaine; des jets d'eau jaillissaient des

(1) A cette époque, la Chine produisait des porcelaines que la Compagnie des Indes faisait décorer dans le goût européen. Le musée céramique de Limoges possède une statuette de cette fabrication représentant Louis XIV. Cette importation a commencé dès 1667. Voir, à ce sujet, le chapitre suivant.

urnes; toutes les caisses à fleurs, tous les pots à plantes étaient en faïence.

C'est vers 1682 que les *Comptes* mentionnent des livraisons pour les *Cascades du Trianon*. A partir de ce moment, un sieur Branlard, verrier, fournit des carreaux de « fayance d'Holande » pour la cascade du Trianon, pour un total de 1,066 livres. En 1683, Henry Trou, faïencier, le successeur de Chicanneau à la tête de la faïencerie de Saint-Cloud, touche 224 livres pour carreaux qu'il a fournis à Trianon, pour les cascades; un sieur Causette touche 214 livres pour 800 carreaux de « fayence d'Holande », pour les cascades du Trianon.

Le Compte de 1697 nous apprend que Le Maire encaissa 220 livres pour 880 carreaux de Hollande *gris de lin et à paysage* qu'il a fournis pour les cascades de Trianon, à 25 livres le cent. Ces carreaux étaient destinés à l'entretien des cascades, et la désignation nous indique bien qu'il s'agit là de produits de Delft.

A partir de 1685, Pierre Branlard fournit, presque tous les ans, des carreaux d'Holande (*sic*) pour remplacer ceux qui sont cassés (*Comptes* de 1685, 1687, 1688); il semble qu'en 1689, pour une raison que j'ignore, de graves détériorations se soient produites à ces cascades, car, en cette année, Le Maire, faïencier, Drouart, rocailleur, et Branlard fournissent une grande quantité de carreaux de Hollande et de Lisieux pour le rétablissement des cascades du Trianon.

En 1692, une nouvelle réfection est devenue nécessaire. Branlard fournit au magasin de Versailles 400 « carreaux de Lisieux », et, en 1693, Remy Denis, fontainier du Trianon, touche une importante gratification « en considération du rétablissement du carreau d'Holande, qu'il a fait aux cascades du Trianon ».

Un certain nombre de vases étaient cassés, en 1692, dans le jardin, et Mathieu Lambert, faïencier, livre « 42 grands pots de fayence à mettre des fleurs » pour remplacer ceux qui étaient détruits.

A l'intérieur des pavillons du Trianon de porcelaine, les boiserie, les croisées, les grilles de fer étaient couvertes de peinture en faïence (*Compte* de 1671); les baucs du jardin étaient peints en façon de porcelaine (*Compte* de 1684).

Quant aux cheminées, elles étaient décorées de carreaux de faïence (1691), probablement de Lisieux, et, pendant la saison

d'été, des cuvettes façon de porcelaine, remplies de fleurs, étaient disposées à l'intérieur des cheminées; c'est le sieur Mathieu Lambert, faïencier, qui fournissait ces cuvettes pour le prix de 2 livres 10 sols chaque.

Le Trianon de porcelaine fut entièrement rasé en 1687. Ses débris ont servi à remblayer quelques parties du Parc. A la même époque commencèrent les travaux de construction du palais du Grand Trianon, tel que nous le voyons aujourd'hui; et, s'il ne fut point employé de céramiques à sa décoration, il n'y a rien d'étonnant à cela; c'est que, en effet, les procédés primi-



FIG. 11.

Carreaux en faïence de Nevers, provenant du Trianon de porcelaine.
(Collection Auscher.)

tifs de fabrication des carreaux céramiques et leur emploi avaient occasionné au Trianon de porcelaine de constants déboires; les terres, souvent mal préparées, étaient gélives et, lorsque la pâte n'était pas défectueuse, le vernis avait parfois une dilatation différente, et se soulevait en écailles, après s'être gercé; de sorte qu'au milieu d'un panneau ou d'une bordure, des manques venaient à se produire, donnant un aspect lamentable. Souvent, il était impossible de réassortir; et comme on ne savait, à cette époque, fixer les carreaux céramiques qu'au moyen du plâtre, il en résultait qu'à la suite de pluies ou de gelées, les carreaux tombaient et se cassaient.

Les *Comptes* nous montrent le souci que l'on a eu de mieux fixer les carreaux; en 1695, Nicolas Drouard songe à poser et

attacher les carreaux de Hollande « avec des clouds » (jardins du Trianon).

Le procédé ne réussit guère, vu que, chaque année, Le Maire, Branlard et Remy Denis fournissent pour les cascades des car-



FIG. III

Carreaux en faïence de Delft, provenant du Trianon de porcelaine.

(Musée municipal de Versailles.)

reaux de Hollande ou de Lisieux, et ces fournitures se continuent jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

Lorsqu'il fut question d'ornez les bassins d'Hippomène, de la Nympe et d'Aréthuse au jardin de Marly (1), de carreaux fabri-

(1) Piganiol de la Force (édition de 1713) donne, de ces bassins, la description suivante : « Dans la première salle qu'on trouve à main droite en descendant, on trouve un bassin revêtu de carreaux de porcelaine, autour duquel règne une balustrade de fer doré. On l'appelle le Bassin des Carpes. Au milieu de ce bassin, on voit, sur un piédestal fort orné, une statue d'Hypomènes, de Coustoux le jeune... Dans la salle verte qui suit, il y a un bassin semblable... avec la statue d'Atalante, sculptée, en 1704, par Le Pautre. »

qués par Chicanneau, le célèbre faïencier de Saint-Cloud, ces carreaux de faïence furent posés au « mastique » à chaud (Comptes de 1712, 1713, 1714), ce qui coûta plus de 13,000 livres. Ce moyen n'a pas dû donner complète satisfaction aux architectes, car, en 1714, le serrurier Gaston Martin se voit payer

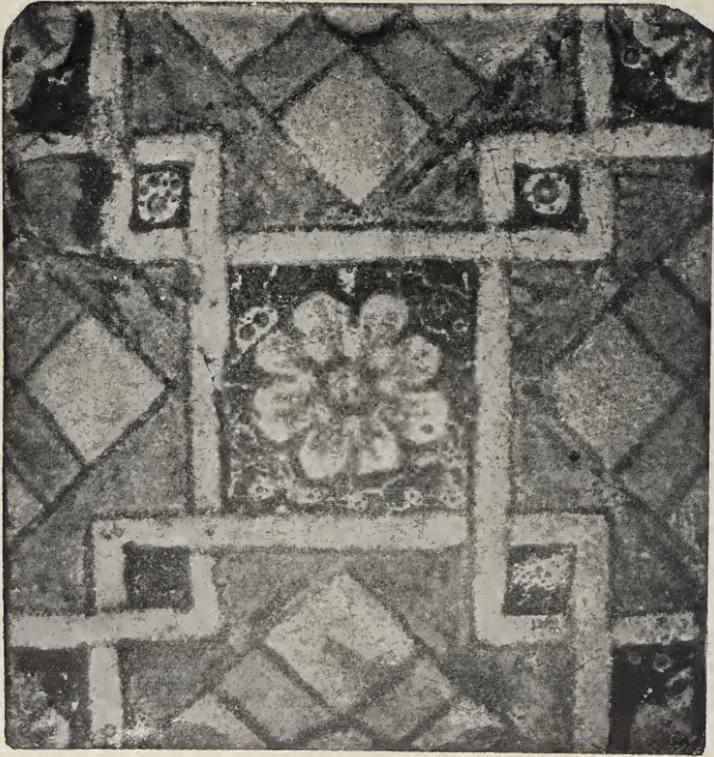


FIG. IV.

Carreaux en faïence de Lisieux, provenant du Trianon de porcelaine.
(Musée municipal de Versailles.)

803 livres pour les « visses à écroux qu'il a fourni pour attacher les panneaux de carreaux de fayence des bassins du jardin de Marly, ainsi que pour divers menus ouvrages qu'il a fait ».

En ce qui concerne les grands vases à fleurs et les caisses à oranges, leur existence ne fut pas de grande durée ; en 1713, un sieur Spazement, peintre, fut payé 1,123 livres « pour les caisses qu'il a peintes façon de fayance et celles qu'il a restaurées pour le jardin du palais du Trianon ».

La céramique d'alors n'était pas d'une technique capable de résister aux intempéries de l'air ; aussi, lors du développement des jardins de Versailles et de la construction du Grand Trianon, on ne songea plus à se servir de céramiques pour l'extérieur, et les vases de faïence furent remplacés par des vases de marbre, de métal ou de pierre, semblables à ceux que nous voyons aujourd'hui dans les jardins. Quand le Trianon de porcelaine fut démoli pour céder la place au palais du Grand Trianon, un sieur Misson acheta, en 1695, pour 244 livres, 6,100 petits carreaux *biset* provenant de la démolition de l'ancien bâtiment du Trianon.

Et, à l'heure actuelle, à part quelques carreaux trouvés dans les fouilles du Trianon et conservés à la Bibliothèque de la ville de Versailles, au Musée céramique de Sèvres, ou en quelques collections particulières, il ne reste plus trace de cette curieuse tentative de décoration céramique.

Les carreaux dont nous donnons ici la reproduction sont ceux dont l'origine nous semble indiscutable. Nous avons pu savoir, par quelques anciens fonctionnaires du château de Versailles, en quel emplacement les matériaux provenant de la démolition du Trianon de porcelaine avaient été enfouis ; il y a lieu d'espérer que des fouilles méthodiques permettront une complète reconstitution de la décoration céramique du Trianon de porcelaine.

III

Introduction de la faïence et de la porcelaine à la Cour du Roi pour les usages de la table.

A l'époque où l'architecte Dorbay édifiait ce Trianon de porcelaine qui, d'après les estampes, était d'un aspect si gracieux et si riant, mais aussi d'une si grande fragilité, la céramique n'avait que peu d'emplois dans les palais royaux.

C'est qu'en effet, pour la plupart des usages de la table, on se servait à la Cour, pendant la première partie du règne du grand Roi, de pièces d'orfèvrerie et d'argenterie provenant des richesses du trésor royal ; puis d'autres pièces furent fabriquées et ciselées, de 1664 jusqu'en 1680, dans les ateliers établis par Colbert aux Gobelins.

Les plats, de même que les assiettes, que l'on appelait aussi écuelles (assiettes plates) ou bélutes (assiettes creuses), étaient en or ou en cuivre, en argent ou en étain; leur introduction en France date de Mazarin, qui avait adopté la forme creuse usitée en Italie; dans l'Inventaire après la mort de Mazarin, en 1653, nous trouvons quinze assiettes creuses « à l'italienne »; ces mêmes assiettes, en 1680, s'appellent « assiettes à la mazarine »; on trouva ensuite, en 1687, la dénomination d'« assiettes potagères »; on disait aussi « assiettes à mouchettes ».

Pour les tables, elles étaient couvertes de lampadaires, de caisses à fleurs en métaux précieux, quelquefois émaillés; souvent même, des pierres fines y étaient enchâssées. C'était un luxe incroyable que celui d'une table à la Cour, et, jusqu'en 1661, moment de son arrestation, le surintendant Nicolas Fouquet, en possession des collections artistiques du cardinal Mazarin, amateur de tableaux, de tapisseries, de livres, d'antiques, était l'initiateur de tous les luxes et l'arbitre de toutes les élégances.

De même que, dans son château de Vaux, il avait su, par ses créations, être le précurseur des splendeurs de Versailles, de même qu'il avait distingué et employé Le Nôtre, le Poussin, Puget, Le Brun et La Quintinie, de même il avait été l'organisateur et le metteur en scène des tables somptueuses.

Chez Fouquet, comme à la Cour du grand Roi, l'assiette jouait un rôle dans la cérémonie pompeuse qu'on appelait *le grand et le petit couvert*. Quand Louis XIV mangeait en public, les assiettes d'or nécessaires pour changer étaient placées devant lui sur la table, en une ou plusieurs piles, suivant leur nombre, et, lorsque, avant de se mettre à table, le Roi recevait la serviette mouillée avec laquelle il se rafraîchissait les doigts, elle lui était apportée entre deux assiettes.

La misère générale, et aussi la mode, plus puissante que les édits, allaient faire disparaître l'argenterie des tables et obliger les grands à renoncer, pour la vaisselle, aux métaux précieux.

Après la guerre de 1691, le Roi avait envoyé à la Monnaie tous les meubles d'argent massif qui faisaient l'ornement de la galerie et des grands et petits appartements de Versailles, et l'étonnement des étrangers. Il fit fondre même le trône d'argent. Monsieur le Dauphin et Monsieur, M^{me} de Lude et bien d'autres envoyèrent fondre des meubles et des objets de métal précieux.

M^{me} de Sévigné nous a raconté que les objets qui avaient appartenu au Roi et dont le prix d'acquisition avait dépassé six millions, avaient rendu à peine deux millions et demi en numéraire.

Félibien signale, parmi les objets qui furent ainsi fondus, deux cabinets : le Temple de la Gloire et le Temple de la Vertu, chefs-d'œuvre de sculpture et de ciselure exécutés aux Gobelins. Ces productions merveilleuses se trouvent, heureusement pour nous, figurées en grande partie sur les toiles qui décorent le palais de Versailles ; le plafond du salon de l'Abondance, entre autres, laisse voir les cassolettes, les brûle-parfums, les vases de pierres précieuses montés en bronze ou en or, et les gemmes de la couronne.

Les Inventaires de la Couronne, publiés par Guiffrey, ont permis de dresser le bilan de ce qui a disparu sous l'action du feu et de conserver une description suffisamment précise du reste.

En 1709, la misère, plus grande encore, engagea le Roi à recevoir la bonne volonté de ceux qui présenteraient leur vaisselle. Nous empruntons à Saint-Simon le récit de cette opération (1) :

« On indiqua deux voies à faire le bon citoyen : Launay, orfèvre du Roi, et la Monnaie. Ceux qui donnèrent leur vaisselle à pur et à plein l'envoyèrent à Launay, qui tenait un registre des noms et du nombre de marcs qu'il recevait. Le Roi voyait exactement cette liste, au moins les premiers jours, et promettait à ceux-là verbalement et en général de leur rendre le poids qu'il recevait d'eux, quand les affaires le lui permettraient, ce que pas un d'eux ne crut ni n'espéra, et de les affranchir du contrôle, monopole assez nouveau, pour la vaisselle qu'ils feraient refaire. Ceux qui voulurent le prix de la valeur l'envoyèrent à la Monnaie. On l'y pesait en arrivant ; on écrivait les noms, les marcs et la date, suivant laquelle on payait chacun à mesure qu'il y avait de l'argent. Plusieurs ne furent point fâchés de vendre leur vaisselle sans honte et s'en aider dans l'extrême rareté de l'argent. Mais la perte et le dommage furent inestimables de toutes ces admirables moulures, gravures, ciselures, de ces reliefs et de tant de divers ornements achevés dont le luxe avait chargé la vaisselle de tous les gens riches et de tous ceux du bel air..... Tout ce qu'il y eut de grand ou de considérable se mit en huit jours en

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. V, p. 395.

faïence, en épuisèrent les boutiques et mirent le feu à cette marchandise, tandis que tout le médiocre continua à se servir de son argenterie.

« Le Roi agita de se mettre à la faïence, il envoya sa vaisselle d'or à la Monnaie, et M. le duc d'Orléans le peu qu'il avait.

« Le Roi et la famille royale se servirent de vaisselle de vermeil et d'argent ; les princes et les princesses du sang, de faïence. Pour d'Antin, qui en avait (de la vaisselle d'or) en grande quantité et de la plus achevée, il courut à Paris choisir force porcelaine admirable, qu'il eut à grand'marché, et enlever deux boutiques de faïence qu'il fit porter pompeusement à Versailles. »

On voit par ces lignes que jusqu'à ce moment la Cour et les courtisans faisaient, pour les usages de la table, faible consommation de vaisselle de terre (c'est ainsi que l'on désignait la faïence), parce qu'elle passait pour être sale et était d'un aspect peu engageant.

Pourtant, la porcelaine de Chine et du Japon était adoptée depuis l'introduction des boissons nouvelles en France. En 1651, le chocolat avait été importé, mais ne se répandit définitivement que sous Louis XV ; en 1652, le thé faisait son apparition à la suite des importations de la Compagnie des Indes hollandaises ; enfin le café de Moka, connu en 1670, fut de suite l'objet d'une grande vogue.

Il fallut nécessairement des tasses, sans parler des cafetières et des théières. Si ces dernières furent généralement en argent, ou tout au moins en métal, des tasses à café furent importées d'Orient ; quelques-unes fabriquées à Delft, à Rouen, à Saint-Cloud.

Nous savons, malgré la sommaire description des *Comptes des Bâtimens du Roi*, que les pièces de porcelaine étaient surtout des porcelaines importées d'Orient, dont il se faisait un grand commerce à Paris, car la porcelaine tendre ne fut fabriquée industriellement à Saint-Cloud que vers 1695.

Le commerce des produits de l'Extrême-Orient et de Delft était considérable, d'après les tarifs généraux des droits des sorties et entrées du royaume ; des marchands tenaient boutique non seulement de ces objets d'origine étrangère, mais aussi des faïences de Nevers, de Rouen, de Saint-Cloud, et à la fin du xvii^e siècle, des porcelaines tendres de Saint-Cloud.

Il nous est resté bien peu des plats et des assiettes qui furent fournis à la Cour après les guerres de 1688 et de 1709. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la prospérité de l'industrie rouennaise est due à la nécessité où chacun s'est trouvé de remplacer son argenterie par de la vaisselle de terre. Et, du coup, la faïence de Rouen atteignit la perfection dans la fabrication comme dans le décor.

La faïence normande, comme l'a dit si bien Champfleury dans



FIG. V.

Plat de faïence de Rouen, aux armes du duc de Saint-Simon.

Le Violon de faïence, a le privilège d'éveiller le sentiment du solennel et du robuste à la fois.

« C'est quelque chose de grand, d'éloquant, de radieux, de calme, de majestueux. Art peu varié qu'on ne se lasse pas d'admirer, pas plus qu'on ne se lasse de certaines formules musicales qui reviennent sans cesse dans l'orchestration d'un Haydn.

« Nulle part en France la couleur n'a été employée avec tant de maîtrise. La première manière, d'un bleu monochrome presque sévère, s'imprime dans de grands plats que l'austère Port-Royal n'eût pas repoussés.

« La seconde période est moins sévère, mais c'est toujours d'un grand art. Le jaune, le bleu, le rouge y jouent des trios de coloration pleins d'allégresse et de sérénité. »

Bien exacte est cette peinture de ces faïences dont trop peu de spécimens sont venus jusqu'à nous. Si le roi Louis XIV avait accordé à Saint-Cloud, son fournisseur habituel, le privilège de



FIG. VI.

Plat de faïence de Delft, aux armes de France et de Navarre.

marquer ses pièces d'un soleil, il avait autorisé en 1713 la fabrique de Rouen à marquer d'une fleur de lys; et des plats à cette marque se trouvent conservés au Musée céramique de Sèvres.

On évoque tout le règne du grand Roi en contemplant des plats comme celui de Rouen aux armes du duc de Saint-Simon, ou celui de Delft aux armes de France et de Navarre (voir fig. 5 et 6) ou à celles de Colbert; en admirant les salières trilobées,

les sucrières ou poudrières aux décors gais et éclatants, comme le sont les pièces conservées aux Musées de Sèvres ou de Rouen.

Nous ne savons ce qui existait de vaisselle de faïence à la Cour que par les Inventaires généraux du mobilier de la Couronne. Ces inventaires généraux du mobilier de la Couronne, qui comprennent l'énoncé sommaire des *porcelines* fines et celui des *pots façon de porcelaine*, c'est-à-dire des porcelaines et des faïences en 1673, en 1681 et en 1718, comportent comme pièces de table des aiguères, des assiettes, des jattes, des salières, des saucières, des tasses, des marmites, etc.

Nous y relevons 28 pièces de boucaros de différentes grandeurs (ce sont des théières en grès de Chine ou du Japon non vernissé qui portent ce nom), et « 9 pourcelaines à fruits rondes d'un pouce sur 5, et 7 pourcelaines à fruits carrées de 4 pouces ».

Il s'agit sans doute des porcelaines décrites par Besongne (1) en 1694, au sujet du grand couvert : « Le fruit est composé, dit-il, de 2 grands bassins de fruits crud dans des porcelaines, et 2 autres plats de toutes sortes de confitures sèches faites au goblet, aussi en porcelaine.

« Au petit couvert, 2 petits plats de fruits crud, de confitures sèches dressées dans des porcelaines, et de 4 compotes ou confitures liquides en porcelaine. »

Ces porcelaines de service, que l'Inventaire de 1673 comprend nombreuses et qu'il désigne : « buères, chandeliers, sallières, esguières, burettes, tasses, marmites, cruches à anses, biberons, assiettes, saussières, cadenats, gobelets », n'étaient autres que des porcelaines de Chine décorées sur commande en Chine, d'après des modèles européens.

Le P. d'Entrecolles nous relate, dans ses récits de voyage, que les manufacturiers de King-te-tchin et de Canton fabriquaient des pièces à décor étranger. « La porcelaine, dit-il, qui est importée en Europe se fait d'après des modèles nouveaux, souvent de formes étranges, fort difficiles à fabriquer; pour le moindre défaut, les marchands européens refusent de la recevoir en livraison, si bien qu'elle reste sur les bras du fabricant qui ne peut la vendre aux Chinois parce que le genre n'est pas du tout de leur goût. »

(1) Besongne, *Etat de la France pour 1694*, t. 1^{er}, p. 143.

Il dit aussi, dans ce même récit, que les modèles sont venus d'Europe, que les marchands sont obligés à une surveillance grande dans les fabriques pour que les dessins et armoiries soient fidèlement reproduits.

Ces pièces, appelées couramment *porcelaines des Indes*,



FIG. VII.

Assiette de faïence, provenant du château de Versailles.

(Musée municipal de Versailles.)

abondent dans les collections d'aujourd'hui. Nombreuses sont celles aux armoiries de France, des principaux seigneurs de la Cour de Grande-Bretagne ou des Pays-Bas, des grands marchands de Londres, de Brest, d'Amsterdam.

Les formes sont souvent purement européennes, comme les tasses à anses, les soupières, les chandeliers; d'autres fois,

comme pour des tasses ou des assiettes, les formes chinoises se rencontrent recouvertes d'un décor européen. Le duc d'Orléans avait fait ainsi faire d'énormes cornets de plus d'un mètre de haut pour le château de Saint-Cloud. Ces cornets, aux armes de sa maison, font actuellement l'ornement du Musée du Louvre et sont, par la beauté du décor et la grandeur des pièces, un objet d'étonnement pour nous. Dans ce même ordre d'idée, signalons une statuette de porcelaine de Chine du Musée de Limoges, qui représente le roi Louis XIV à cheval.

Les Inventaires de 1673 et 1681 ne comprennent comme pièces de service aucune faïence; non seulement les faïences de Rouen ou de Nevers n'y figurent pas, mais il n'y est pas fait état des assiettes, bouteilles, pichets, plats et saucières de qualité ordinaire qui servaient pour les offices et les tables des seigneurs de moindre importance, qui n'étaient point admis à la table du Roi ou à celle des princes du sang.

Le musée de la Bibliothèque de Versailles a conservé deux assiettes de cette provenance et qui sont décorées de trois couronnes royales.

Ces assiettes, ainsi que l'indique la nature de leur pâte, de leur émail et de leurs couleurs, ont été fabriquées à Saint-Cloud.

La découverte de la porcelaine à Saint-Cloud, l'appui que le duc d'Orléans apportait à toute mode nouvelle, donnèrent, vers la fin du xvii^e siècle, naissance à un nouvel emploi de la porcelaine que l'on commençait à savoir bien fabriquer.

On se mit à exécuter nombre de manches de couteaux et de fourchettes en porcelaine tendre; les uns tout blancs, les autres, qui, à notre avis, sont les plus curieux et les plus intéressants, sont ornés des rinceaux et des lambrequins qui caractérisent si

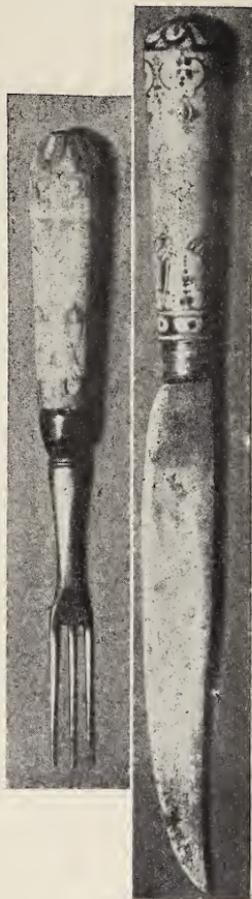


FIG. VIII.

Manches de couteau et fourchette en porcelaine tendre de Saint-Cloud, xvii^e siècle.

(Collection Auscher.)

bien cette époque ; l'usage des couteaux et des fourchettes ne s'est entièrement généralisé qu'à la fin du xvii^e siècle ; bien des nobles, des princes de ce temps se sont longtemps servi de leurs doigts pour manger, sans vouloir adopter cette innovation.

Les fourchettes ont d'abord été en argent, les manches des couteaux étaient en or, en argent, en corne, en ivoire, en pierres dures. C'est à la fin du xvii^e siècle que l'on fabriqua les fourchettes en fer.

C'est de ce temps que datent les premiers pommeaux de cannes en porcelaine, dont la mode se continua jusqu'au moment de la Révolution.

Pour être complet, je citerai aussi l'apparition des pipes en terre au temps du grand Roi. Les premières furent en terre de Hollande ; on en fabriqua ensuite dans les Flandres et à Paris.

Les pipes du xvii^e siècle conservées au Musée de Sèvres sont de deux sortes, les unes ont un petit fourneau et un tuyau uni, les autres ont le tuyau orné, et le fourneau est décoré d'un soleil rayonnant.

IV

La Collection de porcelaines du roi Louis XIV.

Comme on sait, Mazarin et Fouquet ont été deux amateurs éclairés de belles choses, et suivant leur exemple et celui des papes et des princes de la famille de Médicis, Louis XIV avait réuni à Versailles une collection de vases de jaspe, de prime d'émeraude, d'améthyste, de cristal de roche, de porphyre, d'agate, montés pour la plupart en bronze ou même en or. Les Inventaires de ces objets, publiés par Guiffrey, nous font connaître toute l'étendue de ces précieuses séries, dont nous retrouvons maintenant les plus intéressants chefs-d'œuvre à la galerie d'Apollon, au Musée du Louvre.

Dès 1660, il y avait à Paris nombre de marchands (1) de porcelaines fines, de même que de collectionneurs et d'amateurs de ces précieux objets ; l'on disait couramment, à cette époque, que

(1) 1678. *Le Mercure de France*.

les porcelaines devaient rester tout un siècle en terre pour acquérir leur bel éclat (1).

En 1661, les *précieuses* se rendaient en foule aux foires de Saint-Germain et Saint-Laurent, pour y acquérir quelques menus objets (2). Les seigneurs de la Cour et le Roi ne dédaignaient pas de les conserver.

Les Inventaires du mobilier de la Couronne montrent l'importance des collections royales. Les porcelaines étaient disposées, paraît-il, dans une salle, dite de la Chine (3), où se trouvaient aussi des cabinets, des meubles, des broderies d'Extrême-Orient; c'est dans cette salle que Louis XIV, le visage baigné de larmes, fit ses adieux au petit duc d'Anjou, devenu roi d'Espagne.

Dussieux parle également d'une salle ou Cabinet de la porcelaine, voisine des appartements du roi Louis XV. Nous supposons que ce nom a été donné à cette salle à cause des pièces de porcelaine qui ont dû s'y trouver réunies, mais nous ignorons si cette dénomination existait du temps du grand Roi, ou si elle a pris naissance à l'époque du Régent, qui, lui également, était amateur passionné de ces charmants bibelots. On a donné aussi, à la fin du xviii^e siècle, le nom de Salon des porcelaines à une pièce du premier étage où, sous l'ancienne monarchie, on exposait, au mois de janvier, les plus beaux produits de la manufacture de Sèvres.

L'Inventaire du mobilier de 1673, dressé par Du Metz, comprend 65 numéros, totalisant 695 pièces de porcelaine; on y trouve, pour désigner la porcelaine, les mots *porceline fine* et *pourcelaine*. Nulle désignation de décor ou d'origine, mais les dimensions sont mesurées avec soin. Nous y relevons « 2 cadenats (qui ont servi sans doute pour la serviette du Roi), 2 ferrières (bouteilles qui contenaient le vin, lors du voyage du Roi), un

(1) *Grand Dictionnaire des précieuses*, publié en 1661.

(2) Nous avons relevé les noms des principaux marchands dans les annuaires de l'époque; c'étaient : Ducaurroy, rue Briboucher (Aubry-le-Boucher), à Paris, qui importait les pagodes ou statuettes grotesques de porcelaine de Chine et du Japon, dont la vogue fut si grande vers 1692; d'Hôtel, quai Mégisserie; Fanagny, à la descente de la Samaritaine; Quenel, rue des Bourdonnais; Mallaffèvre et Varenne, quai de l'Horloge; La Franaye et Laigre, rue Saint-Honoré.

(3) *Mémoires* du baron de Breteuil.

grand nombre de calbasses, d'urnes, de vases, de gobelets, flacons, buires, esguières ».

L'Inventaire de 1681, signé par le même Du Metz, comprend 409 autres pièces en 123 numéros ; les dimensions des objets, leur hauteur et leur largeur préoccupent bien plus le conservateur des collections du Roi, que leur origine ou que leur décor ; pourtant, nous relevons quelques désignations intéressantes. Il y a « des bouteilles, des rouleaux, des calbasses, des urnes du Japon et 2 calbasses de Perse ».

Nous savons, au point de vue des colorations, qu'il y avait « 1 petit rouleau bleuf de 4 pouces de hault (n° 121), 1 grande figure blanche de 12 pouces de hault, 2 de 13 pouces, 2 figures blanches et jaunes de 13 pouces de hault (n°s 123-125), 6 boestes bleuf, couvertes, d'un pouce (n° 148), 3 petites boestes terre verte, d'un pouce de hault (n° 150) » ; du reste, la majorité de ces pièces, indiscutablement de Chine ou d'Orient, devaient être blanches, à décor bleu sous couverte, qui étaient alors les plus recherchées et les plus appréciées à cause de la finesse de la pâte et de la beauté de l'émail.

Au point de vue des formes, nous trouvons : « des calbasses, des urnes, des bouteilles avec dragons, des pots sur lesquels est une ance façon de fouine (n° 169), des cornets, des urnes à pams, des jattes, une buire à ance, quelques tasses, unies, godronnées ou à pams ».

Ce second inventaire (1681) comprend fort peu de pièces de service, seulement quelques porcelaines à fruits, que nous appellerions aujourd'hui compotiers ou jattes à fruits, et 4 vinaigriers.

Nous savons qu'un service très complet de porcelaines de Chine décorées dans le goût européen aux armes de France, dites porcelaines des Indes, avait été fait pour le Roi ; l'Examen des Comptes des Bâtiments du Roi de 1671 parle d'un achat de 1,058 pièces de porcelaine. Cela coïncide avec la mention qui accompagne les annotations faites en 1718 aux Inventaires de 1673 et 1681 ; l'excédent de 1,569 pièces doit comprendre le service en porcelaine des Indes et les présents siamois. Voici le texte de cette note : « Par la vérification que nous avons faite des porcelaines existantes, nous avons reconnu qu'au lieu de 1,145 pièces faisant la totalité de ce qui en reste des 118 numéros du prézant chapitre, il s'en est trouvé 2,714 pièces, qui est une augmentation

de 1,569, laquelle procède de plusieurs choses non inventoriées depuis le 30 janvier 1681. Nous avons reconnu aussi que presque toutes les porcelaines de ce chapitre n'i sont pas désignées d'une façon convenable à les faire reconnoître, et que la plupart ont esté détruites ou changées sans que les décharges ou les observations en ayent esté faites par nos prédécesseurs. Nous avons rectifié le tout par description et mesures et composé un nouveau chapitre de 736 numéros, au moyen duquel le présent chapitre ancien est déchargé en entier. Fait à Paris, le 24 novembre 1718. — FONTANIEU. »

Fontanieu, excellent comptable, fort méticuleux et soucieux du bien de la Couronne, étoit un ignorant en matière d'art céramique ; il semble n'avoir pas connu les événements historiques les plus importants de son temps, car, lorsqu'il ajouta cette mention au second inventaire, il avoit oublié que, le 18 juin 1686, les ambassadeurs du roi de Siam avoient remis en grande et solennelle pompe au roi Louis XIV des présents que le roi, la reine de Siam, de même que Constance Phaulkon, premier ministre du roi de Siam, avoient envoyés au Roi, à Monseigneur, à Madame la Dauphine, à Monseigneur le duc de Bourgogne, à Monseigneur le duc d'Anjou et à M. le marquis de Seignelay. Ce n'étoient pas les premiers présents que la Cour de Siam avoit destinés à la France, mais une précédente mission avoit péri, sur la côte de Madagascar, avec le vaisseau qui la portoit.

Nous avons eu la curiosité de rechercher dans les récits du P. Tachard (1) et de La Loubère (2) ce qui a trait à ces présents, et nous avons pu voir que des objets du Japon et de la Chine, anciens pour la plupart, en or, en argent, en bronze, en laque, en bois travaillé, en porcelaine ; que des tissus brochés et brodés, que des écrans de ces deux pays de l'Extrême-Orient, en constituaient la majeure partie. On sait que les arts industriels sont fort peu développés au Siam, qui est encore tributaire de la Chine et du Japon.

Les porcelaines dites siamoises que nous connaissons ont été fabriquées en Chine, sur commande siamoise, à toute époque et

(1) Tachard, *Voyage de Siam des Pères jésuites*. Paris, 1686 ; deuxième voyage, 1689.

(2) La Loubère, *Description du Siam*, 1691.

sans doute dès le xv^e siècle de notre ère, ainsi qu'en témoignent des spécimens recueillis dans les collections européennes.

Les décors et les colorations sont d'un art essentiellement siamois, alors que la pâte de porcelaine, l'émail et les couleurs sortent des fabriques de King-te-tchin. A cette époque éloignée, le Siam, de même que tous les pays qui avaient créé des compagnies pour faire le commerce avec les Indes, était tributaire de la Chine et du Japon; aussi n'avons-nous pas été surpris de constater combien il y a de produits de Chine et du Japon dans le *Mémoire des présens*, dont le rédacteur (le P. Tachard) décrit à nos yeux les céramiques de tout genre et de toute espèce, assiettes ou pièces sculptées, théières en grès, ou fourneaux à faire bouillir l'eau, dont la technique s'est continuée jusque maintenant.

Nous avons cru lire un catalogue d'une vente actuelle d'objets de la Chine et du Japon, en feuilletant ce *Mémoire*, dont nous ne transcrivons que la partie qui a trait au sujet qui nous occupe, en la faisant précéder de quelques fragments du *Journal de voyage* du P. Tachard; ce père jésuite accompagnait, en effet, l'ambassadeur de France, M. de Vaudricourt, jusqu'au Siam; cette ambassade revint en France avec des ambassadeurs siamois, qui eurent à la Cour du grand Roi un accueil fort empressé.

Extraits du Journal de Voyage du P. Tachard.

6 novembre 1685. — La liste des présens ne finit pas, on en apporte de nouveaux... M. Constance a dit à M. l'ambassadeur que le Roi lui donnait toutes les porcelaines qui sont dans son divan; elles sont toutes chinoises, il y en a pour 2,000 écus.

9 novembre. — Nous avons commencé ce matin le mémoire des présens du Roi. Ce sera un livre; car, un homme qui a eu l'honneur de présider dans votre école ne fait pas un mémoire comme un marchand de la rue Saint-Denis; il faut qu'il y ait partout un peu d'esprit et j'espère que vous serez content de l'histoire des porcelaines. Je vous dirai : Ce vase est de l'empereur Ca-Chien, qui le fit faire il y a 380 ans; cet autre, est du Cénquérant de la Chine, cet autre est de Cam-hi. Et si vous voulez

entrer dans un plus grand détail, je vous dirai : Ce rouleau est fait de la matière de porcelaine, proposée par l'empereur Sontec, mais la façon est à la persienne et les fleurs à la siamoise ; je vous apprendrai que, sur la plupart des anciennes porcelaines, le nom de l'Empereur régnant est écrit, hormis sur celles qui ont été faites à la fantaisie des étrangers, car les Chinois ne mettent jamais la date, si tout n'est à la chinoise. Et par là, si vous voulez, vous pouvez dresser sur les porcelaines des tables chronologiques de l'histoire de la Chine.

Toutes les pièces d'or ou d'argent ou de porcelaine sont dans de grandes bourses de brocard de Perse ; celles-là sont dans d'autres de toile de Hollande ; le tout dans des cofres de Japon, qui sont des cofres de bois commun, couverts d'une toile cirée, reliée de petits rotes de bambou, et par dessus le balot, d'une peau de vache couverte de chaux, afin d'empêcher les vers et les fourmis du vaisseau.

10 novembre. — Je vous écrivis l'autre jour que le roi de Siam avait donné à M. l'ambassadeur toutes les porcelaines qui sont dans son divan. Nous n'en avons pas fait grand cas, mais il est arrivé un incident qui les a bien embellies ; M. Constance avait chez lui des montres (1) de porcelaines, avec un écrit à chacune, qui marquait le nombre qu'il y en avait dans les magasins. Nous en avons choisi les plus belles pour les présens : on va les chercher et on ne les trouve point, et l'on dit qu'ils sont dans le divan de M. l'ambassadeur.

11 novembre. — Le mémoire des présens du Roi est achevé.

13 novembre. — On les embale (les présens), il y en a déjà 150 balots. Les ambassadeurs siamois portent en France des paravens, des porcelaines, des ouvrages du Japon, du thé.

Vous pouvez avertir les Dames que toutes ces jolies choses seront pour les plus modestes. Les Siamois aiment la modestie. Qu'elles ne manquent pas, en les venant voir, de porter des éventails, de grandes coiffes, de se bien cacher et ne se montrer qu'après s'en être fait bien prier : celles qui en useront ainsi remporteront quelque chose.

14 novembre. — M. Constance m'a fait un fort beau présent

(1) Ce mot signifiait alors échantillon.

de la part du Roi : quantité de belles porcelaines, pour Gournai, et de fort beaux cabinets du Japon.

28 novembre. — M. Constance m'a fait voir quelques présens que le Roi me destine, dont plus de 500 porcelaines admirables.

29 novembre. — Il y a déjà trois cents balots et ce n'est pas encore fini.

14 décembre. — Le Roi donne encore de belles porcelaines à l'ambassadeur (M. de Vaudricourt). J'ai acheté aujourd'hui du bon thé, on m'en a aussi donné, dont se sert l'empereur de Chine; on n'en vend jamais. J'ai aussi fait provision de porcelaines communes. On ne trouve rien chez les marchands, et le peu qu'il a, les Anglais, les Hollandais, les Français se l'arrachent des mains et les bons Siamois le savent bien.

MÉMOIRE

des présens du roy de Siam au roy de France (1686).

Un service de table de l'empereur du Japon, ouvrage très curieux et difficile à travailler.

Un service de campagne pour un grand seigneur du Japon et du plus beau vernis.

26 sortes de *bandéges* (1) du plus beau vernis du Japon.

Il y a quinze cents ou quinze cents cinquante pièces de porcelaine des plus belles et des plus curieuses de toutes les Indes. Il y en a, qu'il y a plus de 250 ans qui sont faites, toutes très fines et toutes des tasses et assiettes, petits plats et grands vases de toutes sortes de façons de grandeurs.

Présens de Monsieur Constance au Roy :

Porcelaines :

Douze assiettes fines et antiques, pointées de bleu.

Douze autres très anciennes, rouges et bleues.

Douze autres assiettes du Japon de diverses couleurs.

(1) *Bandége*. Mot qui, au XVII^e siècle, indiquait un cabaret, plateau ou espèce de table à petits rebords, sans pieds, sur laquelle on met des tasses à café, des soucoupes, un sucrier et des cuillers, lorsqu'on sert du thé, du café et du chocolat. (*Dictionnaire de Trévoux.*)

6 assiettes à huit côtés, du Japon.

1 plat ouvragé à jour, du Japon.

6 petites tasses avec leurs bassins, très anciennes, de Chine.

2 plus grandes tasses avec leurs bassins, fines et antiques.

Six petites tasses avec leurs bassins, d'une façon ancienne.

2 assiettes très fines et anciennes, de la Chine.

6 assiettes de bois vernis avec du cuivre émaillé.

3 petits pots de terre extraordinaire pour le thé, de la Chine.

1 oiseau de proie et 2 canards du Japon.

2 chiens blancs bien faits, du Japon.

1 petit fourneau de terre, de la Chine, pour faire bouillir l'eau pour le thé et pour cuire le Jancam suivant l'instruction.

6 pièces de différentes sortes de terre de Patane (au-dessus de Mingal), pour cuire l'eau.

6 grands vases de porcelaine de différentes façons, trois de la Chine et quatre du Japon.

Deux oiseaux de proie de porcelaine.

Présens du roy de Siam à Monseigneur :

84 pièces de porcelaine, tant grandes que petites, toutes très belles.

Présens que la princesse reine de Siam envoie à Madame la Dauphine :

640 pièces de porcelaine, toutes très belles.

Présens de la princesse reine de Siam à Mgr le duc de Bourgogne :

Un chien de porcelaine.

32 petites pièces de porcelaine.

Présens pareils pour Mgr le duc d'Anjou.

Présens de M. Constance à M. le marquis de Seignelay :

190 porcelaines tant grandes que petites, toutes belles et quelques-unes fort anciennes.

N'est-il pas curieux de constater avec quel soin les pièces du

Japon, considérées alors à juste titre comme les plus fines et les plus précieuses, sont différenciées de celles de la Chine, à coup sûr plus abondantes par suite de la prospérité de King-te-tchin, au temps de la dynastie des Ming.

Les descriptions servent à caractériser un certain nombre de ces pièces, chiens blancs, oiseaux de proie, qui sont peut-être ceux que l'on voit actuellement au Musée du Louvre. En tout cas, nous pensons que les deux grandes potiches polychromes (1) japonaises à six pans, et deux autres rectangulaires, qui décorent une des nouvelles salles du Louvre destinées à l'art du mobilier, et dont les montures sont du temps de Louis XIV, peuvent provenir de ce *présent*.

Louis XIV semble avoir conservé pour sa collection une part importante de ces objets ; mais il fit don à M^{me} de Maintenon de 182 pièces de ces porcelaines dont elle décora les deux antichambres, sa chambre et son cabinet de Saint-Cyr. Ces porcelaines furent, d'après Manseau, disposées sur les cheminées de ces quatre chambres. Ces chinoiseries devaient être de petites dimensions, car les plans de Saint-Cyr nous font voir que les tablettes de ces cheminées n'étaient pas de grandeur anormale. Quant aux objets qui n'ont pas fait partie des collections du Roi ou de l'ameublement des palais royaux, nous n'avons aucun renseignement sur l'utilisation qui a pu en être faite. Nous avons toutefois lieu de supposer qu'une partie des *présents* offerts à Monseigneur le duc d'Anjou est allée enrichir les trésors de la Cour de Madrid.

Les objets apportés par les ambassadeurs siamois ont compris, d'après le *Journal* du P. Tachard, des porcelaines spécialement fabriquées pour le Siam, dont on a, dans les dernières années, retrouvé en France un certain nombre d'exemplaires provenant du château de Versailles, dispersés au moment de la Révolution. Ils sont fort recherchés des amateurs.

C'est ainsi qu'en 1887, une mission siamoise fut fort étonnée de trouver au Musée de Sèvres une de ces porcelaines, qui était considérée comme sacrée, et qui avait été acquise à Paris vers le milieu du XIX^e siècle, par un conservateur de ce musée. Les vases de ce genre se fabriquent encore en Chine pour les besoins

(1) Catal. Louvre, n^o 5490.

du Siam, mais ni les colorations, ni la qualité de la matière ne ressemblent à celles des produits anciens.

Fontanieu, le rédacteur de l'Inventaire de 1718, avait aussi oublié que Le Nôtre avait légué, en 1693, sa collection de porcelaines au Roi; l'accroissement du nombre de pièces, de ce chef, a pu être important.

Dans l'inventaire des vases et pots « façon de porcelaine » (c'est de faïence qu'il s'agit) de 1673, De Metz semble montrer tout son mépris pour cette matière peu noble; il divise les objets en « calbasses, urnes, pots, bouteilles, gobelets, boestes, rouleaux, cornets, burettes et globes », et chaque sorte d'objets est subdivisée en deux classes, suivant qu'elle a plus d'un pied de haut ou non. Il ne donne aucune indication utile pour notre édification, et écrit en marge : « Deschargé tout ce chapitre depuis le récépissé qui en a été donné, attendu que ces vases ont été cassez ou dispersez indifféremment dans tous les appartements de Versailles. » Il est bien certain que l'homme qui avait dressé l'inventaire si détaillé de l'argenterie, des gemmes et bijoux, des meubles et tapisseries de la Couronne, devait prêter une faible attention à tout ce qui touchait l'art de terre.

Et pourtant son indifférence a lieu d'étonner, car non seulement le Roi, numismate distingué et collectionneur intelligent, avait acquis des objets de la Chine en grand nombre, en avait reçu d'autres, mais le duc d'Orléans était un grand amateur; le Dauphin recherchait particulièrement les pièces à décor bleu sous couverte; il en avait amassé une importante collection à Versailles, dans de magnifiques vitrines, construites tout exprès par le fameux ébéniste Boule. Malheureusement, ces beaux meubles, avec une partie de ce qu'ils contenaient, furent détruits lors de l'incendie de la galerie, dont ils constituaient la précieuse ornementation (1).

Le prince de Conti, M^{me} de Verrue, le prince de Condé, M. du Vivier ont été des collectionneurs passionnés, qui se sont disputé les objets que le duc d'Orléans, puis le Dauphin mirent en vente publique. Ce sont ces royales épaves qui ont enrichi, de 1680 à 1710, la célèbre collection Du Vivier, qui passa à son neveu Augran, vicomte de Fonspertuis. Le catalogue de cette col-

(1) Du Sartel, *La Porcelaine de Chine*.

lection, dressé par Gersaint à la mort d'Augran, nous permet souvent d'identifier des pièces de Chine provenant des collections princières.

La fragilité très grande de la porcelaine a été cause de la disparition du plus grand nombre de ces produits de l'Extrême-Orient; on cherchait bien à les sauvegarder en les disposant dans des armoires ou des vitrines; quelquefois, ces objets étaient si bien cachés que le hasard les faisait retrouver; ainsi, le duc de Luynes nous raconte que, vers 1749, en faisant des réparations à Trianon pour recevoir le roi de Pologne, on trouva une espèce de petit trésor de porcelaines de choix religieusement et secrètement conservées. Ce trésor était enfermé dans une armoire qui n'avait pas été ouverte depuis Louis XIV, armoire remplie de pièces de toutes formes et de tous décors.

C'est à la fin du règne de Louis XIV que l'on commença à monter des porcelaines avec du bronze ou de l'argent; les inventaires du xvii^e siècle comprennent « des vases d'agate et jaspes avec une tasse de porcelaine, sur un pied à cercle de vermeil à jour et deux anses en consolles eslevées, aussy de vermeil, haulte de 3 1/2 pouces et 6 de diamètre; une tasse pareille, à la réserve que les anses sont plus basses et le pied aussy; une coupe de porcelaine avec son couvercle, sur lequel est un anneau tortillé de vermeil, le pied rond et plat, avec un bord de feuillages de vermeil, haulte de 7 pouces et 4 1/2 de diamètre; une tasse de pourcelaine garnie de son pied en vermeil. »

La collection du Musée du Louvre comprend quelques vases de Chine et du Japon à montures Louis XIV; on en rencontre également dans les galeries du Grand Trianon.

Si ces montures n'ont pas été faites pour le Roi, elles ont été exécutées pour les riches collectionneurs de l'époque, puis acquises au xviii^e siècle pour le mobilier d'un des châteaux royaux.

V

Les Sculptures en terre cuite au château de Versailles.

La sculpture, du temps du grand Roi, devait évidemment adopter les matières les plus résistantes et les plus précieuses, lorsqu'il s'agissait de reproduire la pensée des maîtres.

Aussi voyons-nous, en examinant les tableaux qui représentent les salles ou les parcs du château de Versailles au xvii^e siècle, que le marbre, le porphyre, le bronze, l'argent étaient surtout employés. Les marbres venaient de loin, de Carrare, en Italie, pour la plupart, et leur transport était difficile et onéreux, à une époque où les routes étaient rudimentaires.

Quant aux bronzes, ce sont les Keller, les fondeurs habituels du Roi, qui les fabriquaient, et les superbes groupes qui encadrent avec tant de goût les bassins du Parterre d'eau montrent toute l'habileté professionnelle de ces artisans de génie.

Les seuls ouvrages en terre cuite antérieurs au xviii^e siècle que nous ayons rencontrés à Versailles consistent en treize petits bustes en terre cuite du xvii^e siècle, qui ornent le haut d'une sorte de buffet de la sacristie du château de Versailles, et que nous ne connaissons que grâce à l'obligeance extrême de MM. de Nolhac et Materre, qui nous ont fait visiter des recoins du Château bien ignorés du public.

Ces petits bustes en terre représentent Jésus-Christ et les douze Apôtres, et sont d'une composition et d'une exécution merveilleuses ; la terre est brunâtre, fine ; elle a conservé les traces de ponce et les coups d'ébauchoirs, montrant ainsi qu'il s'agit non de moulages, mais de terres originales.

Ces bustes ont été exécutés pour le compte de la maison royale, du temps de Louis XIII, par Jacques Sarrazin, le plus grand maître sculpteur de ce temps.

Jacques Sarrazin naquit à Noyon, vers 1588, vint jeune à Paris, où il apprit le dessin et le modelage ; à vingt ans, il part pour Rome, où il travaille pendant dix-huit ans aux travaux de la villa Frascati, qu'édifiait alors le cardinal Aldobrandini. Il revint à Paris vers 1628 ; en pleine possession de son talent, il arriva rapidement à la notoriété.

Ses œuvres sont : le *Saint Jean* et le *Saint Bruno* de la Chartrreuse, les quatre anges de stuc de Saint-Nicolas-des-Champs, le *Christ* du Noviciat des Jésuites, au faubourg Saint-Germain.

Le marquis d'Effiat, surintendant des bâtiments du Roi, se l'attacha vers 1640 ; c'est alors qu'il exécuta les huit cariatides groupées qui soutiennent le pavillon de l'Horloge, au Louvre. Louis XIII lui accorda une pension et un logement au Louvre, et Anne d'Autriche le chargea d'exécuter le vœu qu'elle avait

formé étant grosse de Louis XIV; c'était une figure d'ange en argent, présentant à la Vierge un enfant d'or du poids du jeune Dauphin à sa naissance. En 1643, la Reine lui fit modeler deux figures d'ange (argent et bronze doré) qui portaient le cœur de Louis XIII et qui ornaient l'église Saint-Louis (rue Saint-Antoine, à Paris); elles ont disparu en 1793.

Sarrazin exécuta le mausolée du cardinal de Burelle; fut en 1647 l'un des promoteurs de l'Académie de peinture, après avoir, en 1644, produit le mausolée de Henri de Bourbon, prince de Condé, dont les figures grandeur nature : la Religion, la Justice, la Piété et la Force, sont des chefs-d'œuvre.

Les élèves de Sarrazin ont été Lerambert, Le Gros et Jacques Buirette. Il reste de lui, au Louvre, un *Saint Pierre*, une *Sainte Madeleine*, une figure allégorique : *La Douleur*; le chœur de l'église de l'Ecole militaire de Saint-Cyr est décoré d'un *Christ* grandeur nature, en terre cuite, qui, de même que les bustes de la chapelle du château de Versailles, est d'une facture magistrale; quoique la terre présente des gerçures et des crevasses dues à la difficulté de cuire une pièce de pareille importance, on se sent en présence d'une œuvre de maître, qui, malheureusement, a été badigeonnée avec une couche de peinture blanche ou avec un lait de chaux.

Pour le Christ et les douze Apôtres de la sacristie de la chapelle de Versailles, ils ont dû orner une des anciennes chapelles du Château, car la construction de la chapelle de Mansart (1698-1710) est postérieure de cinquante ans à l'exécution de ces bustes.

Ces terres cuites ont été inventoriées par Alexandre Lenoir, dans le Catalogue des objets appartenant à la Nation existant dans la galerie des dessins du Louvre, le 24 septembre 1792, l'an I^{er} de la Révolution; le registre porte la mention : « 4^e armoire basse — terres cuites — *Jésus-Christ et les douze Apôtres*, ayant chacun leur numéro, à commencer par un, par Sarrazin (1). »

Ces bustes se ressentent d'une influence michelangesque et ont, à nos yeux, le mérite incontestable de l'originalité. On sent que c'est une œuvre de jeunesse de Sarrazin, qui s'est inspiré de

(1) Le Musée de Versailles possède le buste de Sarrazin, exécuté par François Lemaire, lors de son admission à l'Académie, en 1657.

la grâce, de la sévérité des formes, de la noblesse d'allures des grands maîtres italiens.

Les draperies sont légères, nobles, correctes, peut-être un peu frustes dans certains bustes; quant aux masques, ils caractérisent à la perfection chacun des douze Apôtres, et il n'est point nécessaire de rechercher leurs attributs habituels pour les reconnaître.

La figure du Christ, qui règne au milieu d'eux, est de toute splendeur et de toute beauté. Peu d'œuvres de cette époque ont atteint pareille perfection dans la composition et l'exécution.

Nous voyons ainsi que les artistes du temps de Louis XIII ne dédaignaient pas de se servir de la terre cuite pour réaliser leur pensée. Cette mode, qui s'est perdue sous le grand Roi, nous redonnera de charmants objets au cours du xviii^e siècle.

(A suivre.)

E.-S. AUSCHER.

SOCIÉTÉ VERSAILLAISE SOUS LE PREMIER EMPIRE**FRAGMENT DE MÉMOIRES INÉDITS**

Ni les Archives nationales, ni les Archives de Seine-et-Oise ne contiennent — autant que j'aie pu m'en assurer — de documents sur la société versailleuse à l'époque du premier Empire. Aussi le texte narratif que l'on va lire m'a-t-il paru digne d'être publié. C'est un passage des Mémoires inédits de M^{me} de Ménerville, née de Montpreuil, mariée en 1786 à un président à la Cour des Aides, émigrée en 1791, rentrée en France en 1797, et qui habita Versailles de 1805 à 1811. Ecrits entre 1815 et 1820, ces Mémoires forment six cahiers manuscrits, comptant environ deux cents pages, et sont entre les mains des descendants de leur auteur. J'exprime ici ma reconnaissance à M. le colonel de Maussion et à M. Jean Héron de Villefosse, qui ont bien voulu me les communiquer et m'autoriser à en reproduire le fragment qui suit.

P. CARON.

Versailles, en 1805, étoit parfaitement bien habité. Beaucoup d'émigrés rentrés en France, ou par l'amnistie ou par l'élimination, s'y étoient retirés, n'ayant plus assez de fortune pour habiter Paris, [et] désirant ne pas s'en éloigner pour solliciter plus facilement leur radiation ou leur rentrée dans quelques portions de leur fortune, ou même des places pour leurs enfants. L'ancienne société de la ville, qui se composoit des membres du tribunal, des avocats, des fonctionnaires publics, de quelques négocians, demeuroit dans le quartier Notre-Dame; ils vivoient entre eux; beaucoup s'étoient très mal montrés en 1789 au départ du Roy; d'autres étoient dévoués à Bonaparte. Ils avoient très peu de rapports avec les réfugiés, qui s'étoient absolument emparés du quartier Saint-Louis. Le préfet, M. de Montalivet, avoit essayé de rapprocher les esprits. Il avoit réuni les deux sociétés dans des bals à la préfecture; on s'y étoit vu, mais chacun avoit conservé ses préventions. M. de Caumont, qui fut nommé préfet après M. de Montalivet, fit les mêmes efforts avec

aussi peu de succès. Il y avoit deux salons à la préfecture, et, malgré l'extrême politesse de M^{me} de Caumont, les soins qu'elle prenoit pour tout réunir, chacun cherchant tout naturellement à s'approcher des personnes qu'il connoissoit, tout le quartier Saint-Louis se trouva placé dans le petit salon, abandonnant le premier au quartier Notre-Dame. Pendant cinq ans, j'ai vu cet usage s'observer, sans qu'il soit venu à ma connoissance qu'il ait eu aucune suite fâcheuse.

Avec les costumes, les manières de la société de Versailles étoient de bon goût, mais d'une extrême simplicité. C'étoit une suite de l'émigration. On ne donnoit jamais à manger; on alloit à pied. Des robes de toile ou de mousseline étoient toute la parure. Quelques personnes étoient un peu plus recherchées, mais le marquis de Noailles étoit le seul qui eût véritablement une bonne maison. Les bals de M. de Montalivet firent un peu reparaître le luxe; il s'étendit ensuite. On fit danser dans plusieurs maisons, d'abord sans apprêt, presque entre demoiselles, sans souper, avec quelques pâtisseries pour tout rafraîchissemens. Peu à peu, on prolongea les bals, on donna à souper, on mit plus de soins à sa toilette. Il fallut des voitures pour s'y rendre, et, dans les dernières années que j'ai habité Versailles, les bals ressembloient beaucoup à ceux de Paris. Ils me paroissoient plus agréables parce qu'ils étoient moins nombreux, que le hasard avoit rassemblé à cette époque à Versailles de très jolies personnes, qu'elles étoient toutes de la première jeunesse, et que, tout le monde ou à peu près se connoissant, il y avoit, dans ces réunions de la meilleure compagnie, une gaité, une grâce naïve que je n'ai point retrouvées dans les bals de Paris, qui ne sont plus que des cohues, où l'on ne marche qu'en fendant la foule, et où la contredanse n'a pas la place de se former... (1).

La réunion de Versailles étoit en général très religieuse, très monarchique. Les pratiques de la religion étoient suivies avec zèle; un clergé édifiant en donnoit l'exemple. Le spectacle, fréquenté par la garnison et la société de Notre-Dame, n'étoit point connu dans le quartier Saint-Louis; il auroit été de fort mauvais ton de s'y trouver. Les mœurs étoient sévères, ce qui étoit d'au-

(1) Les points de suspension indiquent la suppression de passages qui n'ont d'intérêt que pour la famille.

tant plus facile qu'il n'y avoit que très peu d'hommes dans la société. On n'y admettoit point les militaires, et, quoique la garnison fût fort nombreuse, on ne voyoit les officiers qu'aux bals de la préfecture. Dans les dernières années, où plusieurs jeunes gens bien nés étoient entrés au service, leurs parens, qui se trouvoient à Versailles, en présentèrent quelques-uns qui furent reçus sur leur recommandation, et qui se conduisirent toujours très bien; leur nombre étoit très limité. En général, la société étoit composée de pères et mères de famille réfugiés et de leurs enfans; très peu de jeunes femmes; à cette époque, quelques jeunes gens sans état, d'autres encore trop jeunes pour en prendre, et des amis venus de Paris les jours de bal, composoient tous les danseurs. On parloit toute l'année de ces petites réunions si souhaitées; elles avoient lieu une ou deux fois la semaine, entre les Roys et le mercredi des Cendres. A cette époque, tout renetroit dans l'ordre accoutumé; on ne dansoit jamais le Carême, et le reste de l'année se passoit à peu près dans l'intérieur. Quelques promenades étoient les plus grands plaisirs de mes enfans... On parcouroit les bois du Butard, de Satory...

Mes filles... avoient d'ailleurs sous les yeux les meilleurs modèles de bon ton, de manières élégantes et agréables que la France pût encore offrir. Beaucoup de personnes de la Cour s'étoient retirées à Versailles. Elles en avoient conservé l'extrême politesse... Parmi les vieux militaires qui venoient, suivant l'ancienne expression, « faire leur cour » à ma mère, il y en avoit de fort aimables, d'autres très ennuyeux, il faut l'avouer. Pour les femmes, elles étoient plus particulièrement distinguées. La duchesse de Villeroy avoit prodigieusement d'esprit, de gaîté, de trait dans la conversation. Mais elle étoit bien vieille, asservie à une femme de chambre qui la dominoit, et souvent très ridicule dans son admiration pour Bonaparte. Elle en avoit peur. Il lui avoit rendu 10,000 livres de rentes; elle vouloit qu'il crût qu'elle lui en étoit reconnoissante; elle écrivit à Joséphine que si elle étoit plus jeune, elle iroit lui présenter ses hommages. Ma mère ne pouvoit pas supporter ce langage dans une femme de l'âge et du rang de M^{me} de Villeroy, et elle n'osoit plus le tenir devant elle. Tous les jours, à six heures, on l'apportoit chez ma mère; elle y restoit jusqu'à dix, à moins qu'il n'y eût un bal ou un couvert de société, car elle étoit l'âme de tous les divertissemens.

M^{me} d'Angivilliers, du même âge que M^{me} de Villeroy, lui étoit tout opposée de caractère, et jouoit mieux qu'elle le rôle de duchesse, quoiqu'elle n'eût peut-être pas autant d'esprit naturel. Elle en avoit aussi beaucoup, auquel elle joignoit un jugement très fin, et une affectation extrême. Je ne crois pas que la franchise ait jamais été dans son caractère. La Révolution l'avoit obligée de dissimuler tous ses sentimens. Elle avoit imaginé de feindre des maladies incurables pour n'être pas mise en prison; une paralysie, disait-elle alors, l'empêchoit de marcher. Elle s'étoit mise au lit au mois d'octobre 1789 et n'en est jamais sortie. Pour éviter de rien signer et d'écrire à son mari ou à ses parens émigrés, elle avoit supposé une impossibilité de remuer les doigts, aussi elle dictoit sans cesse et n'a jamais rien signé depuis la même époque. J'allai la voir comme un vieux monument de la Cour de Louis XV. Elle étoit assise dans son lit, soutenue par des coussins, coiffée d'un petit chapeau avec une grande dentelle noire qui cachoit ses yeux et presque entièrement son nez; une grosse cravatte garnie de dentelle cachoit son menton et jusqu'à sa lèvre inférieure; une camisole très blanche couvroit sa taille, les manches finissoient au coude. Elle avoit des manchettes, et des mitons de dentelle fixés aux poignets par des bracelets de quatre rangs de perles fermés par un portrait, l'un, je crois, de Louis XV, l'autre, peut-être de son mari. Elle agitoit un grand éventail entre ses mains. Le lit étoit paré et l'alcôve remplie de portraits, la chambre tapissée de mousse toute couverte de fleurs, et derrière quelques vases, on avoit caché des bougies qui ne laissoient passer qu'un jour très faible. Chaque jour, après dîner, la même décoration étoit établie et elle recevoit. De cette petite figure à peine visible, et cependant couverte de rouge, s'échappoient les paroles les plus douces, les plus aimables, et surtout les plus flatteuses pour tout ce qui venoit la visiter. Elle connoissoit vos parens, les estimoit, savoit ce qu'ils avoient été, ce qu'ils avoient fait, étoit au fait de vos pertes, de vos intérêts, de vos justes réclamations, vous encourageoit à les poursuivre, vous répondoit du succès (mais malheureusement ne pouvoit se mêler de rien au monde). Vos enfans étoient charmans; jamais elle n'avoit vu de plus beaux yeux, une meilleure éducation, etc. Si l'on parloit d'un livre nouveau, elle vous offroit de vous le prêter; elle avoit pour cela

toujours trois ou quatre exemplaires de chaque ouvrage. S'il étoit question d'ancienne littérature, elle en parloit avec un esprit, un goût parfait. Elle jugeoit en général avec indulgence, mais avec un tact étonnant tout ce qui étoit nouveau. Elle est morte à quatre-vingt-quatre ans, pendant que j'étois à Versailles, n'ayant pas, depuis la Révolution, compté avec un seul fournisseur. Elle devoit beaucoup. La vente de son mobilier, qui étoit immense, a payé à peine ses dettes et ses gens. Ses armoires étoient encombrées de porcelaines qui n'avoient jamais été déballées, d'étoffes des Indes, de pièces de satin, de taffetas, qui offroient le goût de toutes les années depuis son arrivée à la Cour de M^{me} de Pompadour, de modes des mêmes dates; cent ou cent cinquante douzaines de paires de gants et peut-être trois cents paires de souliers à talons. Tout cela paroissoit bien plaisant aux jeunes personnes de Versailles; cette vente, qui dura huit ou dix jours, fut un vrai spectacle...

... Cependant tout se consolidoit... La France regorgeoit de richesse, et l'Empire sembloit établi sur des bases inébranlables. Les personnes les plus attachées au principe de la légitimité avoient perdu l'espérance. On trouvoit qu'il falloit tâcher de rattacher ses enfans au nouvel ordre de choses. On n'avoit plus à craindre les principes et les horreurs de la République. Ce n'étoient plus nos princes, mais c'étoit la monarchie. La religion étoit rétablie; le Pape avoit tout sanctionné, et l'Empereur étoit reconnu d'un bout de l'univers à l'autre. Quelques émissaires des princes faisoient dire de tems à autre aux *Vrais Fidèles* que, loin de leur en vouloir d'occuper des places dans l'Etat, ils ne vouloient pas prolonger leurs sacrifices et les verroient avec plaisir chercher à réparer leurs pertes...

... C'étoit [en 1810] à l'époque de la toute-puissance de Bonaparte, de son alliance avec l'Autriche. Il se croyoit presque un Dieu, et, tout en le détestant, il nous sembloit plus qu'un homme. On vouloit espérer que, rassasié de gloire, il donneroit la paix au monde, et on lui croyoit assez de véritable grandeur pour penser qu'il établiroit enfin sa puissance sur des bases plus solides que la victoire, en faisant régner la justice...

LE CHATEAU DE LA CHEVRETTE

ET

MADAME D'ÉPINAY

(Suite.)

II

LA CHEVRETTE AU TEMPS DE LA FORTUNE DES LALIVE.

DE BELLEGARDE (1731-1751). — D'ÉPINAY (1751-1761).

La Chevrette! Combien ce nom voltigea-t-il alors sur les lèvres des hommes de plaisir! Après un siècle et demi, nul n'ignore que M^{me} d'Épinay y tint sa cour, y fut en butte à combien de déclarations, de tentatives de conquête, d'entreprises passionnées ou galantes! Les déclarations même n'ont pas cessé. Un philosophe de notre temps, le moins disposé qui fût au sourire, s'est plu à cajoler la charmante incrédule, à parer de phrases inaccoutumées sous sa plume « une des plus aimables figures de femme du xviii^e siècle ». Il s'est même échauffé au point de répondre de son honnêteté, presque de sa vertu; à tout le moins, il garantit sa candeur, sur la parole de M^{lle} d'Eth. Le fait est qu'elle eut soif de fidélité, et qu'elle la poursuivit jusque dans les bras d'un second amant, où fut le repos de son imagination, de son cœur, et même de sa conscience.

« Aimable figure », assurément sans beauté. « Elle n'avait jamais dû être jolie », dit M^{me} de Genlis. Le pastel de Liotard, conservé à Genève, le témoignage de George Sand, qui avait vu deux autres portraits, l'un en naïade, « avec aussi peu de costume que possible », tendraient à faire croire qu'elle fut « posi-

tivement laide (1) ». Je ne sache pas que le portrait fait par Pougin de Saint-Aubin soit parvenu jusqu'à nous (2). Jean-Jacques Rousseau avait un grief particulier contre la beauté de son amie d'un jour : « Elle était fort maigre, fort blanche, de la gorge comme sur ma main. Ce défaut suffit pour me glacer. » M^{me} d'Épinay n'y contredit pas, et même semble tirer avantage de sa taille telle quelle. Dans ses *Conversations d'Émilie*, sa petite-fille, fort complimenteuse à l'ordinaire, lui dit, un jour qu'elle avait été en butte à quelques railleries (3) : « Maman, je ne tire aujourd'hui de vous que des traits piquants. Je dirai que vous êtes plus satirique que vous n'êtes mince. » Et, dans son portrait par elle-même, on lit : « Je ne suis point jolie ; je ne suis cependant pas laide. Je suis petite, maigre, très bien faite. J'ai l'air jeune sans fraîcheur, noble, vif et intéressant (4). » Carmontelle n'en dit pas tant dans le profil qui est conservé à Chantilly : la figure est fine surtout et n'accuse aucune disgrâce ; la personne, mince ou maigre, s'enveloppe d'un vêtement aux larges plis. Cependant, le chevalier dont nous parlions tout à l'heure, pressé de clore le débat, ne souffre pas qu'on s'attarde aux documents et, prétendant l'emporter de haute lutte, il

(1) George Sand, *Histoire de ma vie*, édit. in-8°, XIV, 103.

Diderot parle d'un portrait où « elle est représentée la poitrine à demi nue ; quelques boucles éparses sur la gorge et sur les épaules ; les autres sont retenues avec un cordon bleu qui serre son front ; la bouche entr'ouverte, elle respire, et ses yeux sont chargés de langueur. C'est l'image de la tendresse et de la volupté ». Ces lignes, assurément, peignent Diderot mieux que M^{me} d'Épinay.

(2) J'ai vu, dans une collection d'autographes, signé de Pougin de Saint-Aubin, membre de l'Académie de Saint-Luc (portraitiste qu'il ne faut pas confondre avec Gabriel), un billet où il déclare avoir reçu, le 17 janvier 1757, la somme de 120 livres, pour un portrait qu'il a fait de M^{me} d'Épinay.

(3) Tome II, p. 216, édit. de 1788. Paris, Belin, 2 vol. in-12.

(4) Elle se fait décerner des épithètes tout à fait semblables, par son tuteur M. d'Adfry, dans un portrait dont voici quelques lignes (*La Jeunesse de M^{me} d'Épinay*, p. 34). Sa personne était « intéressante ; sa figure s'était développée, et, sans être belle, elle était noble, spirituelle et touchante. Elle avait un jeu prodigieux dans la physionomie ; son âme se peignait dans ses yeux sans qu'elle s'en doutât, et elle annonçait autant de candeur que de douceur et d'esprit ». M^{me} de Genlis efface précisément les traits auxquels le modèle semblait le plus tenir : « Ses manières manquaient absolument de noblesse ; il y avait du commérage dans son ton ; mais elle était naturelle, obligeante, elle n'avait nulle pédanterie ; son esprit me parut commun, et son instruction fort bornée. »

Je viens de citer *La Jeunesse de M^{me} d'Épinay*, de MM. Lucien Pérey et Gaston Maugras ; j'y aurai recours maintes fois, aussi bien qu'aux *Dernières années de M^{me} d'Épinay*, des mêmes auteurs. Leurs livres sont de la plus grande utilité à tous ceux qui s'occupent du même sujet.

s'écrie : « Mettons qu'elle fut charmante, et n'en parlons plus. » Sur ce point, en effet, il est difficile de ne pas rendre les armes : pour avoir à ce point subjugué ses entours, et pour captiver encore nombre de modernes, il fallait bien qu'elle eût, avec de l'esprit, « un je ne sais quel charme ».

Le charme et l'esprit, je proteste que c'était là toute cette femme, et que les limites étaient proches où s'évanouissait sa grâce dans la sécheresse, le bel esprit et la fausseté.

Sécheresse : nous la verrons, un jour, aller au-devant de ce reproche, dans sa correspondance avec son fils, qu'elle envoyait toujours très loin, à Bordeaux, à Pau, à Nancy, tandis que sa fille avait suivi M. de Belsunce en Navarre. Elle rejetait sur les tristesses de sa vie certaines apparences qui pouvaient faire mal juger de sa sensibilité, comme si le malheur n'était pas ce qu'il y a de plus propre à attendrir le cœur humain. Non, elle était avant tout férue de littérature et d'amour, adonnée aux joies égoïstes, aux délices de la solitude intellectuelle, toujours fuyant vers la tour d'ivoire ou le septième ciel. « Les *Mémoires* de M^{me} d'Épinay, a-t-on dit, sont aussi aimables qu'elle-même. C'est l'expression exacte de son heureux naturel. » Galiani, cependant, écrivait à l'auteur (1) : « Savez-vous qui est le précepteur qui nous élève? — Le siècle et la nation au milieu de laquelle on vient au monde. Ainsi, un homme qui viendra au monde à Constantinople, aujourd'hui, s'élèvera Turc; à Rome, chrétien-apostolique-romain; à Paris, bel esprit, économisto-anglomano-rural; à Londres, goddem-coloniste, etc. » Détachons ces quatre mots, où Galiani ne peut que s'inspirer du commerce de sa meilleure amie et plus fidèle correspondante : « A Paris, bel esprit. » M^{me} d'Épinay fut essentiellement de ce temps et de ce milieu, elle en est le type le plus frappant, peut-être. L'abbé lui écrivait, une autre fois : « Vous ne m'avez pas électrisé! » Oh! combien ce reproche lui fut sensible! Elle était souvent en verve; mais, alors, elle voulut l'être toujours, avoir plus d'esprit que pas un de ses correspondants, et elle se mit à secouer ses idées, à frotter ses mots, pour qu'il en jaillît des étincelles, ainsi qu'on a vu faire de nos jours à ceux qu'on appelait des chroniqueurs

(1) *Correspondance*, II, 388, et, pour la citation suivante, I, 279 et 283.

parisiens. A qui parle de son heureux naturel, on peut répondre, comme l'autre : « Pas si naturel. »

Elle s'est beaucoup occupée des philosophes ; les philosophes le lui ont rendu, et de nos jours encore : les uns aimables, comme Scherer ; les autres un peu cruels, comme Challemel-Lacour (1). Celui-ci n'a pas craint de dire qu'il fallait faire, en elle, la part de l'auteur, c'est-à-dire du comédien ; on peut ajouter qu'il ne faut pas moins distinguer celle de l'amoureuse, c'est-à-dire du comédien encore. Ses souvenirs arrangés sont une première preuve de cette fausseté, à laquelle nous reviendrons ; sa conduite avec ses enfants nous fournit la seconde. Elle enseignait impudemment à Émilie ce principe : « Il ne faut pas que les discours de la mère disent blanc, et que sa conduite dise noir, sans quoi la pauvre fille ne saura plus où elle en est. » A cette phrase, qu'elle met dans la bouche de sa fille, la mère ajoute : « Et sa mère l'aura exposée à suivre un mauvais exemple plutôt qu'un bon principe. » M^{me} d'Épinay est, on ne peut le nier, une femme à principes, mais qui transige avec la vie de son temps, et sait allier le désordre élégant des mœurs avec l'admiration pédante de la morale stoïcienne. Elle se fait écrire par Grimm : « Une des choses, ma tendre amie, qui vous rend le plus chère à mes yeux est la sévérité et la circonspection sur vous-même que vous avez, surtout en présence de vos enfants. Il faut bien se résoudre à blâmer devant eux ce qui fait le bonheur de la vie ; mais c'est que la société et ses sottes institutions ont tout corrompu. [Oh ! George Sand, petite-fille de Francueil !] On ne saurait réformer, il faut donc se soumettre. Les enfants sont bien pénétrants ! Ils ont l'air de jouer ; ils ont entendu, ils ont vu. Oh ! combien de fois cette crainte a corrompu la douceur des moments passés près de vous ! » Notez que la mère d'Émilie fut élevée entre Francueil et Grimm. La situation de M^{me} d'Épinay la condamnait finalement à éloigner ses enfants ; ce ne fut pas une mère. Elle devint une grand'mère, quand, grâce aux longues absences de Grimm, à l'âge, à la maladie, son foyer offrit de moindres périls à l'innocence. Des phrases bien venues lui étaient un commencement de

(1) Voyez son introduction aux *Œuvres de M^{me} d'Épinay*, tome 1^{er}, *Lettres à mon fils*. Paris, A. Sauton, 1869, 2 vol. in-12.

consolation. Le fond de tout était la fiction et le mensonge. « Vraie, sans être franche » : tel était son jugement sur elle-



M^{me} LALIVE D'ÉPINAY
Née Louise-Florence-Pétronille
TARDIEU D'ESCLAVELLES.

même; elle ne fut, cependant, ni franche en masquant sa vie, ni vraie en la racontant.

J'ai essayé de réagir, en passant, contre la faveur excessive qui, après le premier moment de scandale passé, a exalté M^{me} d'Épinay, son talent et même son caractère. Mon sujet n'est pas là. Je ne voudrais, en vérité, que contribuer à mettre de

l'ordre dans le récit de sa vie, y introduire quelques dates, quelques faits nouveaux, puisés souvent aux archives voisines de la Chevrette, sans oublier un peu de philosophie, qu'elle aimait; en somme, glaner, comme on dit à la campagne, que nous ne quitterons guère.

On sait que M^{me} d'Épinay, née d'Esclavelles (1726), fut une fille pauvre, qui, après la mort de son père, gouverneur de Valenciennes, se fixa à Paris, avec sa mère, pour y vivre dans le voisinage et avec l'aide de son oncle, le riche fermier général Lalive de Bellegarde. Elle n'avait guère alors qu'une dizaine d'années; on la mit au couvent, d'où elle sortit quatre ans après, en 1740. Elle ne tarda pas à entrer en coquetterie avec l'aîné de ses cousins, Lalive d'Épinay, ce qui la fit rabrouer par une tante qu'elle dit acariâtre, et qui n'était sans doute qu'avisée. Jamais elle n'eût épousé le personnage, si la gênante M^{me} de Bellegarde, la sœur de sa mère cependant, ne fût venue à mourir de la façon la plus inattendue, à quarante-six ans. L'événement fut donc capital dans la vie de sa nièce; on l'a daté, très inexactement, de juin 1740. Les registres paroissiaux de Deuil et d'Épinay montrent qu'elle mourut sur le territoire du premier village, c'est-à-dire à la Chevrette, le 18 septembre 1743, et qu'elle fut inhumée dans l'église du second, le lendemain, en présence de ses deux fils aînés et de son frère André Prouveur, prévôt de la collégiale de Condé (1). Les amoureux, ayant le champ libre, en vinrent à leurs fins. M. de Bellegarde se laissa gagner au désespoir de son fils, aux conseils de son médecin et de son curé. Il était bon homme; il avait le ton du *Philosophe sans le savoir*: « Il faudra bien les contenter, dit-il un jour à sa belle-sœur. Allons, je donne mon consentement. Madame, parlez: nous donnez-vous le vôtre?... — Mon cher frère, s'écria M^{me} d'Esclavelles, que va-t-on dire? On sera fondé à croire que je ne suis venue chez vous que pour établir ma fille. — On sera fondé à croire, ma sœur, que j'ai rendu justice à son mérite. N'avez-

(1) En parlant des fils aînés, je fais abstraction de l'aîné véritable, qui ne parut jamais, en aucune circonstance. Le nom de cette famille a été écrit de toutes les façons possibles, et quelquefois de façons différentes dans le même acte: Lalive, La Live, de Lalive, de la Live, Delalive. Toutes les signatures que j'ai vues, particulièrement celles des trois fils, au bas de l'acte de décès de leur père, sont données sous la forme « Lalive ». C'est celle que j'ai adoptée, et à laquelle il faut s'en tenir. L'aîné signe l'acte de décès de sa mère: « Lalive de Preux ».

vous point d'autre objection? » Pendant ce temps, M^{lle} d'Esclavelles se trouvait mal, et son cousin parlait de finir ses jours à la Trappe. On les maria, à Saint-Roch, le 23 décembre 1745. Elle avait près de vingt ans, lui un peu plus de vingt et un; il signa pour la première fois, que je sache, Lalive d'Épinay; il prenait jusqu'alors le nom de Lalive de Preux, sa mère étant, comme sa tante, une Prouveur de Preux.

Je ne recommencerai pas l'histoire si connue du triste ménage, la première querelle, les assiduités du chevalier de Canaples, quasi autorisées par le mari, auprès de la jeune femme, déjà grosse, car elle mit au monde son premier enfant, Louis-Joseph, presque exactement au bout de ses neuf premiers mois de mariage (28 septembre 1746).

M. d'Épinay faisait une tournée alors; mais, que ce fût en septembre, en août, en décembre, il n'assista jamais aux couches de sa femme; l'acte de baptême de ses trois enfants porte invariablement la mention du « père absent ». Quand il revint, il pensa récréer sa femme en lui contant ses bonnes fortunes d'auberge, et, comme elle s'indignait, elle entendit, pour ses relevailles, cette déclaration de principes : « Non, en vérité, ma chère amie, vous n'avez nulle idée de ce monde, ni de ses usages. Eh! qu'a de commun une créature qu'on peut avoir pour de l'argent, et qu'on laisse là quand on n'en veut plus, avec une femme qu'on estime et qu'on a choisie! »

Onze mois après (24 août 1747), il avait une fille; il l'apprend par une lettre de son père : « Mon frère [François-Christophe Lalive, nommé et qualifié plus haut] en est le parrain. Nous venons du baptême; il n'a pu la tenir lui-même, s'étant trouvé trop incommodé pour sortir, votre frère l'a tenue en son nom; M^{me} de Roncherolles est la marraine. L'enfant a été nommée Françoise-Thérèse... » M^{me} d'Épinay eut pour compagne assidue de sa convalescence une nouvelle amie, M^{lle} d'Eth (1); on peut mesurer quelle pente elle a descendue, en un an, par les confidences échangées dans cette intimité. Elle n'est plus indignée

(1) Elle est présentée dans les *Mémoires* sous le nom de M^{lle} d'Ette. Elle s'appelait en réalité Marie-Louise-Philippine Le Ducq d'Eth, et demeurait rue Plâtrière, paroisse Saint-Eustache. Elle a signé « d'Eth » l'acte de baptême de M^{me} de Bel-sunce, pour M^{me} de Lucé, marraine.

Voici, d'autre part, la note que j'ai trouvée à son sujet : « Marie-Louise-Philippine Le Ducq Deth, damoiselle, arrière-petite-fille de Jean-Charles Le Ducq de

des infidélités de son mari : elle pleure sur sa solitude, d'autant que Francueil est à l'horizon. Elle redoute maintenant le retour de M. d'Épinay plus que ses absences : « Oui, interrompt M^{me} d'Eth, votre cœur est isolé... ; vous n'aimez plus votre mari, vous ne guérirez qu'en aimant quelque autre objet, plus digne de vous. » Protestations de M^{me} d'Épinay ; mais l'amie : « C'est un homme de trente ans [l'âge de Francueil], raisonnable, que je voudrais ; un homme en état de vous conseiller, de vous conduire... — Mais où trouver un homme d'esprit, aimable, qui se contente d'être votre ami, sans pousser ses prétentions jusqu'à vouloir être votre amant ? — Je ne dis pas cela non plus, reprit M^{me} d'Eth : je prétends bien pour lui qu'il sera votre amant. » Et elle lui avoue qu'elle a été séduite, après la mort de sa mère, par le chevalier de Valori, dont elle est la maîtresse depuis dix ans, ce qui ne l'empêche pas d'avoir toute l'estime du monde abusé. « Avant peu, vous trouverez ma morale toute simple : vous êtes faite pour la goûter. » Puis, les deux interlocutrices sortent ensemble, et rencontrent M. de Francueil, ce qui inspire à M^{me} d'Épinay le regret d'avoir plusieurs fois manqué sa visite : « Je veux, un de ces jours que je ne sortirai pas, le lui faire dire. Il a des talents, il sait la musique ; sa société m'a plu beaucoup pendant mes couches. » Et pourtant sa candeur est avertie.

On a ignoré longtemps ce qu'était devenue Françoise-Thérèse d'Épinay, faute d'interroger les archives paroissiales de la vallée de Montmorency. Il était facile d'apprendre, soit à Deuil, soit à Épinay encore, que cette enfant, morte le 2 (ou le 3) juin 1748, à la Chevrette, avait été inhumée dans l'église de ce dernier village, le 4 du même mois. Elle est dénommée Suzanne-Thérèse dans son acte de décès — les prénoms de M^{me} de Roncherolles ; — mais l'âge de neuf mois indiqué est une preuve certaine de son identité avec Françoise-Thérèse.

Les historiens se sont fort embrouillés ici, à cause de l'ignorance de cet acte, et aussi bien des artifices de M^{me} d'Épinay, car

Calomez, bailli d'Emblize, auquel S. M. le roi Philippe, roi de Castille, de Léon et d'Aragon, etc., a accordé le titre et degré de noblesse, tant pour lui que pour ses enfants et postérité, mâles et femelles, par ses lettres données en la ville de Madrid, le dernier avril 1663. » (Bibl. nat., Mss., cabinet des titres. Nouveau d'Hozier, vol. 121, DUCQ, f° 2.) On doit supposer qu'ayant ajouté à son nom un nom qui n'est pas celui de son aïeul, elle devait lui donner la forme nobiliaire, et écrire « d'Eth », ainsi qu'elle a signé, et non pas « Deth », comme ci-dessus.

elle s'est efforcée, dans ses *Mémoires*, de confondre sa première fille avec la seconde : Angélique-Louise-Charlotte, la future M^{me} de Belsunce, née le 1^{er} août 1749 (1). Elle n'a soufflé mot ni de la naissance de la cadette, ni de la mort de l'aînée, et elle a tâché de mettre, pour ainsi dire, l'une à la place de l'autre (2).

Pourquoi cette substitution de part d'un genre nouveau? C'est que, dans l'intervalle, « la morale » de M^{me} d'Éth ayant porté ses fruits, les relations avec Francueil avaient commencé, et la seconde naissance pourrait éveiller des doutes sur son auteur, comme elle fit, d'ailleurs, dans l'esprit de M. d'Épinay. Quand il revint de son habituelle tournée, il trouva Francueil au chevet de sa femme, et lui prodiguant des soins dont l'assiduité ne gardait aucune prudence; il en témoigna un vif mécontentement et des soupçons, repoussés, à la vérité, avec hauteur, mais que la suite, au moins, a singulièrement justifiés. M^{me} d'Épinay semble s'être accusée par ses précautions mêmes, car celle que nous avons vue n'est pas la seule : après avoir cherché à dérouter les gens par le vague et les réticences de ses prétendues confessions, elle les stupéfie par la précision d'une date, celle de son premier abandon à Francueil. En proie aux remords de sa faute, elle s'écrie : « J'ai eu vingt-quatre ans, il y a un mois; j'ai vécu cinq semaines de trop! » Pour qui sait qu'elle est née le 11 mars 1726, le calcul est simple : cette effusion documentaire fixerait l'incident au 7 mars 1750. Exactitude singulière et suspecte, et qui incite le lecteur à creuser ses souvenirs, à rapprocher toutes les circonstances. N'a-t-elle pas écrit, sous la date d'avril 1749 : « Oh! quel triomphe! Quelle satisfaction!... Je puis m'avouer que j'aime Francueil, que j'en suis aimée, que notre union est pure. » Une pareille situation dure-t-elle un an, quand on en accepte la pensée, le charme, et que tout scrupule intérieur est tombé? On ne dira pas, ici, que deux

(1) On n'a pas connu, jusqu'à ces derniers temps, la date exacte de cette naissance. Voyez les *Mémoires*, I, 428; II, 474, et *La Jeunesse de M^{me} d'Épinay*, p. 241. M. Bégis a publié, pour la première fois, l'acte où j'ai relevé la date ci-dessus, dans l'*Intermédiaire*, année 1894, XXX, 300. Il a donné, du mariage à la mort de M. d'Épinay, sept actes d'état civil concernant lui-même et ses enfants.

(2) Elle écrivait, le 8 septembre 1748 : « Voilà trois mois que mon journal est interrompu, plutôt par l'apathie et l'indifférence que j'ai pour moi-même que par la disette des faits. » (*Mémoires*, I, 111.) *Voilà trois mois* qu'elle avait perdu sa première fille; c'était simple à dire, si elle avait voulu le dire, et c'en valait la peine.

précautions valent mieux qu'une. C'est plutôt deux raisons de douter de la légitimité d'Angélique-Louise-Charlotte.

Un mois avant la naissance de cette enfant, le 30 juin 1749, Lalive de Jully s'était marié avec Louise-Élisabeth Chambon, dans la chapelle domestique du château de la Chevrette. L'union fut célébrée par le curé de Saint-Roch, M. Marduel, en présence de M. Lejolivet, curé de Deuil, toutes réserves faites en faveur des droits du pasteur rural. L'époux eut pour témoins son frère cadet de la Briche, âgé de quatorze ans, pensionnaire du collège du Plessis, et son oncle André Prouveur, prévôt de la collégiale de Condé. On sait que M^{lle} Chambon, « fille mineure de défunt Honoré Chambon », un ancien fermier général de très basse extraction, avait féru le naïf Jully de telle façon, qu'il passa outre à toutes les objections et à tous les pressentiments, et qu'il arracha à son père un consentement accompagné de cette parole mélancolique et prophétique : « J'aime mieux qu'il choisisse son malheur que de le faire moi-même. » Et M^{me} d'Épinay, qui avait été la négociatrice, de renchérir : « J'ai grand'peur que le pauvre Jully ne fasse une sottie affaire. » Elle n'assista pas au mariage, trop fière de sa taille, à l'ordinaire, pour la montrer si déformée. Inutile de dire que M. d'Épinay était en voyage.

Dès le 14 mai de la même année 1749, à la suite d'une équipée de son mari, qui s'était fait arrêter par la police, en compagnie d'une des demoiselles Verrière déguisée en homme, son beau-père l'avait fait séparer de biens. Puis, le 22 juin, il lui fit une donation de 13,000 livres de rente viagère, qui courrait après sa mort, afin, dit-il, de donner à sa bru « des marques de la tendre affection qu'il a toujours eue pour elle, et de la mettre en état d'avoir, à tous événements, les moyens de subsister et de s'entretenir honnêtement ». Mais celle-ci, séparée de biens, ne le fut pas de corps, et mal lui en prit, et aussi bien à Francueil. La scandaleuse confiance en est faite au public, moitié par une lettre de Francueil : « Votre mari est un monstre, et vous une adorable créature; mais la sécurité où vous êtes sur votre santé m'effraye pour vous »; moitié par une lettre de M^{lle} d'Eth au chevalier de Valori : « Elle [M^{me} d'Épinay] me regarda fixement; puis, baissant la voix : « Il est malade! » me dit-elle. « Comment? », lui dis-je. Elle se taisait; sa respiration était précipitée; elle se tordait les mains : « Vous ne pouvez

« deviner, continua-t-elle d'un ton sinistre, l'horreur de ma situation. » Et me secouant le bras fortement : « Oui, il est « malade ! » Alors seulement je compris quel devait être son désespoir. »

On nous apprend que ce désespoir se changea en mélancolie profonde. La pauvre âme fut assaillie de remords : « Ah ! je crois bien qu'il n'y a pas de bonheur parfait avec une conscience troublée. Que je suis en peine ! » C'est le gémissement d'une vierge, tombée dans un abîme plus caché à ses yeux et plus profond. Francueil, auteur et victime de la crise, s'ingénia pour en conjurer les suites. Rempli de grâce et d'attentions, il avait séduit tout le monde, à la Chevrette, même M^{me} d'Esclavelles et M. de Bellegarde ; il persuada facilement à ce dernier que, pour guérir sa belle-fille, il fallait chercher les moyens de lui donner quelque dissipation, l'entourer de plus de monde, et, par exemple, jouer la comédie. Et l'on construisit un théâtre. Francueil composa la première troupe et le premier spectacle, *L'Engagement téméraire*, pièce inédite de son secrétaire, un inconnu : Jean-Jacques Rousseau. La troupe s'augmenta bientôt de quelques voisins, parmi lesquels un jeune seigneur de Saint-Leu, que nous avons eu déjà l'occasion de nommer : Jean-Nicolas Dufort. Il avait hérité cette terre de son père, en 1746 ; il acheta, en 1752, une charge d'introducteur des ambassadeurs. Il est plus connu, de nos jours, sous le nom de « Dufort comte de Cheverny », ainsi que sont signés les *Mémoires* où je vais emprunter quelques lignes :

M^{me} d'Épinay jouait un rôle dans la république des lettres. Je l'avais beaucoup connue, dès mes premiers pas dans le monde... Sa maison était le rendez-vous de tous les savants, et il s'y tenait une espèce d'académie de gens d'esprit... M. Barrassy (1), mon voisin à la ville et à la campagne, allait beaucoup dans cette société... De Lalive, fermier général, avait acheté à la Barre, près Deuil-sous-Montmorency, une maison et une terre ; il y avait joint la seigneurie et des biens à Épinay. Il s'était servi de sa fortune pour bâtir [non : restaurer), à la Chevrette, un château superbe, au milieu duquel était un salon fait de telle manière que, avec des ressorts, on bais-

(1) Les registres de Deuil nomment, à la date du 15 juin 1750, comme témoins d'un mariage : « Claude-Antoine de Barrassy, conseiller secrétaire du roi en sa grande chancellerie, [mort en 1753, et son fils] Charles-Gérard de Barrassy de l'Estang, conseiller du roi en son Grand Conseil et grand rapporteur [au Sceau] de France. » Celui-ci fut ami intime de Dufort, bien que plus jeune de cinq ans. Dans tous les documents conservés au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, son nom est écrit sans particule.

sait quatre tableaux, et qu'à l'instant on jouissait de deux salons... Il mourut, et laissa trois fils [non : quatre; on voit combien le religieux était inconnu]... On jouait la comédie, à la Chevrette, du vivant du père; on continua après sa mort; Lalive y excellait; M^{me} d'Épinay, M. Dupin de Francueil, receveur général des finances (1), et M. Dupleix de Bacquencourt, maître des requêtes (2), y passaient leur vie. Un théâtre superbe, établi dans une orangerie, attirait la meilleure compagnie des environs. Après avoir été spectateur, on me proposa d'être acteur; j'acceptai, et je me trouvai introduit dans une société charmante, remplie de talents. Aux représentations succédaient la musique et les intrigues; nous y vîmes les scènes les plus plaisantes possibles... M. Caze, le fermier général, que l'on surnommait « le beau danseur », voulut y paraître. On arrangea *L'Oracle*; il dansa une entrée dans le genre de Dupré. Le ballet fut redemandé; les cadres étaient superbes, et, comme j'avais appris la haute danse, j'y fus admis. Vêtu des habits de l'Opéra, un masque sur le visage, comme en portaient alors les danseurs, je secondai Caze, après une entrée seul, et ensuite dans un pas de deux (3).

J'ai contredit Dufort sur ce point que M. de Bellegarde aurait fait rebâtir son château. J'en ai deux raisons : d'abord la nécessité où d'Épinay fut de le réparer à plusieurs reprises, et sa sœur, M^{me} de Belsunce, de le mettre par terre, avant la Révolution; d'autre part, le style, et la ressemblance très grande qu'il y a entre le château de Montauron, tel que le décrit l'acte de 1645, et celui que nous montre la vue qu'on en doit à Francueil. Car ce Francueil avait tous les talents : il a fait un dessin de la Chevrette, et un autre de la Briche, tous deux gravés par Jully, et devenus très rares aujourd'hui. C'est bien la façade de la grande maison, dite « bâtie de neuf » par Montauron, que ces amateurs ont reproduite : elle développe, sur un front de cinquante mètres, un corps de logis principal, flanqué de deux ailes saillantes. Quinze fenêtres s'ouvrent dans cette façade, qui ne comporte qu'un étage, surmonté d'un toit à la Mansart. Natoire a peint, dans le salon, l'histoire de *Psyché*; Le Nostre a dessiné le parc.

Quoi qu'il en soit, le plaisir a été ramené par Francueil, dans

(1) Il était receveur général pour Metz et l'Alsace depuis 1738.

(2) Guillaume-Joseph était le neveu du fameux Dupleix. Né en 1727, maître des requêtes en 1756, conseiller d'État en 1780, il fut guillotiné en 1794.

(3) Je renvoie aux *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution*, par J.-N. Dufort, comte de Cheverny (Paris, 1886, 2 vol. in-8°), et aussi bien aux fragments que j'avais donnés antérieurement de son manuscrit, dans *Le Château de Leumont (Notes sur mon village)*, Paris, 1884, in-8°, pour le récit des scènes auxquelles notre auteur fait allusion. Voyez, dans les *Mémoires*, p. 86 et 420.

cette demeure d'où il avait banni la paix ; plaisir un instant troublé, au cœur de l'été de 1751, par la mort de M. de Bellegarde. Un bon homme, nous le savons déjà ; un bon seigneur aussi : il en donna une preuve, que jé vais citer, dans ses derniers jours. Il était question de reconstruire l'église de Deuil, qui tombait en ruines. Pareille dépense est toujours écrasante pour un village. Ce qui compliquait la question ici, c'est qu'à l'église de la paroisse était jointe — communiquant par les bas côtés — celle du prieuré, dont l'état ne menaçait pas moins. Le prieuré lui-même était en pleine décadence ; le titulaire, M. d'Agoult, négociait pour sa réunion, réalisée peu après, avec le séminaire de Saint-François-de-Sales (1). Dès lors, nul besoin de restaurer son église ; le prieur offrait de la démolir, et d'en donner la place et les matériaux, avec une somme d'argent, aux habitants, pour aider à la réfection de la leur.

Sur toutes ces questions, une enquête eut lieu le 26 août 1750, où furent entendus : « M. de Bellegarde, seigneur censier de Deuil ; M. Baille, seigneur du fief de la Barre ; M. de Barrassy, secrétaire du roi, propriétaire du fief de Becquet, en la même paroisse » ; et d'autres notables. M. de Bellegarde fit, au sujet de la reconstruction de l'église, la proposition suivante : il donnerait 2,000 livres, et il en avancerait 8,000 remboursables à raison de 1,000 livres par an, sans intérêts. Je ne sais quelle suite y fut donnée.

Il fut très malade, et on le crut perdu, à l'automne de 1750 : son testament, reçu, à la Chevrette, par son notaire parisien, porte la date du 21 septembre, et note qu'il était couché « dans une chambre, au rez-de-chaussée d'un pavillon, à droite en entrant dans la cour, et ayant vue sur le parterre ». La crise fut conjurée ; le train, à l'entour, reprit de plus belle. « Ils sont là une troupe d'amoureux », écrit M^{me} d'Eth. Une apostrophe de M^{me} d'Arty à M^{me} d'Épinay nous apprend que celle-ci y avait la plus large part : « On vous donne une botte d'amoureux, ma chère ; d'abord Francueil et puis Duclos, le baron de Lucé, Gauffecourt, et je ne fais que d'arriver ! » Il n'y a pas un nom de trop. « C'est une séduisante créature », qui ne sait auquel

(1) Le 19 novembre 1750. Lebeuf avait négligé de se tenir au courant, quand il imprimait, en 1754 : « J'ai appris qu'on travaille à réunir ce prieuré à la communauté des prêtres de Saint-François-de-Sales, établie pour la retraite des ecclésiastiques âgés. » (Tome III, p. 155.)

entendre; mais elle aime encore Francueil, qui commence à trop boire et à la négliger, et elle se défend des autres. Oh! sans brusquerie, ni rancune contre personne. Nulle parole ne l'effarouche, nul geste ne l'indigne; elle oppose au cynisme une souriante inconscience, que M^{me} d'Eth appelle sa candeur.

Au printemps suivant, M. de Bellegarde eut une rechute dont il ne devait pas guérir. On recommence à s'inquiéter de lui et de ses dernières dispositions : M^{me} d'Épinay accepte, pour veiller aux intérêts de sa mère et de ses enfants auprès du mourant, les offices de M. de Lucé. Duclos lui avait recommandé crûment de céder aux poursuites de son beau-frère, pour se le rendre favorable en la circonstance, car il avait grande influence sur l'esprit de M. de Bellegarde, qui le nomma son exécuteur testamentaire. Elle n'en fit rien, et M. de Lucé ne s'irrita pas de la voir mêler ses affaires de cœur aux soucis de l'heure présente : « Toujours de même, écrit-elle, point de pouls et presque sans connaissance. » C'est un bulletin qu'elle écrit, et dont voici la suite : « Francueil est venu me voir deux fois aujourd'hui; il m'a apporté une fort jolie bague, pour symbole de notre tendresse, dit-il; ce sont deux cœurs couronnés. » Le père de famille mourut le 3 juillet 1751, ayant grevé de substitution l'héritage de M. d'Épinay et celui de M^{me} d'Houdetot, ayant fait une donation à M^{me} d'Esclavelles, et augmenté ses libéralités envers sa belle-fille. Son testament débute ainsi : « Dieu m'ayant donné une fortune plus abondante que je n'aurais espéré, même désiré, il est juste que mes enfants en jouissent. Qu'ils en usent suivant la décence de leur état, modestement, et avec le détachement convenable à des chrétiens. Qu'ils évitent deux extrémités vicieuses : l'une est la détestable avarice [à vous, M. d'Houdetot!]; l'autre est la dissipation ruineuse, fruit ordinaire du luxe, du jeu ou du libertinage [à vous, M. d'Épinay!]. Mais qu'ils n'oublient pas que le bien des riches est le patrimoine des pauvres... » Un peu plus loin : « Je recommande à mes enfants d'avoir toujours dans le cœur l'amour et la crainte de Dieu, de vivre en chrétiens, et de ne pas rougir de le paraître, malgré les exemples contraires qu'ils ne trouveront que trop dans un siècle corrompu, d'éviter les mauvaises compagnies, l'écueil de la jeunesse [à vous, M^{me} d'Épinay!]. » Autant de leçons données avec douceur et clairvoyance.

Ayant demandé à être inhumé dans l'église d'Épinay, près

de sa femme, on l'y transporta de Paris : son acte de sépulture est conservé, avec la signature de ses trois fils. M^{me} d'Épinay aimait sincèrement son beau-père, « le meilleur des hommes » ; notons ce dernier cri et cet uniforme témoignage : « Hélas ! Monsieur, écrivait-elle à son tuteur, quel spectacle ! quelle douleur ! J'ai tout perdu, j'en suis sûre... » Nous pourrions ajouter : quelle fragilité de la douleur humaine ! Une phrase de Dufort est, en effet, à rappeler ici : « On jouait la comédie à la Chevrette du vivant du père ; on continua après sa mort. » Le récit d'un épisode dont j'emprunte la matière aux registres de Deuil donnera à cette observation une précision inattendue et un commentaire assez piquant.

A peine trois mois passés, un beau prétexte se trouve pour rompre une mortelle accalmie, et rappeler la compagnie dispersée : le Dauphin eut, le 13 septembre, un fils, le duc de Bourgogne, frère aîné de Louis XVI. Sujet d'allégresse pour le royaume ; comment ne pas s'y associer ? Sans se targuer d'une vertu antique, on n'hésite point à donner le pas à la joie publique sur le deuil privé. Une fête à la mode du temps est préparée, assez semblable à un couronnement de rosières, bien que M^{me} d'Épinay goûtât peu ce genre de berquinade, s'il en faut croire une page des *Conversations d'Émilie* ; mais, comme on sait, elle distingua plus d'une fois entre la morale et la vie pratique. Elle fait dire au curé d'un village imaginaire, pour se défendre de l'institution de pareille cérémonie (1) : « Vraiment, les filles de Champorcé vous auront bien de l'obligation de croire qu'il leur faille des couronnes de fleurs pour être sages et vertueuses. Elles le sont, Dieu merci ! et il n'y a en cela ni première, ni dernière. Mais aussi elles n'ont pas besoin de ces simagrées, ni de la charité qu'on ajoute pour trouver des maris, et je défie tout village à rosière de me prouver, en compulsant les registres de sa paroisse, autant de mariages et de bons mariages que j'en fais, moi, bon an, mal an, dans la mienne. »

Les Conversations d'Émilie ne publièrent cette déclaration de principes qu'en 1775. Cependant, le 20 octobre 1751, les seigneurs de Deuil faisaient marier, sous leurs yeux, dans l'église du village, deux filles vertueuses qu'ils avaient dotées. La fleur

(1) Tome I^{er}, p. 483.

d'oranger récompensa aussi bien la rosière en la fiancée, sans couronnement spécial. Ainsi, deux vigneron, Mathieu Sevestre et Nicolas Levin, épousèrent-ils Marie-Jeanne Giles et Pierre-Barbe Lefébure : deux filles un peu mûres, l'une âgée de vingt-quatre ans, l'autre de trente-sept.

Le célébrant fut ce curé Martin que M^{me} d'Épinay, fort dépourvue de sentiments religieux, fit appeler, un jour, par coup de tête, dans une crise morale : Francueil était inconstant. Le prêtre, qui jugea la situation, en parla très posément ; il n'essaya pas de retenir l'oiseau, effrayé par la tourmente, qui se jetait dans l'église, et qui repartit, en effet, le cœur à peine reposé, l'aile à peine séchée : Francueil avait reparu, la pénitente ne demandait que cela au Ciel. Diderot a loué, en plusieurs circonstances, le tact de ce prêtre, « un des meilleurs esprits qu'il y ait bien loin » ; ce qui ne l'empêcha, dans un de ces accès soudains de gaminerie auxquels il était sujet, de lui trouver un nez expressif, et de prétendre que « qui entendait ce nez, avait lu un grand traité de morale ». L'abbé Martin — une figure de la collection des Carmontelle, à Chantilly — comptait parmi les familiers de la Chevrette. Il résuma le récit de la fête dont nous parlons dans les lignes suivantes, empruntées aux registres de sa paroisse :

Je crois que la reconnaissance que tout homme doit à un acte de générosité m'oblige à apprendre à la postérité que, l'an 1751, et le 20 octobre, M. et M^{me} d'Épinay ont doté les deux filles dont les mariages ci-dessus, en réjouissance de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne; qu'ensuite desdits mariages, on a exécuté un motet de la composition de M. Jéliot [*sic*], chanté par l'auteur; qu'après le *Te Deum*, mondit seigneur et M^{me} d'Épinay ont fait servir une table de cent couverts, sous une tente dressée à cet effet dans la cour de leur château, où les mariés et toute leur compagnie ont eu en abondance tout ce qui est nécessaire pour un très beau festin. En foi de quoi, j'ai signé : MARTIN, curé (1).

Jélyotte était là pour chanter à l'église, mais aussi bien, sans doute, pour répondre à un appel de M^{me} de Jully. On peut être assuré que M^{me} d'Épinay, qui couvrait les faiblesses de sa belle-sœur, n'avait pas été moins complaisante aux siennes, et que Francueil était parmi les invités. Le curé arrête sa description de la fête au seuil du château ; il ne parle pas de la réunion

(1) Il alla finir sa carrière à Avignon. (L'abbé F. Galiani, *Correspondance*, II, 462, 466.)

intime; mais qui croirait qu'elle se sépara, qu'elle congédia Jélyotte et Francueil, ses deux coryphées, sans s'offrir le divertissement de quelque représentation, son passe-temps favori, et d'un ton fort discret, en vérité, comparativement aux éclats des noces du dehors? Tel est le commentaire que j'avais à donner à la phrase de Dufort; il aboutit à y ajouter deux mots, qui ont bien leur prix : « On jouait la comédie à la Chevrette du vivant de M. de Bellegarde; on continua [trois mois] après sa mort. »

Rarement plaisirs furent plus vides de véritable joie. On menait grand bruit, pour détourner les orages, comme font les gens de la campagne, en sonnait les cloches. Mais la peine augmente à vouloir se donner l'illusion de la vie heureuse; puis, la mort ne se laisse jamais oublier longtemps. M^{me} d'Épinay perd, en 1752, ses deux meilleures amies, de valeur morale très inégale : au printemps, sa tout aimable cousine, M^{me} de Maupeou; en décembre, la dissimulée M^{me} de Jully. Le mariage de celle-ci avait duré trois années; elle donna la première à l'époux, la seconde à Jélyotte, la troisième au chevalier de Vergennes. Elle finit alors, dans une philosophique impénitence, n'ayant d'autre souci que de faire détruire par M^{me} d'Épinay une correspondance compromettante, n'accordant de regrets qu'à son dernier amant. Elle eut tous ceux de son mari. Les paroissiens de Saint-Roch sont exposés à prier devant le médaillon qu'il fit sculpter et placer dans une chapelle de l'église, en mémoire de la plus avérée des infidèles. M^{me} d'Épinay, ayant brûlé les papiers de sa belle-sœur, fut accusée d'avoir détruit un titre de créance de son beau-frère contre son mari. Grimm prit sa défense, et se battit pour elle, et Francueil, pendant ce temps-là, voltigeait : « Il semble, disait-elle naïvement, partager son temps entre M. d'Épinay et moi. » Quelle satisfaction, au surplus, et quelle sécurité peut-elle trouver dans sa présence? Il s'enivre, et risque, à chaque instant, de faire un éclat. En réalité, il est plus fidèle, et le sera plus longtemps, à M. d'Épinay qu'à elle-même; il accompagne le mari chez sa femme et chez sa maîtresse. Ils se partagent les faveurs des demoiselles Verrière (1). M^{me} d'Épinay, un jour, dit à Francueil ses vérités, et ne le laissa plus lui reparler d'amour; oh! sans

(1) Filles de plaisir, dont le nom — de guerre — fut, un instant, très célèbre. D'Épinay les fréquenta jusqu'à la fin de sa vie. L'une fut la bisaïeule de George Sand. Leur nom véritable était Rainteau.

se fâcher avec lui, car il viendra, pendant un temps, presque aussi souvent que Grimm. « Ils se partagent, de fort bon accord, les soins à donner à l'instruction des enfants. »

Elle versa de plus en plus dans la philosophie ; elle eut l'art, qu'il faut reconnaître, de grouper à la Chevrette une société éminemment variée et vive, intéressante et amusante : quelques représentants de la vieille noblesse y coudoyaient des financiers, déclassés de la veille, et des savants à peine au courant de la civilité, des « ours ». Dans ce centre de propagande encyclopédique, rival des réunions de M^{me} Geoffrin, de M^{lle} Lespinasse et du baron d'Holbach, la philosophie la plus sérieuse suivait, par instants, le branle du plaisir le plus fou.

Francueil avait présenté Rousseau à M^{me} d'Épinay ; Rousseau lui présenta Grimm, qui se fit son chevalier, comme on vient de voir, et fut l'oracle de la Chevrette vers 1754, le maître, si l'on peut dire, en 1756 (1). La châtelaine avait, dans une troisième expérience, hélas ! rencontré un cœur fidèle, l'abri souhaité du port. Elle songea alors à composer pour ses enfants un plan d'éducation de sa main ; c'était le sujet à la mode, où chacun avait la prétention de se connaître et de consacrer des pensées ou des phrases, et que Rousseau, la tête pleine de l'*Émile*, devait ramener souvent dans son entretien. M^{me} d'Épinay écrira bientôt les *Lettres à mon fils*, et elle affrontera plus tard le souvenir du philosophe en publiant *Les Conversations d'Émilie*. Elle s'accroche aux grands hommes qui l'entourent, particulièrement à celui-là. Ses enfants paraissent avoir été médiocrement doués. Louis taille des thèmes « à coups de serpe », sous la direction de Linant. Un beau soir, on assemble, pour lui faire passer un examen, le comte et la comtesse d'Houdetot, Saint-Lambert, M^{me} d'Esclavelles, Grimm, Duclos, Gauffecourt, Rousseau ; Francueil, convoqué, s'est excusé. « Duclos a bavardé ; M. Grimm a presque toujours gardé le silence, et ce sont Gauffecourt, Rousseau et la comtesse d'Houdetot qui ont fait tous les frais de cette journée. » La scène est caractéristique, et présente, dans un amalgame bizarre, les goûts dominants de

(1) C'est, aussi bien, la date concordant avec le passage suivant d'une lettre de Diderot à M^{lle} Volland, du 13 septembre 1760 : « C'était, lui disais-je [à M^{me} d'Épinay], une de ces minuties auxquelles vous êtes trop heureux, tous les deux, d'être sensibles *au bout de quatre ans...* »

l'époque : l'éducation mariée à la comédie de salon. Pauline serait alors une petite pécore très vaine, s'il en fallait croire les *Mémoires* ; mais ils sont extrêmement attentifs à la vieillir. Quoi qu'ils disent, M^{lle} Drinville n'a pas encore paru ; il n'y a lieu de commencer l'instruction de cette enfant que six ans plus tard.

On vient de voir M^{me} d'Houdetot entre ses deux amoureux : Rousseau, qui s'enivra quelques semaines de son voisinage, et n'alla pas plus loin que des soupirs au clair de lune ; Saint-Lambert, qui lui donna sérieusement sa vie, dans la déclaration du premier jour, et lui montra une constance que M. d'Houdetot finit lui-même par apprécier, et regarder d'un œil envieux et attendri. « Que c'est une jolie âme ! dit M^{me} d'Épinay de sa belle-sœur, naïve, sensible et honnête ! Elle est ivre de joie du départ de son mari, et vraiment elle est si intéressante, que tout le monde en est heureux pour elle : elle était folle, hier, comme un jeune chien. Le marquis de Saint-Lambert était avec elle... » M^{me} d'Épinay parle d'honnêteté, comme M^{lle} d'Eth de morale, d'une façon qui donne à rêver sur le sens des mots. A cette époque, M. d'Houdetot avait loué pour sa femme une petite maison à Eaubonne, « vilaine », suivant M^{me} d'Épinay, qui trouvait à redire à tout ce que faisait son beau-frère ; « assez jolie », au gré de Rousseau, qui se la représentait par une belle nuit, et, auprès, « un acacia tout chargé de fleurs ».

M^{me} d'Épinay avait deux belles-sœurs ; sans doute, elle aurait voulu supprimer M^{me} de Lucé de sa vie, comme elle a fait de ses *Mémoires*. Elle n'en eut jamais que méchancetés ou tracas ; c'était une bizarre au moins, qui frisait la folie, quand elle n'y versait pas. Peu de temps avant les circonstances que nous venons de retracer, un conseil de famille avait été réuni, pour juger de son état et des mesures qu'il exigeait. Jully proposa le couvent ; M. de Lucé se fit fort d'obtenir une lettre de cachet. Violence d'autant plus cruelle, que sa liaison avec une dame de Mystral avait été la cause de l'exacerbation des nerfs de sa femme. Cependant le ménage s'établit au château d'Épinay, et la paix et l'isolement y ramenèrent l'harmonie, au point que M^{me} de Lucé devint grosse. M^{me} de Mystral rompit, furieuse, avec M. de Lucé, lui écrivant qu'elle n'aimait pas les infidélités.

M^{me} d'Épinay s'accommodait d'un autre fou dans son voisinage, mais celui-là avec des intervalles de génie : ici se place

l'époque de Rousseau. Il avait plu d'abord à tout le monde, en composant de la musique pour les fêtes de la Chevrette. Puis vient le temps de la grande amitié que lui voue M^{me} d'Épinay, du vif amour qu'il ressent pour M^{me} d'Houdetot, de l'ombrage qu'il donne à Grimm et à Saint-Lambert, de ces mesquines intrigues où s'engagent de grands noms, de ces misérables querelles où retentissent de grands mots. Je n'ai point à me lancer dans l'imbroglio des *Confessions* et des *Mémoires*; c'est assez de deux dates ici pour rappeler la durée de l'idylle de l'Ermitage : installé au printemps de 1756, Rousseau en fut renvoyé au mois de décembre 1757. M^{me} d'Épinay, malade, s'était décidée à partir pour Genève, à l'automne de la dernière année, afin de se mettre entre les mains du célèbre docteur Tronchin. Sa société s'était beaucoup éclaircie à la suite de brouilles, de morts, et surtout d'exclusions prononcées par Grimm. Son absence dura deux ans ; véritable coupure dans sa vie. On a dit qu'elle en avait passé la seconde partie à faire oublier la première. Antithèse superficielle, jugement trop favorable, car quelle autre marque d'assagissement donna-t-elle que de conformer son train à sa fortune, avec des gémissements disproportionnés, et de garder un second amant, moins compromettant que le premier ?

Quand elle revint de Genève, aux premiers jours d'octobre 1759, elle se réinstalla à la Chevrette, quittée par M. d'Holbach, qui l'avait eue en location. Avant d'y reprendre la vie commune avec son mari, elle le força de faire un plan de dépense, plus ou moins exact, plus ou moins sincère, dont elle se contenta, car c'était aussi bien une pauvre calculatrice elle-même. M. d'Épinay n'avait pas laissé de donner une grande fête, à Deuil, au printemps précédent ; sa dignité seigneuriale, à la vérité, lui imposait le parrainage de la grosse cloche de la paroisse, honneur auquel il associa M^{me} d'Houdetot (1). Sans autant de bruit, on s'amusera encore au château. On entendra dire que, à certains retours du maître, comme à celui de l'Enfant prodigue, on y dîne encore « splendidement, gaîment et longtemps ». La châtelaine elle-même, après certaines précautions une fois prises, a l'enviable faculté de se rassurer extrêmement, de s'oublier à écrire, de s'adonner tout entière aux pures

(1) Registres paroissiaux de Deuil (1759).

délices des amitiés philosophiques. Voltaire lui demandera bientôt : « Que faites-vous, Madame? Où êtes-vous? Que dites-vous? Comment vous réjouissez-vous? » Le correspondant de M^{me} d'Épinay connaît bien ce monde et le côté où il penche. La joie, cependant, y a pris les nuances qui conviennent au caractère de Grimm. Moins de bruit, surtout point de folies : Francueil ne reviendra plus.

Le personnage le plus goûté, après Grimm, est son ami Diderot, qui longtemps a fui la Chevrette, et qu'il a fallu qu'on prit la peine de conquérir. Quel peintre on a gagné, pour rendre les scènes d'intérieur! « Ainsi, écrivait-il à M^{lle} Volland, finira une journée innocente et douce, où l'on se sera amusé et occupé, où l'on aura pensé, où l'on se sera instruit, estimé et aimé, et où l'on se le sera dit... » Vient la fête de la mi-septembre, au hameau de la Barre. Diderot en retrace le tableau, charmant en lui-même, et curieux aussi à rapprocher de celui que Rousseau a donné des réjouissances d'autrefois. Laissons ces habiles plumes marquer le contraste des époques. D'abord, la boutade du « promeneur solitaire (1) » :

C'était, dit-il, dans le malheureux temps où, faulxé parmi les gens riches et les gens de lettres, j'étais quelquefois réduit à partager leurs tristes plaisirs. J'étais à la Chevrette au temps de la fête du maître de la maison [à la même date que l'autre]; toute sa famille s'était réunie pour la célébrer, et tout l'éclat des plaisirs bruyants fut mis en œuvre pour cet effet : spectacles, festins, feux d'artifice, rien ne fut épargné. L'on n'avait pas le temps de prendre haleine, et l'on s'étourdissait au lieu de s'amuser. Après le dîner, on alla prendre l'air dans l'avenue, où se tenait une espèce de foire. On dansait : les messieurs daignèrent danser avec les paysannes; mais les dames gardèrent leur dignité. On vendait là du pain d'épice. Un jeune homme de la compagnie s'avisait d'en acheter, pour les lancer, l'un après l'autre, au milieu de la foule, et l'on prit tant de plaisir à voir ces manants se précipiter, se battre, se renverser pour en avoir, que tout le monde voulut se donner le même plaisir; et pain d'épice de voler à droite et à gauche, et filles et garçons de courir et s'entasser, de s'estropier. Cela paraissait charmant à tout le monde.

Je passe à Diderot et à sa relation du 15 septembre 1760 (2) :

Dès le samedi au soir, les marchands forains s'étaient établis dans

(1) Voir, dans les *Réveries*, la Neuvième promenade.

(2) Lettre à M^{lle} Volland, *Œuvres de Diderot*, XVIII, 448.

l'avenue, sous de grandes toiles, tendues d'arbre en arbre. Le matin, les habitants des environs s'y étaient rassemblés; on entendait des violons; l'après-midi, on jouait, on buvait, on dansait; c'était une foule mêlée de jeunes paysannes proprement accoutrées et de grandes dames de la ville, avec du rouge et des mouches, la canne de roseau à la main, le chapeau de paille sur la tête et l'écuyer sous le bras. Sur les dix heures, les hommes du château étaient montés en calèche, et s'en étaient allés dans la plaine...

Les deux sociétés, cette fois, ne se mélangent pas, la paysannerie reste à la cantonade, la jolie scène se joue au salon :

Nous étions alors dans ce triste et magnifique salon [de la Chevrette], et nous y formions, diversement occupés, un tableau très agréable. Vers la fenêtre qui donne sur les jardins, M. Grimm se faisait peindre, et M^{me} d'Épinay était appuyée sur le dos de la chaise de la personne qui le peignait. Un dessinateur, assis plus bas sur un placet, faisait son profil au crayon. Il est charmant ce profil; il n'y a point de femme qui ne fût tentée de voir s'il ressemble. M. de Saint-Lambert lisait dans un coin la dernière brochure que je vous ai envoyée. Je jouais aux échecs avec M^{me} d'Houdetot. La vieille et bonne M^{me} d'Esclavelles, mère de M^{me} d'Épinay, avait autour d'elle tous ses enfants, et causait avec leur gouverneur. Deux sœurs de la personne qui peignait mon ami brodaient, l'une à la main, l'autre au tambour. Et une troisième essayait au clavecin une pièce de Scarlatti. L'heure du dîner vint...

Nos chasseurs revinrent sur les six heures. On fit entrer les violons et l'on dansa jusqu'à dix : on sortit de table à minuit; à deux heures, au plus tard, nous étions tous retirés.

J'ai rapproché deux écrivains; je vais leur adjoindre un dessinateur, qui nous donnera, sinon un tableau d'ensemble, comme eux, du moins une scène épisodique charmante, et la figure de quelques personnages. Que de raisons n'y avait-il pas pour que la Chevrette vécût dans la mémoire des hommes! Ce dessinateur est celui que nous venons de voir, assis sur un placet, et faisant le profil de Grimm. On ne l'a pas reconnu. C'est le même, à mon avis, qui a fait alors tant de profils, « hommes et femmes de tout état, de tout âge, depuis M. le Dauphin jusqu'au frotteur de Saint-Cloud » : je veux dire Carmontelle. Grimm le connaissait, l'appréciait, l'avait dû présenter à son amie. Le musée Condé a de lui ce groupe : « M^{me} d'Esclavelles, mère de M^{me} d'Épinay, et M. de Linant jouant une partie d'échecs; la mie Michel en contemplation. » Le dessin, l'un des plus agréables de la collection, est daté de 1760 (par M. de Ledans, ami et acheteur de la collection

de Carmontelle), l'année et peut-être le jour où nous sommes. La table est celle dont viennent de se servir Diderot et M^{me} d'Houdetot. On a, de Carmontelle aussi, un portrait de M^{me} d'Épinay, celui qui est joint à ces pages, et un portrait de Grimm, dont la gravure est très répandue; l'un, il est vrai, daté de 1759, et l'autre de 1758; mais les incertitudes de mémoire de M. de Ledans permettent de préférer l'indication plus vraisemblable de 1760.

Un autre portrait, daté comme le groupe d'Esclavelles-Linant, en toute certitude, de 1760, est celui de l'abbé Martin, auquel une lettre de Diderot, postérieure de quinze jours à la fête contée plus haut (30 septembre), fait évidemment allusion. Après avoir cité avec éloge un trait du curé de Deuil, il ajoute :

« Grimm l'a fait peindre, il prétend en faire, quelque jour, un personnage de roman (1). »

Diderot passa presque tout le mois de septembre à la Chevrette, moitié de gré, moitié de force : il s'était blessé au pied, en luttant de vitesse avec les cygnes. Il est, c'est entendu, le familier des temps nouveaux, les délices de l'automne; mais le directeur spirituel, le conseiller tendre et tyrannique de la châ-



M^{me} D'ESCLAVELLES, mère de M^{me} D'ÉPINAY,
et M. DE LINANT
jouant une partie d'échecs.

(1) F.-A. Gruyer, *Chantilly, les Portraits de Carmontelle*. Paris, Plon-Nourrit, 1902, in-4°, p. 185, 182, 288, 258.

Œuvres de Diderot, XVIII, 478. Cette petite collection de quatre dessins s'encadre finalement dans les deux dates certaines fournies par la correspondance de Diderot : 15 et 30 septembre 1760.

telaine n'a pas réduit à lui seul sa société littéraire. Il l'a laissée reformer un cercle où paraissent Galiani, Saurin, Suard, Damilaville, Raynal. Enfin, qui croirait que Diderot y eût pris le pied qu'on a vu, sans qu'un jour il ne se fît escorter de celui que, dans l'armée philosophique, on nommait déjà son aide de camp : Sedaine? Très justement on a réuni leurs statues, de nos jours, sous les ombrages de la place d'Anvers. Sedaine s'était fait connaître avec *Le Diable à quatre* et *Blaise le Saver-tier*, et rendu célèbre avec *Le Jardinier et son Seigneur* et *On ne s'avise jamais de tout*, que Beaumarchais daigna imiter. Il fait alors son entrée dans la vallée de Montmorency; il y franchira bientôt une seconde étape. Une invitation de Dufort va l'entraîner dans son château de Saint-Leu, assis en partie au terroir de Saint-Prix, où s'abriteront les loisirs du poète vieillissant.

L'automne de 1761 fut moins gai. Diderot est très occupé : « Je m'étais presque engagé, écrit-il le 17 septembre, d'aller retrouver à la Chevrette mes pigeons, mes oies, mes poulets, mes canetons et le cher cénobite (1). C'est partie remise. » Puis, le 28 : « M^{me} d'Épinay me souhaite plus à la Chevrette qu'elle ne m'y attend. Elle a raison. Grimm me paraît en user bien avec elle; leur vie de campagne est tout à fait douce; ils ont peu de monde, et ils font de longues promenades. » Une fois rentrés : « Que font-ils? Il est seul chez lui [chez lui!], où il travaille. Elle est seule chez elle, où elle pense à lui. » Le couple devait aller au Grandval avec Diderot, et était revenu pour cela à Paris, le 6 octobre; une maladie de M^{me} d'Esclavelles rappelle M^{me} d'Épinay à la Chevrette (2).

Cette saison fut la dernière où les Lalive tinrent le rang de seigneurs. Ils justifièrent cette parole de Dufort : « Voyez les possesseurs de terres dans la vallée de Montmorency; c'est un vrai tableau mouvant. »

Auguste REY.

(A suivre.)

(1) Entendez le cochon de la basse-cour.

(2) *Œuvres de Diderot*, XVIII, 449; XIX, 47, 54, 60.

LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DES-ANGES

A CLICHY-SOUS-BOIS

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS

A 15 kilomètres de Paris, à Clichy-en-l'Aunoy, près Livry, dans la forêt de Bondy, existe une modeste chapelle sous le vocable de Notre-Dame-des-Ange's, qui, depuis le xiii^e siècle, est un lieu de pèlerinage très fréquenté pendant la première quinzaine de septembre (1). Cet édifice religieux, qui dépendait autrefois des chanoines réguliers de l'abbaye de Livry, qui en avaient acquis la possession au xvii^e siècle du prieur curé de Clichy, fut l'objet, à différentes époques, de revendications des chevaliers de l'ordre de Malte, successeurs des Templiers dans la propriété des biens que ceux-ci possédaient à Clichy, où ils avaient une commanderie.

On attribue la fondation de cette chapelle à un miracle qui aurait eu lieu sous le règne de Philippe Auguste, selon quelques chroniqueurs, en 1212, et, selon d'autres, en 1235. Voici ce que rapporte la légende :

« Au temps où nul n'osait traverser la forêt de Bondy, trois riches marchands angevins, qui se rendaient à Paris pour leur commerce, sont arrêtés non loin de là par des voleurs qui, après les avoir entraînés au plus épais du bois, les dévalisent, les garrottent chacun contre un arbre et les abandonnent ensuite.

« Et cet abandon était, de la part de ces bandits, un raffinement de cruauté. C'était condamner leurs victimes à mourir de besoin, car personne ne s'avisait de pénétrer dans ces lieux

(1) Cette chapelle a d'abord porté le nom de Notre-Dame-des-Angevins, et ce n'est que plus tard, par abréviation, qu'on lui a donné celui de Notre-Dame-des-Ange's.

redoutés, il était certain qu'on ne viendrait pas les délivrer; et ce qui devait encore ajouter aux horreurs de ces malheureux, c'est qu'on les avait attachés au bord d'un limpide ruisseau dont la vue devait aiguillonner leur soif.

« En pareille situation, deux des pauvres captifs se mirent à se désespérer et à gémir; mais le troisième, se souvenant que c'était, ce jour-là, anniversaire de la nativité de la Vierge (8 septembre), se mit à implorer son assistance et à prier avec ferveur. Aussitôt, le ciel s'entr'ouvre; un céleste messenger, visible seulement pour le pieux voyageur, descend, brise ses liens, puis remonte au séjour des heureux.

« La surprise des deux autres fut grande, quand, au milieu de leurs lamentations, ils virent tout à coup leur compagnon d'infortune qui, débarrassé de ses entraves, vint les délivrer à leur tour; et leur étonnement se changea en religieuse gratitude quand ils apprirent à quelle intercession ils étaient redevables de leur liberté; aussi firent-ils vœu de construire près du ruisseau une chapelle dédiée à la Reine des Anges, et ce vœu fut fidèlement accompli. L'eau de ce ruisseau possédant de très grandes vertus curatives, les malades accoururent de toutes parts, et le pèlerinage acquit une immense célébrité. »

Le savant abbé Lebeuf, dans l'*Histoire du diocèse de Paris*, et tout récemment, M. l'abbé Genty, curé de Livry et actuellement grand vicaire au diocèse de Versailles, dans *Livry et son abbaye*, ont consacré quelques pages à l'histoire de la chapelle de Notre-Dame-des-Anges; mais ils ne font aucune mention des revendications, qu'ils n'ont sans doute pas connues, faites à différentes époques par les grands prieurs de France, au sujet de la propriété de cette chapelle, qui a été édiflée par les Templiers et sur le terrain leur appartenant.

Quelques années plus tard, la petite chapelle, en raison du grand nombre de pèlerins qui la visitaient, étant devenue trop petite, fit place, en 1260, sous le règne de saint Louis, à un édifice plus spacieux, pouvant contenir cinq à six cents personnes. L'exécution, paraît-il, en fut confiée à des artistes renommés, comme le prouve le maître-autel, qui passait pour un chef-d'œuvre. Il y avait deux chapelles à droite et à gauche de ce maître-autel, et deux autres ornées de balustrades dans la nef. La chaire et les deux confessionnaux étaient en bois sculpté.

Deux sacristies, voisines du portail, servaient, l'une à couper le pain béni, l'autre à inscrire les messes, en nombre quelquefois prodigieux; car il s'en disait au moins cinq par jour pendant la neuvaine, et jusqu'à douze à la fête du 2 août et aux principales fêtes de la Sainte Vierge. Au pied d'une de ces sacristies, un escalier conduisant à une chambre à feu, ouvrant sur une grande tribune au-dessus du portail, où l'on chantait l'office, et où pouvaient se loger au moins cinquante personnes; de l'autre côté de la tribune, une seconde petite chambre servait de passage pour monter à l'escalier du clocher.

Un rang de lustres accrochés à la voûte se prolongeait dans la nef, et l'on avait soin de suspendre, perpendiculairement au-dessus du puits, le petit vaisseau en bois qui se voit encore de nos jours, *ex-voto* de plusieurs marins qui, sous l'invocation de Marie, échappèrent, il y a trois cents ans, au danger du naufrage. Les murailles étaient tapissées d'une foule de tableaux, d'offrandes, de bijoux et d'objets différents, parmi lesquels on voyait le panache d'un guerrier et les béquilles de plusieurs infirmes ayant recouvré miraculeusement l'usage de leurs membres. Mais la relique la plus précieuse, que l'on conserve encore, c'est la statue en bois de la Sainte Vierge, dont la surface vermoulue et la mutilation portent l'empreinte des siècles.

Les grands prieurs de l'ordre de Malte, successeurs du premier fondateur, n'avaient cessé d'entretenir cette chapelle, tant pour le fait des réparations nécessaires audit entretien, que d'ornements pour y célébrer la messe, et de nommer les ecclésiastiques sans y avoir jamais été troublés par l'ordinaire diocésain, ni même par les prieurs curés de Clichy, état de choses qui a été reconnu le 12 avril 1650 par les chanoines de Livry, dans une transaction proposée au grand prieur, mais qui n'eut aucune suite, ainsi qu'on le verra plus loin.

Jusqu'en 1638, alors que Christophe de Coulanges, abbé de Livry, établit la réforme et réunit l'abbaye à la congrégation de Sainte-Geneviève, la chapelle de Notre-Dame-des-Anges avait été desservie par des ecclésiastiques nommés par le grand prieur, qui n'y résidaient pas, et dont la garde était confiée à un hermite établi dans un petit logement y attenant. Mais le grand prieur, en raison du concours considérable des pèlerins et de leurs nombreuses offrandes, prit le parti de nommer à la cha-

pelle un desservant fixe, qui fut un religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem du nom de Piesson. En présence de cette nomination, qui était irrégulière et pouvait être contestée par le prieur curé de Clichy, les nouveaux religieux de l'abbaye de Livry, envisageant le pèlerinage de Notre-Dame-des-Anges comme un objet de revenu considérable et comptant sur l'activité et le crédit de leur abbé, s'opposèrent à la prise de possession du frère Piesson. Or, comme ils n'avaient aucun titre par eux-mêmes à faire valoir, ils engagèrent le frère Pierre Doulcet, ancien religieux de l'abbaye et prieur curé de Clichy, à intervenir pour contrecarrer le grand prieur dans ses prérogatives.

Un des privilèges de l'ordre de Malte, accordé par les papes et confirmé par les rois, était de pourvoir à toutes les églises et chapelles situées dans les lieux où les chevaliers dudit ordre sont seigneurs spirituels et temporels, et ce, sans aucune dépendance de l'ordinaire, même pour l'administration des sacrements. La cure de Clichy se trouvant être au patronage de l'abbé de Livry et possédée par un religieux de l'abbaye, il ne restait au grand prieur que la seigneurie temporelle et les droits de fondateur du fonds, ce qui'était suffisant pour pourvoir à ladite chapelle, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs, sans interruption et sans trouble. Toutefois, ils n'avaient droit d'y nommer que des ecclésiastiques ordinaires et non des religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à cause des privilèges dont jouissaient ces derniers, et qu'ils ne pouvaient exercer que dans les lieux où leur ordre réunissait la seigneurie spirituelle et temporelle, ce qui n'était pas le cas à Clichy.

Après de longues procédures, les choses restèrent dans le même état. Mais le frère Piesson ayant été remplacé par le frère Hucques du même ordre, celui-ci ne prit possession de la chapelle que sous les auspices du grand prieur de Bussy-Rabutin. Alors les religieux de Livry, convaincus qu'ils n'avaient aucun droit par eux-mêmes et bien qu'ils fussent les auteurs du procès engagé, sans qu'il soit fait mention de leur administration et des droits du curé de Clichy, eurent recours à l'intervention de celui-ci, qui fit opposition à la prise de possession du frère Hucques, sous prétexte qu'il était en possession d'administrer seul les sacrements dans l'étendue de sa paroisse et notamment aux pèlerins; que l'admission d'un religieux de l'ordre de Saint-

Jean, en le privant de ses droits par les privilèges de l'ordre, deviendrait une usurpation.

De leur côté, les religieux de Livry intervinrent comme curés primitifs et obtinrent, le 15 avril 1650, un arrêt qui défend au frère Hucques et à l'ordre de Malte de troubler le curé de Clichy dans l'administration des sacrements, dans toute l'étendue de sa paroisse et conséquemment dans la chapelle de Notre-Dame-des-Anges. Mais cet arrêt n'enleva pas au grand prieur son droit de propriété, ni celui de fondateur, ni la possession dont ses prédécesseurs avaient joui sans trouble, de pourvoir tant à l'entretien du bâtiment et des ornements, qu'à la desserte ; il y pouvait nommer un ecclésiastique ne faisant pas partie de l'ordre de Malte.

Les religieux de Livry, excités par l'accroissement des offrandes des pèlerins et pouvant compter sur le dévouement du curé de Clichy et surtout sur la protection de M. de Nesmond, président à mortier au Parlement de Paris, seigneur de Clichy et de Coubron, et encouragés par l'arrêt du 12 avril, proposèrent une transaction au grand prieur ; mais, faisant preuve de la plus grande duplicité, obtenaient à son insu un arrêt sur requête pour agrandir à ses dépens l'étendue de la chapelle, devenue insuffisante à l'affluence des pèlerins.

Ils représentèrent le terrain demandé comme vague et en friche, alors qu'il était couvert des plus beaux arbres et des plus fertiles de la forêt pour le pâturage, en ce qu'il était arrosé par un ruisseau le traversant. Mais, malgré l'importance de la terre, ils firent consigner dans le procès-verbal de visite, pour ne pas être obligés de payer une indemnité, que le terrain n'était d'aucun rapport.

Par arrêt du 23 juillet 1655, la Cour de Parlement permit au curé de Clichy d'agrandir la chapelle de Notre-Dame-des-Anges et lui adjugea 45 perches de terrain, à la charge toutefois de fournir en échange à l'ordre de Malte le double de terrain de pareil prix pour être mis au domaine du grand prieuré. Ainsi cet arrêt, dont le président de Nesmond avait été sinon le juge, mais tout au moins l'instigateur, dépouillait malgré lui un propriétaire membre d'un ordre tel que celui de Malte, sans que ce dernier eût été assigné ni entendu, et cela en faveur des religieux de Livry, sous le nom du curé de Clichy, car la transaction de la desserte avec cet ecclésiastique eut lieu le 7 sep-

tembre 1654, mais ne fut homologuée, ainsi qu'on le verra plus loin, que le 31 décembre 1660, c'est-à-dire six ans après l'arrêt de la Cour de Parlement.

Dans cet acte, le curé de Clichy cède tous ses prétendus droits et les offrandes, qui ont été jusqu'à la somme de 2,000 livres par an, pour la modique somme de 300 livres annuelle et à perpétuité, ce qui prouve la connivence et le peu de fond que faisait le curé sur ses prétendus droits. A partir de cette époque, le service divin fut célébré à Notre-Dame-des-Anges par les religieux de l'abbaye, mais chaque année ils furent obligés, pour ce fait, de verser une certaine somme au prieur.

Ce contrat, contraire aux intérêts de la cure de Clichy, fut présenté à l'homologation pendant qu'on travaillait à la construction de la chapelle aux frais et par la libéralité du grand prieur, qui donnait le bois nécessaire, du duc de Mazarin, qui s'était engagé en 1656, par-devant notaire, de fournir la somme de 4,000 livres, et de beaucoup d'autres seigneurs et particuliers.

Le 14 septembre 1655, M. de Nesmond posa la première pierre de la nouvelle chapelle. L'édifice fut achevé en 1663, et consacré solennellement le 8 septembre de la même année, ainsi que le constate ce procès-verbal (1) :

« L'an 1663, le 8 septembre, fête de la nativité de la sainte Vierge, entre neuf heures et dix heures du matin, nous, frère Nicolas Riotte, prieur et grand-vicaire de l'abbaye de Livry-en-l'Aunoy, accompagné des frères Claude de Paris, sous-prieur, Jean Boyer, prieur, curé de Clichy, Antoine Lefèvre, Christophe Brethes de Clermont, sacristain de la chapelle de Notre-Dame-des-Anges, Julien Haste, Vincent de Lucvrolan, prêtres, Nicolas de Saint-Sauveur, diacre, Jean-Baptiste Chaloppin, élève, tous chanoines réguliers de Saint-Augustin, congrégation de France, résidant en ladite abbaye de Livry, et frère Nicolas Bellavoine, novice, sommes transportés de notre dite abbaye en la chapelle de Notre-Dame-des-Anges pour procéder à la bénédiction de ladite chapelle dépendante de nous (2) et desservie par les

(1) *Archives de Seine-et-Oise*, section H. Fonds de l'abbaye de Livry.

(2) Le frère Riotte, rédacteur de ce procès-verbal, commet une inexactitude volontaire, car il paraît parfaitement que la chapelle de Notre-Dame-des-Anges dépendait du prieuré de Clichy et non de l'abbaye de Livry, ainsi que nous l'avons démontré plus haut.

religieux de ladite abbaye, laquelle bénédiction avons faite suivant le pouvoir à nous donné par messieurs les grands vicaires de l'archevêque de Paris, le siège vacant, et observé en icelle toutes les cérémonies prescrites par le rituel romain tant au dehors qu'au dedans de ladite chapelle, avec les prières ordonnées à ce sujet dans tout le respect et la dévotion à nous possibles, frère Jean Paulmier, ermite du Val-Adam, membre dépendant de notre dite abbaye, portant la croix, les religieux marchant en grand ordre, les uns après les autres, deux à deux, frère Nicolas de Saint-Sauveur de sous-diacre et Nicolas de Bellavoine d'acolyte. Ensuite de quoi nous avons dit et célébré la Sainte Messe, qui a été chantée solennellement par les autres religieux et le peuple, qui était arrivé tant de Paris que des environs en grande affluence pour voir et assister à ladite cérémonie, ce qui nous a obligé, après l'offrande faite, de donner un mot d'exhortation au peuple, qui a été fort bien reçu, tant sur le sujet de la fête que sur le fait de l'action présente : pour exciter les fidèles à fréquenter ladite chapelle et y entretenir la dévotion envers la sainte Vierge, qui *a commencé d'y être servie et honorée dès l'an 1212, à l'occasion du miracle rapporté dans le titre de la fondation d'icelle*, laquelle dévotion s'est augmentée à vue d'œil depuis l'établissement de notre réforme en ladite abbaye de Livry, en l'an 1638, le 10 novembre ; ce qui aurait donné sujet de démolir *la petite et ancienne chapelle* pour en édifier une autre capable de contenir les pèlerins qui viennent de toutes parts, dont nous avons fait présentement la bénédiction et y avons célébré la Sainte Messe à laquelle plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe ont communiqué de notre main ; dont et de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir à la postérité ce que de raison, en présence de haut et puissant seigneur M^e François-Théodore de Nesmond, conseiller du Roi en tous ses conseils et grand président en la Cour de Paris, seigneur de Coubron et de Clichy, qui avait mis la première pierre à ladite chapelle, l'an 1655, lorsqu'elle fut commencée de bâtir, de M^e Nesmond-Saint-Dizant, conseiller du Roi en sa Cour du Parlement de Paris, fils dudit sieur Président, de M^e Villedo, général des bâtiments du Roi, qui a pris soin dudit bâtiment et donné le corps du grand autel et tableau d'icelui, de M^e Noblet de Rostran,

conseiller du Roi, gendre dudit sieur Villedo, et de plusieurs autres personnes de qualité et d'un grand nombre de peuple, partie desquels ont signé le présent procès-verbal fait et dressé les jour et an que dessus. »

Quelque temps après cette consécration, sur la demande du curé de Clichy, des chanoines de Livry et de plusieurs habitants, une confrérie, sous le nom de *Portinucule*, fut instituée dans la chapelle, mais elle ne fut autorisée que le 14 octobre 1671. Cette institution a donné lieu à la publication de deux petits livres fort rares, l'un intitulé : *Etablissement de la Confrérie de Notre-Dame-des-Anges dans la forêt de Livry* (Paris, 1698, in-12); l'autre : *Fondation de la Confrérie de Notre-Dame-des-Anges dans la forêt de Livry* (Paris, 1721, in-16).

Les religieux de Livry se voyant désormais sûrs de leur usurpation et comptant sur l'appui de M. de Nesmond, ne remplirent aucune des clauses des arrêts de la Cour, notamment celle de donner en échange le double du terrain du même fonds pour être uni au domaine du grand prieuré, qui ne reçut ni fonds ni rentes, ni indemnités, et ne cessa de réclamer la propriété pleine et entière de la chapelle.

Pendant un siècle, les chanoines de Livry jouirent en paix de la possession de la chapelle de Notre-Dame-des-Anges. Mais, en 1754, le prince de Conti, grand prieur, moins négligent que ses prédécesseurs, s'étant fait représenter l'état de sa commanderie de Clichy, résolut de réclamer ses droits de propriété et honorifiques. Les religieux de Livry, prévenus de ses intentions, lui adressèrent d'humbles remontrances, dans lesquelles ils s'efforcent de donner la chapelle comme un objet peu digne de son attention, et étant sans fonds, dissimulant courageusement une fondation de 500 livres de rente au principal de 8,000 livres, faite par M. de la Porte, grand maître de l'artillerie, et son épouse, duc et duchesse de Mazarin, par contrat passé devant Chalon, notaire, en 1665 et 1666, pour laquelle rente les religieux avaient hypothéqué leur terre et seigneurie de la *Mainferme* (1), « voulant, lesdits fondateurs, qu'en cas possible, la

(1) Le château et les dépendances de la Mainferme étaient, au sortir de Bondy, à un kilomètre de l'abbaye de Livry.

desserte étant enlevée aux religieux de Livry, les revenus de ladite fondation seraient remis à ceux qui la desserviront dans la chapelle de Notre-Dame-des-Anges et non ailleurs, pour y célébrer tous les jours de l'année à perpétuité aux messes des morts, pour le repos de l'âme desdits fondateurs et de leur sœur abbesse de Chelles (1)». A cette fondation s'en joint une autre pour une lampe perpétuelle, qui, dans le cas d'inexécution, doit être transférée en l'église de Lagny.

Le terrain mouvant sur lequel était bâtie la chapelle ayant occasionné une lézarde du haut en bas de l'édifice, qui en menaçait la ruine, les chanoines de Livry, après une visite faite par Nicolas Giroux, maître maçon à Paris, abandonnèrent la chapelle et son culte, et en demandèrent l'interdiction à l'archevêque de Paris, en même temps qu'ils sollicitaient l'autorisation de transporter dans leur abbaye la statue de la Sainte Vierge qui était l'objet de la vénération des pèlerins.

En 1755, les chanoines poussèrent l'audace jusqu'à forcer le prince de Conti de rebâtir la chapelle à ses frais, et cela après en avoir dépossédé l'ordre de Malte, et dans la persuasion qu'on ignorait les fondations dont ils jouissaient et les riches offrandes qu'ils recueillaient dont nous avons parlé plus haut.

Le prince de Conti n'ayant pas répondu aux désirs des religieux de Livry, dont il connaissait l'usurpation aussi bien que le véritable état du temporel, alors ils firent faire à la chapelle quelques réparations insuffisantes, car quelques années après l'édifice menaçait ruine comme par le passé.

Plus tard, c'est-à-dire vers l'année 1777, le commandeur de Crussol, chargé de l'administration du grand prieuré pendant la minorité du duc d'Angoulême, résolut de requérir et sommer les religieux de l'abbaye de Livry de reconnaître les droits tant de propriété qu'honorifiques du grand prieur de France sur la chapelle de Notre-Dame-des-Anges, d'avoir à lui communiquer les actes ou copies des actes de fondation, de justifier, ainsi qu'ils l'avaient fait par le passé, de l'emploi des deniers et de l'acquittement des charges et clauses portées dans les arrêts de la Cour du Parlement pour l'indemnité des biens du grand prieuré, et prendre

(1) Madeleine de la Porte de la Meilleraye, morte le 9 septembre 1674, à l'âge de soixante-douze ans, après avoir occupé pendant quarante-deux ans le siège abbatial de Chelles.

avec le commandeur, tant pour le redressement des griefs, que pour la restauration et l'entretien de la chapelle et le culte à y observer, les mesures convenables à la piété du grand prieur, la qualité de seigneur et de fondateur, et auquel ses prédécesseurs avaient témoigné en tout temps, par leur générosité, la dévotion dont ils étaient pénétrés.

Nous ignorons si les prétentions du commandeur de Crussol furent acceptées par les religieux de Livry, et en cas de refus ce qu'il en advint. Quoi qu'il en soit, la chapelle fut restaurée de manière à éviter des accidents qui ne pouvaient manquer de se produire, si les choses étaient restées en l'état.

A la Révolution, la chapelle fut démolie et l'emplacement vendu comme bien national. Un habitant de Livry sauva la statue de la Vierge ainsi que le petit vaisseau, aujourd'hui suspendu aux voûtes de la chapelle, lesquels furent portés dans l'église de cette paroisse. Mais, lorsque la tourmente révolutionnaire fut passée et le culte rétabli, une nouvelle chapelle fut édiflée sur l'emplacement de l'ancienne et inaugurée le 8 septembre 1808. Il fallut l'intervention de l'évêque de Versailles pour obliger les habitants de Livry à restituer, lors de l'inauguration, la statue de la Vierge, qui fait l'objet de la vénération des fidèles.

Bien que, de nos jours, la foi soit moins vive qu'autrefois, le pèlerinage de Notre-Dame-des-Anges attire chaque année un grand nombre de pèlerins, non seulement des environs de Paris, mais encore de paroisses très éloignées. Cette affluence de fidèles prouve que les croyances religieuses, quoi qu'on fasse, ne sont pas près de s'éteindre dans le cœur des catholiques.

Paul PINSON.

LA FAMILLE ROYALE AU TEMPLE

M. de La Morinerie a raconté, il y a une vingtaine d'années, dans la *Nouvelle Revue*, comment il était devenu, en 1848, l'heureux acquéreur d'un important dossier d'archives de la prison du Temple, de 1792 à 1794, donnant les plus curieux détails sur la vie intime, durant cette triste période, de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Madame Elisabeth et du jeune Dauphin. Il en a publié en même temps le catalogue et une analyse sommaire.

Possesseur après lui d'une partie de ces précieux documents, je pense qu'il sera intéressant de les faire connaître intégralement. En voici deux se rapportant aux mois d'octobre et novembre 1792. Le premier est écrit en entier de la main de Cléry, le fidèle valet de chambre du Roi, et paraphé seulement par les commissaires de service au Temple. J'en respecte la forme et l'orthographe :

Dépense faite par Louis seize et sa famille pendant le mois d'octobre 1792, l'an 1^{er} de la République française, par Cléry, valet de chambre de service à la Tour du Temple.

	liv.	sols
Octobre, le 1 ^{er} . Payé à Mad ^e David blanchisseuse.	19	11
Voiture et commission pour porter le linge et rapporter.	3	»
le 3. Payé pour une livre de tabac et commission.	3	1
le 6. Une cuillère d'ivoire.	4	»
Deux begnoirs pour les yeux en porcelaine	6	»
Quatre fleurs en deux fois.	»	12
le 7. Payé pour 14 volumes reliés contenant le missel de Paris et breviere.	86	6
Deux petits registres pour la blanchisseuse.	1	10
Un sizain de cartes à jouer.	2	8
le 10. Un jeu de Siam.	3	16
Un sabot et fouet.	»	15
Deux paires de raquettes.	12	»
Six voland.	2	8
Deux paires de mouchettes en acier avec plateau.	14	»
Voiture pour porter le linge sale et rapporter le blanc.	3	»
le 11. Payé pour Mad ^e Elisabeth 14 volumes contenant l'office de la nuit, manuel et livre d'église.	84	»
le 12. Payé pour une bouête à quadrille avec fiches et jetons.	42	»
Payé deux bouteille d'essence de savon pour la barbe.	8	»
le 15. Un jeu de dames.	10	»
Deux jeux de dominos.	7	10

le 20.	Deux bouteilles d'eau rose pour les yeux.	6	»
	Deux vessies de ballon.	3	»
le 22.	Payé pour trois blanchissage à la dame Despa- gnac(1).	39	10
	Un Dictionnaire de la fable relié	3	»
le 25.	Six petits voland.	2	8
	Quatre champignons pour les bonnets.	2	8
le 27.	Deux pots de pâte d'amande.	12	»
	Payé de la soie à tapisserie bleue.	10	»
	Payé pour commission au perruquier.	3	6
le 28.	Pour de la bougie de St-Côme double.	1	4
	Cordages pour les mâles.	4	10
	Coton pour marqué.	2	14
	Payé un mémoire de raccommodage de linge et marquage et manchettes de mousseline.	84	»
le 30.	Payé pour trois termomètres et baromètres.	22	»
	Un sizain de carte à jouer.	2	8
	Cloud à crochet.	»	12
le 31.	Payé au porteur d'eau pour le mois d'octobre tant pour l'appartement de Louis seize et celui de ses dames.	30	»
	total.	546	10

Le deuxième document du même genre, daté de novembre, paraphé aussi par les commissaires de service, est signé par Mathey, concierge de la Tour du Temple, et grossièrement écrit par lui. L'orthographe en est beaucoup plus fantaisiste que celle de Cléry, ainsi qu'on va en juger :

Mémoire des depanse faitte par Mois Mathey pours Luis Capet et sa famille, dapres sa demande acordé par le Conseil du temple.

	liv.	sols
Du 2 9 ^{bre} trois livre de savon.	3	0
Du même quatre h ^e et demy de voiture pour aler chez les fournis- sant fourneur et emplette.	6	0
Du même les ouvrage de l'abbé de lille.	12	0
Du 3 une demie bl ^{le} de fleur dorange.	3	12
Du 8 9 ^{bre} deux exemplaire de la Constitution sur vélin.	6	8
Du même, trantequatre volume des voyage de Laporte.	123	
Du même, les pièces de Concerto et Sancto de Playelle et d'hadne et landante dhadne en 16 party.	183	
Lhimne des Marseillait.	1	10
Quatre heure de fiacre.	5	
Du 9 donné au facteur de clavecin.	25	
totalle.	370	2

Recu le montant cidessus des main du cytoyen Cléry de service à la tour.
(signé) MATHEY.

De nombreux détails intéressants seraient à relever dans ces deux mémoires de dépenses. Que penser notamment de la pauvre Reine jouant sur son clavecin, avec les sonates d'Haydn, l'Hymne des Marseillais !
P. FROMAGEOT.

(1) C'était *M^{me} Despagne*, grand'mère du docteur Despagne, qui a donné à la Bibliothèque de Versailles le coffre même servant à l'enlèvement du linge à blanchir.

LA CÉRAMIQUE AU CHATEAU DE VERSAILLES

PENDANT

LE RÈGNE DE LOUIS XIV

(Suite.)

VI

L'Hygiène à la Cour du Grand Roi.

Le règne de Louis XIV a vu, en France, les premières applications de l'art de terre à l'hygiène, et nous nous sommes plu à faire revivre les mœurs de cette époque, déjà lointaine, à montrer quels étaient alors les emplois intimes des faïences et des porcelaines.

Il faut avouer qu'en nous servant du mot hygiène, faute d'autre, nous commettons un véritable anachronisme, car, non seulement l'hygiène n'existait pas à la Cour, mais même la propreté était une chose absolument inconnue.

Tous ces princes, monarques, grands seigneurs, de même que leurs femmes, dont les galeries de Versailles nous montrent les portraits superbes, étaient d'une saleté repoussante; ils ignoraient les soins de propreté auxquels nous sommes habitués, et avaient coutume de respirer dans des atmosphères absolument empestées.

Le roi Louis XIV, lui, éprouvait le besoin de vivre au grand air; en toute saison, les fenêtres des salles où il se trouvait étaient ouvertes, même par les plus grands froids; le seul moyen de se

réchauffer consistait, pour les courtisans, à s'approcher des grandes cheminées monumentales comme celles qui existent encore dans les salons du Château que Louis-Philippe a respectés, où les valets bleus entretenaient de grands feux de bois.

Nous comprenons que Louis XIV ait eu le désir de vivre les fenêtres ouvertes dans un château où, pendant longtemps, il n'a pas existé de cabinets d'aisances ou privés, et où les besoins se faisaient dans des chaises percées, que l'on appelait aussi « chaises d'affaires », « chaises nécessaires » ou « chaises de retrait. ».

Il en résultait qu'il y avait à l'intérieur des salons une odeur caractéristique, fade et écœurante, et cette odeur avait si bien imprégné les murs et les parquets du Château, qu'en 1816, vingt-sept ans après son abandon, au moment de la Révolution, les courtisans étaient enchantés de la retrouver, de respirer à nouveau l'odeur de la garde-robe.

Primitivement, la garde-robe était un cabinet où se trouvaient accrochés les vêtements, et où l'on avait pris l'habitude d'aller satisfaire certains besoins, en même temps que l'on s'y livrait à des soins de propreté.

C'était donc, à proprement parler, l'équivalent de nos cabinets de toilette, de nos lingerie actuelles et de nos cabinets d'aisances ; l'on venait s'y réfugier lorsque l'on avait à s'isoler, car, à cette époque, les autres parties du Château étaient de véritables passages, des lieux publics pour les courtisans, où chacun allait et venait. C'est dans les salles même que l'on disposait les chaises ou sièges percés (commencement du xvii^e siècle), dont l'odeur semble n'avoir excité aucune répulsion chez nos ancêtres, mais qui ont été, du temps du grand Roi, l'objet d'une vénération incompréhensible aujourd'hui.

Les auteurs font intervenir la garde-robe dans les circonstances les plus sérieuses et les plus graves.

Saint-Simon nous raconte une foule d'anecdotes qui prouvent que la chaise percée avait ses grandes et ses petites entrées à la Cour du grand Roi et dans les salons de ses courtisans.

De son côté, la duchesse d'Orléans, dans sa *Correspondance*, relate l'affreux calembour que fit Louis XIV au sujet du duc de La Rochefoucauld, grand veneur et grand maître de la garde-robe, qui avait une maison de campagne à la Celle; le Roi lui dit, apprenant qu'il devait chasser dans le bassin de Fausses-

Reposes : « Il n'y a que vous, ajouta-t-il, qui alliez de la garde-robe à la Celle et de la Celle au bassin. »

En réalité, dès le règne de Louis XIII, la chaise percée était pour le Roi une sorte de trône, et c'était une faveur insigne de le contempler lorsqu'il était assis sur cet odorant support.

On se rappelle, à ce sujet, la boutade de Marais à Louis XIII, disant : « Il y a deux choses dont je ne pourrais m'accommoder si j'étais roi. — Hé quoi? — De manger seul et de en compagnie. »

Au temps du grand Roi, Vendôme se levait assez tard à l'armée, se mettait sur sa chaise percée, y faisait ses lettres et y donnait ses ordres du matin; pour qui avait affaire à lui..... c'était le temps de lui parler. Il avait accoutumé l'armée à cette infamie. — Là, il déjeunait à fond et souvent avec deux ou trois familiers (1).

Le duc de Parme ayant eu à négocier avec Vendôme, il lui envoya l'évêque de Parme, qui se trouva bien surpris d'être reçu par M. de Vendôme sur sa chaise percée [et, qui plus est, de le voir se lever au milieu de la conférence et de *se torcher* devant lui].

Louis XIV ne procédait pas autrement. Dangeau nous raconte que « le Roi redescend de chez lui, prend ses habits, puis passe à sa chaise percée, où les grandes entrées l'ont toujours vu jusqu'à sa grande opération, et qui était un temps de privance fort commode ».

La chaise royale voyageait avec le monarque et lui était présentée par des officiers spéciaux (2), appelés en 1694 porte-chaises d'affaires.

Versailles, au temps de Louis XIV était meublé de 274 chaises d'affaires; 208 étaient simples et 66 à layette ou tiroir; elles étaient couvertes de damas, de maroquin, de velours ou de moquette; il y en avait en forme de tabourets et en forme de livres. C'est au moment de la guerre avec la Hollande et de la conquête des Pays-Bas que prit naissance cette facétie bien connue de la pile de volumes ayant pour titre : *Voyage aux Pays-Bas* (3).

(1) Saint-Simon, tome V, p. 39.

(2) Havard, *Dictionnaire de l'Ameublement*.

(3) *Ibid.*

Tout un cérémonial existait pour ces chaises. Celle du Roi était de velours rouge et recouverte de trois housses, et, suivant le rang que l'on occupait, on avait droit à une chaise mieux décorée; plus confortable.

Les vases qui garnissaient les chaises percées étaient de métal, généralement en étain ou en cuivre, mais à la fin du règne de Louis XIV, la faïence commune de Paris, celle plus soignée de Rouen ou de Saint-Cloud ont été d'un usage général; bien peu d'objets de ce genre sont parvenus jusqu'à nous.

Si le Roi et les grands seigneurs se servaient de chaises percées, les gens du commun et les gens de service se rendaient aux *chausses des lieux*, ou *lieux communs*, que l'on retrouve sur les plans de l'époque. Le Musée de Sèvres a conservé deux tuyaux de faïence de Rouen, dont l'extérieur est mat et l'intérieur somptueusement décoré au grand feu d'ornements rayonnants du temps du grand Roi; ces tuyaux n'étaient autres que ce que nous appelons aujourd'hui des tuyaux de descente; ils étaient maçonnés et débouchaient directement dans les fosses d'aisances.

Les *Comptes* nous apprennent que la dépense nécessitée pour la vidange des fosses du Château était devenue fort importante à la fin du règne du grand Roi.

Pour contre-balancer l'odeur, souvent fort nauséabonde, que les chaises percées et les lieux communs dégageaient dans les appartements, on avait imaginé de se servir de sortes de vases dont le couvercle était ajouré et qui s'appelèrent cassolettes ou brûle-parfums. On y disposait de l'eau de rose, d'orange, ou d'autres plantes, pour parfumer et désinfecter les chambres. Quelquefois, on plaçait à l'intérieur une sorte de réchaud qui distillait l'eau parfumée ou l'essence.

Si le plus grand nombre des cassolettes qui décoraient le Château ont été en argent (il en a été fondu plusieurs en 1688), en cuivre ou en porphyre, il en a été exécuté quelques-unes en faïence de Delft.

Des vases de Chine et du Japon, de formes appropriées, ont été recouverts de couvercles ajourés, en bronze ciselé, pour servir de brûle-parfums; on se servait aussi, pour atténuer les mauvaises odeurs, de seringues. L'Inventaire royal de 1681 signale, entre autres, une « seringue, avec son manche d'ébenne, garny d'argent, pour jeter des eaues de senteurs ».

Les vases que l'on logeait dans les chaises percées étaient de forme ronde; ceux que l'on disposait près des lits étaient ronds également; on en rencontre pourtant quelquefois de forme ovale (en faïences de Rouen, puis, au xviii^e siècle, en faïences et porcelaines d'un grand nombre de fabriques). Ce sont les bourdaloues, que l'on a vu apparaître vers la fin du xvii^e siècle, à l'époque où le célèbre prédicateur de ce nom attirait dans les églises un public si nombreux, que les dames attendaient, plusieurs heures durant, le commencement du sermon. De crainte de perdre leur place, elles se munissaient de ce petit vase qu'elles dissimulaient tant bien que mal dans leurs manchons.

Du reste, la forme ronde des vases de nuit a valu aux voitures rondes qui faisaient la route de Versailles à Paris le nom de *pots de chambre*, qu'elles ont gardé longtemps.

Si nos ancêtres se souciaient peu de débarrasser leurs appartements des matières usées, ils n'avaient guère de goût pour la propreté du corps.

Les aiguïères et leurs bassins en étain, en argent, en cuivre, qui sont figurés dans les tableaux de l'époque, celles en faïence de Rouen ou en porcelaine des Indes que l'on vit apparaître au commencement du xviii^e siècle, étaient des pièces ornementales, décoratives, qui servaient bien accidentellement aux soins de la toilette.

Il y avait, à la Cour de Versailles, bien peu de personnes ayant l'habitude de se débarbouiller; les cuvettes et les pots à l'eau, qui étaient d'argent, d'étain ou de cuivre rouge, servaient surtout de vases à fleurs.

Nous n'avons pas connaissance, ni d'après les Mémoires, ni d'après les pièces qui sont venues jusqu'à nous, que la porcelaine ou la faïence aient, au château du grand Roi, servi aux usages de toilette; il n'en est pas de même pour la Maison de Saint-Cyr, dont nous signalerons les habitudes de propreté méticuleuse.

Quant aux bidets, ils semblent avoir été connus seulement au début du xvii^e siècle. D'Argenson (1) raconte que M^{me} de Prie lui donna audience sur ce meuble utile, et qu'il en profita modestement!

On connaît des bidets en faïence de Rouen, à décors rayon-

(1) *Mémoires d'Argenson*, tome I^{er}, p. 205.

nants, d'une facture extrêmement soignée et qui appartiennent à la fin du règne du grand Roi. Nous en possédons un, d'un décor tout à fait riche, dont la partie antérieure est percée d'un orifice permettant de le vider plus facilement; il date, d'après son décor, de 1685 ou 1690; c'est à ce moment seulement qu'un besoin de propreté plus raffinée a commencé à se manifester à la Cour comme à la ville.

Voilà donc les seuls objets qui garnissaient les garde-robes au xvii^e siècle; encore ne les trouvait-on que chez des gens de condition; et il s'est passé un demi-siècle avant qu'ils se soient vulgarisés, avant que l'on ait commencé à avoir quelques notions de propreté.

Quant au chauffage des salles du Château, il n'était assuré que par les cheminées monumentales des salons et des cabinets. La grandeur des pièces, la hauteur des plafonds rendaient le chauffage bien difficile, d'autant que le monarque exigeait que les fenêtres fussent ouvertes partout où il se trouvait. Aussi, la mode des grands poêles de faïence que Mazarin avait introduits au Palais-Royal ne s'étendit-elle pas à Versailles.

Les *Comptes des Bâtiments* nous apprennent seulement que deux poêles de faïence furent installés par Philippe Tessier dans l'Orangerie de Saint-Germain (1665).

En 1672, le faïencier Reverend, de Paris, fournit un « poesle de fayence » pour le Cabinet des parfums de Trianon; il s'agit là de la serre vitrée que l'on démontait chaque année (1).

Mais, à part ces deux citations, rien ne prouve que ces appareils aient été employés durant le règne de Louis XIV; ce n'est qu'au commencement du règne suivant que le besoin de réchauffer plus confortablement les habitations développa l'usage des poêles de faïence à la Cour de Versailles.

Le château de Versailles a possédé, du temps de Louis XIV, plusieurs salles de bains; mais nous ne pensons pas que l'on ait utilisé des carreaux céramiques pour le revêtement de ces salles; en effet, les *Comptes des Bâtiments* n'en font pas mention. Nous savons que les murs étaient tendus de basin blanc. En effet, les Inventaires signalent : « Six tours de baignoires de bazin blanc

(1) De Nolhac, « Le Trianon de porcelaine », *Revue de l'Histoire de Versailles*, 3^e année, I.



FIG. IX. — Vue d'ensemble de la Pharmacie de l'Hôpital de Versailles (rayons F, près de la porte à gauche, et A et B, à droite).

rayé, garnis sur les coutures de petites dentelles, et deux pavillons pour les baignoires, composez chacun de 18 lez de bazine blanc rayé, garnis de grande dentelle d'Angleterre toute plissée par le haut, de moyenne par le bas et de petite par les costez, avec une pomme au haut, garnie de moyenne et petite dentelle. »

Quant aux baignoires royales, elles étaient rondes, de marbre, garnies de bronzes; l'aspect en était imposant et majestueux. On disposait à l'intérieur un banc sur lequel on restait assis pendant la durée du bain; une sorte d'escabeau permettait d'en sortir. Les Mémoires du temps, et en particulier ceux des médecins du Roi, nous apprennent que ces baignoires servaient fort rarement.

VII

Les Apothicaireries royales.

L'APOTHICAIERIE DE VERSAILLES.

Il ne faut pas croire que le roi Louis XIV, les grands seigneurs de la Cour, si habitués à la guerre et à ses horreurs, aient été insensibles à la misère et à la douleur.

Les *Comptes* nous montrent, à chaque instant, que quelque somme a été accordée pour secourir un ouvrier victime d'un accident du travail, et ces accidents semblent avoir été fort nombreux, étant donnée l'importance des constructions exécutées à Versailles, à Clagny, à Trianon et à Marly.

Le défaut de solidarité sociale du siècle du grand Roi est dû surtout à ce que les nobles ne se rendaient pas compte par eux-mêmes des besoins et des souffrances du peuple; et au moment où la misère due aux guerres et aux exactions du fisc a été générale, des milliers et des milliers d'êtres ont péri sans secours.

Toujours est-il qu'à côté de l'apothicairerie du Roi, qui avait surtout pour objet de fournir les médicaments nécessaires au service des médecins, apothicaires et chirurgiens du Roi, et dont l'inventaire si curieux nous montre le matériel d'argenterie composé d' « alambic, bassins à ptisane, pots à clistaires, coque-

mards, bœstes au bolus, etc. », il y avait une infirmerie royale destinée à soulager les misères du peuple.

Déjà, sous Louis XIII, Versailles semble avoir été le bourg le plus important de la région, puisqu'il y existait une maladrerie ou léproserie, qui fut remplacée sous son règne par une infirmerie. Ce furent les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui eurent à s'occuper de cette maison de charité, sise à Clagny ; par suite des constructions qui furent faites sous son règne, Louis XIV la fit transporter entre l'étang de Clagny et la rue de Bourbon, dans une maison qui appartenait à François l'Épée, expert des bâtiments du Roi et père de l'abbé de l'Épée, et qui ne fut acquise qu'en 1707. C'est de cette demeure que les services ont été transférés dans le bâtiment actuel.

Grâce aux recherches de M. Couïard, nous savons qu'en 1715, après la mort du grand Roi, on avait décidé de vendre le matériel de l'Infirmerie royale les 15 et 16 novembre 1715, par ordre du duc d'Orléans, régent du royaume.

Les vases de pharmacie, composés de cruches et canons pour sirops et onguents, les gobelets, les urnes et les flacons de faïence, 25 grandes bouteilles et cruches de grès et 2 coquemars de cuivre rouge furent confiés à J.-B. Beranger, apothicaire des domestiques, suisses et gardes-chasse du château du Roi ; ces objets ainsi conservés ont été transportés en 1722, par ordre de Louis XV, à la Charité, rétablie alors sous le nom d'Hôpital royal de Versailles, avec un subside annuel de 8,000 livres.

Il est fort heureux pour nous que les vases de pharmacie de faïence qui composaient l'apothicairerie de l'Infirmerie royale nous aient été conservés.

Ils ornent aujourd'hui des rayons disposés dans les murs de la pharmacie de l'Hôpital civil de Versailles, et j'adresse tous mes remerciements à M. le Maire de Versailles, à MM. les Membres de la Commission administrative des Hôpitaux et à M. Burgard, l'aimable et distingué directeur de cet établissement, qui ont facilité, par tous les moyens en leur pouvoir, mes recherches relatives à ces faïences.

Lorsque, après avoir parcouru les longs corridors que l'architecte d'Arnaudin a tracés en 1779, selon la mode de l'époque, on pénètre dans la salle de la pharmacie, aux parois élevées, dont les murs sont émaillés de ces vénérables poteries, l'on se sent

reporté à une lointaine époque. A voir les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul aller et venir, affairées et silencieuses, préparant les drogues et composant les potions dans ce cadre unique, on évoque une période disparue dont nous nous efforçons aujourd'hui de retracer les moindres détails. Les sœurs de la pharmacie de l'Hôpital sont très fières du beau dépôt céramique dont elles ont la charge; elles époussètent régulièrement ces précieux et rares restes d'un temps lointain et ont été désolées lorsque, récemment, quelques spécimens, quelques doubles ont été cédés au Musée céramique de Sèvres, en échange de vases bleu de Sèvres, d'un goût fort douteux, qui ornent aujourd'hui la salle des séances de la Commission administrative de l'Hôpital.

Les vases de faïence de la pharmacie, aux décors étincelants, aux couleurs franches, couvrent quatre panneaux. Près de la porte d'entrée, du côté du nord, tout un panneau est garni de 93 pièces de faïence; deux autres panneaux, l'un à l'est, l'autre à l'ouest, comprennent, l'un 13, et l'autre 10 céramiques (voir fig. 9).

Pour éviter d'inutiles redites, nous donnons ici le catalogue complet de cette collection unique d'objets du xvii^e siècle; les faïences de Nevers alternent avec celles de Saint-Cloud; certes, l'on rencontre en bien des musées des collections de Nevers de qualité égale ou supérieure, mais nul fonds n'est plus riche en faïences de Saint-Cloud que celui de l'Hôpital civil de Versailles, et l'on y trouve trois familles de ces produits, que nous décrivons par ordre d'ancienneté.

La première époque (antérieure au développement des fabriques de Rouen), semblant commencer, d'après la nature sévère du décor, vers 1685, est caractérisée par un émail stannifère blanc grisâtre, souvent craquelé et insuffisamment cuit, décoré de fleurs ou rosaces entourées d'ornements semblables à des ornements de ferronnerie qui couvrent presque tout le vase: les fleurs et ornements sont cernés d'un trait noir et sont de bleu plus ou moins noir, suivant le degré du feu. La forme des vases est celle des potiches japonaises que l'on importait à ce moment en France.

La deuxième époque, vers 1690, est caractérisée par le même décor, formant seulement une bande qui entoure le milieu du vase; le col et le pied sont décorés de pendentifs dans le genre de ceux des faïences de Rouen; pour les vases de cette période,

l'émail est mieux glacé, les couleurs bleues, plus vives, sont toujours bordées d'un cerné noir.

Quant à la troisième période, elle ne comprend plus la fleur entourée de ferronneries. Les vases sont décorés de pendentifs et d'ornements dans le genre de Rouen, mais avec un style et un goût que font comprendre le voisinage de Paris et de la Cour; et, raffinement exquis, l'émail est parfois légèrement céladonné afin de mieux faire ressortir les bleus du décor.

Pour les Nevers, ils sont tous d'un émail très doux et sont fort décoratifs; les décors de chinois et de fleurs en bleu et mangèse, largement traités, sont rendus harmonieux par des émaux légèrement teintés en bleuté ou en verdâtre.

Nous avons trouvé, parmi toutes ces faïences, deux vases de vieux Chine à décors de fleurs et d'oiseaux bleus sur fond blanc; ces pièces, d'un âge fort respectable (elles sont du xvi^e siècle), éclatent comme des brillants au milieu des autres perles de cette collection. Hélas! quelques pièces sont cassées et mal restaurées; d'aucunes sont recouvertes de couvercles de vases depuis longtemps brisés; ces couvercles de Nevers, de Delft nous font regretter de ne plus pouvoir admirer les vases qu'ils ont couverts.

La collection comprend des vases proprement dits, des pots à onguents, des chevrettes, des canons.

Les chevrettes sont des pots en faïence à anse d'un côté, avec goulot de l'autre, servant pour les sirops.

Quant aux canons, ce sont de grandes cruches qui recevaient les eaux et les sirops.

En général, les pièces à inscriptions ont un décor naïf de couronnes ou de guirlandes bleues formées de soleils reliés par des feuillages; les inscriptions noires font quelquefois défaut pour des pièces de réassortiment.

Quoique nous estimions, d'après leurs caractères et leur aspect, que ces pièces communes aient été fabriquées à Saint-Cloud, il est possible que des pièces de réassortiment aient été faites à Rouen ou à Paris.

Nous avons appelé les deux rayons de gauche du panneau nord A et B; ceux de droite, C et D; le panneau de l'est, E; le panneau de l'ouest, F.

Le croquis ci-contre permettra de suivre, avec les photographies, le catalogue complet de cette collection.

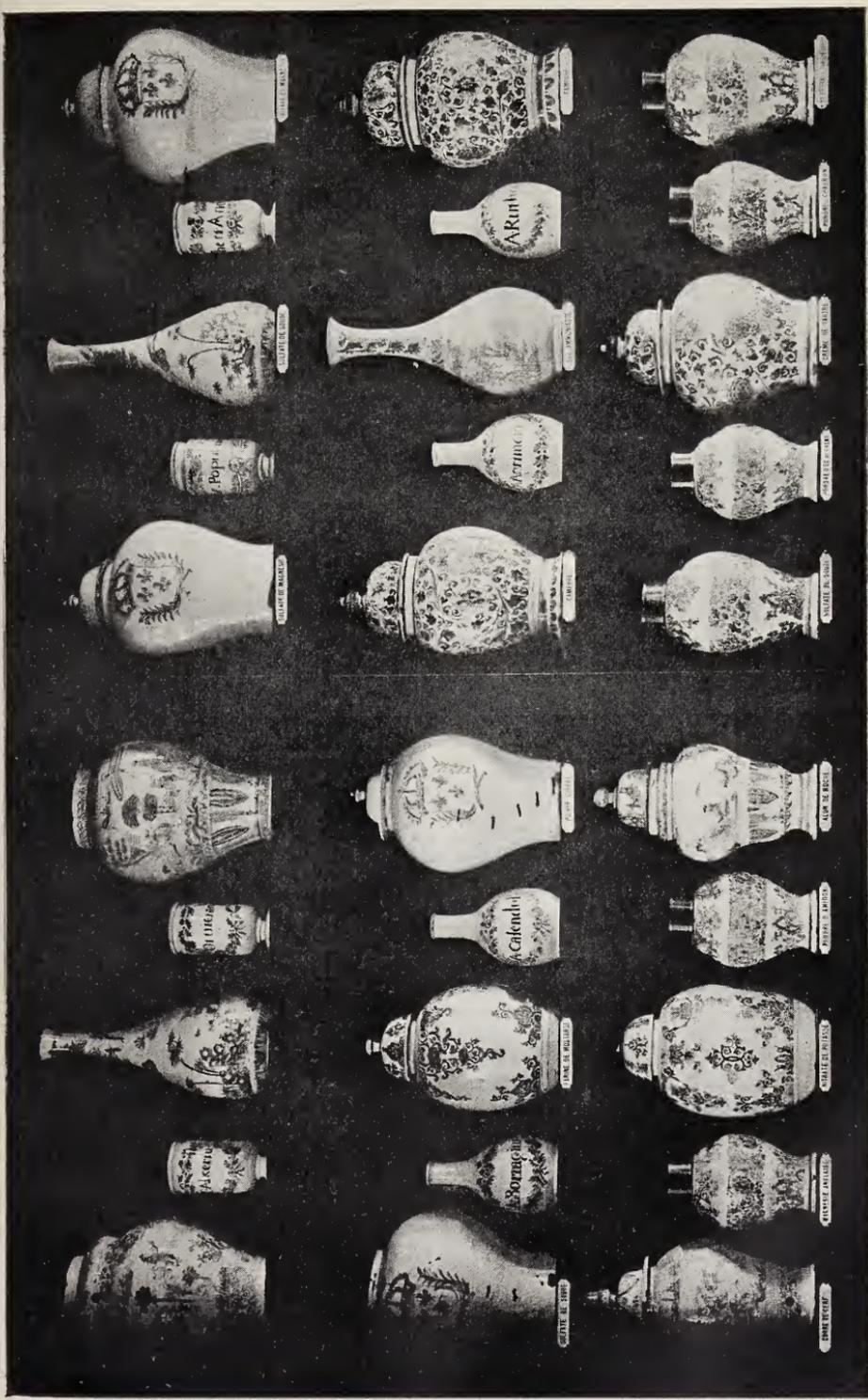
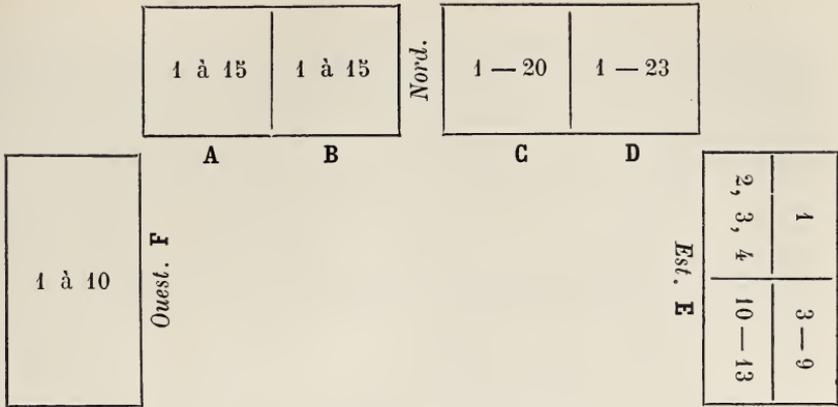


Fig. X. — Vases de la Pharmacie de l'Hôpital de Versailles (1^{er} panneau du côté du nord, rayons A et B).



Rayon A.

1. — Vase de Nevers, 17^e siècle, fond bleuté, décor de chinois en bleu et manganèse.
3. — Bouteille de Nevers, même époque, fond blanc très légèrement bleuté, décor de chinois et fleurs en bleu et manganèse.
- 2, 4. — Vases à onguents, fabrication de Paris ou de Saint-Cloud au 17^e siècle, couronnes bleues, inscriptions noires :
C. ALKERM. — ORVIÉTAN.
- 7, 9. — Bouteilles, fabrication de Paris, 17^e siècle, couronnes bleues, inscriptions noires :
A. BORRAGINI. — A. CALENDUL.
5. — Vase de Nevers, même époque, fond blanc bleuté, décor de chinois au parasol.
- 6, 10. — Gros vases pansus, dits vases de pharmacie (Saint-Cloud ou Paris), décor bleu et noir, armes de France.
- 8, 13. — Vases de Saint-Cloud, 17^e siècle (3^e époque), décor d'un bleu presque totalement noir.
11. — Vase de Nevers, 17^e siècle, fond verdâtre, décor de chinois.
- 12, 14. — Vases de Saint-Cloud, 17^e siècle (2^e époque), décor bleu noirâtre.
15. — Vase de Nevers, fond blanc, décor chinois en bleu et manganèse.

Ce rayon, disposé avec goût et art, est d'un effet saisissant.

Rayon B.

- 1, 5. — Vases de pharmacie (Saint-Cloud ou Paris), aux armes de France.
- 2, 4, 7, 9. — Vases à onguents ou bouteilles (même fabrication), couronnes bleues, inscriptions noires :

U. POPULEUM. — THERI ANDRON;

A. AGRIMONI. — A. RUTHÉ.

- 3, 8. — Bouteilles de Nevers, 17^e siècle, fond blanc légèrement teinté, décor de chinois et de fleurs.

- 6, 10, 13. — Très beaux vases de Saint-Cloud, 17^e siècle (1^{re} époque); pièces de toute splendeur; le décor bleu-noir est cerné d'un fin trait noir.
- 11, 12, 14, 15. — Vases de Saint-Cloud, 17^e siècle (2^e époque).

Rayon C.

- 1, 3, 5. — Chevrettes, ornements de rosaces bleues, avec inscriptions noires (Saint-Cloud ou Paris) :
S. DE DIACODE. — S. DE LIMONS. — S. DE F. DE PÊCHER.
- 2, 4, 12, 14. — Vases à onguents, même genre, inscriptions :
THAMARINS. — DIAPR. COMPØ. — E. DIASCORD. F. — E. LENITIN. C.
- 6, 10. — Vases en porcelaine ancienne de Chine (16^e siècle), fond légèrement teinté de céladon, décor de fleurs et d'oiseaux en bleu sous couverte au grand feu.
- 7, 9. — Vases à onguents du 18^e siècle (fabriques de Rouen ou Paris).
8. — Vase en faïence de Saint-Cloud, 17^e siècle (2^e époque).
- 13, 18. — Vases en faïence de Saint-Cloud, 17^e siècle (1^{re} époque); pièces très bien venues, d'un émail et d'un décor superbes.
- 11, 15. — Vases en faïence de Nevers, fond bleu, décor d'ornements et de chinois (fin du 17^e siècle).
- 16, 20. — Vases de Paris avec inscriptions :
MANNE GROSSE. — AGARIC.
- 17, 19. — Vases de même genre sans inscriptions.

Rayon D.

- 2, 4. — Chevrettes (Saint-Cloud ou Paris), ornements de rosaces bleues, avec inscriptions noires :
S. DE NERPRUN. — S. DE ROSES.
- 1, 3, 11, 13. — Vases à onguents, même genre, inscriptions :
PHIL. ROMAN. — THERIAQUE. — DIAPRUNS. — E. DIAPHEN.
- 6, 8. — Vases à onguents du 18^e siècle (fabriques de Rouen ou Paris).
- 15, 16, 18, 19. — Vases avec inscriptions :
FLEUR DE SOUFRE. — RHUBARBE FINE.
RHUBARBE COM. — ANIS VERT.
- 20, 21, 22, 23. — Canons, ornements de rosaces bleues; deux portent en noir les inscriptions :
M. ROSATUM. — S. HYSOPI.
- 5, 7, 9. — Canons, même genre, inscriptions en noir et ornements de rosaces bleues cernées de noir (fabrication de Saint-Cloud), fleurs de lys :
S. DE BOMMECORD. — S. DE CHICORÉE COMP. — S. DE MÛR.
- 10, 12, 14. — Canons identiques aux précédents, sauf les fleurs de lys, inscriptions :
SIROP DE POMME. — S. DE FLEUR DE PÊCHER. — MIEL ROSAR.
17. — Vase en faïence de Saint-Cloud, 17^e siècle (1^{re} époque), pièce exceptionnelle, d'un décor sévère, d'une grande pureté de style.

Rayon E.

1. — Vase avec inscription :

SENÉ DU LEVANT.

2, 4. — Vases à onguents, rosaces bleues formant guirlandes et inscriptions noires :

C. SALUIX. — FL. CHICOR.

3. — Vase de Saint-Cloud 17^e siècle (2^e époque).

5, 9. — Canons, sans fleurs de lys, inscriptions :

EAUX CORDIALES. — EAU DE CHICORÉE.

6, 8. — Vases à onguents, inscriptions :

U. DESSICATERU. — PHILON. RO.

7. — Gros vase pansu, décor de fleurs de lys surmontées de la couronne royale (Saint-Cloud, 17^e siècle).

10, 11, 12, 13. — Canons en faïence de Saint-Cloud, fleurs de lys sur la panse.

Rayon F.

1, 2, 3, 4, 5. — Canons analogues aux précédents, fleurs de lys surmontées de la couronne royale.

6, 10. — Gros vases pansus, décor de fleurs de lys surmontées de la couronne royale.

7, 9. — Vases ovoïdes de forme très gracieuse, émail légèrement verdâtre, décor bleu, Saint-Cloud, 17^e siècle (3^e époque); pièces uniques.

8. — Vase de Saint-Cloud, fond blanc, 17^e siècle (1^{re} époque).

L'APOTHECAIRERIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Si nous avons rencontré à l'Hôpital civil de Versailles des faïences d'une grande rareté en même temps que d'une grande richesse de forme et de décor, il nous semble nécessaire de décrire ici, quoique l'histoire de Saint-Germain-en-Laye ne se rattache pas directement à celle du Château de Versailles, les collections de l'Hôpital civil de Saint-Germain-en-Laye, contemporaines de celles de Versailles, et qui se sont conservées à peu près intactes à travers les révolutions et les changements incessants qui se sont produits depuis sa création.

C'est dans des boiseries datant du temps de Louis XVI, disposées avec grand goût, que les vases de pharmacie en faïence, les fioles à médicaments en verre de Venise ou de Sèvres sont conservés.

Toute une salle de la pharmacie est ainsi couverte de rayons, de petites niches formant comme des chapelles, de supports et de consoles de bois sculpté, qui font valoir la céramique aux gaies couleurs, les fioles de verres aux tons atténués par les ans et dont quelques-unes, sans doute les plus anciennes ou les moins bien fabriquées, ont une patine, une légère irisation qui les fait chatoyer sous l'action du soleil.

Et, sur les rayons du haut (voir fig. 12), de vieilles boîtes en bois décorées naïvement de fleurs et d'ornements encadrant des inscriptions latines. Ce sont les « boîtes à ptisane » du temps jadis. Elles alternent avec des tambours en bois, peints dans le même style, qui servaient aux poudres et aux fleurs sèches.

Grâce à l'amabilité de M. Désoyer, maire de Saint-Germain, et à la complaisance de M. Temper, l'économiste de l'Hôpital, nous avons pu étudier à loisir et photographier les vases de faïence les plus intéressants de cette belle collection.

Tout comme à Versailles, nous trouvons des canons aux armes de France, des chevrettes, des pots à onguents dont la plupart, au dire des habitants de Saint-Germain-en-Laye, seraient de fabrication rouennaise. Tel n'est point notre avis, car la composition des décors, la nature de la pâte et des ornements, et tout particulièrement le cerné noir qui entoure le bleu des décors, nous font attribuer un certain nombre de ces vases à la fabrique de Saint-Cloud, et notre impression est confirmée par l'étude détaillée que nous avons faite de la plupart de ces pièces.

Les archives de l'Hôpital de Saint-Germain, compulsées avec attention par M. Temper, n'ont fourni aucune indication relative à l'origine de ces vases; on pourrait ignorer leur époque, car ils ne portent aucune marque caractéristique, aucun signe de fabrique, si la nature de leurs formes et de leurs décors n'indiquait que la plupart sont de la fin du xvii^e siècle; quelques-uns sont des réassortiments faits au cours du xviii^e siècle par des fabriques rouennaises ou parisiennes.

Une des particularités les plus singulières de ces pots à onguents fabriqués à Saint-Cloud et qui se rapportent à la troisième période de cette usine, ainsi que nous l'avons expliqué à propos de la pharmacie de Versailles, consiste dans le fait que les lambrequins si bien ornemanisés des pots à onguents ne sont pas seuls à les décorer; d'un côté des vases, nous trouvons l'ins-

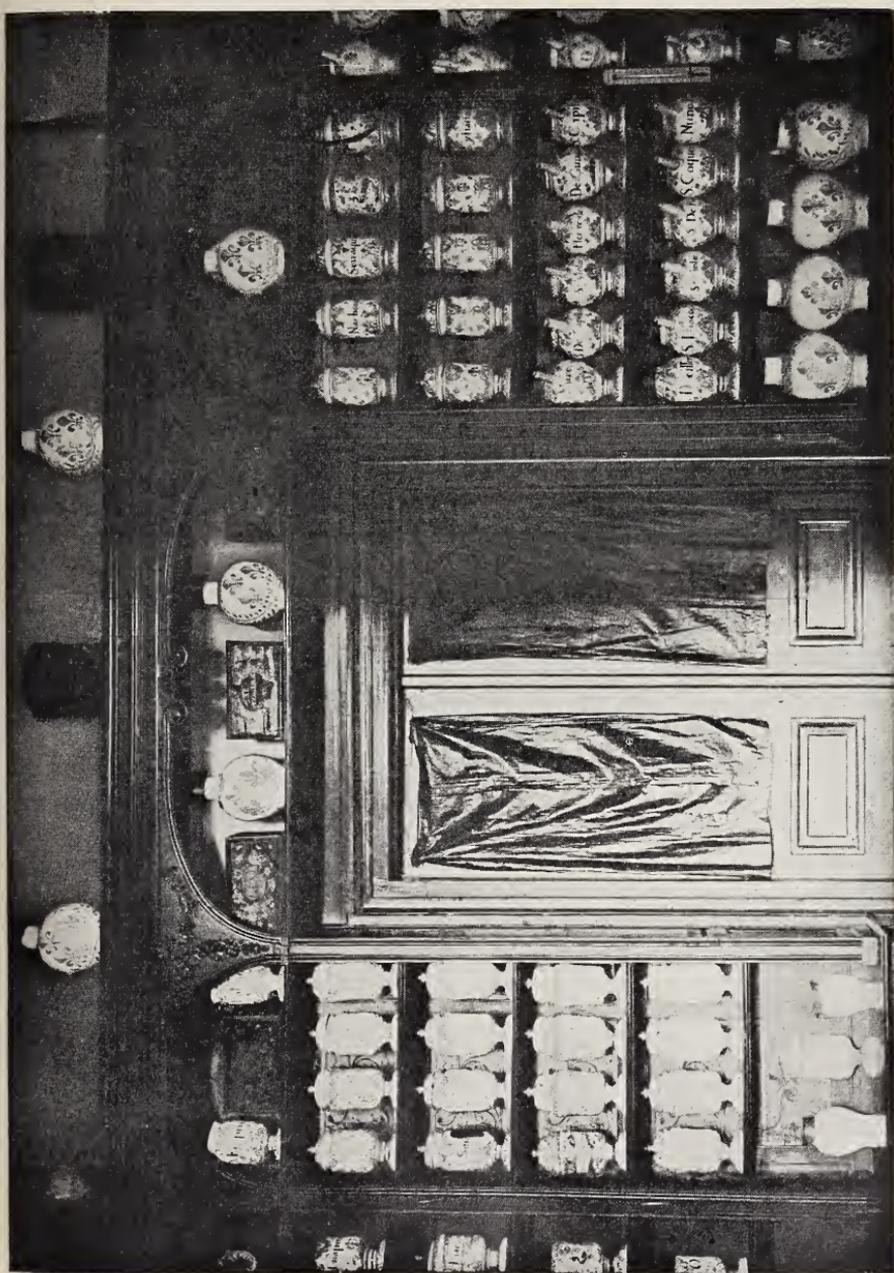


FIG. XII. — Vue d'un des panneaux de la Pharmacie de l'Hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

cription en caractères noirs, disposée ou non dans un cartouche (voir fig. 15); mais, de l'autre côté, la plupart des vases sont ornés soit d'un paon à la démarche altière, soit d'un coq; un seul pot présente à la fois un paon à l'allure fière et hautaine, devant lequel un coq a pris l'attitude habituelle de ces gallinacés lorsqu'ils veulent indiquer à leurs poules qu'il y a quelque grain ou quelque vermisseau à dévorer (voir fig. 13).

Or, c'est en 1670 que l'Hôpital de Saint-Germain-en-Laye a subi une transformation très sérieuse et a pris une importance qu'il

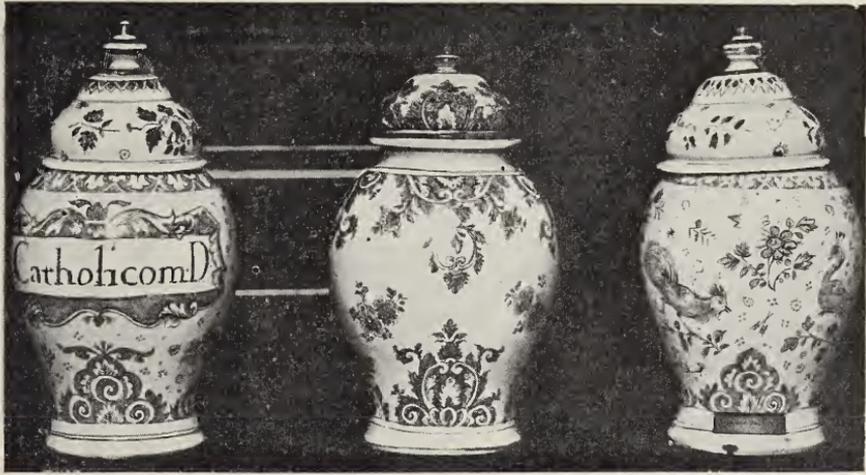


FIG. XIII.

Vases de pharmacie conservés à la Pharmacie de l'Hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

n'avait pas antérieurement. On sait aussi que M^{me} de Montespan, la célèbre maîtresse de Louis XIV, affectionnait tout spécialement Saint-Germain; on se souvient de l'entretien qu'en juillet 1676, à son retour de l'armée, le Roi eut devant toute la Cour, dans une embrasure de fenêtre du Château de Saint-Germain, avec M^{me} de Montespan. A cette époque, la favorite toute-puissante s'intéressait fort à Saint-Germain qu'elle habitait, et ses générosités sont allées surtout à l'Hôpital de cette ville, ainsi que les archives de cet établissement nous le racontent. N'est-il pas possible que les faïenciers de Saint-Cloud, précurseurs des ouvriers du Nivernais, qui ont écrit, plus tard, l'histoire de la chute de la Royauté et celle de la Révolution sur les plats et les pichets de faïence, aient voulu indiquer, par des sortes d'armes parlantes, les

amours du roi Louis XIV, symbolisé par le coq, et de la Montespan, dessinée sous la forme de l'oiseau le plus beau, le plus hautain? Autrement, comment expliquer, au milieu des sévères ornements du style rayonnant dont le bleu cerné de noir éclate sur l'émail brillant, ce décor libre, d'une facture légère, irrévérencieuse et peut-être frondeuse, sur des vases de pharmacie.

Du reste, à une époque où la liberté du langage n'existait guère, de telles manifestations, chez des ouvriers d'art, ne sont point rares, et Champfleury, dans sa série de volumes sur la Caricature, nous a donné bien des explications qui, certes,



FIG. XIV.

Vases de pharmacie conservés à la Pharmacie de l'Hôpital de Saint-Germain-en-Laye

n'ont pas une base plus historique ou plus scientifique que l'opinion que nous venons d'émettre.

M^{me} de Montespan n'était pas indifférente à ce qui concerne les beaux-arts; la protection dont elle a entouré les littérateurs et les musiciens de son temps nous la montre très capable de s'intéresser à l'ornement d'une pharmacie. Elle n'était pas étrangère aux choses de la céramique, dont elle avait pu apprécier tout l'effet ornemental en son château d'Oiron, à cette époque orné des magnifiques faïences qu'Hélène d'Hangest avait fabriquées au xvi^e siècle et dont les salles étaient décorées de véritables tapis de faïence.

De même que M^{me} de Montespan connaissait l'art de parer sa rayonnante beauté, de même elle savait, comme cela est si fréquent chez les personnes gracieuses et belles, organiser un

intérieur, le remplir d'objets bien propres et conformes à leur destination, et surtout à le faire valoir.

Aussi est-on tout étonné, après avoir vu les formes et les décors sévères des vases de la pharmacie de Versailles, de trouver à Saint-Germain de délicieux vases à deux anses, à lambrequins bleus et noirs (voir fig. 14), un grand nombre de vases à onguents, aux décors d'une grâce féminine en même temps que d'une grande beauté de lignes ; quelques-uns ont l'émail absolument blanc, d'autres sont légèrement céladonnés. Nul doute



FIG. XV.

Vases de pharmacie conservés à la Pharmacie de l'Hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

qu'une femme, et une femme de goût, n'ait présidé à leur choix. Quant aux chevrettes, la plupart sont de même fabrication que les pots à onguents ; quelques-unes sont en faïence de Nevers, à décor au chinois (voir fig. 14). Pour les canons, ils sont au nombre de dix-sept, et ornés chacun de trois fleurs de lys entourées d'une couronne (voir fig. 12). Quelques-uns sont contemporains de ceux de Versailles ; d'autres sont plus récents, ainsi que le montrent la couleur, l'émail et surtout la manière de dessiner les fleurs de lys. Les uns portent des inscriptions, d'autres sont ornés de fleurs de lys ; le plus petit nombre, provenant de réassortiments, est sans inscriptions ; je les crois fabriqués à Paris, au cours du XVIII^e siècle.

Quant aux vases de pharmacie ou pots à onguents, ils sont

également fort nombreux, en général bien conservés; les plus imprévus sont à longs cols, destinés à recevoir des eaux, et que l'on prendrait pour des vases à fleurs, sans les inscriptions qui les caractérisent.

Au premier plan de la pharmacie, sur des socles, deux grands vases de faïence de Nevers, aux anses tordues, sont de splendides spécimens de cette fabrication au xvii^e siècle; ils sont décorés de magots chinois en bleu et manganèse. Ils étaient sans doute destinés à recevoir les poudres ou les sels.

Les verreries sont godronnées ou filigranées dans la masse. Il est bien curieux, aujourd'hui, d'observer les transformations qu'ont subies, depuis deux siècles, les formes des objets usuels, comme une bouteille, un verre à boire, une fiole à médicaments. Les objets les plus curieux conservés à Saint-Germain sont un vase à regarder l'urine, quelques bouteilles en verre légèrement bleuté et des fioles en verre jaspé dans la pâte.

La Céramique chez les Dames de Saint-Cyr.

Tout ce qui a touché à l'histoire du Château de Versailles ne s'est pas forcément déroulé au Château même, et de même que nous nous sommes occupé du Trianon, de Marly et de Saint-Germain, nous sommes conduit à dépeindre les installations céramiques de Saint-Cyr, surtout d'après les descriptions que nous a laissées Manseau et que la *Revue de l'Histoire de Versailles* a publiées.

Lorsque M^{me} de Maintenon détermina le Roi à choisir des armes pour sa maison de Saint-Cyr, il décida qu'elles seraient formées d'« *une croix abaissée surmontée d'une couronne royalle et les trois extrémités fleurdelisées* ». Ce sont ces armes qui ont servi à décorer les faïences fabriquées à Saint-Cloud, dont les Mémoires du temps nous ont révélé l'existence.

On sait que les demoiselles de Saint-Cyr, suivant leur âge et leur degré d'instruction, appartenaient à des divisions qui se reconnaissaient par la couleur bleue, jaune, verte ou rouge d'un ruban qui « garnissait une coëffure formée d'un bonnet blanc piqué, avec plusieurs rangs de réseau qui gaudronnent par le

devant, renoués de plusieurs nœuds de ruban de la couleur de la classe où elles sont » ; de plus, « le roulement des manches de dessous, la ceinture et les cordons et ajustements de tabliers d'étamine, qu'elles mettent les jours de travail, de même ruban que la garniture de tête, ce qui leur fait un ajustement fort propre. Les unes ne diffèrent des autres que par la couleur des rubans ; les meubles de leurs classes et des dortoirs sont de même livrée ; on a poussé l'exactitude là-dessus jusqu'à l'avoir étendue aux couvertures des livres, et avoir fait écrire sur les fayences dont elles se servent, avant leur cuisson, les mots de : bleu, jaune, vert et rouge, afin que rien ne fût confondu (1) ».

Et ce ne sont pas seulement les assiettes ou les plats qui servaient à leurs tables qui étaient ainsi uniformisés ; le même soin, le même esprit de réglementation, d'étiquette, de méthode étroite qui caractérisent M^{me} de Maintenon, se retrouvent dans le matériel de l'infirmierie.

On acheta en 1686, ou l'on commanda à ce moment, « huit douzaines et demie de chevrettes de fayence, pour garnir la boutique de l'apothicairerie ; douze pots à onguents et autres pièces, toutes ornées de fleurs de lys et de cartouches remplis de la croix de Saint-Cyr.

« On fournit à la même apothicairerie quatre-vingts bassins de chambre où était écrit : Dames, Demoiselles et Converses, afin que ceux qui seraient destinés pour une infirmerie ne se confondissent pas avec ceux d'une autre. Cette exactitude s'observa de même à l'égard des pots de chambre, où l'on fit écrire sur l'émail, avant de les mettre à la cuisson, les mots : Dames, Demoiselles, Converses, bleu, jaune, vert et rouge.

« Il fut fourni un nombre infini d'autres fayences, comme pots à bouquets, tasses pour toute la communauté, où les couleurs étaient écrites, jattes pour toutes les personnes, dans quoy on leur donnait, l'été, du lait, et, l'hiver ou en d'autres tems, des salades ; le tout fleurdelysé et numéroté avec la croix de Saint-Cyr (2) ».

Manseau ne donne aucune indication sur l'origine de ces fayences, mais, à en juger par analogie avec ce qui a été con-

(1) « Mémoires de Manseau », *Revue de l'Histoire de Versailles*, 1899, page 183.

(2) *Ibid.*, page 191.

servé à l'Hôpital de Versailles et à celui de Saint-Germain, les pièces de service et de pharmacie devaient être fabriquées à Saint-Cloud ou à Paris; tous les décors étaient faits « avant la cuisson », c'est-à-dire au grand feu.

Comme les cuisines étaient fort éloignées des réfectoires, M^{me} de Maintenon fit porter les potages au réfectoire sur de larges civières, en forme de tables, sur lesquelles on mit des nappes exprès.

La description si intéressante que Mauseau donne de cette manière de servir mérite d'être intégralement citée ici : « Cette espèce de civière, qui a quatre pieds et qui est faite en bois fort léger, s'appelle *barquette* dans cette maison. Elles sont portées par deux converses au réfectoire, où un nombre de demoiselles qui y servent par semaine prennent les potages dont elles sont chargées, et les servent à leurs compagnes. Celles qui sont à table ont, outre leur couvert, un plat ou deux vuides, quand elles ont plusieurs portions, pour recevoir la viande qui leur est apportée par les mêmes filles qui ont apporté les barquettes, lesquelles ont, comme les demoiselles qui servent, de larges tabliers blancs et des serviettes. La viande est coupée par portions dans des bassins d'étain très propres, que l'on tient chaudement couverts sur des fourneaux. Ces bassins sont ronds, avec des anneaux aux côtés, et la partie qui s'appuie contre les personnes qui les portent est coupée comme la loge du col que l'on fait à un bassin à barbe. Chaque bassin est suivi d'une fille très propre en linge, qui tient une cuillère et une fourchette d'argent aussi longues que le sont celles des marmites, avec lesquelles on tire les portions des bassins pour les mettre dans les plats qui sont devant les demoiselles, ainsi que le fruit et les salades, qui se servent toujours d'avance, comme toute autre chose qui se doit manger froid. Il y a deux de ces bassins à chaque classe; par ce moyen, le service de ce réfectoire, où il y a toujours plus de deux cent cinquante personnes, se fait en un moment, avec un silence qui ne permet pas qu'on perde un mot de ce que la lectrice lit. »

Lorsque M^{me} de Maintenon ou quelque princesse, comme la duchesse de Bourgogne, venait à Saint-Cyr, elle mangeait au réfectoire des rouges; à la vaisselle habituelle, on joignait un pot de faïence plein d'eau et assez petit pour qu'une personne

seule puisse s'en servir sans effort, et une porcelaine pour boire (1).

Chaque classe de vingt-cinq élèves était présidée par une dame. Voici la description, d'après Manseau, de la cellule d'une de ces dames :

« La cellule était garnie d'un lit violet et d'un prie-Dieu, un bureau en armoire, un crucifix, une écritoire garnie de tout, des vergettes, des brosses à frotter, une cuvette de faïence avec un pot et un gobelet, un chandelier, le tout fleurdelysé ainsi que le bénitier. Sur le pot de chambre est écrit : *Dame n° tel*, en chiffre, et un chandelier de cuivre. »

Et en décrivant chaque partie de cette vaste maison, Manseau indique une salle où l'on resserre les choses nécessaires au réfectoire. Il y a, dit-il, « des tasses pour toutes les filles, en faïence fleurdelisée et ornée comme toutes les faïences ».

Quant au logement de M^{me} de Maintenon, voisin de la chapelle, son cabinet contenait un lit de repos, six fauteuils, une pile de six carreaux, six tabourets de différentes hauteurs, deux tables et deux miroirs. Les cheminées de cette pièce, de sa chambre et de ses deux antichambres étaient garnies de 182 pièces de porcelaine, de celles que les Siamois apportèrent en France.

Au moment de la mort de M^{me} de Maintenon, la plupart de ces pièces ne figuraient plus dans son appartement. Le testament de la fondatrice de Saint-Cyr, retrouvé et publié par M. Couïard, est, en effet, suivi des inventaires qui décrivent seulement : « Dans l'antichambre, une armoire où s'est trouvé deux grands plats de fayance, dix-huit assiettes de porcelaine, neuf petits plats et autres ustensiles de fayance, prisé le tout et estimé ensemble 100 livres ; dans le colidor, une jatte et un pot à l'eau de porcelaine blanche garni d'argent, et une petite tasse couverte, doublée et garnie de vermeil d'or, estimé le tout 45 livres ; un plateau et une jatte de bois de la Chine, 10 livres ; dans un garde-meuble, plusieurs ustensiles et garnitures de porcelaine et de faïence et divers autres objets, 300 livres. »

Nous lisons, dans ces inventaires, que les tentures en tapisseries représentant divers sujets ont fait retour au garde-meuble

(1) D'Haussonville, *La Duchesse de Bourgogne*, Paris, 1899.

de Sa Majesté; il est probable qu'à la mort du Roi, en 1715, le garde-meuble fit rentrer à Versailles les pièces de porcelaine de Chine que les Siamois avaient données au Roi.

Toutes les recherches que nous avons faites dans les collections publiques ou privées pour retrouver quelques-unes des faïences spécialement fabriquées pour la Maison de Saint-Cyr, faïences toutes décorées par les inscriptions dont Manseau nous a conservé le texte, ou par des armoiries caractéristiques, n'ont abouti à aucun résultat. Il est à souhaiter que cette publication tombe sous les yeux d'un collectionneur privilégié qui possède quelque assiette ou quelque bol avec l'inscription : Bleu, Rouge, ou Dame n° 4, et qui se demande depuis longtemps la signification de ces inscriptions.

De même que pour le Château de Versailles, les ornements qui garnissaient l'église de Saint-Cyr comprenaient surtout des objets en métaux précieux; nous n'avons aucune indication sur la décoration céramique autre que la mention suivante, dans l'Inventaire de 1790 (1) :

« 28 pots à bouquets pour l'église, de différentes figures, qui ont, entre autres ornements, deux cartouches dans lesquels est la croix dont le haut est couvert d'une couronne royale et les trois autres extrémités fleurdelysées, qui est la croix de Saint-Cir. Chaque pot coûte 30 sols, c'est pour les 28 la somme de 42 livres. »

Pendant de longues années, rien ne fut changé à Saint-Cyr, et en 1788, les inventaires de cette maison royale, que nous avons pu consulter aux Archives départementales de Seine-et-Oise, guidé dans nos recherches par l'obligeance éclairée de M. Couïard, nous ont fait connaître que les traditions s'étaient conservées. Le réfectoire (2) comprenait toujours des assiettes, des terrines, des pots, des jattes, des cruches; les grandes barquettes, les longues cuillères décrites par Manseau s'y retrouvent. Quant à l'apothicairerie (3), l'inventaire des faïences, des plus intéressants, comprend « des grands pots ou urnes pour mettre les onguents, des chevrettes pour les sirops, des pots

(1) Archives départementales de Seine-et-Oise, D. III.

(2) *Ibid.*, D. 139.

(3) *Ibid.*, D. 145.

pour les électuaires, d'autres pots sans pieds pour pareil usage, des pots à boire, des bassins, des porcelaines, des petites tasses à anses, d'autres *blanches* à une oreille, des gobelets, des plats longs et plats pour les pastes, des saladiers qui vont au feu, des chaperons pour couler le lait, des petits pots à pommade et des cruches ou canons ». On remarque que quelques tasses sont indiquées comme étant blanches ; toutes les autres pièces devaient être certainement à décor bleu et ressembler à celles décrites à propos des infirmeries royales.

Les objets de terre inventoriés à part comprennent « des fourneaux, des creusets, des camions, des cornues, des bouteilles de grès pour les juleps, des terrines de grès, des coquemarts (ou pots de terre vernie), des huguenottes (1) de terre vernie pour les onguents, des caffetières, des écuelles à manches, des gobelets à anse, des godets de grez, des petits plats de terre vernie pour passer des poudres à l'eau-de-vie ».

Que sont devenus tous ces objets dont nous n'avons pu trouver trace en visitant dernièrement l'Ecole militaire de Saint-Cyr ?

Aux journées d'octobre 1789, au moment où les Parisiens violaient le Château de Versailles, les paysans des campagnes voisines de Saint-Cyr se montrèrent animés de sentiments hostiles, surtout contre les missionnaires de Saint-Lazare, chargés de la direction spirituelle de cet établissement.

L'abolition des droits féodaux, le décret qui mettait les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, la suppression des ordres religieux et des vœux monastiques, sonnèrent le glas de Saint-Cyr.

Le décret du 20 mars 1790 ordonnait aux municipalités de faire l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers des couvents. Et, le 26 mars 1790, Louis XVI révoquait et abolissait les règlements exigeant des preuves de noblesse pour entrer à Saint-Cyr. Il y eut alors uniquement des dames et des demoiselles, des institutrices et des élèves.

Le 1^{er} juillet 1790, le Directoire rend un arrêt déléguant trois de ses membres pour procéder avec la municipalité à l'inventaire. Ces trois membres avertirent les dames, et les prièrent de

(1) C'est le nom de fourneaux de terre ou de fer, avec marmite de terre, sans pieds dessous, ainsi nommés parce que les huguenots cuisaient leurs viandes dessus les jours défendus sans faire du scandale.

rendre leur mission plus facile en préparant elles-mêmes l'inventaire, qui fut dressé et remis aux délégués et aux officiers municipaux le 20 juillet; il dura huit jours et fut fait avec tous les ménagements possibles.

Ces inventaires sont identiques à ceux de 1788 que nous avons signalés ci-dessus (voir page 182).

Le jour de la Fête-Dieu de 1792, le curé de Saint-Cyr ayant voulu conduire la procession à la Maison de Saint-Louis, on lui en refusa l'entrée avec des paroles injurieuses. Un soulèvement éclata. La maison fut envahie par des paysans armés de faux, de fusils et de bâtons. Les missionnaires se sauvèrent, et leurs logements furent dévastés. Quant aux dames et demoiselles, fort effrayées, on les pria de consentir à n'avoir plus d'autre chapelain que le curé lui-même et à prêter serment. Les dames refusèrent d'abord, puis se virent obligées de recevoir, à la place des missionnaires, trois prêtres assermentés; le 18 août 1792, au moment de la chute de la royauté, l'Assemblée législative rendit un décret annulant presque totalement l'existence de cette maison, qui ne fut dispersée complètement qu'en avril 1793.

Le citoyen Boylleau, membre du directoire du district, fut chargé de s'occuper du matériel comme dépositaire.

Les dames, en se retirant, emportèrent leur mobilier et celui de la chambre de M^{me} de Maintenon (1). Le mobilier de la maison fut vendu en août 1793 à Saint-Cyr; la vente dura vingt-cinq jours et attira la foule de toutes les campagnes voisines.

En général, les prix atteints furent peu élevés; on vendit « des poteries, des grès, des assiettes, des pots à eau, des cuvettes, des pots de chambre de fayance, des tasses à café, des soucoupes, en un mot, les pièces de service et de toilette en cinquante-un lots, pour 244 livres 8 sols (2) ». On vendit ainsi 244 livres toutes les faïences de Saint-Cyr, « alors que cette maison était redevable, soit à titre d'appointements ou pour fournitures faites (3), au citoyen Ducis, fayancier à Versailles, de la somme de 562 livres 3 sols, due uniquement pour les réassortiments pendant l'année 1792, comprenant entre autres des pots bleu et blanc à ence, des

(1) Ce mobilier n'était pas celui de M^{me} de Maintenon, qui a été légué à l'une de ses nièces; c'était celui qui avait garni son appartement après sa mort.

(2) Archives départementales de Seine-et-Oise.

(3) Etat du 12 avril 1793.

bouteilles et des bocaux de Sève (1), des pots à confitures, etc., que le citoyen Boutard fit payer à la demande de la citoyenne Catherine Ligondès, dépenrière de la maison de Saint-Cyr ».

Les principaux acquéreurs se nommaient : Papion, Thomas, Mure, Gervais, Grisepoire. C'étaient sans doute les brocanteurs de Versailles et des paysans des environs qui venaient profiter d'une bonne aubaine.

En relisant, au cours de nos recherches, les volumineux procès-verbaux de cette vente, nous avons vu, non sans émotion, défiler sous nos yeux tout le passé de cette maison royale.

Les bois qui composaient le théâtre et les toiles qui en dépendent sont adjugés 1,604 livres au citoyen Dauzon ; les bois composant les gradins, étant dans la salle dite de comédie, sont vendus 218 livres au même ; puis, ce sont les décors du théâtre en cinq morceaux, et un lot de gravats, adjugés 6 livres et 4 sols au citoyen Massé ; un petit tronc et un siège de théâtre, recouverts de velours cramoisi, sont dispersés pour 14 livres, et le reste des décors s'adjuge 20 livres ! Et ainsi disparut le cadre dans lequel les immortels chefs-d'œuvre de Racine avaient été représentés par des acteurs presque improvisés, que tant de princes et de courtisans avaient applaudis à l'envi.

Puis, c'est dans cette maison si pieuse que l'on vit vendre à l'encan les boiseries sculptées du chœur et des confessionnaux de bois de chêne pour 5 livres 1 sol ; la trousse du tabernacle du maître-autel, la nappe de crédence de communion, les purificateurs, et enfin toutes les tapisseries et broderies célèbres que des doigts de fées avaient produites pendant un siècle, pour rendre plus somptueuses et plus magnifiques les cérémonies du culte. Une tapisserie de la Savonnerie à fleurs de lys s'adjuge 30 livres, une autre 56 livres ; les emblèmes de la royauté contribuaient à déprécier ces objets, car les couvre-lits, les couvertures, et en général les objets tissés, sans caractère spécial, capables de servir à l'ameublement des habitations, se sont vendus à prix élevés, se disputaient aux enchères.

Même les jouets qui étaient prêtés aux demoiselles pendant leurs récréations, « jeux de donchait, de loteau, d'échaix, de dames, de

(1) Il s'agit, d'après les prix, de verreries et non de porcelaines ; il y avait à cette époque une verrerie à Sèvres.

raquettes», sont dispersés; puis, c'est le tour des jeux de quilles en os et des billards; puis, ce sont quatre tamis à tabac, vendus 5 livres et 2 sols, ce qui nous montre qu'il y avait à Saint-Cyr des dames habituées à priser.

Mais, s'il nous a été donné de trouver ainsi tous ces renseigne-



ments, notons que rien de ce qui touchait la pharmacie n'a été vendu. Les vases à mettre les onguents, les chevrettes, les chaperons pour couler le lait, les coquemars et les huguenotes n'ont pas passé sous le marteau du commissaire-priseur; sans doute, on réservait ces objets pour l'hôpital militaire que l'on devait créer à Saint-Cyr, en novembre 1793.

Mais ils ne se sont pas non plus conservés jusqu'à nous, car la visite très minutieuse que nous avons pu faire de la pharmacie et de l'infirmerie de l'Ecole spéciale militaire a été sans résultats.

De tous les objets anciens de nature céramique, il ne reste à Saint-Cyr qu'un magnifique Christ en terre cuite, de grandeur naturelle, dû à l'ébauchoir de Sarrazin, et qui provient de l'ancien Musée des Monuments français. Il orne le fond de la chapelle de l'Ecole, où dorment, après tant de vicissitudes, les restes de la créatrice de Saint-Cyr.

E.-S. AUSCHER.

VOLTAIRE CHEZ MADAME DE PRIE

LES FÊTES DE BELLÉBAT

C'est dans une lettre datée de Forges, en juillet 1724, que Voltaire parlait, pour la première fois, de la marquise de Prie.

Forges était déjà, à cette date, une station thermale située en Normandie, à petite distance de Neufchâtel, et fort à la mode au xviii^e siècle.

Arouet y venait chercher une santé qu'il ne trouva pas plus là qu'ailleurs. A ce moment même, soit à vingt-cinq ans, il se déclarait journellement à deux doigts de la mort, ainsi qu'il devait le faire jusqu'à la fin de ses jours.

Quant aux eaux de Forges, non seulement elles ne lui auraient fait aucun bien, à son dire, mais elles l'auraient empoisonné. « Il y a plus de vitriol, écrivait-il à Thiériot, dans une bouteille de ce liquide que dans une bouteille d'encre. » Et encore : « Les eaux de Forges m'ont tué. »

Quoi qu'il en soit, lors du séjour qu'il y fit, on y attendait M^{me} de Prie avec M^{me} de Guise. « On n'est pas sûr, observait-il, qu'elles viennent. » Mais elles vinrent cependant.

M^{mo} de Prie souffrait, à cette époque, d'un mal qui devait, trois ans plus tard, la conduire au tombeau. Elle avait, à la différence de l'écrivain, grande confiance en l'efficacité de cette cure. Elle y fut cet été-là, comme elle y fut plus longuement en 1726, après sa disgrâce imméritée.

Est-ce à Forges qu'elle entra en relation avec Voltaire ? Ou le connaissait-elle d'auparavant ?

Il y a là un point qu'il serait difficile de préciser par le fait du manque de textes.

L'âge de la marquise concordait avec celui d'Arouet. Il était né en 1694, elle en 1698. Ils avaient été également précoces. Tandis qu'elle se mariait à quinze ans et qu'elle était ambassadrice à seize, lui, de son côté, avait goûté de la Bastille à vingt ans, pour quelques pièces trop satiriques, et donné son *Œdipe* à vingt-quatre. La marquise avait infiniment d'esprit. Nous ne parlerons pas de celui du plus malin des auteurs. Elle était enfin fort instruite. Elle avait beaucoup lu. Elle aimait les gens de lettres, parmi lesquels Voltaire commençait à briller. Il n'est donc pas douteux qu'une foule de raisons les eussent attirés l'un vers l'autre, si l'occasion s'en fût présentée.

Mais, encore une fois, l'occasion s'en était-elle présentée ?

On n'ignore pas quels avaient été les débuts d'Arouet et quelle société il fréquentait chez le duc de Sully, le prince de Conti, les Caumartin, à leur terre de Saint-Ange, mais surtout et précédemment à cela, chez les Châteauneuf, l'abbé, son parrain, et le marquis, auprès duquel il avait servi à La Haye en qualité de page, du temps où le vieil Arouet exilait son fils de Paris pour certaines misérables fredaines. En chacun de ces salons, il avait frayé avec un monde étranger, sinon hostile à celui du financier Pléneuf, père de la marquise de Prie.

M. de Châteauneuf venait encore, en 1724, de se prononcer résolument pour le ministre de la Guerre, Le Blanc, dans la lutte qu'il soutenait vis-à-vis d'elle. Il était antérieurement fort animé contre tout ce qui l'entourait. Il n'avait pu, conséquemment, inspirer à Voltaire que de l'éloignement pour la jeune femme.

De même du duc de Sully, qui devait être rangé parmi les adversaires de M. le duc de Bourbon et de sa maîtresse, parce qu'il appartenait au parti de l'ancienne Cour.

De même du prince de Conti, antagoniste déclaré dudit duc, son beau-frère.

Les autres amis du poète, durant ces premières années de sa carrière littéraire, n'avaient pas été plus faits pour le mettre sur le chemin de la marquise de Prie, ni elle sur le sien. L'abbé Courtin, La Fare, qui lui avaient manifesté beaucoup de bienveillance, tenaient étroitement à la maison d'Orléans. Or, chacun sait combien tout ce qui dépendait du Palais-Royal, sous la

Régence et la minorité de Louis XV, professait d'aversion pour les Condé, dont M. le Duc était le chef. De là à englober M^{me} de Prie dans la même défiance, il n'y avait qu'un pas. Et La Fare, notamment, capitaine des gardes du duc d'Orléans, régent, n'avait pas discontinué, depuis que ce prince occupait le pouvoir et que la jeune ambassadrice était revenue d'Italie, de la poursuivre de son antipathie. Ce n'est donc pas lui qui l'aurait louée auprès de Voltaire, en lui recommandant de rechercher son amitié.

Il pouvait, par contre, ne pas en avoir été de même du grand prieur Philippe de Vendôme.

Vous connaissez cet étrange personnage, prodige d'assurance et de lâcheté, de finesse et de brutalité, qui comblait d'admiration les plus débauchés des roués parce que, chaque soir de sa longue vie, on l'avait étendu ivre sur son lit, et assez malpropre pour que le comte de Toulouse ait exigé de lui de ne jamais lui serrer la main si le hasard les plaçait à table l'un à côté de l'autre.

Vous connaissez sa demeure du Temple, dans laquelle, vers la fin du grand règne, il réunissait, pour des orgies fameuses, de joyeux compagnons, tels que Chaulieu, La Fare, père de celui dont nous venons de parler, Palaprat, Brueys et Campistron, trois versificateurs intimes des Vendôme.

Le Temple se les partageait avec Anet. Les habitués de l'un étaient les habitués de l'autre. Il fallut la mort du duc de Vendôme à Vinaroz, en 1712, après sa campagne d'Espagne, pour que cette aimable coterie se dispersât. Voltaire en avait fréquenté seulement les dernières assemblées, puisqu'à l'époque où elles battaient leur plein, il était encore trop jeune pour y paraître. Néanmoins, le grand prieur, en s'intéressant à lui quelques années plus tard, l'avait fort probablement mis en relation avec les survivants de cette société.

Or, si M^{me} de Prie n'avait jamais rien eu à faire avec elle, son père, Berthelot de Pléneuf, et son oncle, Berthelot de Duchy, avaient été, tout au contraire, de fervents visiteurs des deux demeures d'Anet et du Temple, bien des années durant.

Le Temple jouissait, en effet, d'une immunité fort précieuse aux yeux des financiers. Son enceinte représentait le lieu d'asile, et le seul vraiment praticable, du Paris d'alors. Les manieurs

d'argent, convaincus d'avoir mis la main dans la poche du voisin ou, comme on disait à l'époque, d'avoir trop plumé la poule, y trouvaient un abri contre les exempts et les recors. Le grand prieur, joueur endurci, par suite toujours à court de numéraire, n'avait eu garde de laisser une pareille source de revenus improductive. Le Temple était organisé, de son temps, de façon à recevoir le plus de *traitants* possible. Chaque corps de métier y était établi de manière à former une petite ville au sein de la capitale. Les honnêtes Crésus, en démêlé avec la justice, y venaient vivre le plus sagement et le plus confortablement du monde.

Berthelot de Pléneuf et Duchy n'avaient pas usé personnellement de ce refuge. Malgré qu'ils eussent bien pillé leur prochain, on ne les inquiéta que sensiblement plus tard, en 1716, lors de la Chambre de Justice. Mais ils y avaient eu des amis.

En outre de cela, MM. de Vendôme ayant répété les appels à la bourse du père et de l'oncle, et ne pouvant s'acquitter en bonne monnaie courante, les payaient en condescendances de princes à bourgeois.

Pléneuf comme Duchy, l'un directeur général de l'artillerie de France, puis trésorier de l'Extraordinaire des guerres, l'autre munitionnaire aux armées, comptaient parmi leurs fidèles. Ils étaient de toutes leurs fêtes.

De leur côté, ils les traitaient de leur mieux, à l'occasion. Pléneuf possédait un fort bel hôtel rue de Cléry, des terres un peu partout, à Ville-Evrard, spécialement sur les bords de la Marne, près de Nogent. Duchy, pour sa part, avait acquis la magnifique terre de Bellébat, entre Fontainebleau et Etampes. MM. de Vendôme y stationnaient de temps en temps, de la même manière dont ils allaient festoyer chez le Plutus Crozat, l'ainé, à sa maison de Clichy. Ils y emmenaient leur petite Cour.

M^{me} de Prie, ou plutôt M^{lle} Berthelot de Pléneuf, y réussissait à miracle. Elle était, en effet, étonnamment douée, infiniment jolie et attrayante, bref, une délicieuse créature.

Elle avait conquis le cœur de Palaprat, puis celui de Lainez, puis celui de Vergier, les anciens de Voltaire au Parnasse.

Palaprat lui dédiait ces vers dont *Le Mercure de France* nous a transmis des échantillons. Ils sont franchement médiocres. Ils respirent toutefois l'attachement le plus tendre. Lainez avait

également chanté la jeune beauté. Vergier, en dernier lieu, avait composé en son honneur plusieurs pièces importantes.

Et M^{me} de Prie s'était fort lamentée sur sa perte le jour où, en 1720, on découvrait le poète Vergier assassiné en pleine rue, et, suivant toute vraisemblance, par la bande de Cartouche.

Que ces rivaux d'Arouet, quoique bien vieillis et démodés, lui aient prôné la petite marquise, la chose est très admissible. On peut supposer semblablement chez Voltaire le désir de se concilier les bonnes grâces de gens de l'importance des Pléneuf, très bien apparentés aux Novion, aux Matignon, aux d'Argenson, très mêlés à toutes sortes de grosses intrigues, dépensant prodigieusement, s'entendant mieux que personne à recevoir leurs amis. Voltaire n'eut-il pas, pendant toute sa vie, un faible pour la richesse et les gens riches?

Cependant, ce n'est pas de là, à tout prendre, que procédèrent les rapports de la marquise avec l'auteur d'*OEdipe*.

Au temps où les sympathies du grand prieur et des Caumartin pour sa personne tendaient plutôt à se refroidir, Arouet avait fondé de nouvelles amitiés : l'une d'elles avec le duc de la Feuillade, l'autre avec le maréchal et la maréchale de Villars, une dernière enfin avec le trop séduisant Richelieu.

Le premier de ces seigneurs, admirateur fort convaincu de la marquise de Prie, professait pour elle une sorte de culte. Il avait pu apprécier ses qualités d'intelligence, quand, se rendant de Paris à Rome pour y remplir les délicates fonctions d'ambassadeur, vers 1717, il s'arrêtait chez le marquis de Prie, à Turin. Il s'agissait en effet, pour lui, d'apporter un peu de lumière dans cette question de la bulle *Unigenitus*, si singulièrement obscurcie à plaisir par la curie romaine. Il fallut, après l'avoir à peu près éclaircie, y faire triompher les intérêts français. La Feuillade s'y perdit. M^{me} de Prie, aidée de Pléneuf, son père, parfaitement au courant des intrigues italiennes, l'avait conseillé et tiré d'embarras. Il lui en avait gardé une telle reconnaissance qu'il avait fait naître dès lors toutes les occasions de lui être agréable. Il l'escortait lorsque, dépêchée par son mari au commencement de l'hiver de 1719, elle entreprenait de franchir les Alpes. A Versailles, cette bonne entente ne s'était que confirmée et fortifiée. Elle en était arrivée à une conclusion même bien imprévue.

Le duc de la Feuillade n'avait pas d'héritier direct. Ses biens

comme ses titres devaient passer, d'après sa volonté, à un parent assez éloigné. Ce parent était âgé, en 1723, d'une douzaine d'années. La fille que la marquise avait mise au monde à Turin n'en comptait que trois. La Feuillade n'hésita point pourtant à proposer un mariage entre ces deux enfants.

Il avait été agréé et conclu. A partir de cette date, le duc de Roannez s'était considéré comme fiancé à Louise-Victoire de Prie, à peine sortie des langes.

Les Villars s'étaient montrés de même très attachés à la jeune femme, un peu plus tard, à la vérité, que le duc de la Feuillade, mais avec autant de sincérité apparente. Longtemps le glorieux maréchal avait paru pencher du côté des d'Orléans. Mais il s'en était détaché un jour, aux derniers temps de la Régence, pour se rallier aux Condé.

Ce changement de front était pour durer jusqu'à la disgrâce de M. le Duc. Or, suivre la fortune de ce prince, n'était-ce pas suivre la fortune de son amie. Et celle-ci n'avait-elle pas le droit, dès lors, de ranger les Villars parmi les gens de son camp.

Mais, en même temps qu'il se déclarait ainsi pour le futur premier ministre, Villars adoptait Voltaire. Vous vous rappelez peut-être par quelle véritable espièglerie le poète avait attiré sur lui l'attention de M^{me} de Villars.

C'était à une représentation de l'*OEdipe* à laquelle la maréchale assistait de sa loge. Voltaire y était monté sur la scène. Car, à cette époque, les spectateurs restaient presque mêlés aux acteurs.

Dans une scène d'un effet très tragique, lorsque le grand prêtre reparait pour annoncer au peuple les volontés des dieux, il se glissa derrière ce personnage et souleva le pan de sa robe.

La maréchale ayant fait demander quel était ce jeune étourdi, on lui nomma l'auteur lui-même. Elle avait trouvé le trait si plaisant qu'elle voulut le voir sur-le-champ. Voltaire, on le comprendra facilement, l'avait fort divertie.

En fin de compte, leurs entrevues ne se bornaient pas à celle-ci. Elles se multipliaient. « Je suis à Villars », écrivait souvent le jeune Arouet à cette époque. Ce qu'il n'écrivait, pas c'est qu'on le prétendait amoureux de M^{me} de Villars. Mais ceci n'est rien moins que certain, et s'il y eut passion de son côté, elle s'éteignit aussi promptement qu'elle s'était allumée.

Son intimité avec Richelieu avait mieux résisté au temps. Il est vrai que si l'adolescence de Voltaire avait été passablement mouvementée, celle du duc ne l'avait pas été moins. L'un et l'autre auraient pu se rencontrer à la Bastille, où ils avaient été enfermés plus souvent qu'aucune autre personne en France. Il existait entre eux concordance de goûts et similitude de vie. Néanmoins, le duc avait conservé vis-à-vis d'Arouet les avantages que lui prêtait sa naissance. Il joua avec lui plutôt le rôle du protecteur que celui de l'intime. Mais aussi le protégea-t-il efficacement. Il lui tendit la main de l'Académie, dont il faisait partie. Il le poussa auprès de la marquise de Prie dont il était l'ami. L'ami, non point l'heureux adorateur, ainsi qu'Alexandre Dumas le fait entendre dans la comédie de *Mademoiselle de Belle-Isle*. Elle lui fut en réalité très favorable, et voilà tout. Mais encore, de cette façon, Richelieu lui dû-t-il l'ambassade de Vienne, où il rendit d'indiscutables services, après avoir tant étonné les Impériaux par les splendeurs de son entrée officielle.

Un peu de ses intentions bienveillantes n'avaient-elles point rejailli de suite sur Voltaire? On est autorisé à le croire. On peut surtout admettre que le poète rencontra la maîtresse du duc de Bourbon chez Richelieu, et qu'ainsi la connaissance fut faite.

Est-ce tout? Et pourquoi ne pas accepter que l'illustre écrivain alla directement à la marquise, le jour où il eut bien constaté qu'elle commandait aussi bien à la France entière qu'à M. le Duc. Et qui donc pourrait en vouloir à l'auteur si, rencontrant mille obstacles sur sa route, il regarda autour de lui pour se découvrir des appuis, puis, les ayant trouvés, les employa à son plus grand bien.

Aucune dette de reconnaissance ne l'attachait aux d'Orléans. Il avait quelque droit, au contraire, d'en vouloir au Régent, sur l'ordre duquel il avait été assez rudement emprisonné. Les faibles rétributions avec lesquelles on avait pensé aussi bien l'indemniser que récompenser l'auteur d'*Œdipe* valaient à peine un grand merci. Personne ne songea, en conséquence, à l'accuser de désertion lorsqu'il se consacra au service de M. le Duc et de sa maîtresse.

Il avait nettement épousé leurs intérêts à l'heure où ils furent définitivement en place. Il partagea leur bonne fortune pendant leur passage si bref au pouvoir, mais il partagea également

leurs infortunes, que les siennes propres devancèrent de quelques mois.

Telle fut, on pourrait dire, sa vie politique de 1724 à 1726. Nous en étudierons certains détails, toujours relativement à ses rapports avec M^{me} de Prie.

M. le duc de Bourbon avait obtenu du petit Roi le titre de premier ministre, le lendemain même de la mort du duc d'Orléans, régent. Toutefois, son autorité, sans avoir été à vrai dire franchement contestée, ne fut absolument reconnue et assise qu'au début de 1724.

Le duc de Chartres, fils du défunt, avait autant de droits, si ce n'est plus de vrais droits, à succéder aux charges de son père que le chef de la maison de Condé. Son parti était fort puissant. Ses conseillers les plus écoutés très irrités contre ce qu'ils considéraient comme une usurpation.

Avant donc qu'ils ne se fussent rendus les uns les autres à l'évidence du fait acquis, il s'était écoulé près de trois ou quatre mois.

Voltaire semble avoir attendu ce moment, comme nous le disions plus haut, pour s'orienter lui-même. Sa lettre de Forges était de juillet 1724.

Après cela, il demeura silencieux sur le compte de la marquise jusqu'au même mois de l'année suivante.

Encore, s'il parle de la favorite à M^{me} la présidente de Bernières, est-ce seulement comme d'une femme dont les actions sont dès à présent de nature à intéresser tout le public.

« J'apprends également à Paris, dit-il, que d'Entragues vient de s'enfuir en Hollande. C'est une affaire bien singulière et qui fait bien du bruit. On parle de M^{me} de Prie, de traités, de 140,000 fr. de signatures, mais on prétend qu'on va le faire revenir pour tenir le biribi. Les nouvelles particulières sont que M^{me} d'Egmont partage avec la marquise de Prie les faveurs du premier ministre sans partager le ministère. »

Cent auteurs du temps se sont plus ou moins étendus sur cette affaire d'Entragues, par laquelle Arouet dit que M^{me} de Prie avait été compromise. Entre eux tous, Villars est celui, à notre avis, qui l'a le plus brièvement et le plus impartialement présentée au public.

« Dans ce temps, raconte-t-il, un incident où M^{me} de Prie était

mêlée fit beaucoup de peine à M. le Duc. On publia qu'il y avait une obligation signée par elle et par M. d'Enragues, de faire réussir une affaire moyennant 140,000 francs qui lui reviendraient. De pareils gains, dans un temps où le public était opprimé, aigrissaient les esprits, déjà prévenus contre le duc. C'était, en effet, au milieu d'une des disettes les plus cruelles que l'on eût jamais ressenties en France. La marquise dit que d'Enragues était un imposteur, qui avait supposé son nom pour donner plus de relief à son engagement et en tirer davantage. On a fait semblant de le poursuivre et il s'est sauvé à Bruxelles. Sa réputation, à la vérité, était fort mauvaise, et on pouvait jeter la faute sur lui, mais le public n'a pas voulu justifier M^{me} de Prie. »

Le témoignage de l'honnête maréchal était parfaitement conforme à la vérité. En fait, ce d'Enragues était un aventurier sans foi ni loi, qui avait essayé d'une vaste escroquerie. Elle avait échoué, et ce chevalier d'industrie n'avait rien inventé de mieux, pour se couvrir, que de mettre en avant le nom de M^{me} de Prie, augurant bien que le populaire prendrait aussitôt le change. Ce qui est plus décidément à l'honneur de la marquise, c'est que, tenant le sort de d'Enragues entre ses mains, elle ne fit rien pour le perdre. Elle pria la police, à la tête de laquelle était son parent d'Ombreval, de laisser à d'Enragues, que l'on venait d'arrêter, les moyens de s'enfuir en Hollande. Quant à la rivalité de la comtesse d'Egmont, à laquelle Voltaire faisait allusion, elle existait en principe, mais, ainsi que le disait l'écrivain, la marquise ne s'en préoccupait pas outre mesure. Elle n'était pas jalouse. Avec le libéralisme que l'on professait sous la Régence pour de pareilles questions, elle fermait les yeux sur l'admiration peu platonique de M. le Duc pour la belle comtesse. Pourvu qu'elle gardât le gouvernement, car son malheur consista surtout à être ambitieuse, elle se moquait du reste.

(A suivre.)

H. THIRION.

LE CHATEAU DE LA CHEVRETTE

ET

MADAME D'ÉPINAY

(Suite.)

III

LA CHEVRETTE EN LOCATION.

M^{me} D'ÉPINAY, DAME DE LA BRICHE (1762-1770).

Au mois de janvier 1762, l'orage amassé depuis longtemps sur la tête de M. d'Épinay creva. Son collègue La Popelinière et lui furent destitués; Bachaumont dit : « rayés de la liste des Plutus de France (1) ». On a fait un volume des *Prodigalités d'un fermier général* : c'est son histoire (2). Il avait alors 700,000 livres de dettes, il côtoyait la faillite; le contrôleur général, pour éviter un plus grand scandale, trancha dans le vif. Grimm, revenant plus tard sur cette mesure, paraît disposé à la taxer d'arbitraire; mais c'était afin d'apitoyer davantage sur le sort de sa famille, et il semble, au contraire, que la suite de la vie de M. d'Épinay, en parfaite harmonie avec ses commencements, n'a fait que justifier les rigueurs dont il avait été l'objet. Il était le frère de trois fous, et mal équilibré lui-même, voué à l'interdiction.

M^{me} d'Épinay a peint, avec son art accoutumé, le tableau de

(1) *Mémoires secrets*, 17 janvier 1762.

(2) Campardon. Paris, 1882, in-12.

son intérieur au reçu de la fatale nouvelle ; il est très connu, et je n'en veux retenir que ce morceau (1) : « Nous allons, ma mère et moi, vivre dans un faubourg éloigné, sans équipage, avec mes enfants, M^{lle} Drinville et quatre domestiques. M. d'Épinay va se loger chez le baigneur (2), ayant refusé de vivre avec nous. On remercie Linant, et l'on rachète, d'une somme honnête une fois payée, la rente qu'on lui avait faite. Voilà donc ce qu'est devenue cette grande fortune ! Me voilà, mes enfants, ma mère et moi, réduits à 8,000 livres de rente. » Fâcheuse épreuve pour la véracité de l'auteur et pour son sang-froid : il n'y a pour ainsi dire pas une ligne, dans ce paragraphe, qui ne soit une exagération ou une fausseté. M^{me} d'Épinay joue la comédie de la ruine ; on va le voir clairement. Personne n'y a pris garde.

Son mari conserve, à titre de part d'intérêt, presque la moitié de la charge, ou, comme on disait, de la place de son successeur Tronchin. Cette moitié est de 600,000 livres, sur lesquelles on en attribue 510,000 à d'Épinay, et 90,000 à M^{me} d'Esclavelles ; et, comme le placement est à 15 p. 100, année moyenne, c'est un revenu de 76,500 livres pour l'un, et de 13,500 livres pour l'autre. Le gendre prodigue sera réduit, nous dit-on, à une pension de 10,000 livres ; mesure très efficace, car, au bout de cinq ans, lorsque Jully, chargé jusqu'alors des intérêts de son frère, devra renoncer à cette gestion, il l'aura presque libéré, tout en ayant avancé une dot de 150,000 livres à sa nièce. Pour M^{me} d'Épinay, qu'on ajoute au produit de la part de 90,000 livres appartenant à sa mère, mais mise à son nom dans le traité du 3 décembre 1762, et alimentant leur ménage commun (3) : la rente viagère de 13,000 livres qu'elle tenait de son beau-père, les intérêts de sa dot sauvegardée par la séparation de biens, enfin une pension dont M^{me} d'Esclavelles lui laissait la jouissance ; on

(1) *Dernières Années*, p. 233.

(2) On nommait ainsi, jadis, celui qui tenait, pour les hommes, maison de bains, maison de plaisir, chambres meublées, etc.

(3) L'acte, passé devant Dutartre, notaire à Paris, est cité dans la donation à M^{lle} Drinville que nous verrons plus loin. Le bilan de M^{me} d'Esclavelles est assez facile à faire. A la mort de son mari, elle avait, d'après une lettre que lui écrivait M^{me} de Roncherolles (*La Jeunesse*, p. 21), 4,000 livres de rente, ou 80,000 en capital, que la dot constituée à sa fille diminua de 20,000, et que la donation de M. de Bellegarde augmenta de 30,000. On retombe sur les 90,000 livres énoncées plus haut.

devra estimer son revenu, au bas mot, à une trentaine de mille livres, ce qui équivaldrait à plus de soixante mille de nos jours. Ce n'est plus la femme d'un Plutus; mais elle est encore riche. Et, pendant vingt ans, cette situation ne sera presque pas changée; nous opposerons toujours des chiffres à ses lamentations (1).

Elle quitte la rue Saint-Honoré pour aller vivre hors Paris, sans équipage, dit-elle, avec sa mère, ses enfants, M^{lle} Drinville et quatre domestiques. Rayez de cette liste son fils, confié provisoirement à son beau-frère La Briche, et M^{lle} Drinville, qu'elle a donnée pour institutrice à sa fille, avec beaucoup de suite dans le mensonge, cinq ou six ans avant l'événement. Ne croyez point, d'autre part, qu'elle se prive de son équipage; dans deux ans, vous la verrez disputer aigrement, avec son mari, pour la conservation de ce luxe, auquel elle n'avait donc pas renoncé. Une vérité, en tout cela, est qu'elle alla habiter un faubourg éloigné, la plaine Monceaux. Sait-on ce qu'était ce faubourg? Un quartier de petites maisons, rendez-vous suburbain de la galanterie parisienne. Sa présence y gêne tel libertin honteux, comme son cousin le président Maupeou, y choque ses meilleurs amis, non pas Grimm ni Diderot, mais Jully, les d'Houdetot, les d'Holbach, et Francueil, qui était revenu à la nouvelle du désastre.

Les familiers étaient à même d'apercevoir les exagérations, les contradictions, et j'oserai dire les simagrées. M^{me} d'Épinay pouvait se garder d'un quartier mal famé, tandis qu'elle conservait quatre domestiques, et sortait, sinon aussi souvent en voiture, du moins « avec son laquais sous le bras », allant déposer une aumône de grande dame au chevet d'une pauvre accouchée inconnue; tandis qu'elle avait « une table frugale, mais proprement servie, et assez bonne pour recevoir encore deux amis tous les jours ». On devine le plus assidu : « Grimm vient régulièrement passer toutes ses soirées avec nous. » Qui croira que M. d'Épinay fut invité à partager cet intérieur? Il n'y avait pas de place, d'aucune façon; furieux, d'ailleurs, contre sa

(1) Elle perdra à la mort de sa mère, assez prochaine à la vérité, 2,500 livres de rente au maximum. La pension à laquelle il est fait allusion dans les *Dernières Années* (p. 283) paraît être de chiffre égal à celle offerte par M. de Preux (*La Jeunesse*, p. 28).

femme et sa belle-mère : « Que diable ! s'écrie-t-il, elles veulent donc faire dire que je les ai réduites à l'aumône ? C'est le moyen de perdre tout crédit et de se faire tourner le dos. J'en suis outré... » Il avait raison, pour cette fois, et plus même qu'il ne pensait, car — péripétie incroyable ! — M^{me} d'Épinay, à ce moment même, la résolution ayant été prise de louer la Chevrette, réparait la Briche, dont on lui laissait la jouissance, et y faisait des dépenses désordonnées.

Le printemps venu, pressée de jouir de la campagne, elle alla demander à l'ancien château un asile de quelques semaines. En juillet seulement, la dame de la Chevrette fut transformée en dame de la Briche. Son attitude change alors : les plaisirs sont rappelés dans un cadre plus étroit ; plaisirs à peine plus discrets, car toute société est bruyante où sonne le verbe de Diderot. La tristesse de l'épreuve, la préoccupation de l'avenir, le souci de l'exemple n'inspirèrent à M^{me} d'Épinay ni le goût de la solitude, ni le désir de prendre une part personnelle plus grande à l'éducation de ses enfants. Ses heures libres seront données désormais à sa collaboration à la *Correspondance littéraire* de Grimm. Son fils, sa fille passeront en d'autres mains. Diderot écrit, le 25 juillet 1762, tout de suite après la nouvelle installation : « M. Suard [encore un amoureux de M^{me} d'Épinay] part demain pour la Briche. Il revient après-demain... » Puis, à quelque intervalle de là : « J'étais invité à la Briche, pour dimanche et lundi... » Donc on y dîne, et même on y couche.

Les communications avec Paris sont faciles ; le château est à un kilomètre au delà de Saint-Denis et à trois kilomètres en deçà de la Chevrette, à l'extrémité du coude que forme la Seine entre Asnières et Argenteuil. Le pied du glacis du fort de la Briche actuel, au point où il est coupé par le chemin de Saint-Ouen à Enghien, affleure son emplacement (1). Son parc, de 30 arpents, — environ le tiers de la Chevrette, — était assis au bord du fleuve : il renfermait une pièce d'eau, et confinait, au nord-ouest, à des prés humides, mal assainis par l'étang Coquenart, qui y joignait une vaste nappe de 35 arpents et un moulin sur sa rive. Eaux

(1) Voyez Fernand Bournon, *État des communes de la Seine à la fin du XIX^e siècle*, ÉPINAY. Montevrain, 1896, in-8°.

et terres formaient un total superficiel d'environ 85 arpents (1). Mais quel marécage et quelle insalubrité ! Ce n'est, dans les états de lieux, que joncs et roseaux. M^{me} d'Épinay disait que, tous les trois ans, il fallait pêcher ses meubles dans le canal. La maison est modeste : c'est, d'après Lebeuf, « un reste de ces anciens hôtels de campagne qu'on a, depuis, qualifiés de châteaux ». L'entrée du côté de la Seine a gardé, pourtant, un aspect féodal, que lui donnent « un petit bâtiment ancien, accompagné de deux tourelles et d'un pont-levis..., et une chapelle domestique, toute bâtie de belle pierre », à côté de ce portail (2).

Une lettre de Diderot peint ce séjour avec de vives couleurs, empruntées au temps et aux circonstances (3) :

Paris, 5 septembre 1762.

J'en étais resté, je crois, à notre voyage de la Briche. Je ne connaissais point cette maison ; elle est petite ; mais tout ce qui l'environne, les eaux, le jardin, le parc, a l'air sauvage ; c'est là qu'il faut habiter, et non dans ce triste et magnifique château de la Chevrette. Les pièces d'eau immenses, escarpées par les bords couverts de joncs, d'herbes marécageuses, un vieux pont ruiné et couvert de mousse qui les traverse, des bosquets où la serpe du jardinier n'a rien coupé, des arbres qui poussent comme il plaît à la nature, des arbres plantés sans symétrie, des fontaines qui sortent par les ouvertures qu'elles se sont pratiquées elles-mêmes, un espace qui n'est pas grand, mais où on ne se reconnaît point, voilà ce qui me plaît. J'ai vu le petit appartement que Grimm s'est choisi ; la vue rase les basses-cours, passe sur le potager, et va s'arrêter au loin sur un magnifique édifice.

Nous arrivâmes là, Damilaville et moi, à l'heure où l'on se met à table. Nous dinâmes gaiement et délicatement. Après dîner, nous nous promenâmes. Damilaville, Grimm et l'abbé Raynal nous précédaient, faisant de la politique. La révolution de Russie surtout embarrassait l'abbé.

Le soir, le docteur Gatti, que l'indisposition de Saint-Lambert avait appelé à Sannois, petit village situé à une demi-lieue de la Briche, vint souper avec nous, et prendre la quatrième place dans notre voiture. En attendant le souper, on lut, on joua, on fit de la musique, on causa...

Comptons, au départ, les convives de la Briche : Diderot, Damilaville, Raynal et Gatti. Quant à Grimm, il reste, c'est clair. N'a-t-il pas, tout à l'heure, fait les honneurs du « petit appartement qu'il s'est choisi » ?

(1) Archives de Chantilly, carton BA, 33.

(2) *Histoire du diocèse de Paris*, III, 344.

(3) *Œuvres de Diderot*, XIX, 137.

Ce ne furent pas les seuls plaisirs de l'été. Le 1^{er} août, Jully avait épousé Marie-Louise-Josèphe de Nettine, une fille du banquier de la cour de Vienne à Bruxelles, avec laquelle M^{me} d'Épinay, dès lors, entra en grande confiance et en grande amitié. Le 18 du même mois, Grimm et son amie allèrent au château du Bourgneuf, à Étampes, pour passer dix jours chez M^{lle} de Valori (1). « Ils seront sûrement heureux autant qu'il est possible », observait Diderot, qui savait bien que ce n'était déjà plus le bonheur des premiers jours. Le même écrit à la date du 26 septembre : « Nous allons tous dîner chez Montamy (2), mercredi prochain : et le baron [d'Holbach], qui reviendra de Voré, et la baronne, qui reviendra du Grandval, et Grimm, qui reviendra de Saint-Cloud, et M^{me} d'Épinay, qui reviendra de la Briche, et les autres, comme Suard, d'Alainville et moi, qui ne sommes pas sortis depuis, et qui nous retrouverons là. » Le 3 octobre, autre note : « Je suis seul à Paris : M. d'Holbach lit à Voré ; la baronne s'ennuie au Grandval ; M^{me} d'Épinay, seule, n'est pas, je crois, très contente à la Briche. Grimm s'avance à toutes jambes vers la Westphalie [allant voir M. de Castries, grièvement blessé]... Nous avons ce matin une conférence avec Damilaville et M^{me} d'Épinay, pour que la *Correspondance* de Grimm ne souffre pas de son absence. »

Comment, dans de telles conditions, celle-ci pouvait-elle offrir à ses enfants et à sa mère un foyer décent ? Le conseil de Grimm et le Ciel y pourvurent. Grimm se fit mettre en rapport avec un négociant bordelais, d'origine francfortoise, M. Bethmann ; puis il persuada à M^{me} d'Épinay de lui envoyer son fils, pour apprendre le commerce. Malgré le sentiment de sa famille et de son père, étonnés d'une telle orientation d'avenir, Louis partit, quelques jours après l'agréable soirée contée à M^{lle} Volland ; il allait avoir seize ans. Pauline — que j'appellerai désormais Angélique — en avait treize. On la relégua, sans doute, dans

(1) *Œuvres de Diderot*, XVIII, 107 ; XIX, 139, 145.

(2) Didier-François d'Arclais de Montamy, premier maître d'hôtel du duc d'Orléans, cultiva les sciences avec distinction. Voyez la *Correspondance littéraire*, février 1765. Carmontelle a fait son portrait, en un groupe avec d'Alainville, qui est nommé plus bas : le dessin appartient au musée Condé. Galiani écrivait le 11 février 1770 : « Je voudrais savoir les avis des personnes suivantes : Marmontel, le comte de Creutz, Thomas, le chevalier de Chastellux, le comte d'Albaret, Bernard, M. Turgot, et surtout d'Alainville, que j'estime le plus... »

quelque chambre lointaine, sous la garde de M^{lle} Drinville, qu'il faut introduire enfin à la bonne date, en octobre 1762. Elle ne venait point, comme on a dit, de chez la duchesse de Mazarin; elle achevait l'éducation de M^{lle} de la Noue, fille du lieutenant général de Meaux, fiancée à M. d'Armenonville, quand elle s'engagea à faire celle de M^{lle} d'Épinay. Elle y devait consacrer six années, moyennant 500 livres par année, soit au total 3,000 livres, qui lui seraient acquises en tout cas, même si ses soins, interrompus sans sa faute, n'avaient pas la durée prévue. Le mariage prématuré d'Angélique rendit le traité assez lourd; on l'aggrava, nous le verrons, d'une autre manière.

Le témoin le plus gênant des amours illicites de M^{me} d'Épinay, c'était M^{me} d'Esclavelles; d'autant plus qu'elle en était avertie, et que rien ne palliait l'offense pour la mère, ni le scandale pour la chrétienne. La Providence se chargea d'enlever la pauvre femme de ce milieu et de ce monde : elle mourut le 2 novembre. On l'inhuma dans l'église d'Épinay, en présence de son gendre, de son neveu La Briche et de deux amis, d'Holbach et Alixand de Maux, qualifiés secrétaires du roi (1). M^{me} d'Épinay aimait sa mère, mais non pas sans une nuance de dédain pour sa dévotion. M. de Bellegarde avait bien loué sa belle-sœur, dans son testament, en recommandant à ses enfants d'avoir pour elle « toute la reconnaissance qu'ils lui devaient, en raison des soins qu'elle avait pris d'eux, de respecter sa personne et ses avis, et de la regarder comme une seconde mère ». L'éloge est dans ce titre que nous avons refusé à M^{me} d'Épinay : c'était une mère. Elle avait soixante-dix ans quand elle mourut; elle s'appelait Florence comme sa fille, Angélique comme sa petite-fille.

M^{me} d'Épinay écrivit à Louis pour l'informer de la mort de sa grand'mère. Après un premier paragraphe d'attendrissement, on regrette de lire : « Ma fortune se trouve encore diminuée par la perte que je viens de faire. Je perds le secours de la pension qu'elle me laissait, et je me trouve chargée de 500 livres de rente de plus à payer tous les ans, par les legs qu'elle a faits par son testament. » Comptez qu'elle perdait 2,500 livres; il lui en restait 27,500, qu'elle conservera jusqu'en 1780. Sa lettre finissait par ces mots : « Votre deuil est de six mois. »

(1) Archives de ce village, registres paroissiaux, 3 novembre 1762.

Il semble que M. d'Épinay adopta ce délai pour lui-même. Bachaumont nous apprend qu'il célébra joyeusement la fin du semestre, le 6 mai 1763, en jouant la comédie chez les demoiselles Verrière. On donna *La Surprise de l'Amour*, de Marivaux, et *La Courtisane amoureuse*, de Colardeau. Dans la première pièce, M. d'Épinay représentait Hortensius; le valet était le président Salaberry. Francueil avait fait la musique de la seconde pièce; Linant soufflait. A la date du 7 mai, on trouve ce rapport dans le *Journal des Inspecteurs de police de M. de Sartine* (1) : « M. d'Épinay, ci-devant fermier général, le président Salaberry et M. de Francueil, demeurant à la Chaussée-d'Antin, ont soupé à la petite maison de Brissault, avec les demoiselles Dubuisson, Maisonville et Duplessis. » Ce sont les artistes de la veille, qui faussent compagnie aux demoiselles Verrière; il n'y a pas de plaisir sans variété, ni de bonne fête sans lendemain.

Cependant Louis ne pouvait se consoler des bas offices où l'on ravalait le fils d'un ancien fermier général. M^{me} d'Épinay perdait son temps à lui faire des discours dans le genre que Sedaine allait mettre à la mode, et dont voici l'échantillon : « Il n'y a qu'un sot préjugé qui puisse attacher à cela [à ce service de commis] de l'humiliation, et, ne vous y trompez pas, s'il y a une distance réelle entre la profession de négociant et la place de fermier général, elle est toute à l'avantage du négociant. » Et plus tard, quand on est sur le point de rappeler Louis de Bordeaux, pour le préparer à la robe : « D'ailleurs, vous n'êtes pas destiné à être commis d'un négociant; mon projet n'est même pas de vous laisser dans le commerce, non que je dédaigne cet état pour vous, mais, au contraire, parce que vous n'avez pas assez de talent pour vous y distinguer. » C'est à croire que M^{me} d'Épinay a eu quelque confiance des discours de M. Vanderk. Cependant, espérait-elle convaincre de son bonheur le pauvre garçon qui fut interrogé, sur l'histoire romaine et la syntaxe latine, par quelques-uns des plus beaux esprits du siècle, qui devait être magistrat, puis officier, et, entre temps, balayait le comptoir de M. Bethmann, à Bordeaux? On dut le faire revenir à la fin de janvier 1764, après dix-sept mois d'épreuve.

M^{me} d'Épinay lui avait écrit en lui apprenant la mort de sa

(1) Bibl. nat., Mss. F. Fr. 11359.

grand'mère : « J'ai perdu toute ma consolation et toute la douceur de ma vie. Je n'ai plus que vous pour me tenir lieu de tout. » Nouvelle occasion de juger combien il y a loin, chez elle, de la phrase au sentiment. Elle se livre à cette effusion envers le fils qu'elle a relégué à cent cinquante lieues de Paris, et qu'elle voudrait, quand il y reviendra, faire repartir immédiatement pour Francfort; mais elle fut obligée, cette fois, de céder à l'opposition de son mari, soutenu par ses parents. Elle prépare donc la rentrée de l'enfant qu'elle n'a pas embrassé depuis si longtemps, et elle lui donne, entre autres instructions, celle-ci : « Vous descendrez chez moi, où vous resterez vingt-quatre heures. » Voilà le temps qu'elle laisse aux douceurs du revoir! Louis étudiera le droit je ne sais où, et il n'en sera plus question avant son établissement dans la province reculée où un mariage va fixer sa sœur.

Cette jeune fille, alors âgée de quatorze ans et demi, épousa, le 10 mars 1764, le vicomte Dominique de Belsunce, seigneur de Méharin en Navarre (1). Il était riche, mais non plus très jeune; né le 4 juin 1727, il avait environ trente-sept ans. Aide-major au régiment de Flandre-infanterie, chevalier de Saint-Louis, une pension de 3,000 livres lui fut accordée, le 12 novembre 1763, sur les appointements du gouvernement de Belle-Isle, et, en même temps, une commission de colonel. Son frère aîné, le vicomte de Belsunce, lieutenant général, gouverneur de Belle-Isle, venait de mourir, le 4 août, au retour de Saint-Domingue. Il lui succéda comme grand bailli du pays de Mixe, et quitta le service actif en se mariant, laissant la réputation d'un « bon soldat, officier fort ordinaire (2) ». A la suite d'une blessure, il avait subi l'opération du trépan, et il en avait

(1) Il y avait en Navarre, il y a encore dans les Basses-Pyrénées deux châteaux de Belsunce (« nid de noirs », en langue basque) : l'un, situé à Ayherre, dans le canton de la Bastide-Clairence, l'autre à Méharin, dans le canton d'Hasparren.

La maison de Belsunce, fort ancienne, avait l'office héréditaire, sinon de droit, du moins de fait, de bailli royal de Mixe, et possédait le droit d'entrée aux états de Navarre. La branche aînée a habité d'abord le château d'Ayherre, puis celui de Méharin, au commencement du xvii^e siècle, après le mariage d'Armand de Belsunce avec Marie, fille et unique héritière de Bertrand, vicomte de Méharin. Des branches cadettes s'établirent en divers lieux d'alentour. (L'abbé P. Haristoy, *Recherches historiques sur le pays basque*. Bayonne et Paris, 1883, in-8°, p. 324 et suivantes. — A. de Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn*. Paris, 1889, 2 vol. in-8°.)

(2) Archives du ministère de la Guerre.

conservé, avec de violentes douleurs de tête, sans doute quelque faiblesse cérébrale (1). Angélique alla s'enfuir, avec lui, dans un pays sauvage, où Grimm, vingt ans plus tard, ne voulut pas admettre qu'elle emmenât sa propre fille. Il était difficile de trouver un époux plus lointain que ce gentilhomme, au moins très dépourvu de lettres (2). On lui compta une dot de 180,000 livres, fournie par M^{me} d'Épinay jusqu'à concurrence de 30,000 livres : soit 10,000 en argent, et 20,000 représentées par deux maisons de Valenciennes qui lui avaient été données en dot à elle-même. L'oncle de Preux, au temps du mariage de M^{me} de Lucé, avait eu cette boutade : « Autre sottise que j'oubliais : marier une fille de quinze ans à un homme de quarante ! » M^{me} d'Épinay a cité le trait complaisamment ; qu'elle le souffre à son tour !

Le mariage d'Angélique lui fut une occasion de règlement de comptes avec son mari, qui n'alla pas sans explications vives et nombreuses écritures. Voyez le *Mémoire donné à ma famille en juin 1764*, et qui ne fut pas le seul (3). La querelle eut pour origine la prétention de M. d'Épinay de faire supporter à sa femme la moitié de la dépense de leur fils. Elle offre une contribution de 1,200 livres, avec arguments à l'appui, qui font voir son administration sous un triste jour. Elle allègue sans vergogne le dérangement récent de sa fortune, auquel elle oppose le meilleur état où « les soins et les bontés de M. de July » ont mis celle de son mari. « Les dépenses forcées, dit-elle, d'un premier établissement à la Briche, celles de mes enfants, celles que m'a coûtées le mariage de ma fille ont diminué mon revenu, et porté mes dettes à une somme effrayante pour ma situation... M. d'Épinay me laissait, à la vérité, l'habitation de la Briche sans loyer, mais aussi sans meubles, sans valeur, et c'est là la source du dérangement de mes affaires ; les dépenses indispensables qu'il a fallu faire, et dont je n'ai retiré aucun profit, y ont porté le désordre dès le commencement. » Le lecteur a été prévenu de l'excès des dépenses faites à la cam-

(1) *Erinnerungen einer Urgrossmutter, Katharina Freifrau von Bechtolsheim, geb. Gräfin Bueil (1787-1825)*. Berlin, F. Fontané et C^o, 1902, in-8^o, p. 66.

(2) Ne fut-il pas présenté aux d'Épinay par le président Salaberry, dont la famille eut pour berceau une terre très voisine de Méharin ?

(3) Bibl. nat., Mss. Nouv. acq. F. Fr. 4071.

pagne, tandis qu'on affichait la ruine dans la plaine Monceaux; c'était le commencement des désordres personnels de M^{me} d'Épinay. Elle en fait l'aveu réitéré : « On verra [dans son mémoire] que la Briche a été une des principales causes de mon dérangement; que j'y ai mis beaucoup d'argent relativement à mes forces, que je n'en ai rien retiré, pas même le peu de légumes qu'il me faut pour ma table, et, ce qu'on n'y verra pas, c'est que l'inondation de cet hiver m'a enlevé en grande partie la jouissance du potager cette année. »

Voici le chapitre des enfants, dont elle avait assumé entièrement les frais : « J'ai été ainsi chargée, dit-elle, de mes enfants vingt-deux mois, pendant lesquels je puis prouver avoir dépensé, pour leur entretien, éducation, instruction, etc., 11,800 livres, dont il me reste 8,000 à payer. M. d'Épinay, pendant ces vingt-deux mois, n'a contribué à cet objet que pour 1,800 livres. » Finalement, pour ces causes et d'autres, elle lui réclame 20,000 livres. Il y a là un retournement de situation qui donne à M. d'Épinay l'avantage : il exigera donc à l'avenir un loyer pour la Briche, et, avec une merveilleuse autorité dans un pareil rôle, il conseille à sa femme des économies ! Elle, humiliée et irritée, aime mieux renoncer à la campagne, quoique ce soit le plus grand sacrifice qu'elle puisse faire des intérêts de sa santé et des agréments de sa vie. Mais quoi ! mettre bas son équipage ! — J'avais annoncé qu'elle ne s'en déferait pas, malgré la lettre au tuteur. — Donner congé de son appartement à Paris ! « On voit bien, s'écrie-t-elle, que M. d'Épinay n'a pas senti les fluxions que j'ai gagnées à la Briche, tous les ans, à l'arrière-saison, et qui m'ont fait souffrir le martyre, tout l'hiver dernier. Un moment de réflexion suffirait pour le faire rougir de sa dureté. » Bref, elle ne renonça ni à l'équipage, ni à l'appartement, ni même à la Briche, où elle n'eut d'autres charges que les gages du jardinier, — 600 livres, — ce qu'elle trouvait déjà fort lourd. Et croirait-on que, à peine la querelle apaisée, comme si l'argent n'avait pas été suffisamment gaspillé pour l'éducation des enfants, M^{me} d'Épinay fit donation d'une rente viagère de 300 livres à M^{lle} Drinville, « par une reconnaissance particulière des obligations » qu'elle lui avait « de la sagesse des conseils donnés à sa fille » ? Voilà recommencée, dans des conditions où elle était moins excusable, la faute commise jadis à l'égard du

précepteur (1). Une conclusion s'impose déjà, qu'on verra, par la suite, abondamment confirmée : le mari et la femme étaient du même sang, l'un fou, l'autre désordonnée ; au premier, un tuteur s'imposait, la seconde méritait un conseil.

Leurs rapports restèrent ce qu'ils étaient avant les débats pénibles que nous venons de voir agiter. Ils vivaient séparés, bien entendu, et chacun à sa guise, mais consentant à se rejoindre quand un devoir mondain exigeait qu'ils fissent encore figure d'époux. C'est ainsi que le couple se reforma pour répondre à une invitation collective à la Chevrette, pendant l'été de 1764.

Un premier locataire n'avait fait qu'y passer : Boullongne de Préninville, fermier général, parent du contrôleur général, un ami de Dufort, qui l'attira dans le voisinage de Saint-Leu (2). « Notre société, dit celui-ci, s'établit à la Chevrette. Nos comédies se transportèrent sur un plus grand théâtre : celui de M. d'Épinay... Bacquencourt et presque tous, nous y fûmes jouer... Nous y passâmes des jours délicieux. » Puis cette petite phrase termine la campagne (3) : « Mais M. de Préninville, voyant où les dépenses l'entraînaient, força sa femme d'enrayer. » Dufort aussi connaîtra cette résipiscence opportune. Après les étés de 1762 et de 1763, il fallut céder « la superbe orangerie » de M. d'Épinay et le reste à une famille, — je dirais presque une troupe, — capable de mettre un plus haut prix à ses succès, aux Savalette de Magnanville (4).

Charles-Pierre Savalette de Magnanville fut, après une carrière administrative sur laquelle je glisse, garde du Trésor royal ; fonction où il succéda à son père en 1756, et qu'il délaissa, trente ans après, à son fils et survivancier, Savalette de Langes. La malignité du temps ne se faisait pas faute de

(1) Nous aurons lieu de revenir sur cette donation, qui fut l'occasion d'un intéressant procès. En attendant, la rente de M^{lle} Drinville lui est régulièrement assignée sur la part de 90,000 livres qui continue d'appartenir à M^{me} d'Épinay, dans la place du fermier général Tronchin. (Acte du 5 octobre 1764.)

(2) *Mémoires*, I, 237.

(3) *Le Château de Leumont*, p. 80. Je ne sais pourquoi cette phrase a été omise par l'éditeur des *Mémoires* ; elle est pourtant très intéressante, au point de vue de Dufort même, victime, lui aussi plus tard, de la crise où aboutissait le train de ces forcenés amateurs de plaisir.

(4) J'emprunterai les renseignements qui vont suivre aux séries généalogiques du cabinet des titres de la Bibliothèque nationale et aux archives de Deuil.

remonter, dans sa généalogie, jusqu'à un grand-père, notaire au Châtelet, ancien échevin de la ville de Paris, capitoul de celle de Toulouse, et à un arrière-grand-père, moutardier rue de la Truanderie. Ni les seigneuries, ni les nobles alliances ne manquèrent, toutefois, à la génération à laquelle appartient notre Magnanville. Il eut deux frères : Marie-Joseph de Buchelay, fermier général, grand collectionneur (1), et Guillaume Savalette, « bourgeois noble et receveur général des fermes de Perpignan » ; et trois sœurs : M^{mes} de Courteilles, Grimod du Fort et la comtesse de Revel, demeurée veuve fort jeune de François de Broglie, qui périt à Rosbach. Lui-même, pourvu de belles terres aux environs de Mantes, — parmi lesquelles Magnanville, — épousa, en 1744, la fille du comte de Choin, grand bailli de la noblesse en Bresse, et gouverneur pour le roi de la ville de Bourg. Il en eut trois enfants : un fils, déjà nommé, et deux filles, mariées, l'une en 1766 à Dupleix de Pernan, frère de Bacquencourt, l'autre en 1767 à Thiroux de Gervillier. Son cercle de famille s'ouvrit à deux nièces, les filles, demeurées orphelines, de son frère Guillaume : Geneviève, la future marquise de Gléon (2), et Marie-Rose, qu'on verra marier, à la Chevrette, quelque dix ans plus tard. Les soirées dont nous parlerons donnèrent à cette famille une véritable célébrité ; les gazettes s'en occupèrent, pour distribuer, à ce propos, des prix de beauté, de grâce ou d'esprit. Les favorites furent la marquise de Gléon, la comtesse de Revel, M^{me} de Pernan et M^{lle} Savalette ; le succès des deux sœurs du Roussillon fut hors de pair dans la comédie.

Mais nous n'en sommes pas encore là. M. de Magnanville vient de louer la Chevrette et s'installe ; il prend à sa charge des réparations, très nécessaires semble-t-il, et des embellissements même. Suivant la mode du jour, il fait transformer le parc en jardin anglais. M. et M^{me} d'Épinay furent invités à dîner, pour juger de la beauté des changements, et ne se refusèrent pas — c'est la circonstance annoncée — à y paraître ensemble. Au cours de la visite, on leur demanda la réparation

(1) Son portrait est dans les Carmontelle de Chantilly. Voyez *Les Portraits*, p. 330.

(2) *Ibid.*, p. 192. Elle épousa, en 1748, Jean de Gléon, qui ne fut marquis qu'en 1757.

ou l'enlèvement de statues qui avaient été détériorées, et n'étaient plus en harmonie avec le style de leur nouveau cadre. M. d'Épinay voulut prendre le temps de réfléchir, et, le lendemain, il envoyait, en une pièce de vers spirituellement troussée, un ordre d'exil à l'Ermitage, qui frappa, sans doute, la Galatée même.

Je n'ai vu raconter nulle part la suite de l'histoire de M^{me} de Lucé : on l'abandonne vers 1753, après ce séjour au château d'Épinay où elle retrouva la raison et son mari, où l'isolement et une grossesse la guérissent. M^{me} d'Épinay, plus tard, la vit peu, en raison de son éloignement; elle se plaint de ne pas en avoir reçu de visites à l'époque de ses malheurs. M. de Lucé continuait une brillante carrière administrative : de l'intendance du Hainaut, il était passé à celle d'Alsace, une des plus recherchées, et qui mettait un homme en vue. D'Argenson (1) dit qu'il fut question de lui, en 1756, pour la place de contrôleur général. Il avait la confiance de M. de Bellegarde, qui le nomma son exécuteur testamentaire, et celle de son frère Lalive de Sucy, qui le recommanda à ses propres fils comme un homme de bon conseil et d'amitié sûre. M^{me} d'Épinay n'a jamais rien dit des mérites de ses beaux-frères, qui étaient réels. Celui-ci vit sa carrière prématurément interrompue : conseiller d'État depuis 1761, il mourut, le 24 septembre 1764, dans sa terre du Maine, laissant un fils et trois filles mineurs, et ses propres affaires moins ordonnées que celles de sa province. « C'est ici où commencent les malheurs de M^{me} de Lucé », lit-on dans un mémoire que j'analyserai brièvement (2).

Son mari, sans doute, avait cru au parfait rétablissement de son état mental, car, dans son testament, où il mit la main deux fois, la seconde à peu d'intervalle de sa mort, il exprimait le désir qu'elle fût tutrice de leurs enfants, l'engageant à prendre l'avis d'un avocat et d'un notaire qu'il désignait, s'en rapportant, au surplus, « à sa prudence ». Mais ses frères, dont elle

(1) *Mémoires*, II, 288; VII, 103, 160, 220. Il le préférerait à ses concurrents, MM. de Saint-Priest, Berryer, Silhouette, comme un homme de bon esprit, sage, humain, un peu intrigant sans doute, mais ayant étudié la finance en bon lieu.

(2) *Plaidoyer pour M. le vicomte et M^{me} la vicomtesse de la Chastre...* Paris, chez P.-G. Simon, 1770, in-4^o, 79 pages. Ce plaidoyer est signé par Darigrand, avocat, et Hennequin, procureur. — Nous n'avons pas le dire des adversaires.

accuse « la haine inconcevable », ne l'entendirent pas ainsi ; ils la menacèrent d'une interdiction totale, si elle ne souscrivait une requête au lieutenant civil, où, exposant qu'elle était incapable de gérer ses biens, elle demanderait qu'il lui fût nommé un conseil. Intimidée, à bout de résistance, elle signa, et partit pour Lucé, « à dessein d'y ensevelir sa honte, ses regrets et sa douleur ». Mais elle ignorait que la retraite la plus profonde ne la mettrait pas à l'abri de la calomnie, ni des espions domestiques qui l'entouraient ; on l'accusa de vouloir contracter un mariage inégal, et les propos les plus affreux circulèrent à Paris sur ses mœurs et sur l'état de son esprit. Elle y accourut pour se faire voir et juger. Le lendemain de son arrivée, le 1^{er} juin 1765, à minuit, un officier de police l'enleva, pour la conduire chez les Bénédictines de Conflans, un couvent où l'on enfermait les folles. A trois mois de là, le 29 août, à minuit encore ; on lui fit signer la procuration nécessaire pour consentir l'abandon de tous ses biens à ses enfants ; le 30, leur tuteur fut autorisé à l'accepter ; le 31, l'acte fut passé ; et, dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre (que d'heures sombres !), la prisonnière se vit ouvrir les portes du couvent. Nouvelle retraite dans la terre de Lucé. On continue à l'y traiter d'une façon outrageante. Elle prend alors la résolution de se remarier. Après une fuite éperdue, à laquelle l'oblige la crainte de nouvelles violences, elle parvient à réaliser son union avec le vicomte de la Chastre, le 20 août 1767. Claude, dit le vicomte de la Chastre, cadet des seigneurs de Brouillebaut et de Paray, était d'une maison illustre. Le mariage n'était point inégal au sens où on le craignait ; mais le mari avait six ans de moins que sa femme. M^{me} de la Chastre eut un fils en 1769. Forte du soutien de son mari, elle entreprit de faire annuler, comme vicié par la violence, l'acte du 31 août 1765, où on lui avait arraché l'abandon de ses biens. Je ne pousse pas plus avant ; il me suffit d'avoir répondu à l'étonnement que quelques historiens ont manifesté, rencontrant le vicomte de la Chastre qualifié beau-frère de M. d'Épinay (1).

(1) M^{me} de la Chastre a présenté son mari en ces termes : « Il est homme de condition ; la nature l'a doué des qualités du cœur et d'une figure assez agréable ; il était plus jeune que moi. »

Il ne faut pas le confondre avec Claude-Louis de la Chastre, dit le comte de

Revenons à sa belle-sœur. Le 4 janvier 1765, il lui naît un premier petit-fils, en Navarre, Denis-Joseph-Henri de Belsunce; un second, Jean-Antoine, le 23 février 1766. En 1765, installation du fameux médecin genevois Tronchin à Paris, et succès retentissant du *Philosophe sans le savoir* : deux sujets de joie pour M^{me} d'Épinay, qui aima toujours orner son intimité de figures célèbres. L'année 1767 vit, avec le mariage de M^{me} de Lucé, celui de Sedaine.

L'auteur avait multiplié ses relations dans la vallée de Montmorency. Il fut associé aux représentations de la Chevrette, pendant le séjour des Préninville; les Magnanville ne furent pas moins heureux de l'y retenir. La vente de Saint-Leu, le départ de Dufort pour Cheverny, en 1765, ne changèrent rien à son goût pour ces campagnes. La gloire du *Déserteur* — la chose est connue — commença à la Briche. Là, comme ailleurs, les grands intérêts du moment étaient l'opéra-comique et les proverbes. M^{me} d'Épinay s'essayait à composer pour le théâtre relevé chez elle; mais il lui fallait un collaborateur, et l'abbé Galiani, sur lequel elle avait jeté son dévolu pour ce rôle, s'y dérobaient autant qu'il le pouvait. Le bruit de ces plaisirs alla jusqu'à Ferney, et fit écrire à Voltaire, le 20 novembre 1767 : « Ma belle philosophe a donc aussi chez elle un petit théâtre... C'est assurément le plaisir le plus noble, le plus utile, le plus digne de la bonne compagnie qu'on puisse se donner à la campagne. » Sedaine n'y allait point seul depuis le commencement de l'été; il venait de se marier, avons-nous dit. Il le fit dans des circonstances fort délicates, où les mauvaises langues, après Bachaumont, trouvèrent trop facilement à gloser. Dufort, qui lui est une utile caution devant la postérité, termine le récit de l'affaire par ces mots (1) : « Sedaine se consolait avec une femme excellente; elle vivait dans la meilleure compagnie, y était aimée, estimée et considérée... » Auprès de M^{me} d'Épinay aussi, elle gagna son procès, et elle lui fut attachée par des liens que la mort seule rompit.

Nançay, marquis, puis duc de la Chastre, maréchal de camp en 1788, attaché à Louis XVIII pendant toute l'émigration. Le second mari de M^{me} de Lucé, capitaine au régiment de Cambrésis en 1768, quitta le service en 1770, avec l'assurance de la croix de Saint-Louis pour retraite, et ayant peu marqué dans la carrière. (Archives du ministère de la Guerre.)

(1) *Mémoires*, I, 362.

Pendant ce temps-là, M^{me} d'Épinay, qui n'avait pas besoin d'être encouragée au désir de briller et de plaire, reléguait sa famille à un plan très lointain. Louis achevait, je ne sais où, ses études de droit. Une idée admirable fut de l'envoyer rejoindre sa sœur à la frontière d'Espagne ; on lui achèterait une charge de conseiller à Pau, qui n'est pas distant de plus d'une quinzaine de lieues de Méharin. Et ainsi fut fait : il y va recommencer à se charger de dettes, et se rendre impossible avant deux ans. Quel magistrat que « ce fils de M. d'Épinay » ! ainsi que l'appelle Galiani. Ce sera, toute sa vie, à tout âge, en toute condition, en tout lieu, un dissipateur comme son père ; avec cette nuance qu'il a plus de goût pour le jeu, et M. d'Épinay pour les femmes. Par malheur, un bon conseil vint, alors, à manquer à cette famille de si peu de sens ; Jully achevait presque de rétablir la fortune de son frère, quand il sentit les premières atteintes d'un trouble mental qui le força de renoncer à tout souci d'affaires. Le meilleur des Lalive était sur le chemin de la folie.

J'imagine que la pauvre M^{me} d'Épinay éprouva elle-même les effets d'un manque de direction plus absolu. La gêne est désormais chez elle, la tourmente et l'humilie, et lui fait perdre, à l'occasion, une certaine fleur de probité. Elle paye mal ses domestiques ; elle va relancer, au bout de quatre ans, l'ancienne institutrice de sa fille, pour lui emprunter jusqu'à de petites sommes. En 1769, comme un orage dans un ciel serein, une crise éclate, dont on s'est demandé avec étonnement la cause ; et pourtant la réponse est claire, dans ces quatre lignes d'une lettre du 4 octobre à Galiani : « J'ai des enfants, des dettes, d'anciens domestiques, qu'il faut pouvoir récompenser. » Les enfants et les domestiques étaient les charges prévues d'un budget très suffisant. Pourquoi des dettes ? — La fin de l'aveu renferme le mot essentiel : « L'équité veut que je me réduise au strict nécessaire ; mais je ne vous cache pas que cette réforme me coûte infiniment. » Elle ne sait donc pas encore se réduire au nécessaire, malgré les inspirations de « l'équité » ? On sent, d'ailleurs, ce que le mot a d'impropre ; elle faisait grief à l'honnêteté même. Elle ne prend jamais que des demi-partis : elle louera la Briche, à cette heure ; mais elle gardera son équipage, et les réceptions ne chômeront pas.

C'est un désastre. Bah! divertissons-nous, ou, tout au moins, divertissons, un instant, l'abbé par quelques folies :

Comment, je n'aurai pas un instant à moi! Toujours des inquiétudes, des affaires, des... etc. Oh! la sotte vie que la mienne! Mon gendre est là qui a mal aux dents. Oh! comme il souffre! Il fait une grimace de possédé. Sa femme a la colique, Ragot a des convulsions, Rosette aboye à me fendre la tête. Je veux écrire; point! c'est une visite : une femme que je n'ai jamais vue; elle vient voir la maison. Elle est à louer, ma maison : il faut bien qu'on la vienne voir. Cette femme est une tatillonne, une bavarde. [Suit le bavardage finissant par ce trait] : « Et les meubles? Reste-t-elle meublée? — Madame, il faut acheter le canal, et l'on pêche les meubles tous les trois ans. » En vérité, j'ai dit comme cela, tant j'étais ahurie de ses questions et de ses étourderies.

Enfin vient un mot de crève-cœur, qui repose de ce rire forcé. La chercheuse d'esprit se tient, dit-elle, « à quatre pour ne pas pleurer ». Oh! le peu de larmes répandu parmi tant de pages!

Les sujets en abondent dans sa vie, comme dans toute autre. Ce gendre, dont elle raille la grimace, est venu l'entretenir, sans doute, des mesures à prendre contre son fils, car il a fait cent sottises. On l'oblige à signer sa démission, et une lettre de cachet va permettre d'enfermer M. le conseiller aux bastilles de Bordeaux, où il demeurera près de deux ans. M^{me} d'Épinay passe sous silence l'amertume des délibérations où ce coup de rigueur fut résolu. A peine a-t-elle laissé entrevoir ses peines, qu'elle y cherche des dédommagements. L'amitié des philosophes est le premier; puis, voici le second : « Il m'est arrivé, du fond des Pyrénées, une mienne petite-fille de deux ans, qui est une originale petite créature. » C'est Marie-Renée-Thérèse-Émilie de Belsunce, à qui l'amitié de sa grand'mère et celle de Grimm donneront, un jour, quelque renommée; elle est la dernière enfant de la vicomtesse, née à Méharin le 20 février 1768. « Elle est noire comme une taupe, elle est d'une gravité espagnole, d'une sauvagerie vraiment huronne; avec cela, les plus beaux yeux du monde, et de certaines grâces naturelles, un mélange de bonté, de sérénité, dans toute sa personne, très marquée et bien singulière pour son âge. Je parie qu'elle aura du caractère. » Cela est, en effet, singulier à dix-neuf mois et demi; mais, où la lanterne n'est pas allumée, les uns ne voient rien, les autres tout ce qu'ils veulent : « Allons! voilà qui est dit; demain, je l'enlève à

sa mère..., et nous verrons, une fois, un enfant qui n'est ni contraint, ni gêné; ce sera le premier exemple dans Paris. » Ainsi, ce qui paraissait un élan du cœur de l'aïeule dégénère en vanité. Tout Paris sera convié à suivre son éducation d'Émilie; elle pense balancer le succès d'*Émile*. Rousseau a beau être devenu un ennemi; elle a chassé l'homme, mais conservé l'idole.

Cependant la Briche ne fut pas louée en 1769, et nous assistons, un an plus tard, aux véritables adieux, toujours dans la même note de gaieté pitoyable : « 20 octobre 1770. — Il n'est rien de pareil à mon aventure de la semaine dernière; elle est si désastreuse, qu'il en faut mourir de rire. Je reçois, le matin, un avis que, par la faute de mon notaire, par sa négligence enfin, je me trouve forcée à faire un remboursement de 10,000 livres, sur lequel je ne comptais pas, et dont je n'ai pas le premier sol; et cela sous huit jours. Je fais mettre mes chevaux, et je pars pour Paris, pour trouver la chose impossible. » Puis vient l'histoire qui veut être à mourir de rire, et dont je craindrais d'ennuyer le lecteur. Ces seuls mots sont dits avec quelque sérieux : « Je retourne demain à Paris; mes réparations sont finies, et je dis adieu à la Briche sans miséricorde et sans retour. Elle est louée pour neuf ans, sans clauses, et, dans neuf ans, qui sait si je serai au monde? » Faux départ; elle est chassée de sa nouvelle demeure — rue Sainte-Anne — par l'odeur de la peinture. Elle date sa lettre suivante au même correspondant : « A la Briche, à Paris, sur le chemin, partout où je trouve une plume et de l'encre, depuis le 3 novembre 1770 jusqu'au 10, que la lettre partira. » Elle l'écrit, un instant, sur un damier où, la veille, le marquis de Croismare a perdu une partie d'échecs. Parmi le branle-bas du départ, on jouait, dans son salon, sans tables, presque sans sièges. Il souffle par là un vent de Bohême. Si enclin que Galiani soit à la gaieté, il trouve, en pareilles circonstances, celle de son amie un peu forte : « Vous voudriez me faire rire sur vos infortunes : cela est impossible aux absents. Les éloignés ne voient que les choses, et jamais la couleur des choses. » Elle allait tenir un bureau d'esprit, dans le proche voisinage de celui que la mort ferma, l'année suivante, aux Filles-Saint-Thomas (1).

(1) Galiani lui adressait une lettre, le 17 juillet 1769 : « Rue Sainte-Anne, passé

M^{me} d'Épinay a laissé, dans la vallée de Montmorency, des amis auxquels elle n'a pas fait l'honneur de les nommer, sans doute parce que leur rôle, dans son cercle, fut sans gloire. Carmontelle va nous faire connaître quelques-unes de ces figures de second plan, sa galerie étant, comme on sait, assez facilement ouverte. Nous l'avons vu, à la Chevrette, le crayon à la main, par un beau soir de l'automne de 1760. Nul doute qu'il n'ait pris quelque habitude avec le monde de la vallée, et que la Briche, après la Chevrette, n'ait été un de ses centres préférés (1). Déjà, le lecteur a entendu parler des portraits de M^{me} d'Épinay, de Grimm, de M^{me} d'Esclavelles, de Linant et du curé de Deuil. Joignons-y d'autres figures de la famille : M. d'Épinay, Angélique, deux fois dessinée, — fillette d'abord, en petite bergère, puis vicomtesse de Belsunce, — les d'Houdetot, Jully, la marquise de Roncherolles et ses enfants, la comtesse Tardieu de Maleissye, — dame de Maugarny à Margency, une cousine moins connue ; — puis l'intimité fameuse : les Diderot, les d'Holbach, les Croismare, les Valori, les Saurin, les Gatti. Je viens à des noms plus obscurs, et que le crayon de Carmontelle signale le premier dans l'entourage de M^{me} d'Épinay : les Pallu, les de Maux, les de Prunevaux, les d'Alençon, les Petit des Landes, la nombreuse famille de M^{me} Herbert, à laquelle on peut joindre les Cassini.

M^{me} Pallu devait être la femme de l'ancien seigneur de la Barre, Bertrand-René, l'intendant de Lyon nommé plus haut.

Jacques Alixand de Maux — dont le nom est faussement

la rue Neuve-des-Petits-Champs, la seconde porte cochère à droite, au premier. » C'est aujourd'hui le numéro 71. (*Lettres*, I, 15.) Elle se domiciliait rue Neuve-des-Petits-Champs dans l'acte de donation à M^{lle} Drinville, le 5 octobre 1764.

(1) Voyez, pour les noms qui vont suivre, l'ouvrage de M. Gruyer, déjà cité (*Chantilly, les Portraits de Carmontelle*), qui a une bonne table alphabétique, et, aux Archives de Chantilly : de Ledans, *Appel nominal des portraits composant le recueil de feu M. de Carmontel* [sic]. La collection de M. de Ledans comprenait des portraits qu'on ne retrouve pas à Chantilly, notamment et selon l'ordre de mes citations, ceux de M. d'Épinay (n^o 566), M. et M^{me} d'Houdetot (n^{os} 553, 554), M^{me} de Roncherolles et ses enfants (n^{os} 212-215), Saurin (n^o 170), M^{me} de Bréget (n^{os} 125, 478, 570, 633), M^{me} de Marcenay (n^o 571), M^{me} de Lacombe (n^o 572), M^{me} de Cassini (n^o 479), M^{me} de Montullé (n^o 634), Turpin de Crissé (n^{os} 597-601).

Je ferai remarquer que M^{me} de Lacombe, sous le n^o 572, est faussement nommée, par Ledans, « M^{me} de Lorme ». Celle-ci figure, exactement désignée, sous le n^o 105 de la collection de Ledans, et sous le n^o 291 du catalogue de M. Gruyer.

écrit partout de Meaux — était un secrétaire du roi, reçu dans ces fonctions, en 1757, après avoir tenu un emploi dans les fermes générales. Sa signature se trouve deux fois dans les registres d'Épinay : en 1762, comme témoin de l'inhumation de M^{me} d'Esclavelles ; en 1767, comme parrain, avec la dame du lieu pour marraine, de l'enfant d'un jardinier. Sa femme était très connue dans le monde des artistes : « Cette dame de Maux, dit Collé, est la fille du comédien Dufresne et de M^{lle} Seine, célèbres acteurs dont on se souviendra longtemps (1). Cette femme, avec la figure la plus aimable, aurait eu du talent pour le théâtre, si on l'eût destinée à cette profession ; mais elle a été mariée par le duc de Nevers à un sous-fermier, qui, je pense, est à son aise ; cela vaut mieux pour elle que d'être comédienne. » Collé la qualifie habituellement de « divine » ; quelque comédienne, à toutes les époques, s'est vue flatter de la même hyperbole. Carmontelle a représenté M^{me} de Maux répétant un rôle d'opéra-comique, sous la direction de l'artiste Saint-Quentin. Sa fille y figure avec elle : celle-ci s'appellera M^{me} de Prunevaux ; elle échauffera fort le cœur et la bile de Diderot, à propos des préférences qu'elle accordait au chevalier de Foissy (2). M^{me} de Maux paraît avoir été extrêmement liée avec M^{me} d'Épinay. Un autre dessin la représente — de dos — s'approchant de son amie pour lui parler à l'oreille. M. de Ledans a écrit au bas les premiers mots de la confidence supposée, et qui étaient peut-être la raillerie d'une phrase trop souvent répétée : « Écoutez donc que je vous dise... »

Du même monde, sans doute, était M^{me} d'Alençon, dessinée par Carmontelle, seule, et avec M^{me} de Bréget. L'intimité établie par ce rapprochement nous détournera de l'identifier, comme on a fait, avec une comtesse de Lorraine. Il y a la plus grande analogie entre la carrière de son mari, Charles Loyson, qui se donna

(1) Abraham-Alexis Quinault, dit Dufresne, épousa, vers 1726, Catherine-Jeanne Dupré de Seine. L'un avait débuté à la Comédie-Française en 1712, l'autre en 1725.

(2) Fut-elle mariée à un Foullé de Prunevaux ? Cette famille était originaire du Nivernais, ainsi que les Alixand de Maux ; mais La Chenaye la présente comme éteinte, en la personne de Charles-Nicolas, conseiller au Grand Conseil, qui mourut en 1703, ne laissant que des filles.

Voyez les *Œuvres de Diderot*, V, 263 ; IX, 50 ; XVII, 330, 333 ; XX, 46, 47, 49, 25. — *Correspondance littéraire*, V, 348, 392. — Sedaine a adressé à M^{me} de Prunevaux une charade rimée : *ibid.*, IX, 46.

du d'Alençon, et celle de M. de Maux. Loyson, intéressé dans les affaires du roi, receveur du grenier à sel de Meaux, acheta une charge de secrétaire du roi, en 1760. Il avait épousé, en 1751, M^{lle} Gonnet, fille d'un intéressé dans les affaires du roi, celle qui, selon toutes probabilités, servit de modèle à Carmontelle.



M^{me} D'ÉPINAY et M^{me} DE MAUX.

Les Petit des Landes sont d'une dynastie de correcteurs à la Chambre des comptes, des voisins, possesseurs du château de la Terrasse à Saint-Prix. Il y a là, à la fin de l'ancien régime : un oncle Antoine-César, son neveu Charles-Jean, et ses deux nièces, l'une mariée au président à la Cour des monnaies Chantier de Brainville, l'autre à Henri-Melchior, baron de Vaux, un maître des Comptes. C'est cette dernière qui représente sa famille dans la collection de l'artiste (1).

Carmontelle a pu, à la vérité, la dessiner à Saint-Prix, où il est certain qu'il est venu au temps de M^{me} Herbert. Celle-ci, Marie Moutade de son nom de famille, avait épousé Claude-Jacques Herbert, fermier des carrosses de Bordeaux, économiste distingué, qui se suicida, dans des circonstances rapportées par la *Correspondance littéraire*, sous la date du 1^{er} mars 1758. Malgré les embarras d'argent qui le poussèrent à ce désespoir, il n'en laissa pas moins sa veuve en état d'acquérir une maison de campagne à Soisy et, sous le nom d'un de ses gendres, M. de Bréget, la seigneurie de Saint-Prix, qu'elle garda de 1766

(1) Auguste Rey, *Notes sur mon village : le Château de la Terrasse et le Fief de Maubuisson, à Saint-Prix*. Paris, 1888, in-8°, p. 58.

à 1772 (1). Elle eut, outre M^{me} de Bréget, deux filles, M^{mes} de Marcenay et de Lacombe. Carmontelle en a composé un groupe qu'on appelait, au dire de Ledans, « les Grâces du tiers état », par opposition aux « Grâces de la noblesse », figurées par M^{mes} de Blot, de Brionne et d'Egmont (2). Joseph-Philippe de Bréget, baron du Saint-Empire, et, vers la fin de sa carrière, mestre de camp de dragons, lieutenant des gardes du corps de Monsieur, vendit Saint-Prix, en 1772, à la comtesse de Montboissier-Beaufort-Canillac, — encore un personnage de la galerie que nous parcourons, — et acheta, à Épinay, une autre terre, érigée en fief en 1779 (3). Carmontelle a reproduit avec complaisance les traits de M^{me} de Bréget, dans cinq groupes, où elle est associée, entre autres, à M^{mes} de Cassini et de Montullé, dont nous allons parler (4). A propos des « Grâces du tiers état », M. de Ledans a ce mot indiscret : « Carmontelle aimait la maman. » Impossible de juger des charmes de M^{me} Herbert, fort douteux dans la personne mûre qui a place au musée Condé. Les Cassini habitaient alors, à Franconville, la propriété qui deviendra magnifique et célèbre entre les mains du comte d'Albon. Le portrait de Dominique-Joseph a été conservé ; il était le petit-fils du fameux astronome. Officier, quant à lui, dans les gardes du corps du roi, il passait pour un mari complaisant au comte de Maillebois. La mère de M. de Bréget était une Cassini.

Un mot rapide sur les Montullé, après cette énumération, et dans un dessein qu'on va voir. Ils ne devinrent possesseurs qu'en 1773 du fief d'Arras et du château dit l'hôtel seigneurial d'Épinay ; ils y succédèrent à Louis-Hercule-Timoléon, duc de Cossé-Brissac, que je n'ose attirer, sans autre raison que la proximité

(1) Auguste Rey, *Notes sur mon village : la Fin de l'ancien régime à Saint-Prix*. Paris, 1881, in-8°, p. 18.

(2) M. de Marcenay, officier d'artillerie, a son portrait à Chantilly ; Ledans a possédé celui de M. de Lacombe. « Les Grâces du tiers état » sont restées dans la famille de Marcenay, que je remercie de m'en avoir laissé prendre une photographie, et offrir une reproduction dans ces pages.

(3) Archives de Chantilly, *Répertoire des titres du duché d'Anguien* (xviii^e siècle).

(4) Le musée Condé ne possède qu'un de ces groupes, où elle est représentée avec son mari et M^{me} de Montullé. Les autres sont indiqués par Ledans comme faisant partie de sa collection.

de résidence, dans le cercle de M^{me} d'Épinay. Jean-Baptiste-François de Montullé, époux d'Élisabeth Oudry, eut un petit-fils à la campagne. L'acte de baptême dénomme, à ce propos, ses deux filles (1) : l'une, la mère, Jeanne-Élisabeth-Floride, épouse



M^{mes} DE BRÉGET, DE MARCENAY et DE LACOMBE.

de Marie-Charles, marquis du Chilleau, colonel du régiment de Guyenne; l'autre, la marraine, Émilie-Sophie, épouse de Henri-Rolland-Lancelot, marquis Turpin de Crissé, capitaine de husards dans le régiment de Chamborant (2). C'était à ce dernier

(1) Registres d'Épinay, 14 août 1776.

(2) Voyez, dans *Les Portraits de Carmontelle* (p. 214), les marquises du Chilleau et de Crissé.

nom que je voulais aboutir : il remet en présence de l'ancien fief de Deuil un descendant de ce Paul Turpin, guidon de la compagnie de M. de Montpensier, qui vendit la Chevrette au connétable de Montmorency deux siècles auparavant.

M^{me} d'Épinay, en quittant la Briche, le 6 novembre 1770, manqua de peu une représentation curieuse à la Chevrette, une soirée qui a mérité de demeurer célèbre. La société de céans avait la préoccupation dominante des choses du théâtre; elle tirait d'elle-même auteurs et acteurs, qui lui acquirent une réputation exceptionnelle. Bachaumont en loue « le génie », ce qui est sans doute un peu fort, et, plus justement, « le bon goût ». Elle n'avait rien de commun avec les troupes d'histrions bourgeois qu'a fustigées *La Métromanie*. Sans parler de M. de Magnanville, le chevalier de Chastellux et la marquise de Gléon composaient et jouaient souvent, ce qui n'empêchait pas qu'on ne se donnât, à l'occasion, le régal de quelque nouveauté de la scène parisienne. Ainsi, Diderot conte à M^{me} Volland, le 10 août 1769 : « J'étais allé dîner à la Chevrette; je comptais reprendre mon bâton à la chute du jour et regagner mon logis; point du tout; j'y soupai. Sedaine vint. J'entendis la lecture d'un ouvrage de sa façon, *Le Faucon*, opéra-comique, et, à deux heures du matin, je n'étais pas encore à ma porte. »

Sur la saison de 1770, on est abondamment renseigné par la *Correspondance littéraire*, où j'emprunte ce qui suit (1) :

Le chevalier de Chastellux a fait jouer successivement, sur ce théâtre de la Chevrette, trois pièces de sa composition : une comédie en un acte, intitulée *Les Amants portugais*; une comédie en trois actes, intitulée *Les Prétentions*, et enfin une imitation libre de *Roméo et Juliette*, tragédie de Shakespeare. Ces représentations ne soutiendraient peut-être pas le grand jour du théâtre public; mais elles ont attiré, à chaque fois, beaucoup de monde, et l'on a applaudi à plusieurs détails qui ont paru heureux et charmants.

La Veuve [comédie de Collé] réussit beaucoup, l'été dernier, sur le théâtre du château de la Chevrette.

Il y a de très grands talents, surtout en femmes, dans cette troupe de société. M^{me} de Pernon [lire « Pernan »], fille de M. de Magnanville, a, sans être belle, une figure intéressante et la voix du monde la plus touchante; elle est à merveille dans les rôles de sentiment. M^{me} la marquise de Gléon,

(1) 15 janvier 1771.

sa cousine, grande et belle femme, a joué le rôle de la veuve avec un ton, une grâce, un agrément que les actrices de profession n'auront jamais... La sœur de M^{me} de Gléon, M^{lle} de Savalette, joue les rôles de soubrette d'une manière si spirituelle, son petit accent gascon [de Perpignan, comme on sait] lui donne tant de piquant, qu'on ne se souvient pas d'avoir vu jouer la comédie avec cette supériorité depuis la retraite de M^{me} Dangeville.

Même suffrage de la part de Bachaumont, et même comparaison de la soubrette avec cette actrice, jadis renommée.

La représentation de *Roméo et Juliette* est l'événement auquel j'ai fait allusion, et qui, après avoir été l'objet en son temps d'une vive curiosité mondaine, ne laisse pas de demeurer intéressant pour les modernes. Chastellux a dit, à propos de la pièce qu'il imita de l'auteur anglais : « J'ai osé arranger *Roméo* pour un théâtre français; il me paraît avoir fait la plus grande impression. J'ai changé une grande partie de l'intrigue, et j'en ai retranché tout le comique. » Il en avait aussi bien retranché le tragique, car la pièce finit par un mariage où s'apaise l'émoi des âmes qui veulent être consolées.

Et M^{me} de Lespinasse de n'en pas décolérer (1) :

Ce *Roméo*..., le connaissez-vous? Cela n'est pas mauvais, cela n'est pas médiocre, cela n'est pas même ennuyeux; mais cela est monstrueux, cela est à faire fuir. J'ai entendu dire à la comtesse de B[oufflers] que cela était beau comme Corneille, et meilleur que la pièce anglaise. J'étais, avec elle, à la première représentation; et moi, j'étais animée si différemment, que je désirais de m'évanouir, pour être emportée hors de cette salle. C'était moi, sans doute, qui avais tort : mais il m'est impossible d'être à froid, et de me composer un avis contre mon sentiment.

Une série d'*Othello*, de *Roméo*, d'*Hamlet* commençait à voir le jour chez nous; l'essai de Chastellux fut le plus intéressant, et reste une date dans l'histoire de Shakespeare en France (2). L'empressement des Parisiens à cette soirée fut énorme; deux cents carrosses se portèrent à la Chevrette. Bachaumont écrit, à la date du 17 novembre, que la représentation eut lieu « ces jours derniers ». J'en ai induit que M^{me} d'Épinay, réinstallée à

(1) *Lettres*, édit. Asse, p. 252.

(2) Voyez Jusserand, *Shakespeare en France sous l'ancien régime*. Paris, 1898, in-12. — Lettre de M^{me} Riccoboni à Garrick, du 27 novembre 1770.

Paris dès le 6, n'y assista pas. Peut-être fixa-t-elle son départ de façon à décliner l'invitation. Sa situation ne laissait pas d'être embarrassante dans le salon des Magnanville, sans compter qu'elle n'était pas femme à se plaire dans une société où elle n'avait pas la primauté des hommages, et, ici, le brillant officier et futur académicien Chastellux conduisait le chœur des amoureux de la marquise de Gléon.

(*A suivre.*)

Auguste REY.

LE CHATEAU DE VERSAILLES

en 1795

D'APRÈS LE JOURNAL DE HUGUES LAGARDE

BIBLIOTHÉCAIRE ET CONSERVATEUR DU MUSÉE

On sait que le château de Versailles courut de grands dangers sous la Révolution. En 1792, certains patriotes réclamèrent la vente publique et la destruction de ce *monument propre à rappeler les souvenirs du despotisme*. Une loi du 16 septembre 1792 ordonna d'urgence de procéder au triage des statues ou autres objets méritant d'être conservés, après quoi l'on ferait enlever *les plombs, cuivres et bronzes jugés inutiles* pour les livrer aux ateliers nationaux. Une autre loi, du 19 septembre, décréta, encore d'urgence, le transport à Paris, au *Muséum français*, de tous les tableaux et œuvres d'art, en laissant seulement en place, à titre provisoire, les statues des jardins, « *jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné* ». Mais les Versaillais, justement émus, ne restèrent pas inactifs; ils s'empressèrent de rédiger une pétition qui fut, dès le 21 septembre, portée à la Convention par les administrateurs du département de Seine-et-Oise et les officiers municipaux, accompagnés de plusieurs citoyens notables. Fort habilement, les pétitionnaires commencèrent par annoncer qu'ils avaient « armé et équipé neuf bataillons pour la frontière », qu'ils s'occupaient « de former de nouveaux bataillons », et « d'élever la jeunesse qui ne peut-être encore armée dans l'austérité des mœurs et des vertus républicaines ».

Sur ce début, l'Assemblée les invita aux honneurs de la séance, et décréta qu'il serait fait « *mention honorable dans son procès-verbal du patriotisme des citoyens du département de Seine-et-Oise* ». Les pétitionnaires exposèrent alors combien il serait regrettable et dommageable pour la ville de Versailles d'enlever les tableaux, statues, œuvres d'art, qui en étaient la gloire et faisaient l'admiration du monde entier, et ils demandèrent *la suspension* des lois des 16 et 19 septembre. Immédiatement, d'enthousiasme, la pétition fut *convertie en motion et décrétée*. C'était le salut du Château.

Cependant, quelques mois plus tard, en 1793, on raconte que le conventionnel Charles Delacroix, dont la modération et l'esprit éclairé ont été vantés, se trouvant en mission à Versailles, et se promenant sur la terrasse du Château, s'écria : « *Il faut que la charrue passe ici* (1). » Heureusement, un groupe de bons citoyens, en tête desquels il faut citer De Laval, Charbonnier, Paul Panckoucke et Duval, membres d'une des sections de la ville, osèrent protester énergiquement contre le vœu de Charles Delacroix et contre la proposition qui s'en était suivie. Ils publièrent un mémoire en réponse, et réussirent à faire écarter ce nouveau péril. Bien mieux, le 5 mai 1794, la Convention décréta que le Château et les jardins de Versailles, ainsi que la plupart des anciens châteaux royaux des environs, « ne seraient pas vendus, mais consacrés et entretenus aux frais de la République, pour servir aux jouissances du peuple, et former des établissements utiles à l'agriculture et aux arts ».

Grâce aux habitants de Versailles, le Château ne fut donc ni démoli, ni vendu. En outre, non seulement il ne fut pas dépouillé d'une grande partie des œuvres d'art qui le garnissaient encore, mais il servit d'immense magasin pour les innombrables objets saisis par l'Etat soit dans les maisons princières, soit dans les églises et couvents, soit enfin dans les habitations des condamnés et émigrés. De tous les points du département on vit arriver des chariots remplis de tableaux, de statues, de livres, de meubles, qui s'accumulèrent dans les vastes salles du Château.

(1) *Histoire des rues de Versailles*, par Le Roi (1^{re} édit., p. 156). — Lettre autographe de De Laval fils, 1849 (coll. pers.).

Les *commissaires artistes* de Versailles se transportaient à Saint-Germain, à Marly, à Ecouen, examinaient les objets confisqués, en faisaient un triage sommaire, puis les expédiaient (1).

A Versailles, on fit des ventes publiques qui durèrent plusieurs mois, en réservant autant que possible ce que les commissaires jugeaient le plus utile. On paya aussi de gros créanciers de l'Etat, banquiers et fournisseurs, en leur abandonnant des tapisseries, des meubles précieux, des porcelaines, des tableaux. Malgré tout, il restait un amoncellement de choses de toute nature qui risquaient d'être perdues ou détériorées, et qu'il importait d'inventorier, de cataloguer, de classer.

Dans cet étonnant dépôt se trouvait une importante collection de curiosités naturelles (minéraux, végétaux, etc...), rapportée d'Amérique par un sieur Fayolle, vendue par lui, moyennant 15,000 livres, au comte d'Artois, puis confisquée sur ce dernier par l'Etat. Fayolle habitant Versailles, nommé membre de la Commission des Arts, et toujours passionné naturaliste, se préoccupa naturellement de la conservation de

(1) A titre de spécimen, voici une note d'expédition d'Ecouen à Versailles, à la date du 3 brumaire an II (24 octobre 1793) :

« Nous, Jacques Lenglier, membre de la Commission des Arts du département de Seine-et-Oise, soussigné, prions tous ceux qui sont à prier de laisser librement le citoyen Antheaume, charretier du citoyen Gilbert Peigneux, maître de poste et cultivateur en la commune d'Ecouen, conducteur d'une charrette attelée de quatre chevaux allant à Versailles, chargée des divers objets dont la désignation suit; savoir :

« 1^o Une statue en marbre représentant sainte Anne faisant l'éducation de la Vierge, groupe de deux figures de grandeur naturelle, en marbre ;

« 2^o La Vierge tenant l'Enfant Jésus, figures en marbre de grandeur naturelle ;

« 3^o Le buste d'Alexandre de grandeur naturelle, en marbre ;

« 4^o Le buste d'Annibal, aussi en marbre et de grandeur naturelle ;

« 5^o Deux bas-reliefs en marbre, l'un représentant la chute de Phaëton, et l'autre une femme vue par le dos, aussi en marbre blanc ;

« 6^o Deux têtes d'hommes, et une de faune coiffée d'un béguin ;

« 7^o Une tête d'homme et une de femme, bas-relief rond-de-bosse.

« Tous lesquels objets susdésignés proviennent du ci-devant château d'Ecouen ayant appartenu à l'émigré Louis-Joseph Capet.

« Auquel citoyen conducteur ci-devant dénommé, le citoyen Bocquet, secrétaire général du département, payera le prix du transport à raison de 40 livres par jour ou 10 livres par cheval, prix convenu.

« Fait à Ecouen le troisième jour du second mois de l'an 2^e de la République française une et indivisible. »

(Suivent les signatures et visas officiels.)

Coll. pers.

cette collection qu'il avait créée. Il en obtint la garde, puis, en juin 1794, fit adopter par la Commission l'institution d'un *Muséum*, et prit le titre de *directeur du Conservatoire du Muséum national de Versailles*. Mais, comme il y avait à placer dans ce muséum beaucoup d'objets étrangers à l'histoire naturelle, la Commission adjoignit à Fayolle plusieurs autres de ses membres, qui furent chargés de s'occuper, l'un des peintures, un autre des sculptures, un troisième des livres, un quatrième de la musique, et ainsi de suite.

Une intéressante notice, publiée en 1887 (1) par M. Dutilleux, le savant secrétaire de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, a fait connaître l'histoire complète et accidentée de ce *Muséum national*, remplacé en 1797 par un *Musée spécial de l'Ecole française*, fermé, puis réouvert à diverses reprises, enfin désorganisé et supprimé sous l'Empire. L'activité courageuse, les efforts persistants de Fayolle pour l'organisation et la conservation de ce premier Musée de Versailles ont été mis en relief dans cette excellente étude très documentée. Il n'y a pas à y revenir, mais il nous a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt de pénétrer un peu dans le détail des complications que rencontrait l'administration générale du Château en 1795. L'occasion nous en est offerte par le curieux manuscrit du Journal du premier conservateur en chef, placé pendant quelques mois au-dessus de Fayolle.

En juin 1795, le représentant du peuple André Dumont avait été chargé de l'administration du département de Seine-et-Oise. Après avoir été un farouche terroriste, il était devenu, comme tant d'autres, un conservateur énergique et un habile administrateur. Il fut frappé du désordre de ce grand château de Versailles, devenu une sorte de capharnaüm où chacun commandait de son côté, et classait à sa guise, suivant ses préférences, les curiosités naturelles, les statues, les gravures ou les instruments de musique. Il voulut coordonner ces efforts individuels en leur donnant une direction, en les centralisant, et il s'adressa pour cela à un ancien président de la Chambre des

(1) *Notice sur le Muséum national et le Musée spécial de l'Ecole française à Versailles*, par A. Dutilleux (Versailles, 1887).

comptes de Grenoble, retiré à Versailles. Ce personnage s'appelait, avant la Révolution, le président Hugues de La Garde, et depuis, plus démocratiquement, le citoyen Hugues Lagarde. C'était le fils d'un riche négociant de Marseille nommé simplement Joseph Hugues, propriétaire de plusieurs savonneries qui lui rapportaient de gros bénéfices. Doté par son père de plus de 300,000 livres, marié richement à Marseille en 1770, il avait ajouté à son nom celui du domaine de la Garde acheté par lui, puis avait obtenu la charge de président de la Chambre des comptes de Grenoble. En 1789, il avait marié brillamment sa fille à M. de Caraman en lui constituant une dot de 400,000 livres, à laquelle le grand-père, le fabricant de savons, avait ajouté de son côté 600,000 livres. Puis les mauvais jours étaient venus, la charge de président supprimée, la famille Hugues dénoncée comme suspecte, le père Joseph Hugues emprisonné, guillotiné, ses biens confisqués, le fils réduit à se cacher, la terre de la Garde saisie et vendue, M. de Caraman émigré (1). L'ex-président, porté à tort sur la liste des émigrés, avait eu l'idée de se réfugier à Versailles où il eut l'heureuse chance d'être oublié. C'était un amateur de livres et d'objets d'art. Mais comment, venant de Marseille et de Grenoble, avait-il fait la connaissance et gagné la confiance d'André Dumont venant de Picardie, député du département de la Somme? — Nous ne savons. Toujours est-il qu'à la date du 10 messidor an III (28 juin 1795), André Dumont prit et signa l'arrêté suivant (2) :

André Dumont, représentant du peuple dans les départements de l'Oise, de Seine-et-Oise et de Paris *extra muros*, voulant utiliser, autant qu'il est en son pouvoir, les travaux des personnes employées tant à la Bibliothèque qu'au Muséum placés au Palais national de Versailles, *voulant établir de l'ordre, et assurer la conservation, l'entretien et le classement de ces dépôts*, arrête que le citoyen Hugues Lagarde, qu'il nomme bibliothécaire et qu'il charge des travaux relatifs à cet objet, *surveillera toutes les parties du Muséum, se concertera avec les administrations de Département et de District auxquelles il proposera les changements qu'il croira convenable de faire*, et rendra compte, chaque décade, de l'état des lieux et l'avancement de ses travaux.

(1) Ces détails biographiques et ceux qui suivront sont tirés d'un *Mémoire à consulter* publié en 1807, pour M^{me} veuve Hugues de La Garde et M^{me} de Caraman, sa fille.

(2) Coll. pers.

L'Administration du département de Seine-et-Oise, et celle du district de Versailles, chacune en ce qui la concerne, examineront s'il ne doit pas être fait de changements, soit dans les dispositions existantes, soit parmi les employés.

La nomination des citoyens Lozan pour le dessin et les gravures, celles du citoyen Pilon pour la sculpture, et Bêche pour la musique, sont confirmées. Il n'est rien changé à l'égard des autres artistes, qui conservent leurs places et qui se trouvent rangés dans la classe de ceux dont l'utilité devra être examinée par les Administrations.

Le Représentant du peuple,

(Signé) A. DUMONT.

Hugues Lagarde, favorisé de la confiance particulière, et sans doute justifiée, d'André Dumont, devait donc avoir la haute main sur tout le Château, et tenir sous ses ordres les conservateurs spéciaux de chacune des sections du Muséum et tous les employés. C'était à lui que devait incomber le soin de diriger le classement des objets de toute nature exposés ou à exposer, de proposer aux administrateurs du département et du district les dispositions à prendre, et d'en rendre compte sous sa responsabilité. On va voir que c'était une mission difficile.

L'ex-président de la Chambre des comptes ayant gardé les traditions de la régularité administrative, fit immédiatement ouvrir, par son secrétaire, le citoyen Le Bel (était-ce un descendant du fameux valet de chambre ?), un livre-journal où il fit relater, jour par jour, tous ses actes d'administration et sa correspondance (1). C'est ce document que nous allons parcourir.

Tout d'abord, Hugues Lagarde cherche à s'entourer des meilleurs collaborateurs, et il faut lui rendre cette justice qu'il s'applique à conserver les hommes qui connaissent déjà en partie les richesses du Château et en ont commencé certains classements. Il obtient ainsi le maintien ou la nomination de : Fayolle pour l'histoire naturelle, Pilon pour la sculpture, Damarin et Gazard pour la peinture, Lauzan pour le dessin et la gravure, Mayeur pour la bibliographie, Péradon pour la botanique, Bêche pour la musique, Huvé, ancien inspecteur du Palais, pour l'architecture. Il désire, en outre, s'assurer le concours d'un vieux peintre qui connaît mieux que personne les tableaux

(1) Bibliothèque de la ville de Paris.

du Château ; c'est Durameau, ancien peintre ordinaire du Roi, auteur du grand plafond de la belle salle de l'Opéra de Versailles, nommé par Louis XVI gardien de ses tableaux, et qui a fait, en 1784, un inventaire complet et détaillé de toutes les peintures appartenant au Roi à Versailles. Hugues Lagarde demande courageusement la réintégration de ce serviteur du Roi dans ses anciennes fonctions, et il l'obtient par un premier arrêté d'André Dumont du 22 messidor, et un deuxième arrêté du Directoire du département du 28 messidor, dont il transcrit la teneur sur son Journal, avec cette considération : *Les talents connus du citoyen Durameau, son âge et son ancienne qualité lui donnaient des droits à une juste préférence.*

-Le surlendemain, 30 messidor, Hugues Lagarde adresse un premier rapport à l'administration du département ; il y rend compte des premiers classements commencés, de l'organisation de son personnel, mais ajoute qu'il attend l'arrivée de Durameau pour décider avec lui du placement des tableaux. Il ne perd pas de temps d'ailleurs, car, le 5 thermidor, recevant de l'administration du district l'avis officiel de la nomination de Durameau, il convoque immédiatement celui-ci pour le lendemain, afin de procéder à son installation, en lui disant : « *Cette séance extraordinaire sera précieuse pour les arts et pour mon cœur.* » Enfin, il complimente et remercie, au nom de la Commission des Arts, André Dumont qui lui répond quelques jours après, le 14 thermidor :

Je suis enchanté, citoyen, que la rentrée du citoyen Durameau ait satisfait les membres de la Commission et les bons citoyens de Versailles. Mon but est, et a toujours été, de rendre aux arts les hommes qui les honorent, et à la société ceux qui peuvent en faire le bonheur ; et, en dépit de tous les malveillans qui clabaudent, je crois avoir fait à Versailles tout le bien qu'il m'était possible d'y faire.

Tout va donc au mieux, et Hugues Lagarde s'installe au Château, dans les anciens appartements du maréchal de Duras. Damarin, secrétaire de la Commission, et les employés subalternes s'y logent également.

On se met à la besogne, et chacun des commissaires s'applique à mettre à part ce qui le concerne, Durameau prenant les tableaux, Fayolle les curiosités naturelles, et les autres de

même. Mais chaque jour on fait des découvertes nouvelles pour lesquelles des connaissances spéciales sont utiles. Ainsi l'on trouve une série d'objets venant de *l'amiral Penthièvre*, qui sont fragiles et encombrants : ce sont, entre autres, deux grands modèles de vaisseaux, une gondole vénitienne, trois pirogues canadiennes (en réduction, sans doute). Hugues Lagarde charge le citoyen Hervet, *artiste pour la géographie et la topographie*, d'examiner ces objets et d'apprécier s'ils sont dignes de figurer au Musée.

Le 2 thermidor, les administrateurs du district, sur la demande à eux adressée par les administrateurs du culte catholique de l'église Notre-Dame, invitent Lagarde à rechercher *un Christ en marbre blanc, de hauteur humaine*, venant du prieuré de Saint-Eloi de Longjumeau. M. Coüard, dans une très curieuse *Notice* publiée en 1890, a raconté les étranges péripéties subies par cette importante œuvre d'art religieux, d'un réel mérite. Placé dans le prieuré de Saint-Eloi vers 1690, ce *Christ* en fut enlevé en 1791 et transporté dans l'église Notre-Dame de Versailles, puis, en 1793, après la suppression du culte catholique, enlevé de nouveau et envoyé au Château. Là, qu'était-il devenu ? — Hugues Lagarde le trouve couché à terre, couvert de poussière, dans un recoin obscur. Il commence par répondre, le 4 thermidor, aux administrateurs du district qu'il lui est nécessaire, pour donner son avis sur le sort *de ce bel ouvrage, d'en prendre une connaissance plus particulière*. Puis, le lendemain 5 thermidor, il leur adresse un rapport détaillé, signé avec lui par Pilon, Durameau et Gazard, concluant que : « ce morceau de sculpture, précieux sans doute, par la beauté du bloc dont il a été extrait et par le travail de l'artiste, est trop volumineux pour pouvoir être placé convenablement dans les salles du Muséum national » ; que, d'autre part, « il est trop conséquent pour être donné et trop cher pour être vendu » ; qu'en conséquence, « on pourrait le prêter en dépôt, sous la responsabilité des administrateurs du culte, sous la surveillance du conservateur du Muséum et des citoyens artistes de la Commission des Arts ». Cette solution ne fut pas admise, on ne sait par qui, ni pourquoi. M. Coüard donne seulement la preuve que cette statue du Christ resta dans les magasins du Château jusqu'en décembre 1800, époque à laquelle elle fut enfin replacée à Notre-

Dame, non à titre de prêt, mais à titre de restitution, et installée dans la grande chapelle à droite du transept (1).

Le 9 thermidor, autre requête présentée à Lagarde. La Manufacture d'armes de Versailles demande, pour orner sa grande salle, un buste d'Alexandre en plâtre, plusieurs armures en carton, des têtes de guerriers en plâtre. Le conservateur recherche, examine les objets demandés, et, vu leur peu de valeur sans doute, prend sur lui de les accorder à la Manufacture qui en accuse réception.

D'autre part, avec le concours de Buffy et aussi de Paillet qui lui a été adjoint, on fait le catalogue des livres déposés au Château. C'est un travail considérable, car il y a au total 104 bibliothèques contenant 136,000 volumes, qui forment 60,000 articles.

Malgré tous ces soins divers et l'encombrement du Château, le Directoire du district, par arrêté du 17 thermidor, ordonne qu'à l'occasion de la cérémonie du 23 pour l'anniversaire du 10 août, le Muséum devra être ouvert au public, et que les eaux du Parc joueront. Il faut donc se hâter de faire un rangement provisoire, accrocher les tableaux, placer des vitrines.

En même temps, le citoyen Girault, substitut du procureur-syndic du district, informe que l'Administration a autorisé la remise du grand orgue de Saint-Louis au citoyen Mathieu, organiste de l'église, mais sous la surveillance de la Commission des Arts, et il invite Lagarde à prendre les mesures nécessaires. L'orgue a besoin de réparations qui devront être faites par Cliquot, facteur de cet instrument. Les clés sont remises néanmoins à Mathieu par Bèche, commissaire pour la musique, sur récépissé, et sous réserve de la surveillance prescrite.

En fructidor, Lagarde reçoit du district l'ordre d'aller examiner au *ci-devant hôtel de Condé* un *forté-piano* provenant de Louise de Bourbon-Condé, et de le faire enlever dans le plus bref délai, s'il est susceptible d'être conservé, puis de faire un rapport du tout à l'Administration. Bèche va voir l'instrument, le trouve fort ordinaire, mais néanmoins le fait apporter au Château, *vu l'utilité dont il pourrait être à l'avenir*. Provi-

(1) Voir *Notice sur le Christ en croix décorant le maître-autel de l'une des chapelles de l'église Notre-Dame à Versailles*, par E. Couard-Luys (Versailles, 1890).

soirement, ce malheureux *forté-piano* vient augmenter un peu l'encombrement.

Quelques jours après, c'est un rapport à faire sur un tout autre sujet. Il s'agit *d'un modèle en cuivre du mètre*, envoyé au Muséum de Versailles par le Comité de l'Instruction publique pour *servir d'étalon aux mesures de longueur décrétées par la Convention*. Cet envoi a été accompagné de la série des rapports, calculs, décrets et instructions y relatifs. Hugues Lagarde étudie tout cela, en informe les citoyens maire et officiers municipaux de Versailles, et les prévient que tous ces documents, déposés au secrétariat du Muséum, seront communiqués aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

On se préoccupe aussi de l'état des grandes et belles pendules du Château. Un horloger spécial de Paris, le citoyen Besnard, a été convoqué à une expertise; il déclare que *la pièce à sphère qui est dans le cabinet dit de la pendule* ne peut pas marcher et a besoin d'une réparation urgente. Mêmes observations pour *la pendule mécanique et organique* dont la principale figure a été démontée. Le lendemain, Lagarde adresse un rapport détaillé à Ginguené, commissaire de la Commission exécutive. Il propose de remplacer, dans la pendule mécanique, la figure du Roi par celle de la Liberté. Il fait en outre remarquer que c'est le citoyen Robin, horloger à Versailles, qui est ordinairement chargé des réparations et de l'entretien de ces grandes pendules.

Vers la même époque, la Commission exécutive met à la disposition du Muséum de Versailles un certain nombre de tableaux de l'école flamande déposés au Conservatoire de Paris, et d'autres tableaux et objets d'art laissés à Saint-Germain; elle demande d'urgence l'installation du Muséum dans les grands appartements. Hugues Lagarde multiplie ses démarches, et écrit à Durameau d'en faire autant de son côté, à Paris et à Saint-Germain, pour connaître l'état et les dimensions des tableaux promis, et leur livraison prochaine.

Ce sont alors chaque jour des réclamations, des difficultés, des rapports, des rangements nouveaux à faire.

Au milieu de ces occupations si multipliées, le bibliothécaire-conservateur a un grave souci : il manque d'argent pour payer ses employés. Ceux-ci, surmenés, accablés de travail, se découragent, menacent de l'abandonner. En outre, son protecteur,

André Dumont, a quitté Versailles, remplacé par Charles Delacroix, qui s'étonne et s'irrite que le Muséum ne soit pas encore bien organisé. Une missive sévère de Ginguéné aux administrateurs du département reproche qu'il y ait trop de salariés, et pas assez d'activité. Il réclame des économies et la répression des abus, tout en recommandant de faire transporter dans l'intérieur du Château les plus belles statues du Parc, menacées de dégradations par l'humidité.

Hugues Lagarde, sur lequel retombent ces plaintes et ces exigences, s'efforce avec ses collaborateurs de donner satisfaction au ministre. Le 6 vendémiaire an IV, il rend compte aux administrateurs du district de la conférence tenue à ce sujet, et ordonne le transport au Château des statues le *Milon*, le *Gladiateur mourant*, le *Jupiter olympien*, la *Vénus à la coquille*, et autres. Mais c'est une entreprise délicate, et il rencontre du mauvais vouloir, il constate les désertions de plusieurs employés.

Le 10 vendémiaire an IV, il adresse aux administrateurs du département et du district son huitième rapport général sur l'état du Muséum et l'avancement des travaux. Il est lamentable et empreint d'un découragement profond :

Les travaux généraux de la Bibliothèque et du Muséum sont toujours totalement suspendus. Les craintes que j'avais conçues et dont je vous ai fait part sur la retraite d'employés plus intéressants encore que les hommes de peine n'étaient que trop fondées, puisque les deux employés au bureau bibliographique du citoyen Mayeur l'ont en effet abandonné, ainsi que vous le verrez par la notice de ce commissaire au compte ci-joint... Les sieurs V. Duchesne,... se sont également retirés... ils cherchent du pain et un salaire moins disproportionné avec le renchérissement des subsistances...

Le découragement universel est à son comble, toutes les ressources sont épuisées...

Cependant Hugues Lagarde proteste encore de son dévouement et des efforts qu'il fera pour mener à bien la tâche qui lui a été confiée.

Le 12 vendémiaire, les administrateurs du district lui transmettent l'avis de la levée du sequestre mis sur les biens de feu d'Arincourt, ex-fermier général, et lui donnent l'ordre de remettre à M^{me} veuve d'Arincourt, comme tutrice de ses enfants, les effets de différents genres provenant de cette succession. Encore un

travail de recherche et de triage qui ne va pas sans quelques difficultés !

Le 18 vendémiaire, le district s'empresse encore de transmettre à Lagarde un arrêté daté de la veille, du terrible Charles Delacroix, qui paraît moins conciliant qu'André Dumont. Il *requiert* l'Administration de rendre compte de ce qui a été fait : 1° de son arrêté de ventôse créant une bibliothèque publique au Château ; 2° de son autre arrêté ordonnant que les restes du médaillon de Louis XIV seraient convertis en un faisceau représentant les quatre-vingt-six départements avec lettres initiales R. F.

Hugues Lagarde, à cette réclamation impérative, est fort perplexe sur le second point, car il ignore ce dernier arrêté relatif au médaillon de Louis XIV et ne comprend pas ce que Delacroix veut dire. Il écrit bien vite à Leroy, inspecteur des Bâtiments, de lui expliquer cette énigme.

Le lendemain, 19 vendémiaire, Leroy répond :

J'ai une parfaite connaissance de l'arrêté du représentant du peuple Delacroix. Il requiert le citoyen Dejoux, sculpteur ayant l'entretien des statues de Versailles, de faire disparaître la masse restante sur le médaillon du buste de Louis Capet dit Le Quatorzième, du groupe de l'Histoire placé au milieu du promenoir au pourtour du bassin de Neptune, et me charge d'en suivre l'exécution, en y substituant des emblèmes républicains ainsi qu'il y est dit, aussi que l'administration du district pourvoira aux frais que cette besogne nécessitera.

Si jusqu'à présent l'artiste ne s'en est pas encore occupé, quoique je lui en aie écrit, même parlé avec instances, ce retard ne peut être attribué qu'à l'achèvement d'un monument conséquent dont il est chargé pour le Panthéon à Paris, ce qui exigeait sa présence ; voilà le vrai motif (1).

J'affirme de plus que j'ai fait faire une copie du dessin représentant le faisceau de la Liberté qui doit suppléer au buste, et qui n'attend pour son exécution que le citoyen Dejoux.

Tous les Versaillais connaissent bien ce beau groupe placé en face du bassin de Neptune, et ont vu le portrait de Louis XIV sculpté en bas-relief sur le médaillon que tient d'une main la

(1) Claude Dejoux, né en 1732, mort en 1816, exécuta en 1795 une statue colossale de la Renommée destinée à être fondue en bronze et placée au-dessus de la coupole du Panthéon. Il fut, dans la même année, nommé membre de l'Institut.

grande statue de l'Histoire. M. Coüard, à qui rien n'échappe, a déjà signalé, en 1895, que ce portrait avait été gratté en 1792, et rétabli seulement sous la Restauration. Le Journal de Lagarde complète ces premières informations en montrant comment le buste de Louis XIV devait être remplacé, et pourquoi il ne le fut pas. Il est heureux que le sculpteur Dejoux ait négligé l'exécution de la commande qui lui avait été faite, car la statue de l'Histoire, rappelant par diverses allégories les victoires de Louis XIV, aurait présenté un bizarre anachronisme en montrant le faisceau républicain des quatre-vingt-six départements, comme l'avait ordonné Charles Delacroix. Malgré le ton comminatoire de la lettre de ce dernier, l'affaire traîna en longueur, et le médaillon royal ne fut pas transformé en allégorie républicaine.

Hugues Lagarde multipliait ses efforts, malgré son découragement. Mais il avait des ennemis ou des envieux. On le dénonça comme beau-père d'un émigré. Il répondit, par lettre officielle du 19 vendémiaire an IV, que s'il était vrai que son gendre eût émigré, le divorce avait été prononcé au profit de sa fille depuis longtemps. Il ajoutait qu'il avait déjà demandé quelle conduite cette situation lui imposait, que si les parents d'émigrés étaient tenus de renoncer à toutes fonctions publiques, il était prêt à résigner les siennes.

Le 20 vendémiaire, il adresse aux administrateurs du département et du district le neuvième compte rendu de sa direction, et proteste encore de son dévouement. L'Administration le rend responsable des dégradations causées aux livres par l'humidité, des retards de l'organisation, — il s'en excuse.

Enfin, le 3 brumaire an IV, Charles Delacroix décide, par un nouvel arrêté, que désormais il y aura quatorze conservateurs qui auront tous les mêmes droits et les mêmes traitements, et nommeront eux-mêmes, par voie d'élection, un directeur dont les fonctions ne dureront que trois mois. Hugues Lagarde se trouvait, par cet arrêté égalitaire, classé dans la section de bibliographie, au même rang que Buffy, Paillet et Mayeur, ses subordonnés jusqu'alors. Cette organisation démocratique, assez critiquable d'ailleurs pour la bonne direction des travaux à faire, ne pouvait convenir à l'ancien président de la Chambre des comptes. Le jour même de la signature de l'arrêté, le 3 brumaire

an IV, il adresse sa démission en quadruple exemplaire aux administrateurs du district, aux administrateurs du département, à la Commission des Arts et à la Commission exécutive. Au district, il déclare donner, *pour le présent et l'avenir*, sa démission de bibliothécaire-conservateur *ainsi que de toute autre pour laquelle il pourrait être désigné dans le même établissement.*

Aux administrateurs du département, il ajoute :

..... Je remets au Secrétaire du Muséum (le citoyen Damarin) tous les papiers relatifs à ma courte, *pénible et orageuse* administration, étant prêt à en rendre compte dans toute la latitude de la plus indéfinie responsabilité.

Puissé-je laisser dans votre souvenir l'estime et la bienveillance dont je ne me crois pas indigne par mon zèle et ma bonne volonté, dont je serai toujours empressé de manifester le sentiment invariable en franc et loyal républicain.

Les administrateurs de Seine-et-Oise répondent, le 12 brumaire, par une attestation collective, signée par Garnier, Langoiseur, Carqueville, Hennin, Chandellier et Peyronnet, secrétaire général, affirmant que le citoyen Hugues Lagarde a rempli ses fonctions *avec l'intelligence, le zèle et l'activité qui n'appartiennent qu'aux vrais talents, et un dévouement sincère aux progrès des arts et aux intérêts de la République*, s'empressant de rendre ces témoignages de sa conduite constamment digne de leurs éloges.

De leur côté, les membres de la Commission exécutive de l'Instruction publique lui adressent les mêmes compliments, *regrettant qu'il ne continue pas ses fonctions, les arts ne pouvant être bien servis que par ceux qui les aiment et qui s'y dévouent par sentiment, comme lui.*

Enfin, le Directoire du district lui envoie aussi une attestation élogieuse.

Hugues Lagarde était donc accompagné dans sa retraite volontaire par les regrets et les témoignages les plus flatteurs. Néanmoins, sa carrière de bibliothécaire-conservateur du Muséum de Versailles avait été de courte durée, et était définitivement terminée. Son Journal s'arrête là. En moins de quatre mois, du 10 messidor an III, jour de la nomination d'Hugues Lagarde, au 3 brumaire an IV, jour de sa démission, ce Journal comprend près de six cents articles, représentant autant de

lettres officielles reçues ou envoyées, soit, en moyenne, cinq par jour, dont beaucoup sont de véritables rapports, longs et détaillés. Cela seul suffirait à justifier l'épithète de *pénible* dont Lagarde qualifie son administration dans sa lettre de démission. Il ajoute qu'elle fut *orageuse*. On le devine, à travers les réticences d'une correspondance officielle.

Mais ce qui se dégage surtout, d'une façon saisissante, des multiples incidents relatés dans le Journal d'Hugues Lagarde, c'est l'encombrement, le désordre, le désarroi du château de Versailles en 1795. A côté de pièces démeublées, de grands murs nus, privés des tableaux qui les garnissaient jadis, on rencontrait une réunion hétérogène des objets les plus dissemblables : des piles énormes de livres superbement reliés, venant des bibliothèques royales ou princières, exposés aux dange-reuses atteintes de l'humidité; des collections minéralogiques, des objets du culte enlevés non seulement des églises de Versailles, mais de toutes les maisons religieuses du département; des statues, des bustes et bas-reliefs de tout genre, gisant sur le sol, dans la poussière; des armes, des modèles de bateaux, des instruments de musique rapportés d'un peu partout, comme le piano de la princesse Louise de Bourbon-Condé; des tableaux grands et petits, bons et mauvais, envoyés de tous les châteaux voisins; enfin, les innombrables objets mobiliers de toute nature séquestrés pour cause d'émigration, et déposés provisoirement dans les salles du Palais. Et, pour garder, entretenir, classer tout cela, quelques hommes dévoués, éclairés, désireux de bien faire, mais débordés par les réclamations journalières, les injonctions des administrations du district et du département, et mal secondés par des employés subalternes qui, se plaignant de n'être pas payés, ne se gênaient pas pour abandonner les travaux commencés, ou désertaient définitivement. Si l'on se rappelle en outre qu'un grand nombre d'hommes de peine, prétendus gardiens, et autres, étaient logés au Château, on imagine combien de choses précieuses ont dû être détruites ou disparaître.

Que devint l'ex-président Hugues Lagarde? — Il resta fixé à Versailles et, possesseur d'une belle fortune, au moins apparente, il s'y livra à des occupations diverses qui n'eurent pas toutes d'heureux résultats. D'une part, il paraît avoir continué de cultiver pour son compte la littérature, les sciences et les

arts. On le voit, en effet, peu de temps après sa démission de brumaire an IV, solliciter et obtenir une carte spéciale d'entrée à la Bibliothèque et faire hommage d'un numéro du *Journal des Arts et Manufactures* où il collaborait sans doute. En même temps, il se fait bâtir, rue Caton, n° 33 (actuellement rue Saint-Louis), une belle habitation qu'il orne et décore si artistement que la dépense totale s'élève à plus de 400,000 francs. C'était imprudent, parce que, ne pouvant disposer à ce moment d'une pareille somme, il est forcé de souscrire des billets. En 1798, il marie son fils et lui constitue en dot 25,000 francs de rente à prendre sur deux fabriques de savon affermées moyennant 24,000 francs, et le revenu d'une autre maison de Marseille louée 4,400 francs. En 1800, il est nommé régent de la Banque de France. Enfin, il achète plusieurs terrains à Versailles, et entreprend d'y élever des constructions. Jusqu'alors, tout allait bien.

Mais, à partir de 1801, Hugues Lagarde est aux prises avec de graves difficultés. Ses locataires et débiteurs de Marseille ne le payant pas, il ne peut faire face à ses propres échéances. De nombreux créanciers, prêteurs, entrepreneurs et fournisseurs, exercent des poursuites, prennent des jugements de condamnation contre lui. Ses meubles sont saisis, sa maison de Versailles est saisie aussi et vendue au prix de 62,000 francs. Ce qui restait du domaine de Lagarde est vendu 90,000 francs, mais ce prix est revendiqué par M^{me} Hugues Lagarde, en paiement de ses reprises, et elle gagne son procès. Les savonneries de Marseille sont abandonnées à M^{me} de Caraman pour 400,000 francs, en paiement de sa dot, mais à la charge de vingt-cinq inscriptions hypothécaires. C'est alors la ruine, la déconfiture irrémédiable. En l'an X, le malheureux Lagarde est poursuivi, traqué par deux meutes de créanciers, vingt-neuf Versaillais et quarante-cinq Parisiens, qui se partagent ses dépouilles. Il est réduit à s'enfuir pour échapper aux recors. On veut le faire déclarer en faillite, parce qu'il s'est occupé de la vente des produits de ses savonneries. Un long procès s'engage à ce sujet, le Tribunal civil de Versailles le déclarant non commerçant et par suite non susceptible d'être mis en faillite, et le Tribunal de commerce persistant à prononcer la faillite. Avant que ce débat ne fût tranché, le pauvre ancien président-bibliothé-

caire-conservateur était mort le 17 vendémiaire an XIII. Après lui, le procès continua entre les créanciers, d'une part, et, d'autre part, M^{me} veuve Hugues Lagarde et M^{me} de Caraman, sa fille. Ce ne fut que le 21 mars 1810 qu'un arrêt de la Cour d'appel jugea définitivement que Hugues Lagarde avait été à tort mis en faillite, et sauva sa mémoire de cette fâcheuse déclaration.

Ainsi finit, fort tristement, ce personnage de l'ancien régime, devenu Versaillais par accident, et appelé le premier, par la confiance du conventionnel André Dumont, à remplir les fonctions de conservateur en chef du château de Versailles en 1795, *afin d'y établir de l'ordre et d'en assurer la conservation et l'entretien.*

P. FROMAGEOT.

ITINÉRAIRE
DES
PROMENADES DE LA FAMILLE ROYALE
DANS LES PARCS DE VERSAILLES
(1778 - 1789)

Au cours des années 1774 et 1775, les charrois nécessités par l'abatage des arbres, par la replantation qui suivit de près, avaient laissé les routes et les allées des parcs dans le plus défectueux état (1). En outre, quelques-unes d'entre elles étaient sans cesse fréquentées par les chevaux, par les voitures des particuliers et les chevaux de poste. Aussi a-t-on pu écrire qu'à cette époque « tout y passait ». Il avait fallu, à maintes reprises, régler cette circulation et sévir contre les délinquants.

Il n'y avait pour le Roi et sa famille ni agrément, ni sécurité à parcourir les parcs, que ce fût en voiture ou à cheval ; et la nuit, au retour des chasses, non loin du Château, les conducteurs faillirent plus d'une fois s'égarer ou rester dans les ornières profondes. Il était donc urgent d'arrêter un itinéraire de promenades et de le rendre praticable. Il en existe un plan détaillé au Cabinet des Estampes, où le tracé est marqué en rouge, avec cette mention : « Plan routier des allées qui sont fréquentées par Madame Elisabeth, sœur du Roi, et par la famille royale, lors de leurs promenades dans les grands et petits parcs, lesquelles ont été rétablies dans le mois de juin 1781 et entretenues en état,

(1) Voir : *La Replantation des parcs et jardins de Versailles* (Revue de l'Histoire de Versailles, Août 1900).

à commencer du 1^{er} juillet suivant, sous les ordres de M. le comte d'Angivillier, directeur général des bâtiments du Roi... et sous la conduite de M. Tarlé, inspecteur des dits bâtiments du Roi, par Lepelletier, entrepreneur des travaux et terrasses (1). » Les Archives nationales possèdent également deux plans, analogues au précédent, de la même époque, mais plus intéressants par l'addition d'un exposé explicatif des travaux à faire (2).

Toutefois, bien avant la date qu'indiquent ces plans, et cela se conceit, puisqu'il s'agissait surtout de promenades à cheval, l'itinéraire avait été en partie fixé pour qu'on pût procéder de temps à autre aux réfections indispensables, comme le prouvent les soumissions, correspondances et rapports conservés aux Archives nationales.

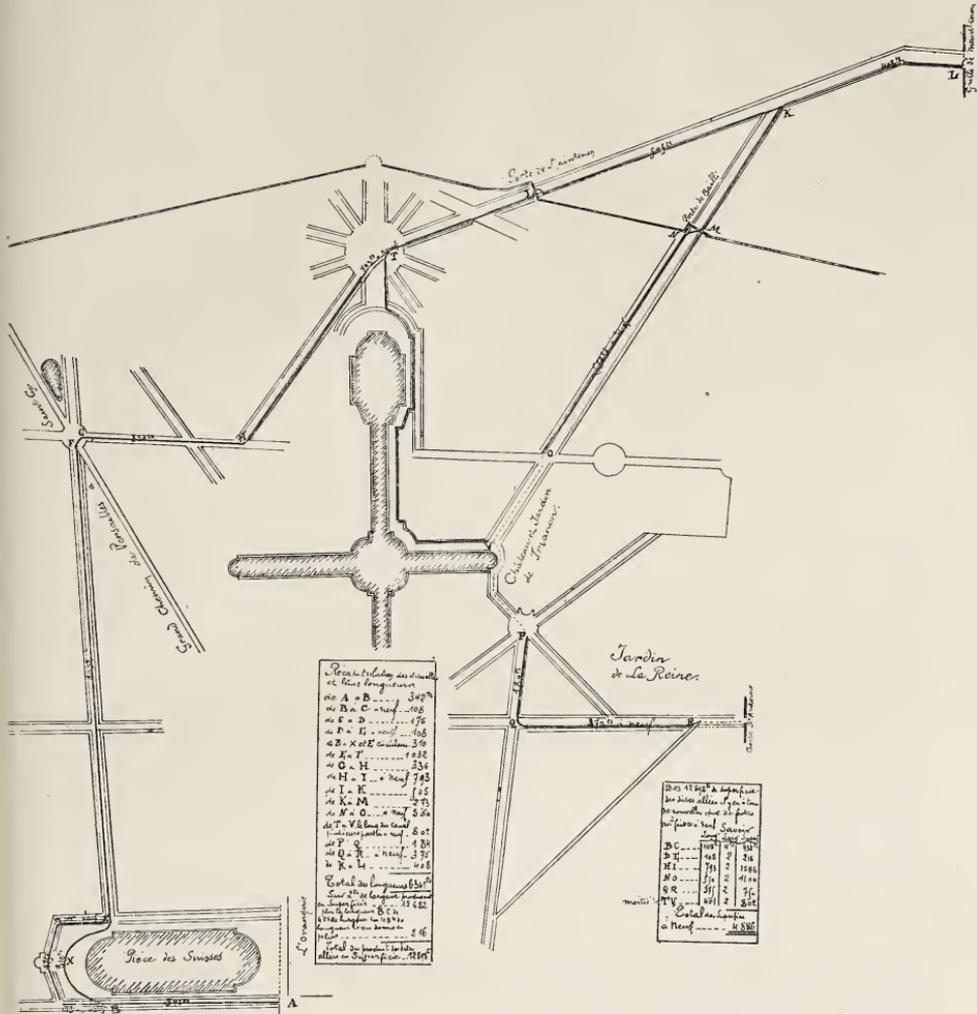
C'est là ce que nous avons l'intention d'exposer. Nous insisterons particulièrement sur Madame Elisabeth, sœur du Roi, parce qu'elle a été l'âme de cette Cour brillante de jeunesse et de grâce, qu'elle a été l'une des plus assidues à chevaucher par les allées du parc.

Cette princesse entra dans sa quatorzième année lorsque, pour la première fois, fut agitée la question des travaux destinés à faciliter les sorties de la famille royale. C'était en 1778. Bien avant le terme que prescrivait l'usage, le Roi, ayant égard à la raison, à la sagesse de la princesse, venait de composer sa maison sous la haute surveillance de M^{me} de Causans. Madame Elisabeth n'était plus alors « la petite sauvage » qu'elle avait paru dans son bas âge. Il ne lui restait qu'une grande indépendance de caractère. Elle s'était transformée au contact de sa sœur aînée, Madame Clotilde, qui avait tenu près d'elle la place d'un père et d'une mère trop tôt enlevés à leur affection; elle était devenue une personne accomplie sous la direction éclairée de sa seconde gouvernante, M^{me} de Mackau.

Libre désormais d'organiser ses journées, elle les régla selon l'habitude qu'on lui avait fait contracter, les partagea entre les obligations de la Cour et le travail qu'elle continuait à s'imposer. Aussi, rien dans sa vie ne fut changé. Des passe-temps inno-

(1) Est. Topogr. de Seine-et-Oise, Va 365.

(2) O¹ 4805¹. Sur l'un d'eux se lit cet intitulé : « Plan des routes, dans le parc de Versailles, servant à la promenade à cheval des princesses de la famille royale. » C'est celui que nous reproduisons à l'appui de cette étude.



Plan de l'alignement des allées
 de la Reine longueur

de A. B.	349
de B. C.	108
de C. D.	176
de D. E.	108
de E. F.	370
de F. G.	336
de G. H.	785
de H. I.	176
de I. K.	176
de K. L.	108
de M. N.	108
de O. P.	108
de Q. R.	108
de S. T.	108

Total des longueurs 4320
 Sur 2000 de largeur
 de la Reine 11 1/2
 de la Reine 2 1/2
 Total de la longueur de la
 allée de la Reine 13 1/2

Des allées à aligner
 de la Reine

de A. B.	349	108
de B. C.	108	176
de C. D.	176	108
de D. E.	108	370
de E. F.	370	336
de F. G.	336	785
de G. H.	785	176
de H. I.	176	176
de I. K.	176	108
de K. L.	108	108
de M. N.	108	108
de O. P.	108	108
de Q. R.	108	108
de S. T.	108	108

Total des longueurs
 de la Reine 4320

PLAN DES ALLÉES pour la promenade de Madame Elisabeth, sœur du Roy,
 et que Le Peltier, Entrepreneur de Terrasse,
 s'oblige de rétablir Et Entretienir par la soumission qu'il a eu l'honneur d'en faire
 à Monsieur le Comte d'Angivillier.

cents occupaient ses loisirs, l'équitation surtout, où elle excellait. Aux réunions oiseuses, aux coteries, elle préférait la vie en plein air, à travers les parcs; elle allait souvent à pied ou montait l'un des chevaux que lui avait dressés le comte de Vernon, chargé de diriger ses écuries. Sa pensée alors se portait vers sa sœur Clotilde, que son union avec le prince du Piémont avait éloignée de la France; vers M^{me} de Marsan, sa première éducatrice, qui, à la même époque, avait résigné ses fonctions; vers ses amies, auxquelles elle gardait une inaltérable fidélité. Souvent elle poussait jusqu'à Saint-Cyr, heureuse d'y vivre quelques heures de la vie des jeunes pensionnaires, ou encore elle se rendait à Montreuil, retraite à laquelle elle attachait un double souvenir : c'était un don du Roi, et ce don avait sauvé de l'infortune une famille amie. Sans aller loin, la princesse trouvait à secourir de pauvres gens : à défaut d'un autre but de promenade, celui-là lui eût suffi.

La Reine aimait aussi à monter à cheval. Elle n'apportait même pas toujours à cet exercice la modération qu'on eût désirée, car, au moment où son état de santé intéressait la Cour, elle reçut ce mot de sa prévoyante mère, l'impératrice d'Autriche : « Ce que vous me mandez de votre chère fille me fait grand plaisir, et surtout de la tendresse du Roi. Mais, j'avoue, je suis insatiable; il lui faut un compagnon; et il ne doit pas tarder trop longtemps. Ma chère fille, ne négligez rien de ce qui dépend de vous, et surtout, à cette heure, à la belle saison, ne courez pas trop à cheval, ce qui est absolument contraire à nos souhaits (1). »

Elle allait à Trianon presque chaque jour, tantôt le matin, tantôt l'après-midi, suivie de deux ou trois personnes, souvent de Madame Elisabeth. Ou elle se dirigeait vers Bagatelle et prenait part aux chasses du comte d'Artois, au bois de Boulogne. Dans ces occasions, le carrosse faisait place à la calèche. On vit paraître de nouvelles voitures, le cabriolet, que Marie-Antoinette, encore Dauphine, aimait à conduire, et le *diable*, que le comte d'Artois préférait. Un jour, il avait ramené la Reine dans ce dernier équipage, mais ce mode de transport fut trouvé « trop lesté », au dire de Mercy.

(1) 1^{er} avril 1779. — Voir *Lettres inédites de Marie-Antoinette*, par le comte de Reiset, page 63.

L'itinéraire complet des promenades, tel qu'il est marqué sur les plans de 1781, part de la grille de l'Orangerie, contourne l'un des côtés de la pièce d'eau des Suisses, puis remonte perpendiculairement à celle-ci jusqu'au rond-point que coupait le chemin de Saint-Cyr; de là il tourne brusquement à droite par l'avenue de Choisy, traverse le rond-point de Villepreux et longe l'avenue de Maintenon jusqu'à la grille de ce nom, à la limite du grand parc et de la forêt de Marly (1). Pour le retour, on pouvait, ou, avant de franchir la porte de Maintenon, prendre l'avenue de Bailly jusqu'au bras du Canal, en face du Grand Trianon, ou gagner de nouveau le rond-point de Villepreux; de là, redescendre par l'avenue de ce nom vers cette pièce d'eau et la suivre jusqu'au Grand Trianon. Enfin, à partir de cet endroit, la ligne du tracé passe au rond-point qui est au-dessous du Grand Trianon, puis, en continuant tout droit ou en obliquant par l'avenue de Trianon, elle rejoint l'avenue des Matelots et aboutit à la porte Saint-Antoine. C'était en tout un parcours de 6,431 toises (2).

Les premiers travaux s'exécutèrent dès que M. Tarlé, inspecteur des Bâtiments, en eut démontré la nécessité à ses chefs par le danger que courait le Roi dans ses déplacements habituels, aux environs de Versailles. « Lors du dernier voyage de la Cour à Marly, dit-il en substance, les chemins se sont trouvés rompus et abîmés par les voitures publiques, depuis la grille de Maintenon touchant le grand parc jusqu'à la porte dite aussi de Maintenon qui rentre dans le petit parc, à tel point que les cochers du Roi assurent ne pouvoir les parcourir sans risquer de verser leurs voitures. Le Roi ira sans doute ce printemps à Marly. Sa Majesté a suivi souvent cette avenue pour aller de Marly à Saint-Hubert, et la Reine, pour aller de Marly à Trianon. Pour éviter de pareilles plaintes, veuillez donner des ordres à ce sujet, faire combler les ornières, régaler les buttes et contrebuttes. Il faut que les voitures publiques, surtout celles des fermiers des parcs, ne puissent point passer dans la principale avenue destinée aux voitures du Roi. Le but serait atteint si l'on

(1) La porte dite de Maintenon ou de Gally a disparu, et ce qu'on appelait alors la grille de Maintenon est aujourd'hui la porte de ce nom.

(2) D'après l'exposé explicatif attaché aux plans de 1781 que possèdent les Archives.

faisait creuser des fossés d'un arbre à l'autre et placer des barrières aux différents débouchés (1). »

Déjà le sieur Crosnier avait soumissionné pour « dresser et bomber une route à faire dans la contre-allée à gauche de l'avenue, à prendre de la grille de Maintenon dans le grand parc, pour aller de Marly à Saint-Hubert (2) ». La dépense était portée à 4,120 livres. Mais ce n'étaient que des réparations partielles.

A l'inconvénient des routes défoncées se joignait, pour les conducteurs, celui non moins grave de ne pouvoir, dans une demi-obscurité, diriger avec sûreté leur attelage. Il ne leur suffisait point d'être précédés de gens portant des flambeaux, comme c'était l'usage; ceux-ci, éblouis par la lumière, ne distinguaient souvent point la voie à suivre. C'est de la sorte qu'un soir le Roi fut égaré, au retour de Saint-Hubert. Et cependant l'incident s'était passé dans cette contre-allée qui venait d'être rétablie, où les barrières demandées avaient été placées, ce qui fit dire à quelqu'un de la suite du Roi « qu'il fallait poser des *terrines* ou lampions sur les poteaux de ces barrières et en d'autres endroits nécessaires ». M. Tarlé, reconnaissant la justesse de cette réflexion, commanda 36 de ces terrines, nombre qu'il jugeait suffisant pour trois voyages (3).

Peu après, d'autres travaux étaient projetés, et cette fois dans l'enceinte du petit parc. En informant le comte d'Angiviller de ce dont il s'est acquitté, M. Tarlé fait ressortir l'opportunité d'un itinéraire, la nécessité de choisir les avenues qu'abritent les quelques vieux arbres encore debout. « En conséquence de vos ordres et de la demande de M. de Vernon pour le rétablissement et la dureté des promenades à cheval de Madame Elisabeth, j'ai chargé les sieurs Crosnier et Berthe, terrassiers, d'aller trouver le sieur Gaillard pour qu'il leur montrât les différentes sortes de réparations à faire dans les avenues, contre-allées et routes du petit parc de Versailles, depuis celle qui prend derrière le cavalier Bernin jusqu'à la grille Royale, au

(1) Rapport à M. le comte d'Angiviller. Arch. nat., O¹1804. 27 avril 1778.

(2) Arch. nat., O¹1804. — Devis et marché des ouvrages de terrassement qu'il convient de faire. 24 avril 1778.

(3) Arch. nat., O¹1804. 23 mai 1778.

bout du Canal, et aussi jusqu'à l'escalier en fer à cheval de Trianon. Ces travaux se trouvent monter à 567 livres, suivant l'estimation de ces entrepreneurs. Mais comme cette somme me paraît excéder de beaucoup les légères réparations demandées par M. de Vernon, je crois, Monsieur, qu'il convient que je reçoive vos ordres avant de ne rien entreprendre sur ce sujet, quoique j'en connaisse très parfaitement la nécessité absolue pour éviter tous dangers à la princesse et que l'on ne puisse pas m'imputer le moindre accident.

« Bien d'autres raisons, Monsieur, se joignent à celles-ci. La Reine, Madame, Madame la comtesse d'Artois et les Enfants de France n'ont d'autres ressources aujourd'hui pour promenades aux environs de Versailles, un peu à l'abri du soleil, que ces parties-là du petit parc, et ensuite l'avenue de Villepreux, d'une lieue de longueur. Il y a longtemps que j'ai fait la demande de cette réparation. M. de Vernon la renouvelle et la désire beaucoup. La circonstance des enfants nés et à naître paraît l'exiger, c'est une dépense d'environ 1,800 livres.

« Par conséquent, Monsieur, la totalité de ces deux objets de réparations n'excédera pas la somme de 2,300 à 2,400 livres, et j'ai l'honneur de vous observer, Monsieur, que cette dépense une fois faite, moyennant les fossés et barrières mis à propos dans les endroits nécessaires, sans interrompre la voie publique pour les voitures des fermiers et autres, l'entretien de ces routes n'excédera pas la somme de 200 livres par année. J'attendrai vos ordres (1)... »

Mais si fortes étaient les habitudes prises de ne point respecter les règlements, qu'on dut renouveler une ordonnance rendue le 24 juin 1772, par crainte de voir les ouvrages détruits avant même leur achèvement (2).

Quant au mode d'éclairage adopté pour le retour tardif des chasses et qui avait été établi dans les contre-allées des grandes avenues, entre la grille et la porte de Maintenon, puis entre cette même grille et la porte de Bailly, il n'avait point donné ce qu'on en attendait. Le vent, la pluie éteignaient les lampions. Une fois

(1) Arch. nat., O¹1804. 16 juin 1778. *Cit. text.*

(2) Arch. nat., O¹1804. Note adressée à MM. Froment et Gréban, lieutenants généraux de la prévôté.

encore les cochers avaient été dans le plus grand embarras. M. Tarlé eut la pensée de recourir aux « lanternes à réverbères » dont la Ville était déjà pourvue, à la charge du sieur Bonnet (1). Et le même fut soumissionnaire, à raison de 300 livres, pour l'éclairage à entretenir, chaque soir de chasse, sur le chemin compris entre la grille royale de Villepreux et celle de Maintenon. La dépense revenait à 7 livres par nuit (2).

Ce côté des parcs était le plus fréquenté, et, à cause de cela, les réparations faites sans cesse aux routes facilitaient les simples promenades à cheval; mais, faute d'entretien régulier, l'agrément qu'on y cherchait n'avait qu'un temps. Les contre-allées elles-mêmes réservées à cet exercice, mal protégées contre l'usage que s'en permettaient les allants et venants, ne pouvaient se maintenir longtemps en bon état. Jusque-là, M. Tarlé n'avait pas vu la nécessité d'une surveillance et de travaux continuels; il avait cru à une fantaisie momentanée et, par suite, jugé inutile d'imposer à la Direction des Bâtiments une forte dépense. Il fallait y arriver cependant ou priver les princesses d'un passe-temps qui devenait une habitude. C'est ce que comprit l'inspecteur, et c'est dans ce sens qu'il écrivit : « Malgré les dépenses ordonnées et faites, il y a deux ans et demi, pour rétablir les avenues et contre-allées que parcourent la Reine et très fréquemment Madame Elisabeth et les princesses, ou en carrosse ou à cheval, il y a encore nombre de barrières ouvertes, beaucoup d'ornières capables de faire broncher et culbuter des chevaux, entre la grille et la porte de Maintenon, la même grille et l'avenue de Bailly. C'est dans cette partie des parcs que, l'autre jour, Madame Elisabeth se promenait à cheval. M. de Vernon, qui l'accompagnait, m'a prévenu en me demandant de procéder à une prompt réparation. Ces routes ont coûté cher à dresser : beaucoup de fossés ont été faits pour empêcher les voitures de passer.

« Comme il paraît que le goût de monter à cheval se fortifie

(1) « Ces lanternes seront composées d'une cage de fer brasé, garnie de charnières... elles seront recouvertes d'un chapiteau horizontal, lequel sera argenté de six feuilles d'argent mat pour dissiper les ombres, et dessus le dit chapiteau sera posé un couvercle de cuivre rouge formant dôme; chacune sera garnie d'une lampe à double réservoir en fer-blanc. »

(2) Arch. nat., O¹804. Rapport de M. Tarlé, 22 avril 1779. — Devis pour l'éclairage par réverbères, 1^{er} mai 1779. — Soumission du sieur Bonnet, 2 mai 1779.

de plus en plus, je propose de mettre ces routes à l'entretien pour que la princesse n'ait pas de reproches à m'adresser (1). »

Des soumissionnaires se présentèrent. Crosnier et Berthe furent seuls agréés, aux conditions de 3,813 livres. Il y a bien quelques différences entre leur tracé d'itinéraire et celui de Lepelletier, dont nous nous sommes inspiré, mais elles sont peu importantes, et l'itinéraire adopté en fait depuis 1778 n'a pas été sensiblement modifié (2).

Quelque énergique réclamation qu'ait adressée Crosnier pour qu'on lui laissât au moins le soin des routes plus spécialement suivies par Madame Elisabeth, il fallut, moins d'un an après sa soumission, la lui retirer, et c'est Lepelletier qui lui succéda.

Celui-ci, au printemps de 1781, « s'engagea à rétablir dans la largeur de 12 pieds toutes les allées qui servaient aux promenades à cheval de Madame Elisabeth, à élargir et à rehausser les fossés faits le long de quelques-unes des dites allées, à rendre le tout en très bon état, telles qu'elles avaient été lors des dernières réparations. Il s'obligea encore à l'entretien des dites allées et fossés après le dit rétablissement fait, à fournir journellement telle quantité d'ouvriers nécessaires afin qu'elles fussent toujours en bon état, à partir du 1^{er} juillet de la présente année. Pour ce qui précède, il convint du prix de 1,400 livres. L'article des réparations comprenait deux nouvelles allées à faire à la tête du Grand Canal. Mais si, par la suite, il y en avait d'autres à créer, elles devaient être payées séparément (3) ».

Le 3 juillet 1781, le sieur Lepelletier annonça l'envoi du plan des routes en question et, sur la fin de cette même année, il signa une soumission, aux termes de laquelle, moyennant la somme de 650 livres, il s'engageait à entretenir les routes constamment en bon état. Les blocages, aqueducs, ponceaux, barrières, qui devaient être en bois de chêne ferré et peintes en vert,

(1) Arch. nat., O¹1804. 13 juin 1780. *Non text.*

(2) Arch. nat., O¹1804. 13 août 1780. L'état de dépenses est signé par les sieurs Mique et Hazon. Cette soumission mentionne l'avenue des aqueducs se raccordant à celle de Choisy; par contre, elle omet le trajet du rond-point de Villepreux au bras du Canal, vis-à-vis de Trianon.

(3) Arch. nat., O¹1804. 28 mai 1781. D'après la soumission faite au comte d'Angiviller par Lepelletier, entrepreneur des travaux de terrassement des bâtiments du Roi et du domaine.

tout est mentionné avec l'indication des endroits où ces travaux étaient nécessaires (1).

Aux routes que suivait habituellement Madame Elisabeth vint s'en ajouter une autre (2). Le Roi venait d'acquérir Montreuil, à l'entrée de Versailles, et lui en avait fait don. Cette propriété devint un but où l'attira le plaisir qu'elle éprouvait à multiplier discrètement ses œuvres charitables (3).

Il nous semble naturel que le Roi n'ait jamais négligé l'occasion d'être agréable à cette princesse. Pour son frère, pour ses enfants, ne s'était-elle point sacrifiée en renonçant à la vie religieuse, à des partis dignes de la tenter (4)? M. Tarlé ne fit aucune objection au nouveau désir qu'elle exprima : « J'ai l'honneur, écrit-il au comte d'Angiviller, de vous informer que M. de Vernon demande à former un manège circulaire dans la partie des avenues la plus convenable pour cet établissement, qu'il m'a désigné être derrière la faisanderie de la Ménagerie, ne pouvant plus exercer ni dresser les chevaux destinés pour Madame Elisabeth et les princesses, comme il le faisait précédemment, vers la montagne de Picardie où tous les arbres ont été abattus.

« Cette dépense pour l'établissement de ce manège découvert ne sera pas considérable. En effet, il ne s'agit, Monsieur, que de dresser, d'aplanir et couvrir de sable un cercle de 63 toises de

(1) Arch. nat., O¹ 1804. 15 novembre 1781. Extrait de l'exposé explicatif attaché aux plans des Archives et intitulé : Marché suivant la soumission au pied.

(2) Pour se rendre à Montreuil, la princesse, il est vrai, n'avait pas un long trajet à faire dans l'enceinte des parcs, car elle sortait apparemment par la grille du Dragon. Ce détail se rattache néanmoins à notre sujet.

(3) Un marchand vint un jour lui offrir un ornement de cheminée d'un goût nouveau, et qui coûtait 400 francs; il ne demandait point d'argent comptant. Madame Elisabeth le refusa et lui dit : « Avec 400 francs, je puis monter deux petits ménages » (*Eloge de Madame Elisabeth de France*, par Ant. Ferrand, page 147. Paris, Le Clère, 1861.)

(4) Il fut question de la marier à l'infant de Portugal, prince du Brésil, au duc d'Aoste, prince de Sardaigne, puis à l'empereur Joseph II, frère de Marie-Antoinette. Au sujet de la résistance de Madame Elisabeth, la baronne d'Oberkirch rapporte d'elle cette sublime réponse : « Je ne puis épouser que le fils d'un roi, et le fils d'un roi doit régner sur les Etats de son père. *Je ne serais plus Française, je ne veux pas cesser de l'être.* Mieux vaut rester au pied du trône de mon frère que de régner sur un autre. » (*Mémoires*, tome I^{er}, 27 mai 1782.)

Madame Elisabeth avait songé à entrer au Carmel de Saint-Denis où Madame Louise, la plus jeune des filles de Louis XV, avait pris le voile en 1770. Plus tard, vers 1782, elle eut encore l'idée de se retirer à Saint-Cyr, mais sans prononcer de vœux.

circonférence sur 2 toises de largeur, et, par le petit détail que j'en ai fait, le tout ne reviendra, au plus, qu'à 100 livres (1) ... »

Parfois Madame Elisabeth prenait part aux promenades à pied que la Reine dirigeait vers la pièce des Suisses, pour y pêcher à la ligne, vers l'Orangerie ou l'un des bosquets. Une habituée de la Cour a retracé en quelques traits la vision gracieuse qu'elle avait eue dans l'une de ces circonstances, en 1782. « C'était une chose touchante, dit-elle, en parlant du Roi et de la Reine, de ses frères et de ses belles-sœurs, que de voir ces trois jeunes couples se promener ensemble dans le parc de Versailles ou à Trianon. Là est l'espoir de la France et son avenir! » La Reine, elle la trouva « embellie »; Madame Elisabeth lui parut « dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté ». Quant à Madame Royale, « elle grandissait prodigieusement (2) ». La princesse Louise de Bourbon-Condé, leur cousine, encore qu'elle fréquentât moins la Cour à cette époque (3), ajoutait aux charmes de cette réunion gracieuse par tous les agréments d'une séduisante beauté. Mesdames, filles de Louis XV, restaient plutôt à l'écart et ne quittaient guère la terrasse du Château.

Le mouvement dans les parcs allait croissant. On vit se succéder des hôtes de marque, les princesses de Hesse-Darmstadt, le comte et la comtesse du Nord, l'empereur Joseph II, Marie-Christine, sœur de la Reine, la future gouvernante des Pays-Bas... Cependant, en certains endroits de l'itinéraire, les travaux n'avaient pas été exécutés à la lettre. M. Devienne, inspecteur des parcs, présenta à ce sujet une requête nouvelle, en faveur de Madame Elisabeth. « M. de Vernon, écrit-il, m'a demandé un prolongement de route pour sa promenade dans la contre-allée de l'avenue de Bailly, ainsi qu'il est tracé en rouge sur le plan ci-joint. Ce travail est la suite nécessaire ou plutôt le perfectionnement de l'opération faite en 1781 pour la promenade des princesses. Il a été retardé seulement à cause d'une nouvelle plantation faite dans cette partie de l'avenue. Il est possible de finir le régallement de la contre-allée et d'éviter à Madame Elisa-

(1) Arch. nat., O¹1804. 21 juillet 1781.

(2) Baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, tomes 1^{er}, II, *passim*.

(3) Depuis la rupture du projet de son mariage avec le comte d'Artois.

beth de reprendre le pavé qui, outre le désagrément des cahots, l'expose à la rencontre des voitures du public (1)... »

* Quant aux Enfants de France, âgés en 1784, l'un de trois ans, l'autre de six ans, ils eurent aussi, mais hors des parcs, un espace spécialement réservé où, librement, sans danger, ils pouvaient se livrer à leurs ébats (2). La Reine, par l'entremise de M^{me} de Polignac, demanda que ce fût le jardin du Grand-Maitre, à peu de distance du Château, mais à la condition d'en exclure le public. Des lettres s'échangèrent à ce sujet entre le comte d'Angiviller et le prince Louis-Joseph de Bourbon. Dans l'une d'elles, celui-ci est entré dans quelques détails qui ne sont pas sans intérêt : « J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous m'informez que la Reine vient de vous envoyer l'ordre d'interdire à l'instant même au public la promenade du jardin du Grand-Maitre et de la réserver uniquement pour les enfants de Sa Majesté et d'assurer cet arrangement en mettant de nouvelles serrures aux portes dont les clefs peu nombreuses ne seront données qu'à des personnes indiquées.

« J'ai le plus grand empressement de me conformer aux volontés de la Reine. Aussi vous pouvez, Monsieur, faire placarder sur les entrées du jardin cette prohibition pour avertir le public qui se rend du dehors à cette promenade. J'ai fait de mon côté prévenir de cette défense les personnes qui ont des logements dans cette maison. Je vous prie de faire donner une de ces clefs à mon concierge, auquel je viens de donner des ordres très positifs de n'en faire usage que pour mon service.

« Je n'ai jamais voulu priver les personnes honnêtes de cette promenade, mais l'abus des clefs trop multipliées, pour l'entrée de ce jardin, l'avait rendu trop public; aussi, j'avais dessein de vous demander d'en faire changer toutes les serrures et de me marquer les moyens que vous croiriez les plus convenables pour prévenir tout abus et, dans le cas où la Reine jugerait que cette promenade ne peut convenir à ses enfants, je vous serais obligé de m'en faire part afin que je me concerte avec vous sur ce que

(1) Arch. nat., O¹ 1804. 27 septembre 1783. *Non text.* Mention est faite des dimensions. La dépense était peu élevée.

(2) Louis-Joseph-Xavier-François de France (1781-1789). Madame Royale (1778-1851).

je viens de vous marquer. Je profite de cette occasion (1)... » Selon toute vraisemblance, les choses s'arrangèrent au gré de la Reine, et les Enfants de France durent venir souvent dans ce jardin, en compagnie de leur tante, qui leur portait une très vive affection.

A partir de 1784, l'entretien des routes réservées aux promenades de la Cour figura sur le devis annuel des ouvrages à faire dans les parcs pour une somme de 3,000 livres environ. Il y avait aussi à rétribuer la surveillance des deux parcs, confiée à un inspecteur. Cette fonction n'était pas une sinécure. Jusque-là, celui qui s'en était acquitté avait loué un cheval; il le payait cher, et, de plus, il était souvent victime d'un accident fâcheux avec « la rosse ou la bête ombrageuse » qui lui était fournie. Ainsi en fut-il pour M. Devienne. On jugea nécessaire de faire droit à sa demande en lui donnant un cheval et en augmentant de 400 livres le traitement de son piqueur; ce qui porta cette double dépense à 1,400 livres (2).

L'inspecteur était aux prises continues avec les ouvriers, avec le public; il avait à lutter contre la négligence des uns et la mauvaise volonté des autres. Il en résultait toujours un surcroît de dépenses. C'est ainsi qu'en 1785, tout l'espace de terrain qui servait au Roi de rendez-vous de chasse, entre les avenues des Matelots et de Saint-Antoine, se trouva défoncé, encombré des pièces de bois que les entrepreneurs du jardin de la Reine y avaient déposées. Le passage devenait impraticable, et cependant cette partie de l'avenue des Matelots était comprise dans l'itinéraire. Il fallut, à grands frais, procéder au déblaiement, au régalément, et entourer cet emplacement d'une ceinture de palissades (3).

Des incidents de ce genre, des actes d'insubordination assez fréquents, les difficultés auxquelles se heurtait le pouvoir royal, l'état des esprits, rien n'échappait à l'observation de Madame Elisabeth. Et, avec la logique qui lui était particulière, dans le recueillement où elle se retranchait, elle déduisait les conséquences, elle en mesurait la portée. Alors que son entourage

(1) Arch. nat., O¹1804. 25 mai 1784. *Text.*

(2-3) Arch. nat., O¹1804. D'après des rapports de M. Heurtier. 24 juillet 1784 et 5 mars 1785.

s'aveuglait, elle ne se méprit pas sur ce qui se préparait. Plus elle redoutait l'avenir, plus elle parut redoubler d'attentions affectueuses pour son frère. Si, alors, elle ne changea point ses habitudes, cependant, à voir sa tristesse, on eût pu comprendre de quels pressentiments elle était obsédée. Moins que jamais, elle ne songea à se retirer, et en continuant son exercice favori, elle y trouva, à défaut d'agrément, un dérivatif nécessaire.

Une remarque, que nous trouvons dans un rapport, nous autorise à affirmer que les réparations ou travaux faits, à partir de 1786, à quelques portes de l'enceinte des parcs, eurent pour but d'assurer une clôture plus résistante. Celle de Saint-Cyr fut la première dont on s'occupa. La circulation fut interrompue pendant trois jours pour mettre là une grille nouvelle. Une affiche apposée à temps prévint le public de prendre par le Petit-Montreuil, la porte et les arcades de Buc, la Minière, Guyancourt et Trou, jusqu'à la porte de Trappes (1). Le soir du dernier jour, M. Devienne écrivait à ses chefs : « J'ai l'honneur de vous rendre compte que la pose de la grille de Saint-Cyr s'est exécutée avec tout le succès et la célérité que vous aviez exigés, puisqu'actuellement, huit heures du soir du troisième jour que vous m'avez donné, Madame Elisabeth passe et se trouve être seule qui étrenne le passage. Le public a été si bien prévenu et vos ordres si ponctuellement exécutés, qu'il ne s'est pas même présenté une seule voiture pendant les trois jours d'interruption (2)... »

Dès les premiers jours de 1787, il fut également question d'apporter une modification à la porte de Trappes, qui débouchait du grand parc sur la route de Bretagne et de Normandie. On ne s'était point encore occupé de ce passage, et cependant il était reconnu incommode. Le projet présenté par M. Devienne comportait aussi la construction d'un pavillon où le Roi pût dîner dans la saison du printemps, un logement pour le suisse et une grille. On estimait à une année la durée des travaux et à 32,000 livres la dépense totale (3).

Peu après, sur la demande de Madame Elisabeth, l'itinéraire des promenades à cheval dépassa les limites fixées six ans aupa-

(1) Arch. nat., O¹1804. 21, 22, 23 février 1786. D'après le texte même de l'affiche.

(2) Arch. nat., O¹1804. 23 février 1786. *Text.*

(3) Arch. nat., O¹1804. 27 janvier 1787. D'après un rapport.

ravant, et fut prolongé dans une direction tout opposée. M. Devienne en donna le détail au directeur des Bâtiments, dans les termes suivants : « J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus un croquis du plan de route dont Madame Elisabeth désire l'exécution et sur laquelle M. de Vernon m'a dit vous avoir parlé ainsi qu'à M. Heurtier. Cette route prendrait à la porte du Cerf-Volant et passerait près du Désert, et de la porte de la Minière pour aller à celle du Bois-Robert, et reviendrait rejoindre le chemin du Roi, près la ferme de Satory, ce qui ferait un pourtour de 4,300 toises de longueur, ou environ, sur 9 pieds de largeur.

« Il est difficile de fixer un prix à ce genre d'ouvrage, qui occasionne journellement des difficultés, soit pour les attachements, soit pour l'appréciation. Le seul moyen d'établir une base d'après laquelle on pourrait former un prix serait d'exiger de l'entrepreneur une soumission d'avance, mais pour tirer tout le parti possible de ce moyen, il faudrait établir la concurrence entre plusieurs terrassiers (1)... »

Madame Elisabeth ne devait plus demander pour elle-même des travaux aussi importants : le moment arriva où les économies s'imposèrent. La vertueuse princesse fut des premières à se restreindre, mais sans que cela parût, car ses vieux serviteurs recevaient d'elle les mêmes pensions, et les pauvres de Versailles et de Montreuil, les mêmes secours. Elle ne se priva que des choses auxquelles elle attachait le moins de prix, de ses bijoux et de ses parures. Renoncer à ses chevaux, à ses équipages lui était le plus pénible. Elle n'hésita pas cependant à se soumettre à cette extrémité, ainsi que le témoigne la lettre suivante, citée par M. de Beauchesne, et qu'elle adressait au premier écuyer du Roi : « Le Roi veut avant tout donner l'exemple dans sa maison ; je vous demande que les premiers chevaux supprimés dans son écurie soient les miens. Mais j'ai encore un autre service à attendre de vous : le Roi est si bon, qu'il pourrait croire que la privation de mon exercice favori pût être nuisible à ma santé. Promettez-moi que vous me garderez le secret de cette affaire. »

Mais son offre généreuse et spontanée ne fut pas encore agréée (2). La joie qu'elle éprouva de ce sursis, elle la commu-

(1) Arch. nat., O¹ 4804. 8 avril 1787.

(2) Cette générosité lui était naturelle. On rapporte que, « pour doter une jeune

niqua à une amie intime. « On n'a pas accepté, lui écrit-elle, le sacrifice que j'avais proposé de faire de mes chevaux, et je ne puis dissimuler que cela m'a fait un vrai plaisir. J'en jouis d'autant plus que je vais demain à la chasse à Rambouillet, avec la duchesse de Duras (1). »

Voilà à quel point la princesse aimait l'équitation, mais le rapport suivant de M. Devienne montrera de plus l'opinion que l'on avait de sa dextérité à se tenir en selle dans les routes mauvaises, où ne manquaient pas les obstacles : « MM. les écuyers commandant les écuries du Roi et celles des princesses de la Cour ne cessent de se plaindre de ce que les marchands de bois, qui ont exploité les arbres dans les avenues des parcs, ont laissé les trous de ces arbres sur les rives des routes pratiquées par la Cour, qui effarouchent les chevaux au point de causer les accidents les plus funestes, et notamment dans l'avenue de Bailly, où une dame de la Cour, dont on ignore le nom, a été culbutée sans toutefois, heureusement, avoir été blessée. *Si Madame Elisabeth n'était pas aussi bonne cavalière qu'elle l'est, elle aurait succombé aux pointes que ses chevaux ont fait sous elle à l'aspect de ces bois.*

« Ces écuyers m'ont chargé de vous représenter le danger que courent les princesses et eux-mêmes, et ils vous prient de vouloir bien donner vos ordres précis pour faire déranger ces arbres et les emporter. Il ne s'agit en effet que d'exiger des marchands de bois qu'ils remplissent les conditions auxquelles ils sont assujettis eux-mêmes, qui font partie de leur marché et que vous avez vous-même prévues en leur infligeant une peine en cas de non exécution (2)..... »

Moins d'un an auparavant, le marquis de Tourzel était mort d'une chute de cheval. C'était au cours d'une chasse, il est vrai ; mais cet accident avait trop impressionné pour qu'il fût sitôt oublié, et quelque bien dressées que fussent les montures des princesses, il était prudent d'éviter ce qui pouvait être une cause de semblable malheur.

filles qui l'intéressait, elle se priva plusieurs années des diamants que le Roi son frère lui donnait en étrennes, et ne souffrit pas qu'ils fussent remplacés ». (*Correspondance de Madame Elisabeth de France, sœur de Louis XVI*, par Feuillet de Conches. Plon, 1868. Préface, p. IX, par Mgr Darboy.)

(1) Lettre à la marquise de Bombelles, 25 juin 1787.

(2) Arch. nat., O¹1804. 9 juillet 1787. *Text.*

Le rendez-vous des chasses, ainsi que nous l'avons dit, était contigu à la porte Saint-Antoine; c'était par là qu'avait lieu le départ. Cette porte se trouvant en un complet état de délabrement, on décida de la remplacer par une autre de plus grandes dimensions. En réalité, on céda moins à des raisons de convenances qu'à certaines préoccupations, car, aux termes du projet, cette sortie n'offrait plus de ce côté des parcs « une fermeture assez solide (1) ». Ce travail fut le dernier de ce genre qui ait été entrepris avant la Révolution.

À l'intérieur des parcs, la surveillance s'était peu à peu relâchée, ce dont l'état des routes eut à souffrir. En appelant l'attention sur ce point, Madame Elisabeth ne demandait rien de plus que l'exécution des engagements pris par le soumissionnaire.

M. Devienne expose ainsi la nécessité où il s'est trouvé de faire faire sans tarder les travaux utiles : « Les mauvais temps cessant, Madame Elisabeth a demandé la réparation ordinaire des routes qu'elle a coutume de parcourir dans les parcs. On a, en conséquence, commencé ces travaux, que l'on poursuit au fur et à mesure que les terres se sèchent.

« Ces routes sont dans un état affreux depuis plus d'un an qu'elles ont cessé d'être gardées. Toutes les dépenses qui s'y sont faites ont été en pure perte..... Les barrières elles-mêmes sont cassées..... Les avenues de Villepreux, de Maintenon, de Bailly....., sont fréquentées actuellement par les plus grosses voitures; des rouliers même y passent; elles sont absolument impraticables (2)..... »

D'un autre côté, la Reine demanda qu'on lui fit, à travers la prairie, entre la grande avenue de Trianon et les jardins du Petit Trianon, une allée plantée qui lui permît, en se promenant, de se rendre à ses jardins. On convint que ce chemin aurait 240 toises de long et 8 pieds de large. L'abbé Nolin et le sieur Richard s'entendirent sur le genre de plantation qu'il y avait lieu de choisir. L'ouvrage fut mené avec diligence (3). Quelques

(1) Le devis avait été arrêté en 1786. L'ancienne porte avait 9 pieds d'ouverture. La nouvelle, d'ordre dorique, eut deux fois sa hauteur, c'est-à-dire 22 pieds sous clef, et fut terminée en juillet 1787. C'est celle qui existe encore aujourd'hui.

(2-3) Arch. nat., O¹ 1804. D'après les rapports de M. Devienne, 12, 20 et 27 avril 1788.

mois plus tard, sur la proposition de Madame Elisabeth, les serrures des barrières des parcs fermèrent avec la même clef, sur le modèle de celle qui venait d'être faite pour les routes de chasse (1). Mesure de sûreté que la malignité des temps devait bientôt rendre inutile!

Il n'y avait plus de joie dans les cœurs et les parcs cessèrent d'être animés (2). L'hiver de 1789, long et rigoureux, ajoutait trop à la détresse publique pour que la Cour n'en fût pas émue. Mais, malgré les secours charitables que le Roi, la Reine et Madame Elisabeth prodiguèrent en se privant, les dispositions de la population avaient changé. Sur le passage des princes et des princesses, « les villageois, rapporte M^{me} Lebrun, n'étaient plus leurs chapeaux; ils regardaient avec insolence; quelques-uns même menaçaient avec leurs bâtons (3) ». A la porte de Saint-Cyr, un prêtre avait été berné par les ouvriers.

Madame Elisabeth voyait se confirmer ses prévisions. Elle avait compté les jours qui la séparaient de ses vingt-cinq ans, terme auquel, par la volonté du Roi, elle conquerrait la liberté de coucher à Montreuil et de s'y fixer. « Je suis tout étonnée, avait-elle écrit en 1788 à une amie, de penser que, l'année prochaine, je serai au moment de coucher ici. Je sens que cela me paraîtra tout drôle (4). » Ce ne devait être qu'un rêve. La date fixée tombait le 6 octobre 1789!

Juste FENNEBRESQUE.

(1) Arch. nat., O¹1804. 12 mai 1788. D'après un rapport de M. Devienne.

(2) Deux deuils avaient attristé coup sur coup la famille royale : Sophie-Hélène-Béatrix, morte en 1787, et le premier Dauphin, en 1788.

(3) Cité par M^{me} la comtesse d'Armaillé (*Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI*, page 62. Perrin).

(4) 6 mai 1788. Cité par M^{me} la comtesse d'Armaillé.

VOLTAIRE CHEZ MADAME DE PRIE

LES FÊTES DE BELLÉBAT

(Suite et fin.)

La lettre qui suivait à trois semaines exactement d'intervalle celle dont il vient d'être parlé différait complètement de la précédente, en ce qui touchait les impressions de Voltaire sur le compte de la marquise. Elle ne la représentait plus comme une étrangère à ses yeux, mais comme une amie sur qui l'on pourrait faire fonds.

C'est qu'aussi un grand événement s'était produit entre temps. Le mariage du Roi, décidé en conseil au mois de février 1725, allait s'accomplir en août et septembre. La maison de la future Reine venait d'être constituée. M^{me} de Prie avait été choisie au nombre des douze dames du Palais de Marie Leczinska. Elle voisinait sur la liste avec M^{me} de Rupelmonde notamment, près de qui Voltaire s'était rencontré en Hollande. Il avait dédié à cette dame son *Épître à Uranie*. Il aurait pu recourir à elle pour se mettre bien en Cour. Car, tout en feignant de mépriser les grandeurs, ce philosophe qu'était Arouet ne négligeait aucune occasion de s'avancer auprès des grands. Il avait pressenti dans cette nouvelle et douce Reine une alliée. Il en avait besoin pour lancer sa *Henriade* qu'on allait imprimer, sa tragédie de *Marianne* qu'il devait présenter de nouveau au public, pour le protéger contre les malveillants envieux de ses succès.

Il aurait pu, nous le répétons, user de M^{me} de Rupelmonde. Il se décida pour M^{me} de Prie. Le crédit de la marquise auprès

de la princesse de Pologne était bien autrement considérable. N'était-ce pas elle, en effet, qui avait projeté, conduit et mené à bien cette intrigue singulière par laquelle la fille d'un roi fugitif, sans biens et sans amis, épousait, suivant la formule d'alors, le plus grand roi du monde ?

M^{me} de Prie devait être aussi influente auprès d'elle qu'auprès de M. le Duc. Elle le fut en effet, et Voltaire ne s'était pas trompé en tablant sur son aide.

Comment l'avait-il gagnée à ses intérêts ? Comment s'était-il assuré ses bonnes grâces ? Chercher à le pénétrer serait revenir à l'examen de tout à l'heure. Nous passerons, par suite, en remarquant uniquement qu'à la fin de juillet 1725, Voltaire se trouvait en situation d'écrire de la sorte à M^{me} de Bernières :

« Les dames du Palais partent demain, à l'exception de la maréchale de Villars qui est retenue à Paris. M^{me} de Prie a pris les devants avec M^{me} de Tallard, et, avant de partir, m'a donné un ordre pour le concierge de sa maison de Fontainebleau où j'ai un appartement en automne... Je verrai le mariage de la Reine. Je ferai des vers pour elle si elle en vaut la peine. »

De ce passage, on peut retenir que l'écrivain avait fait d'assez sérieux progrès dans l'estime de M^{me} de Prie pour devenir du jour au lendemain son hôte et son commensal. Car cette maison de Fontainebleau qu'il citait était simplement celle de Berthelot de Duchy, le frère de Pléneuf, à Bellébat, aux portes mêmes de la résidence royale, c'est-à-dire à quelques lieues de la Cour. Le Roi devait venir jusque-là, au-devant de la Reine. Les fêtes du mariage y étaient ordonnées et Voltaire n'auraient pu rêver un meilleur poste d'où observer les mouvements de ce beau monde et s'offrir au moment opportun. Le second point vraiment plaisant, que nous ne ferons qu'effleurer, c'est le détachement avec lequel il parle de la Reine, alors que son plus extrême désir était qu'on voulût bien l'honorer de la moindre distinction. Ce jeu se reproduisait quelques semaines plus tard, quand il écrivait de nouveau à la présidente de Bernières : « Je me suis trouvé presque toujours en l'air, maudissant la vie de courtisan, courant inutilement après une petite fortune, qui s'est présentée à moi et qui s'est enfuie bien vite dès que j'ai cru la tenir, regrettant à mon ordinaire vous et vos amis et votre compagnie, ayant bien de l'humeur et n'osant en montrer, voyant bien des ridicules et

n'osant les dire, n'étant pas mal auprès de la Reine, très bien avec M^{me} de Prie, et tout cela ne servant à rien qu'à me faire perdre mon temps et à m'éloigner de vous, etc. »

Bon Voltaire ! Combien il est aisé de discerner entre les lignes le contentement d'étonner une provinciale de présidente avec ces mots magiques de Cour, de Reine, de Favorite, d'y être en outre déjà si habitué, si comblé, si gâté, qu'il en est las !

Au fond, Voltaire aurait été très désolé qu'on le prît au mot et que, sous prétexte de fatigue, on l'arrachât à cette vie qui flattait tant ses goûts. Il lui échappe, au reste, par instants, des cris du cœur qui, ceux-là, sont sentis et réels : « La Reine, faisait-il savoir plus tard à sa correspondante, la Reine vient de me donner sur sa cassette une pension de 1,500 livres que je ne demandais pas. C'est un acheminement pour en obtenir les choses que je demande. Je suis très bien avec le second premier ministre M. du Vernay. Je compte sur l'amitié de M^{me} de Prie. Je ne me plains plus de la vie de Cour. Je commence à avoir des espérances raisonnables d'y pouvoir être quelquefois utile à mes amis. »

Puis aussi : « J'ai été très bien reçu de la Reine. Elle a pleuré à *Marianne*. Elle a ri à *L'Indiscret*. Elle me parle souvent. Elle m'appelle son pauvre Voltaire. » N'est-ce pas excellent comme contre-partie aux dédains de tout à l'heure, et n'y a-t-il pas, dans cette explosion de satisfaction de soi, quelque chose de si naïf qu'après s'en être amusé on se sent désarmé ?

Oui ! La fortune avait souri à Voltaire. La Reine, inspirée par M^{me} de Prie, avait témoigné un véritable empressement à entretenir un écrivain déjà réputé, à le questionner, à entendre ses œuvres.

La tragédie de *Marianne*, jouée en 1724 au milieu de la froideur générale, reprise avec un peu d'éclat en mai 1725, avait été redonnée en sa présence. Et elle y avait pleuré ! Du moins, est-ce Voltaire qui l'assure...

Il avait un peu d'argent. Il se sentait solidement étayé. Il était autorisé à le croire d'après les assurances qu'on lui en donnait. Il goûtait là un instant d'heureux repos auquel son existence antérieure ne l'avait pas habitué.

A qui devait-il en marquer de la reconnaissance ? A la marquise de Prie avant tous autres. Voltaire le comprit. Il fut recon-

naissant. Il paya cette dette de gratitude à sa façon d'écrivain, en dédiant : premièrement, à la jeune femme la comédie de *L'Indiscret*; secondement, en imaginant pour elle seule un joyeux intermède dans le genre de ceux de Molière ou de Regnard, qui a pris place dans son théâtre sous la rubrique de : *La Fête de Bellébat*.

La dédicace de la comédie de *L'Indiscret* ne vaut guère mieux, à première vue, que la pièce elle-même. Elle a le seul intérêt, à nos yeux, de peindre plus heureusement que n'importe quel autre portrait la séduisante individualité de la maîtresse du duc.

Il s'écriait :

Vous qui possédez la beauté
 Sans être vaine ni coquette,
 Et l'extrême vivacité
 Sans être jamais indiscrete,
 Vous à qui donnèrent les Dieux
 Tant de lumières naturelles,
 Un esprit juste et gracieux,
 Solide dans le sérieux
 Et charmant dans la bagatelle.

N'est-ce pas la définition des qualités physiques et intellectuelles de la marquise, telles qu'on les retrouve avec des variantes, il est vrai, mais des variantes sans importance, chez les nombreux écrivains qui l'ont mise en scène? N'est-il pas regrettable, à un autre point de vue, de penser qu'une production, ainsi placée sous les auspices de la plus aimable femme du royaume, ne pût qu'échouer misérablement, qu'on en fit une représentation, et qu'elle suffit à désabuser ceux qui auraient voulu y sentir un chef-d'œuvre.

La Fête de Bellébat n'en eut qu'une, elle aussi, mais elle avait été composée pour cela. Elle n'avait pas eu d'autre ambition que de distraire des gens fort heureux de rencontrer, chez le plus accueillant des hôtes, une gaie et spirituelle compagnie. Elle ne prétendait pas à un lendemain. Et, à la différence de *L'Indiscret*, elle réussit pleinement. Du moins le semble-t-il, d'après la joyeuse relation qui nous en a été transmise.

Nous avons dit où était situé Bellébat, près de Fontainebleau, au delà de sa forêt. Nous avons également observé que Voltaire s'y était installé avec l'agrément de M^{me} de Prie.

Il y fit deux séjours, le premier en août. Il y retourna en octobre.

« Je pars dans deux jours avec M. d'Antin, explique-t-il en un autre passage de ses lettres, pour aller à Bellegarde voir le roi Stanislas, car il n'y a sottise dont je ne m'avise..... De là, je retourne à Bellébat avec M^{me} de Prie. Ce sera dans ce temps-là à peu près que mes affaires seront terminées, etc. »

Quant à la fête, elle eut lieu lors de la première de ses visites.

En réalité, si elle se donnait pour M^{me} de Prie, ce n'était point, encore une fois, elle-même qui hébergeait le poète, mais son oncle Berthelot de Duchy, dont nous dirons quelques mots dans un instant.

L'assemblée y représentait une réunion de famille, puisqu'elle comprenait deux des frères de la favorite, son futur gendre, un sien cousin, ses amis les plus intimes, les Livry, le président Hénault, plus le comte de Clermont, frère cadet du duc de Bourbon. Voltaire faisait donc pour cette fois, à son insu ou en connaissance de cause, une sorte de profession de foi publique de servage au premier ministre. Ses ennemis s'en souvinrent au demeurant six mois plus tard. De toute façon, les réjouissances avaient été combinées par Voltaire, et elles se ressentaient bien de son esprit. On en avait fabriqué sur l'heure une relation qu'on voulait envoyer à M^{lle} de Clermont, sœur de M. le Duc et surintendante de la maison de la Reine, demeurée à Fontainebleau, pour les besoins de sa charge. La voici, telle qu'elle est imprimée dans l'édition vulgaire des *Œuvres* de Voltaire :

« Altesse Sérénissime,

« Les citoyens de Bellébat ne peuvent vous rendre compte que de leurs divertissements et de leurs fêtes. Ils n'ont, ici, d'affaires que celles de leurs plaisirs. Bien différents en cela de votre frère aîné, qui ne travaille tous les jours que pour le bonheur des autres. Nous sommes tous devenus ici poètes et musiciens, sans pourtant être devenus bizarres. Nous avons, de fondation, un grand homme qui excelle en ces deux genres. C'est le curé de Courdimanche. Ce bon homme a la tête tournée de vers et de musique. Nous le couronnâmes poète, hier, en grande cérémonie, dans le château de Bellébat.

« On y avait illuminé la grande salle, au haut de laquelle on

avait dressé un trône sur la table de lansquenet. Au-dessus, pendait à une ficelle imperceptible une grande couronne de laurier où était enfermée une petite lanterne allumée, qui donnait à la couronne un éclat singulier. Mgr le comte de Clermont et tous les citoyens de Bellébat étaient rangés sur des tabourets. Ils avaient tous des branches de laurier à la main, de belles moustaches faites avec du charbon, un bonnet de papier sur la tête, en forme de pain de sucre, et sur chaque bonnet on lisait, en grosses lettres, le nom des plus célèbres poètes de l'antiquité. Ceux qui faisaient les fonctions de grands maîtres des cérémonies avaient une couronne de laurier sur la tête, un bâton à la main, et étaient décorés d'un tapis vert qui leur servait de mante.

« Tout étant disposé, et le curé étant arrivé dans une calèche à six chevaux qu'on avait envoyée au-devant de lui, il fut conduit à son trône. Dès qu'il fut assis, l'orateur (Voltaire) lui prononça, à genoux, une harangue dans le style de l'Académie, pleine de louanges, d'antithèses et de mots nouveaux. Le curé reçut tous les éloges avec l'air d'un homme qui sait bien qu'il en mérite même davantage. Après la harangue, on exécuta le concert dont on vous envoie les paroles. Les chœurs allèrent à merveille, et la cérémonie finit par une grande pièce de vers pompeux à laquelle ni les assistants, ni le curé, ni l'auteur, n'entendirent rien. »

Les choses s'étaient bien passées comme on le disait à M^{lle} de Clermont. *La Fête de Bellébat* contient bien la harangue de Voltaire, la cérémonie avec ses récitatifs, ses chœurs, une exhortation au curé de Courdimanche qui meurt séance tenante, pour laisser la place de pasteur de la paroisse à Voltaire. En un mot, toutes sortes de folies que vous avez lues et qui sont peut-être encore présentes à votre mémoire.

Arouet s'étant défendu par la suite d'avoir écrit la plupart de ces vers, ses éditeurs s'empressèrent d'en informer le public : « Tous les vers, à beaucoup près, disaient-ils, ne sont pas de M. de Voltaire, et ceux qui lui appartiennent sont faciles à distinguer. » La précaution prise par le poète était utile, car, pour le lecteur non prévenu, il paraîtra difficile, au premier abord, de discerner les bons des mauvais, ceux qui lui reviennent de ceux qu'il convient d'attribuer aux comparses.

Néanmoins, il aurait pu s'en dispenser. Cela aurait été une petite susceptibilité de poète de moins. Tous ces vers sont joyeux et divertissants. Il aurait pu en accepter la paternité sans se diminuer d'un rien.

Le compliment adressé à chacun des compagnons de la fête porte, par exemple, bien sa signature. Et, à ce propos, nous en arrivons tout naturellement à dire un mot des personnages présents à la fête de Bellébat, par suite, de la société la plus proche de la marquise et de M. le Duc.

Les premiers vers avaient M. le comte de Clermont pour objet :

Viens, parais jeune prince,
Et qu'on te reconnoisse
Pour le coq de notre paroisse.

Ce jeune prince, alors âgé de vingt ans, occupait dans la famille de Bourbon, à la suite du premier ministre et du comte de Charolais, la troisième place. Il ne s'était encore fait connaître que par certaines aventures galantes avec la jolie marquise de Graves et par l'affection que le Roi lui portait. M. de Billy, gouverneur du comte, l'avait escorté. Nous ne possédons sur ce Billy d'autres indications que les vers mêmes que le poète lui dédiait. Ils ne donnent pas, à la vérité, une haute idée de ses préceptes :

Billy, nouveau Mentor bien plus sage qu'austère
De ce Télémaque nouveau,
Si, pour éclairer la carrière,
Ta main de la Raison nous montre le flambeau,
Le flambeau de l'Amour s'allume pour lui plaire,
Loin d'éteindre ses feux ose en brûler encore;
Et que jamais surtout quelque nymphe jolie
Ne renvoie à la Peyronie
Le Télémaque et le Mentor.

La Peyronie était le chirurgien le plus en renom du temps... Nous n'insisterons donc pas.

A la suite du comte de Clermont et de M. de Billy venait le propriétaire de céans, non point M. de Livry, comme l'édition de Kehl l'a faussement prétendu, mais Berthelot de Duchy, le frère de Pléneuf, un homme d'une soixantaine d'années ayant eu la carrière la plus active. Il était aussi le meilleur des Berthelot, et Voltaire avait de sérieuses raisons de lui dire :

Duchy, maître de la maison,
 Vous êtes franc, vif, sans façon,
 Très peu complimenteur et je vous en révère,
 La louange à vos yeux n'eut jamais rien de doux.
 Je vous estimerai, mais sans vous en rien dire.
 C'est comme il faut vivre avec vous.

Duchy appartenait au monde de l'ancien style. Il avait vécu, nous l'avons vu, dans l'intimité du Temple. Il en avait gardé la liberté d'allures. Vivrier ou général des vivres aux armées d'Italie, il avait servi sous Tessé, Catinat, Vendôme, La Feuillade. Il y avait réalisé de moitié, avec le père de la marquise de Prie, une fortune énorme. Mais, en 1716, il avait fallu rembourser à la Chambre de Justice les biens indûment acquis.

A cette date, Duchy payait généreusement non seulement ce que l'Etat exigeait de lui, mais ce qu'il exigeait de son frère, soit 700,000 livres, quelque chose comme 3 ou 4 millions de notre monnaie actuelle.

Cet effort, pourtant, l'avait mis à sec. Pendant un temps, il se cacha, tandis que son frère, Pléneuf, tentait audacieusement de reconquérir leur ancien crédit en échafaudant un mariage entre une des filles du Régent, M^{lle} de Valois, et le prince de Piémont, ou en s'efforçant d'obtenir la restitution, par l'Angleterre, de Gibraltar à l'Espagne.

Les succès de leur fille et nièce avaient rendu aux Berthelot une partie de leur ancien prestige.

Duchy avait en plus l'appui des frères Paris, les grands financiers, qu'il avait plus ou moins découverts au fond de leur hameau du Dauphiné, et qui faisaient, à l'époque, la pluie et le beau temps en matière d'argent. Il avait, grâce à eux, reconstitué sa fortune bribe par bribe, et l'on peut supposer que ses réceptions à Bellébat étaient, en 1726, aussi brillantes que jadis.

Un frère de M^{me} de Prie bénéficiait aussi de son petit couplet.

Toutefois, Berthelot de Monchesne — c'est lui dont nous parlons — n'avait pas lieu de s'en déclarer aussi satisfait que les autres des leurs.

En effet, l'auteur lui disait, d'une manière qui pouvait prêter à des interprétations fort diverses :

Continuez, Monsieur, avec l'heureux talent
 D'être plaisant et froid sans être froid plaisant,
 De divertir souvent et de ne jamais rire,
 Vous savez railler sans médire
 Et vous possédez l'art charmant
 De ne jamais fâcher, de toujours contredire.

Berthelot de Monchesne méritait-il plus qu'on ne lui accordait? Rien ne le prouve. Conseiller au Parlement, il était de ces parents de la marquise auxquels la postérité n'aurait jamais songé sans l'illustration qu'elle leur procura. M^{me} de Prie avait fait son frère intendant des finances, place fort considérable dont il n'y avait que cinq titulaires en France, avant lui. On avait créé un sixième emploi en considération de sa personne, mais cette fonction l'avait rendu vraisemblablement ni plus capable, ni moins discutailleur. De même d'un cousin, Delaistre, magistrat aussi de son état et, ce qui valait mieux, en cette année 1725, protégé de la toute-puissante marquise. Barbier ou Marais ont été jusqu'à prétendre qu'il avait avec elle des relations plus qu'intimes. Nous n'y croyons nullement, voyant en cette assertion l'une des mille calomnies dont on a accablé sa mémoire.

Le nom de ce cousin apparaît une fois seulement dans sa vie. A l'époque où elle était toute nouvelle mariée et à peine installée à l'ambassade de Piémont, Delaistre avait séjourné auprès du marquis et de la marquise de Prie pendant une semaine ou deux. Après quoi, il avait continué sa route vers Rome sans qu'il en fût plus fait mention.

Voltaire, en veine de poésie, ne s'était pas arrêté à cette première versification. Il avait prodigué les éloges à de Baye, frère cadet de la marquise, au duc de La Feuillade, fiancé de Louise-Victoire de Prie, à Bonneval, son secrétaire :

Et vous, cher Bonneval, que vous êtes heureux,
 Vous écrivez souvent sous l'aimable de Prie.

Au marquis de Livry, à son frère l'abbé, depuis peu de retour d'Espagne, où il s'est acquitté de la difficile mission de préparer Philippe I^{er} au renvoi de l'Infante.

Il s'était nonobstant encore réservé pour les deux assistants les plus en vue : le président Hénault et la marquise elle-même.

Les relations avec Hénault remontaient à fort loin. Fils d'un

fermier général, fort intime de tous les gens de finance, compromis à côté d'eux en 1716 par le fait de son père, Hénault n'avait cessé de marcher à leur hauteur. Il avait souffert et triomphé auprès d'eux. Il était donc marqué pour cette fête à laquelle il apportait son contingent, de l'esprit le plus délicat et le plus primesautier. Bonneval et Livry n'en manquaient point, certes ; mais comment les comparer au trio de Voltaire, du président et de la marquise de Prie. Le poète avait fait une large part à ses deux rivaux.

Il s'écriait en regardant Hénault :

Hénault, aimé de tout le monde,
 Vous enchantez également
 Le philosophe, l'ignorant,
 Le galant à perruque blonde,
 Le citoyen, le courtisan.

En Apollon vous êtes mon confrère,
 Grand maître en l'art d'aimer, bien plus en l'art de plaire.
 Vif sans emportement, complaisant sans fadeur,
 Homme d'esprit sans être auteur,
 Vous présidez à cette fête.

Vous avez tout l'honneur de cet aimable jour.
 Mes lauriers étaient faits pour ceindre votre tête,
 Mais vous n'en recevrez que des mains de l'Amour.

Vis-à-vis de la belle marquise, Voltaire se montrait bien plus lyrique, encore plus entreprenant et, tranchons le mot, assez fat. Il disait :

De Prie, objet aimable et rare assurément,
 Que vous passez d'un vol rapide
 Du grave à l'enjoué, du frivole au solide !
 Vous réunissez plaisamment
 L'esprit d'un philosophe et celui d'un enfant ;
 J'accepte les lauriers que votre main me donne,
 Mais ne peut-on tenir de vous qu'une couronne.
 Vous connaissez Alain, ce poète fameux,
 Qui s'endormit un jour au palais de la Reine ;
 Il en reçut un baiser amoureux :
 Vous me pourriez payer d'un prix beaucoup plus doux.
 Et si votre bouche vermeille
 Doit quelque chose aux vers que je chante pour vous,
 N'attendez pas que je sommeille !

La chute sonnait bien. La proposition était hardie. La re-

quête de Voltaire fut-elle exaucée ? Nous n'en savons rien. Les textes sont muets, ou plutôt il n'y a pas de textes sur ce sujet.

Les fêtes de Bellébat étaient terminées. Une fois les derniers lampions éteints, les lauriers flétris et le curé de Courdimanche ressuscité, M^{me} de Prie était retournée à Versailles. Voltaire l'avait accompagnée dans ce dernier déplacement.

Il était, tout en le niant, au comble de ses vœux, fêté, caressé, adulé ! Mais, ainsi que le dit le proverbe : « Il n'est pas de beau jour sans lendemain. »

L'hiver de 1725 s'était passé ; le poète, en plus de ses autres travaux, accomplissait la tâche si pénible de revoir et de perfectionner sa *Henriade* pour l'éditeur, quand l'événement le plus malheureux coupa brusquement court à tout cela.

Un petit livre que nous avons eu dernièrement entre les mains, et qui parut au milieu du siècle dernier, énumère les coups de bâton qui furent autrefois distribués aux gens de lettres.

On y lit, avec étonnement, que jusqu'à la Révolution, mais surtout au xvii^e siècle, il est peu d'entre eux qui aient échappé à cette brutale correction ; que Molière en souffrit et que Boileau lui-même ne s'en garda qu'en faisant les plus plates excuses à Bussy-Rabutin.

Voltaire était de ce bon temps. Déjà, en juillet 1722, il avait été arrêté dans sa chaise au pont de Sèvres par un officier nommé Beauregard, qui l'avait bâtonné et marqué au visage. C'est en vain que le pauvre écrivain avait remué ciel et terre et réellement tenté, par tous les moyens, d'obtenir une réparation de son agresseur. Il en avait été pour les coups de bâton, qu'il conservait encore en 1726.

Il semble que d'autres auraient été inutiles.

Il les eut cependant. Non point de la main même du chevalier de Rohan, mais de celle de ses gens. C'était aux premiers jours de février. Voltaire avait été prié à dîner chez le duc de Sully, en son hôtel, rue Saint-Antoine. Le chevalier de Rohan-Chabot figurait parmi les convives. Au cours de la conversation, il trouva fort mauvais que Voltaire ne fût pas de son sentiment : « Quel est ce jeune homme, demanda-t-il, qui, pour me contredire, parle si haut ? » A quoi Voltaire aurait répondu de suite : « Monsieur le chevalier, c'est un homme qui ne traîne pas un grand nom, mais qui honore celui qu'il porte. »

Le chevalier se leva de table et sortit.

Voltaire l'ayant provoqué, il accepta une rencontre pour le lendemain et assigna lui-même le rendez-vous à la porte Saint-Antoine. Mais, entre temps, d'après la même version, il prévint les Rohan et le duel ne put avoir lieu.

Peu de jours après cette scène, Voltaire étant encore à dîner chez le duc de Sully, fut demandé à la porte pour une bonne œuvre.

A ce mot de bonne œuvre, il se lève avec précipitation et, tenant sa serviette à la main, il court à la porte où était un fiacre, et dans ce fiacre deux hommes, qui, d'un ton dolent, le prièrent de monter à la portière.

A peine y fut-il que l'un le retint par son habit, tandis que l'autre lui appliquait sur les épaules cinq ou six coups d'une petite bague. Le chevalier de Rohan qui, à dix pas de là, était dans sa voiture, leur cria : « C'est assez... » Nous ne continuons pas le récit de ces faits trop connus, laissant ainsi de côté la rentrée de Voltaire à l'hôtel de Sully, le refus du duc d'aider son hôte à se faire rendre justice, les colères et les désespoirs du jeune philosophe. Nous ne reproduirons pas non plus la version si bouffonne de Marais, rapportant l'ordre que le chevalier donnait à ses gens de ne pas frapper sur la tête et les exclamations admiratives du peuple d'alentour qui s'écriait en parlant de Rohan : « Ah ! le bon seigneur!... »

Nous ferons seulement remarquer qu'à notre avis, Voltaire payait de cette rude manière les complaisances qu'il avait eues pour la marquise de Prie.

Les Rohan faisaient partie de cette ancienne Cour si profondément hostile à M. le Duc. En outre, l'ambitieux cardinal de Rohan avait pu croire être trompé par M^{me} de Prie et Dubois, dans son désir d'entrer au conseil de régence, quand ce n'était, somme toute, que la faute de Dubois.

Il est donc possible qu'on ait voulu punir de cette façon l'orgueil blessé des Rohan et les fêtes de Bellébat.

En tous cas, la marquise semble s'être employée très utilement au début pour consoler Voltaire ; mais là encore ses intentions, si elles étaient vraiment bonnes, furent déjouées par un autre incident assez piquant. Voltaire aurait, d'après certain auteur,

fait tenir précédemment à la belle marquise un petit quatrain ainsi conçu :

Io, sans avoir l'air de feindre,
 D'Argus sut tromper *tous* les yeux.
 Nous n'en avons qu'un *seul* à craindre,
 Pourquoi ne nous pas rendre heureux?

Ces vers assassins avaient dû être composés par Arouet dans un moment d'irresponsabilité provoqué par la bonne chère de Duchy, joint à la vue des charmes de M^{me} de Prie.

En effet, le duc étant borgne, ce ne pouvait être que lui sur qui Voltaire essayait son esprit.

Quelque mal intentionné avait communiqué ce billet aux Rohan. Ceux-ci s'empressèrent de le porter au duc. A partir de ce moment, M^{me} de Prie ne devait songer qu'à se défendre elle-même ; elle ne pouvait plus rien pour Voltaire. Le duc le fit jeter à la Bastille et, peu après, le poète passait en Angleterre, non point seul et de son propre mouvement, mais accompagné par un sieur Condé, dont l'ordre était de le surveiller jusqu'à Calais et de le voir s'embarquer. Ici finissent les relations de M^{me} de Prie avec Voltaire.

Tandis que celui-ci oubliait les Français au milieu des adulations britanniques, la marquise s'éteignait, un an après, au château de Courbépine.

H. THIRION.

LE CHATEAU DE LA CHEVRETTE

ET

MADAME D'ÉPINAY

(Suite.)

IV

SUCCÈS MONDAINS ET LITTÉRAIRES.

MORT DE M. ET DE M^{me} D'ÉPINAY (1770-1783).

A partir de l'abandon de la Briche, — c'est-à-dire de la fin de 1770, — les sujets de douleur se multiplient dans la vie de M^{me} d'Épinay : les absences prolongées de Grimm, la maladie sont les plus cruels ; les embarras d'argent, les soucis de famille s'y joignent, de façon qu'on la croirait, à chaque instant, près d'en être accablée. Cependant, elle résiste étonnamment. Elle vainc la tristesse, sinon la souffrance ; son salon lui est un asile, qu'elle est fière qu'on appelle, comme ont fait Dufort et Bachaumont, un Lycée, un Portique, une Académie. Elle se réfugie dans sa correspondance et dans des travaux purement littéraires ; et, ici ou là, les échappées de gaieté et de rire lui restent coutumières, au point d'impatienter parfois le plaisant Galiani. On la voit « faire de la tapisserie, des nœuds, des chansons, recevoir des amis, leur écrire, et ne pas manquer encore un seul jour de faire une toilette aussi soignée que son âge et sa santé pouvaient le permettre ». Elle est, en somme, dans le train du monde jusqu'au bout, y fait bon visage et même figure de coquette, car Grimm, que je cite, répète qu'elle fut « assez attentive à mettre exactement la robe du jour (1) ».

(1) *Correspondance littéraire*, XIII, 396, 397.

Depuis le mois de juin 1769, où l'abbé Galiani, secrétaire d'ambassade disgracié, a été rappelé à Naples, elle lui écrit, pendant des années, chaque semaine, « toute affaire cessante », des lettres souvent « belles, charmantes et longues, et remplies de détails qui l'intéressent ». La plupart ont péri, on verra pourquoi ; seize seulement nous sont parvenues, tandis qu'elle en conservait plus de trois cent cinquante de son ami. Grimm, si souvent en voyage, n'a pas dû moins occuper sa plume que son cœur ; on comprend que rien ne se soit retrouvé de cet échange de sentiments. Et quelles occasions de filer de jolis billets, dans une société qui n'aimait rien tant que les sourires de l'esprit ! Bref, M^{me} d'Épinay prit un secrétaire, un abbé, — qui l'eût cru ? — sans compter l'aide de sa fille, qui passa au moins la mauvaise saison, chaque année, à Paris. Mais elle use autant qu'elle peut, et très vaillamment, de sa propre main. Elle compense ses misères par les plaisirs de la vanité satisfaite. L'écritoire lui tient en réserve une liqueur qui la grise ; elle y puise un étourdissement volontaire, une illusion sans fin. « Mon amour-propre, a-t-elle dit, sans me faire concevoir la folle espérance d'être parfaitement sage, me fait prétendre à devenir un jour une femme d'un grand mérite. » Elle y prétendait la plume à la main (1).

L'année 1771 est bonne pour la montrer agitée des émotions que nous avons dit qui composaient la trame de sa vie. Au printemps, la question d'argent est cause d'une chaude alarme. Elle écrit à son correspondant de Naples (2) :

Il faut pourtant que je vous raconte mes désastres. L'abbé Terray m'a ruinée [lisez : va me ruiner] par ses opérations. Je n'ai ni crédit, ni protections, et Dieu me préserve d'en employer jamais pour réclamer un écu ! Je me défais de mon équipage, je vends le peu de vaisselle que j'ai ; cela ne me mènera pas bien loin. Tout ce qui me fâche, c'est que cela ne suffira pas pour payer mes dettes, parce que ma santé m'en fait contracter, et m'empêche d'économiser sur le peu qui me reste. Ce dont je vous répons, c'est que je n'en serai pas plus triste, et que j'irai à l'hôpital gaiement.

Toujours le même ton faux, et si peu maternel. Notez qu'elle s'était grevée de la sorte, sans rien perdre du beau revenu que

(1) *Correspondance littéraire*, XIII, 398.

(2) *Lettres de Galiani*, I, 371, 377.

nous lui connaissons. Mais l'orage passa, détourné par Necker, dont elle employa la protection, quoi qu'elle en dise (1). Fausse alerte, en somme. A peine le ciel éclairci, on avait recommencé de rire; le 13 avril, l'ami répondait : « J'ai reçu un n° 48, de vous, charmant. Vous y êtes gaie, vous chantez toute la journée comme une folle, vous improvisez au clavecin, et vous nuancez tous les tons avec une adresse à faire peur. Grimm, Schomberg et Chastellux en font autant; et je crois votre chambre devenue absolument ressemblante à cette scène d'Arlequin, voleur et prévôt, qui touche le fifre enchanté, et fait chanter et danser tout le monde. » Et M^{me} d'Épinay va continuer de se réjouir, au mois de juillet, chez ses amis Valori, à Étampes : « Mille choses aimables aux Valori, lui écrit l'abbé... Votre lettre campagnarde, ma belle dame, est fort jolie; l'aventure du commissaire donné dans le fromage mou est comique tout à fait. » Et Galiani de s'amuser comme à la comédie italienne, dont il rêve.

Au point de vue de l'argent, M^{me} d'Épinay a un mal invétéré, entrecoupé d'accès aigus : après la crise des opérations de l'abbé Terray, la perturbation chronique reprend son cours régulier, si j'ose dire; l'endettement continue. A quelque temps de là, on l'entendra dire qu'elle n'a plus d'équipage. Le sacrifice est fait pour le coup, mais neuf ans après qu'il en a été question pour la première fois : « Je serai peut-être forcée à de plus grandes réformes encore », écrit-elle, et, tout de suite après : « Vous avez beau faire, je vous dirai encore, pour dernier article, que M. de Sartine a soupé, hier, chez moi, avec M. le marquis de Mora, M. de Magallon et le marquis de Croismare (2). » Elle n'a plus de voiture; mais elle conserve une table, où l'on ne dira pas que philosophes et diplomates soient conviés à la fortune du pot.

Mais voici, en août, d'autres épines : la menace d'un procès qu'on verra et un départ de Grimm. Les lettres de Galiani, à

(1) Grimm le raconte : « Necker connaît M^{me} d'Épinay, il s'intéresse à sa situation, il a plaidé sa cause dans le temps du bienheureux Louis XV, où M^{me} du Barry et l'abbé Terray voulurent s'emparer de cette portion. » (*Lettres à l'Impératrice Catherine II, publiées, sous les auspices de la Société impériale d'Histoire russe, par Jacques Grot, Saint-Petersbourg, 2^e édit., 1886, in-4^o, p. 92.*) Nous aurons, plus loin, l'aveu de M^{me} d'Épinay elle-même.

(2) *Lettres de Galiani*, I, 449, 452.

défaut de celles de M^{me} d'Épinay, nous sont un miroir des choses qui la touchent (1) :

10 août 1771. — Je croyais que, dans l'état actuel de la France, on jouissait au moins du plaisir de ne pas être obligé de payer ses dettes... Mais vous m'en donnez une idée toute différente... En ce cas-là, nous sommes plus heureux... Venez donc à Naples, et vous vous moquerez du monde entier.

La chaise de paille [Grimm] va donc en Angleterre? Que diable allait-il faire dans cette galère? C'est pour vous excéder de commissions et d'ouvrage qu'il vous joue ce tour abominable. Fi! le vilain!

24 août. — Ah! Madame, les douloureuses lettres que vous m'écrivez! Quoi! la chaise de paille voyage! voyage pendant dix-huit mois! vient en Italie!... Mais expliquez-moi du moins cela : Avec qui va-t-il? Que vient-il faire?

Catherine, tout en appelant Grimm leur souffre-douleur, constate qu'il n'est jamais plus heureux que précédé, suivi ou flanqué de quelques princes d'Allemagne. « Il court comme un fou en Angleterre, avoue M^{me} d'Épinay à Galiani, et incessamment il vous dira tout ce qu'il n'a pas le plaisir de vous écrire... A en juger par ce qu'il m'en écrit, il en est enchanté, et regrette fort de n'y pouvoir faire un plus long séjour. » Voilà, certes, — le 5 octobre, — un ton de nouveau fort apaisé. Puis elle rapporte au même correspondant cent billevesées. Lui remarque, à ce propos, que le caractère des Français perce toujours, qu'ils sont « causeurs, raisonneurs, badins par essence ». Et, comme si elle voulait donner de nouveaux motifs à un pareil jugement, elle lui écrivait au même moment une lettre où, causeuse, raisonneuse, et poussant le badinage à l'excès, elle nous ouvre le cœur d'une femme qui fut — il est besoin de le rappeler — des plus polies de son temps (2) :

Paris, 19 octobre 1771. — Hélas! mon cher abbé, je suis bien pauvre d'esprit aujourd'hui : il pleut, et je n'ai point encore reçu de lettres cette semaine, à cause qu'il faut qu'on me les renvoie de Fontainebleau. Le moyen d'avoir le sens commun avec cela! Il n'y a pas un chat à Paris; je ne vois que ma fille et mes petits-enfants, et puis mes petits-enfants et ma fille. Nous chantons tristement en mineur, et puis nous raisonnons, et, quand il nous arrive de déraisonner, nous sommes enchantées, parce que cela nous fait rire un petit moment.

(1) *Lettres de Galiani*, I, 427, 431.

(2) *Ibid.*, I, 456.

Par exemple, nous avons été dîner, l'autre jour, à Sannois, chez M^{me} d'Houdetot : ma fille, M^{me} de Lalive, une demoiselle de ses amies qui se nomme M^{lle} de Givry (1), et moi. En revenant, je sens tout à coup un paquet qui sort du coffre du carrosse, qui me roule sur les jambes ; je cherche, avec mon pied, à démêler ce que ce peut être ; je n'ai pas plutôt appuyé le pied dessus, qu'il en sort un cri lamentable, qui finit en mourant. Nous voilà toutes à crier : Qu'est-ce que c'est que cela ? — C'est un p..! — C'est un chien ! — C'est un enfant ! — Arrêtons ! arrêtons ! Et de rire à mourir ! On arrête, on descend, on cherche : c'était un paquet de linge sale, dans lequel on avait mis, je ne sais pourquoi, une vessie soufflée ; en marchant dessus, je l'avais fait crever apparemment. Enfin, nous voilà toutes quatre, sur le grand chemin, à rire aux éclats.

Nous remontons en voiture, en faisant de profondes réflexions sur ce chétif événement, quand, tout à coup, nous nous demandons : Mais, si c'eût été un enfant, qu'aurions-nous fait ? D'un commun accord, nous l'aurions adopté toutes quatre, nous l'aurions élevé, nous lui aurions donné un nom. — Et lequel ? — Un nom composé d'une syllabe de chacun des nôtres, et cela aurait fait le chevalier de Gisabeldi ; ce nom est heureux (2). Enfin, nous faisons le roman de toute sa vie, et nous voilà désolées de ce que le paquet n'est que du linge sale, et n'est pas un enfant. Ah ! l'abbé, s'il vous en reste quelqu'un, dans quelque coin, dont vous ne sachiez que faire, faites-le mettre dans notre carrosse, la première fois que nous irons en campagne ; en vérité, c'est un vrai service à nous rendre. Si vous n'en avez pas, je vous en commande un, mais choisissez bien... Mais laissons cette folie, et parlons sérieusement.

Faute d'avoir du nouveau à vous dire, je reviens sur le passé, et je vous soutiens, l'abbé, que les animaux sont curieux. Il m'en revient vingt exemples... J'attends avec impatience que vous répondiez à ces objections.

Quoique vous disiez, l'abbé, que mes lettres sont une encyclopédie, je ne puis m'empêcher de vous parler d'un petit livre de rien, intitulé : *Éléments du système général du monde*. Mais, consolez-vous, je commencerai mon extrait par un conte... Je tiens ce conte de Diderot...

Cet ouvrage ne paraît être ni d'un fou, ni d'un sot, mais bien d'un homme dont les lumières ne sont point proportionnées à sa tentative. Il me paraît, d'ailleurs, plein de contradictions. Peut-être me trompé-je ; mais, par exemple, il admet la matière homogène, et cependant il en regarde chaque molécule comme animée de tendances en tout sens ; il fait naître le mouvement de ces tendances en tout sens, et cependant il croit le monde

(1) C'était sans doute la fille de M^{me} Lefèvre de Givry, qui, veuve de Pierre Duquesnoy, ancien receveur des finances de Montauban, achetait divers biens, à Épinay, avec M. de Bellegarde, en 1749. Elle y possédait le fief de la Tour. Duquesnoy, mort en octobre 1746, habitait à Paris, rue Saint-Honoré, près des Feuillants, dans le voisinage de M. de Bellegarde (Archives de Chantilly, BA-33).

(2) La solution de ce logogriphe me paraît être *Gilabelli*, et point *Gisabeldi*. Je propose timidement la combinaison suivante : *Givry — Lalive d'Épinay — Bel-sunce — Lalive de Jully*.

infini; deux contradictions qui établiraient certainement dans la masse un équilibre impossible à rompre. Le vide et l'espace ne sont rien du tout à son avis, et cependant...

Cependant, voilà l'exemple très clair d'une femme d'esprit soufflée par ses amis. Elle les imite sous leurs yeux mêmes : causeuse, elle se guinde pour attraper la fantaisie légère et ingénieuse des dialogues de Galiani; raisonneuse, elle se noie dans les profondeurs où l'entraîne la philosophie de Diderot. Le badinage ou, parlons exactement, la polissonnerie est un genre plus facile, une ornière où verse alors toute la société élégante; mais, quand une femme adresse à un homme certaines légèretés, il est rare que la réplique ne force pas la note; celle de Galiani fut, en l'espèce, d'une grossièreté à peine voilée (1).

M^{me} d'Épinay était donc, en octobre, bien loin des « lettres douloureuses » d'août (2). Sans doute, un premier sujet de distraction lui a été sa collaboration plus active à la *Correspondance littéraire*, dont le principal auteur lui avait laissé, en partie, le fardeau. On y donne, d'elle, le 1^{er} septembre : *Dialogue copié d'après nature, ou de l'amitié de deux jolies femmes*, avec cet aimable préambule : « Le petit ouvrage qui suit est d'une femme du monde qui a beaucoup de talent, qui vit avec quelques amis qui lui sont tendrement attachés, et qui donne à la lecture, à l'étude et à la composition de quelques ouvrages délicats les moments qu'elle dérobe à ses fonctions domestiques. Je n'ai obtenu d'elle ce dialogue qu'à la condition que je ne la nommerais pas. » Un secret gardé par Diderot! Elle donnera encore, sans autre présentation ni précaution, de septembre à décembre, huit articles de critique théâtrale (3).

(1) Il faut avouer, cependant, que, sur ce terrain, M^{me} d'Houdetot était de force à déconcerter un interlocuteur solide, un Diderot, qui raconte ainsi son embarras : « M^{me} d'Houdetot fait de très jolis vers; elle m'en a récité quelques-uns qui m'ont fait le plus grand plaisir. Si je puis lui arracher un *Hymne aux t...*, qui pétille de feu, d'images et de volupté, je vous l'enverrai. Quoiqu'elle ait eu le courage de me le montrer, je n'ai pas eu celui de le lui demander. » (*Œuvres de Diderot*, XVIII, 474.)

La postérité n'a pas eu moins d'indulgence pour M^{me} d'Houdetot que pour sa belle-sœur. Paul Boiteau est à signaler, pour cette exclamation où l'on ne peut dire qu'il n'y ait pas un mot de trop : « Elle fut si bonne, si simple, si vraie, si douce, si décente!... » (*Mémoires de M^{me} d'Épinay*, II, 485.)

(2) *Lettres de Galiani*, I, 449, 450.

(3) *Correspondance littéraire*, IX, 351, 358, 364-366, 371, 372, 378, 382, 395, 398.

On vient de parler des moments dérobés par M^{me} d'Épinay à ses fonctions domestiques ; en vérité, l'importance relative des deux parts de sa vie est inverse : on aura mainte preuve qu'elle donne à son rôle intérieur le temps qu'elle dérobe aux lettres. « La belle dame » est passée femme de lettres, et presque directrice d'un journal ; elle ne s'effarouche nullement de la publicité pour sa correspondance privée même. Galiani la prévient, le 5 octobre, que sa « longue lettre des diamants a été imprimée ». Il l'avertit qu'elle ait à conserver ses lettres : « Je garde soigneusement les vôtres, ajoute-t-il, et je ne trouverai pas à vendre ce manuscrit, ni vous le mien, si ce n'est à quelque curieux qui les achètera tous les deux. » Elle prépare donc et soigne cette correspondance, comme un journaliste fait une chronique, tantôt la bourrant de dissertations encyclopédiques, ou des nouvelles des gazettes, tantôt y mêlant de vieilles histoires très usées, ou des plagiats véritables (1). L'abbé le lui reproche vertement à l'occasion. Elle est éprise de la philosophie, où elle s'empêtre, et davantage des philosophes, parmi lesquels la grâce ailée de sa conversation la soutient à la surface des choses. Elle veut décidément que son salon soit un « Portique », c'est-à-dire un lieu ouvert à tous ceux qui dissertent élégamment sur les sujets à la mode. Le vent de la distraction souffle un peu fort par là, et disperse les cendres du foyer, et l'intérieur de la maison en est glacé.

Voyez comme, dans sa lettre du 19 octobre, M^{me} d'Épinay trahit sa tiédeur maternelle. De quel ton las se plaint-elle de ne voir, à Paris, que « sa fille et ses petits-enfants, et puis ses petits-enfants et sa fille » ! Voilà donc comme elle apprécie le bonheur d'en être entourée. Ah ! s'ils étaient à Méharin, son imagination en serait pleine ; mais, de près, le cœur seul s'émeut, quand on en a. Cependant, de loin comme de près, son fils ne lui soucie guère. Il est quelque part, dans les prisons de Bordeaux, depuis tantôt deux ans. A toute force, elle va, d'accord avec son mari, lui ouvrir les portes du Château-Trompette. Le pauvre diable, qui n'est pas plus susceptible de rancune que de révolte, rentre le 24 septembre. Elle écrit, ce jour-là, à Galiani, une lettre qu'il trouve « assez longue pour une mère qui

(1) *Lettres de Galiani*, I, 268, 418, 442, 491 ; II, 500.

attend son fils ». Et lui compte sur quelques détails à ce sujet ; mais il est obligé d'en demander deux fois, le 28 octobre et le 2 novembre (1) : « J'étais, dit-il la seconde fois, d'une impatience incroyable pour apprendre de vous les symptômes de votre entrevue avec le fils de M. d'Épinay. Vous n'en dites mot. On croirait que vous ne l'avez pas vu. » La remarque, faite en toute simplicité par un ami, est cruelle. Peu intéressant, si l'on veut, « le fils de M. d'Épinay » est son fils, et, au demeurant, un bon enfant, respectueux, affectionné. Donc, on va « faire un mousquetaire de M. le conseiller » et, Paris ne lui réussissant pas, on l'enverra dragon à Nancy, où il jouera encore (2). Galiani s'excusait un jour, auprès de M^{me} d'Épinay, de ne pas mettre beaucoup de sentiment dans ses lettres, alléguant que son style n'était pas « tout à fait tourné à cela ». Et la sécheresse de son amie trouva le moyen de l'étonner (3).

L'année ne s'acheva pas sans qu'elle eût à souffrir un sérieux échec de santé. Elle était destinée à mourir d'un cancer ; mais son secrétaire, l'abbé Mayeul, qui écrivait à sa place, vers la fin de novembre, était chargé de dire — sans en savoir plus long probablement — qu'elle avait des crampes à l'estomac ; c'était une des crises comme elle en eut tant, et qui, alors, cédaient sans révéler la blessure profonde. L'autre abbé écrit, le 14 décembre : « Je vous crois guérie de vos cruelles souffrances ; aussi je vous réponds gaiement. » Et le même ton reparait dans ces lignes de la convalescente, au début de l'an nouveau :

Janvier 1772. — Pour commencer par vous mettre de bonne humeur, mon cher abbé, je vous envoie une chanson nouvelle, sur un air qui n'est pas nouveau. Je vous conseille de la lire et de la chanter ; cela vous donnera de la gaiété ; ma lettre vous en paraîtra meilleure. — Eh bien ! vous dites donc que les idées ne sont pas la suite du raisonnement, qu'elles le précèdent, et qu'elles suivent les sensations ; que nous prouvons par le raisonnement qu'un bâton ne se courbe pas dans l'eau...

La voilà dans les plates-bandes du fabuliste :

Quand l'eau courbe un bâton, ma raison le redresse.

(1) *Lettres de Galiani*, I, 472, 475.

(2) Admis dans la 1^{re} compagnie de mousquetaires de la garde du roi, le 23 novembre 1771, il passa sous-lieutenant au régiment de Schomberg-Dragons, le 1^{er} juin 1772, inscrit sous le nom de Lalive d'Espinay de Crissey (Archives du ministère de la Guerre). C'est la seule circonstance où je l'aie vu titré « de Crissey ».

(3) *Lettres de Galiani*, II, 600.

Elle y avait place déjà à titre de cigale chantante et insoucieuse. Mais, au fait, c'est toujours le même rôle : couplets, philosophie, chansons que tout cela!

Telles sont les gens, les occupations, les vanités et les traverses parmi lesquelles sa vie s'écoule. Le fond désormais ne variera guère; l'année où nous venons d'insister est caractéristique à ce point de vue.

En 1772 se place l'épisode intéressant de la mort de M^{lle} Drinville, que je ne sache pas qu'on ait jamais raconté. Cette institutrice a quitté la mère d'Angélique, comblée, semble-t-il, de ses bienfaits : elle a droit à 3,000 livres, honoraires de six années, gagnés, par suite du mariage précoce de son élève, en dix-huit mois, et, en outre, à une rente viagère de 300 livres, accordée comme gratification. Après avoir fait encore l'éducation de M^{lle} de Vernassal, qui devint M^{me} de Domangeville, et celle de M^{lle} de Bussy, et recueilli la succession d'une tante, elle eut assez d'aisance pour prendre une retraite dont elle ne jouit pas longtemps : elle mourut le 4 juin 1772.

Un frère fut son héritier; il s'appelait Bottemotte, nom que sa sœur avait changé en celui de Drinville, pour raison que j'ignore (1). Or, voici ce qu'il trouva dans les papiers de la succession : un billet pour les 3,000 livres d'honoraires dues encore par M^{me} d'Épinay, le titre de la donation de 300 livres de rente, une obligation de 3,000 livres empruntées par ladite dame à l'ancienne institutrice, le 11 octobre 1763, et enfin deux autres billets de la même, montant ensemble à 90 livres. On voit l'habile renversement de la situation : la bienfaitrice a donné sa parole et quelques rentes, plus ou moins exactement payées, et l'obligée a donné 3,000 livres et plus, au lieu de les recevoir.

Armé de ces titres, Bottemotte demande un règlement de comptes; il prie, sollicite pendant six mois; il assigne enfin M^{me} d'Épinay, qui rembourse l'argent prêté : l'obligation de 3,000 livres, les deux billets de 90 livres, et se libère des arrérages en retard de la rente. Quant aux 3,000 livres d'honoraires, c'est une autre affaire; elle oppose qu'elles ont été converties en

(1) Il y avait, en 1791, un Bottemotte, médecin, 4, rue de la Roquette (Arch. nat., Q², 117). C'est un vieux nom parisien : Bouttemotte, habitant de la rue Saint-Jacques, contribue au don de 300,000 livres pour l'entrée du roi, en 1571 (Bibl. nat., Mss, F. fr. 11692).

300 livres de rente viagère, et que le billet et la donation ne sont qu'un seul et même engagement. Résistance de Bottemotte, qui s'en tient aux deux titres; et le colloque suivant s'engage : « Pourquoi, dit-il, n'avoir pas détruit matériellement le premier, ou ne pas l'avoir annulé par une clause insérée dans la constitution de rente? — M^{lle} Drinville a oublié d'apporter l'écrit chez le notaire. Plus tard, elle l'a égaré. C'est vrai qu'il n'a pas été annulé par une clause du second contrat; mais la bénéficiaire n'a pas songé davantage à s'en réserver le profit. Puis, pendant huit ans, elle n'a jamais formé la répétition de ses honoraires. — Comment l'aurait-elle fait, pendant qu'on lui empruntait une somme précisément égale? Allait-elle prêter pour qu'on la remboursât? » Mais voici le coup de massue. Bottemotte produit une lettre où M^{me} d'Épinay écrit à sa sœur : « J'ai eu enfin la décision de ma famille hier : je vous ferai la rente de cent écus, et je vous en porterai l'acte bien conditionné à la fin de ce mois. » Réunit-on un conseil de famille pour acquitter une dette? Son intervention ne s'explique, évidemment, que s'il s'agit d'autoriser une libéralité.

M^{me} d'Épinay résista quand même, et, devant deux degrés de juridiction, succomba, et ce fut justice (1). N'était-elle pas, au fond, de l'avis de celui qui lui soufflait que, « dans l'état actuel de la France », on devait jouir « au moins du plaisir de ne pas être obligé de payer ses dettes »? Le même mauvais conseiller n'en voulut pas démordre, aussi bien après la sentence définitive (2) : « Je suis bien fâché, lui écrit-il, de la perte de votre procès, qui dérange vos finances; mais quelles finances ne sont pas dérangées?... Je vois que tous les souverains du monde protègent les mauvais payeurs par sympathie. Vous serez donc protégée, et mettez-vous bien dans la tête que celui qui ne veut pas payer ne doit rien. » On nous a dit, à propos d'autres fautes, que

(1) *Mémoire pour le sieur Bottemotte, seul héritier de la demoiselle Bottemotte, dite Drinville, sa sœur, demandeur; contre dame Louise-Florence-Pétronille Tardieu d'Esclavelles, épouse, séparée, quant aux biens, de Denis-Joseph Lalive, écuyer, seigneur d'Épinay et autres lieux, défenderesse.* Paris, impr. L. Cellot, 1773.

L'exemplaire que je possède de ce factum porte, écrit à la marge : « Jugé en faveur de ce mémoire par sentence du... 1773, confirmé par arrêt du Parlement du 29 août 1773. — Plaideurs : M^e Bazin, pour l'appelant; M^e de la Goute, pour l'intimé. »

(2) *Lettres de Galiani*, II, 263.

M^{me} d'Épinay conserve l'honnêteté et le charme, bien qu'ayant « laissé quelque peu de sa blanche laine aux buissons de la route ». Mais voilà un accroc d'un nouveau genre : quel vêtement restera-t-il à la brebis?

Celui qu'elle se tissera avec sa plume. Évidemment, elle compte se parer de son imagination devant la postérité, s'envelopper dans les plis nombreux de son style, et substituer finalement l'auteur à la femme et à la mère de famille. Elle écrit alors plus que jamais : elle donne, au commencement de 1772, *Le Rêve de M^{lle} Clairon* (1); à la fin, une lettre à Rigoley de Juvigny, en réponse au *Discours sur le progrès des lettres en France* (2); entre temps, sa correspondance ne chôme pas, car ses meilleurs amis sont à l'étranger. Grimm est devenu l'éternel voyageur.

Au printemps, il visite l'Allemagne, où les honneurs lui pleuvent : il est nommé ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha et Altenbourg auprès de la Cour de France, et baron du Saint-Empire. « Baron de Grimm », signera-t-il désormais, et même « de Grimmhof », dans les grandes circonstances (3). Comment, demande Galiani, le distinguer du vrai baron [d'Holbach]? Car, pour lui, « le vrai baron est celui où l'on dîne ». En mai, au cours du même voyage, il a une attaque de choléra, et, à peu près en même temps, le marquis de Croismare, une attaque d'apoplexie. Celui-ci ne tarde pas à mourir, et l'autre rentre, et ne guérit que très lentement; il restera « un boyau fêlé », comme l'appelle Catherine. En octobre, il cause encore des alarmes par « sa santé chancelante et son humeur chagrine », et Galiani lui écrit, le 17 : « Vous ne galoperez pas, à ce que je crois, de longtemps. Les médecins ont bien fait de vous défendre de voyager de sitôt. » Mais qu'il le connaissait mal! Quelques jours après, les projets d'absence reprenaient, au désespoir de M^{me} d'Épinay, qu'il cherchait à consoler, le 7 novembre : « Vous m'ouvrez votre cœur, que je vois brûler aux flammes d'un élixir de sentiments, de vertus et d'héroïsme. Mais pourquoi être héroïne au point de s'en trouver mal?... Au reste, il me paraît que vous ne courez pas autant de risques que votre imagination

(1) *Correspondance littéraire*, X, 401, 1^{er} janvier 1772.

(2) *Ibid.*, X, 167.

(3) Comme il fit au contrat d'Émilie de Belsunce, en 1786. (*Erinnerungen einer Urgrossmutter*, p. 471.)

montée vous en présente. Je ne saurais me persuader qu'un homme de bon sens calculât toujours les avantages au poids de l'argent et au marc la livre (1). » En effet, Grimm fit l'effort de passer l'hiver à Paris.

M. d'Épinay, cependant, se tient coi, et passera ainsi trois ou quatre ans à entamer son bien, de nouveau, sans faire parler de lui. Son fils n'a aucune marge de ce genre, et, dès qu'il a des dettes, ce sont des dettes criardes. Pendant quelques mois, après sa transformation en mousquetaire, il apprend son métier; la mère, à son habitude, n'en parle guère, et Galiani, cependant, continue de s'y intéresser (2). Voici des condoléances, le 22 août : « Je suis au désespoir des chagrins que vous cause votre fils. » Il avait joué; et, passé aux dragons de Schomberg, à Nancy, il joue encore et se fait emprisonner. Il resta onze mois aux tours Notre-Dame. Il en sortit au mois d'octobre 1773, ayant dû consentir à son interdiction, — prononcée le 26 juin, — et promettre de se retirer, pour plusieurs années, dans une ville de province, où il vivrait avec une pension de mille écus. Ce parti lui parut tout à fait préférable à un embarquement pour Saint-Domingue, proposé sans doute par M. de Belsunce. Un arrangement fut pris avec ses créanciers, partiellement désintéressés. Dépassant alors les limites assignées à son exil, il quitta Nancy pour Berne, où il s'accommoda provisoirement de la société de trois vieilles dames. Un bon enfant, ai-je dit, un enfant surtout, et qui n'aurait jamais dû sortir de tutelle : encore un faible d'esprit (3).

La mère n'a pas qu'un seul sujet de tribulations. Grimm, dès le mois d'avril 1773, est parti pour Saint-Pétersbourg, à la suite de la landgrave de Hesse-Darmstadt. Augmentation de tristesse : Diderot s'y rend de son côté. L'abandonnée s'alite, et ne se relèvera pas avant la fin d'août. Recueillons dans Galiani quelques échos de ses confidences : « 15 mai. Vous avez bien raison; entre la souffrance et l'abandon, il n'y a pas à choisir. L'une est la vie malheureuse, l'autre est la mort, et la mort est le pire de

(1) *Lettres de Galiani*, II, 66, 93, 112, 119, 123, 135, 136.

Diderot faisait observer que Grimm « ne perdait pas son temps sur les grands chemins ».

(2) *Ibid.*, II, 37, 41, 91, 106.

(3) Suite de ses états de service : « A quitté sa sous-lieutenance le 7 avril 1773, en conservant son rang de sous-lieutenant, sans appointements. — A abandonné. Remplacé le 25 avril 1774. » (Archives du ministère de la Guerre.)

tout. Mais Grimm reviendra... — 22 mai. Tout est brûlé des papiers qu'il fallait brûler. » Voilà, en passant, l'explication du peu qu'il reste de tant de lettres écrites par M^{me} d'Épinay : elles étaient pleines d'un sujet qui les a fait condamner au feu. Grimm n'ignore pas l'état de son amie (1) : « Mes inquiétudes sur M^{me} d'Épinay sont extrêmes, dit-il à Meister, dans une lettre de Berlin du 1^{er} juin, et, si cet état empire, vous resterez seul chargé du fardeau de toute cette correspondance. Je vous supplie de me mander comment va l'expédition et de quelle manière vous pourrez établir l'atelier. Je doute qu'il puisse rester chez M^{me} d'Épinay, dans l'état où elle se trouve (2). Si l'état de M^{me} d'Épinay empirait... » Ne croyez pas un instant qu'il songe à revenir. Il fait « le voyage du monde le plus brillant et le plus flatteur pour la vanité. Le Roi..., toute la maison royale..., le prince Henri... Il y a grande apparence que j'irai en Russie avec le prince ». Et il y alla, et il en revint sans hâte : « L'hiver de 1773 à 1774, a-t-il écrit encore, s'écoula pour moi dans une ivresse perpétuelle (3). »

Pendant ce temps-là, on parle d'hydropisie, de ponction chez M^{me} d'Épinay. Elle a pu se faire transporter dans un nouvel appartement, provisoire, — elle en changera trois fois en un an, — peut-être pour laisser plus de place, rue Sainte-Anne, aux nouveaux collaborateurs de la *Correspondance*. Un peu de bonne humeur lui revient, et à son correspondant d'Italie, vers la fin de juin ; c'est donc une embellie : « Mon état n'est pas dangereux, dit-elle ; mais il est pénible. » Puis elle se plaint, le 26, d'avoir « le croupion écorché », étant restée trois mois dans la même attitude. M^{me} de Belsuce croit cependant pouvoir aller aux eaux, et Galiani plaisante, parfois lourdement : « Vous avez une ressource dans votre solitude. N'êtes-vous pas logée au Palais-Royal ? Raccrochez les passants de votre fenêtre. » Il est vrai qu'au même moment, M^{me} d'Épinay lui disait être toute occupée de Brantôme.

Passons au 29 janvier 1774 : « Vous allez donc, ma belle

(1) *Dernières Années*, p. 473.

(2) La *Correspondance littéraire* s'imprima donc, quelque temps, rue Sainte-Anne, 69, chez M^{me} d'Épinay.

(3) *Correspondance littéraire*, Mémoire historique, I, 20.

dame, occuper l'appartement de mon ami Sersale [rue Gaillon]. Jouissez-y au moins d'une plus longue vie et d'une meilleure santé... Mais notre ami Grimm, où est-il? A-t-il remisé sa princesse à Darmstadt? » — Grimm est à Saint-Pétersbourg depuis tantôt trois mois, et il y restera encore le même temps. — « 5 mars. Faites-vous une raison sur la Russie et sur les voyageurs. » Après la Russie, c'est Berlin encore, et le voyageur y tombe malade, et le roi lui persuade d'aller à Carlsbad, pour y prendre les eaux. M^{me} d'Épinay déménage de nouveau : « 14 mai. On voit bien que la nouvelle maison, rue Saint-Nicaise, vous égaye, vous anime et vous donne des idées couleur de rose. » Et de Voltaire : « 8 juillet. Quoi! ma philosophe a été, comme moi, sur la frontière du néant, et je ne l'ai pas rencontrée! » Et Grimm — chaise de poste plus que chaise de paille — se promène au gré des souverains et des altesses; le baron du Saint-Empire déclare que son sort est digne d'envie, et ne peut se décider au retour, qu'il laisse espérer en janvier, annonce en juin, effectue en novembre. M^{me} d'Épinay s'exalte dans les jours qui précèdent. On lui répond de Naples : « 29 octobre. C'est cela qui s'appelle de belles lettres, ma belle dame, et bien sublimes! Vous êtes debout, vous n'étouffez plus, vous êtes donc soulagée, quoique vous n'en disiez mot; cette réticence est sublime. » Enfin, le 19 novembre : « Je ne dois donc, ma belle dame, vous parler que de lui! » Et lui ne se tint pas de remettre un voyage sur le tapis, avant qu'un mois fût passé : « Peste soit de l'Allemand, s'écrie Galiani! Il est donc toujours ivre? Toujours?... » En effet, il n'avait pas encore « cuvé son Nord », ni elle une passion où l'allait surprendre la cinquantaine. Elle a beaucoup aimé! — Oui, en Allemagne et en Italie (1).

Reparlons un peu de la campagne, à laquelle M^{me} d'Épinay, après sa retraite de la vallée de Montmorency, ne renonça pas tout à fait. Peut-être alla-t-elle à Fontainebleau en 1771 (2).

(1) Il faut dater de cette époque un progrès de la maladie de M^{me} d'Épinay, tel que ses forces en furent définitivement compromises. Elle écrira à Galiani, le 19 juillet 1776 (II, 463) : « Voilà une des plus longues lettres que j'aie écrites depuis deux ans [juillet 1774]. » Et Galiani, le 2 mars 1779 (II, 573) : « Voilà la plus belle lettre que vous m'avez écrite depuis quatre ans [mars 1775]. » La moyenne des deux dates nous reporte à l'automne de 1774.

(2) Voyez les premières lignes de la lettre à Galiani du 19 octobre 1771, citée p. 276.

Mais voici, pour l'année suivante, des preuves plus claires ; il n'y manque que le nom du lieu choisi (1). Galiani écrit, en mai : « Achevez vos rideaux, meublez bien votre maison de campagne, et ayez un lit pour moi. » Puis, en octobre : « Vous voulez que je m'en rapporte au tact des femmes. Oui, si vous étiez à la Cour ; mais vous êtes à la campagne et vous êtes aussi absente que moi. »

Qu'advient-il, pendant ce temps, dans les campagnes d'autrefois, à l'Ermitage et à la Chevrette ? L'Ermitage est loué. L'accès de la maisonnette est resté difficile, et, sans doute pour donner satisfaction aux plaintes du locataire, M. d'Épinay demande au conseil du prince de Condé « qu'il soit ordonné au voyer du duché d'Anguien d'élargir le chemin qui y conduit, et n'a pas la largeur convenable pour y faire passer une voiture ». Ce chemin, en effet, à son point de départ et à son point d'arrivée, n'offre que 6 pieds de large ; entre les deux, du carrefour des Haras jusqu'à l'Ermitage, sa longueur est de 180 toises. M. d'Épinay est débouté, parce qu'il s'agit d'une ruelle privée, et non d'une voie publique, dont les ordonnances permettent l'élargissement au moyen d'expropriations (2).

A la Chevrette, les hôtes sont les mêmes, et les fêtes qu'ils donnent, et leurs succès, dont les gazettes retentissent. La *Correspondance littéraire* publie, en 1775, un article qui est presque la répétition de celui qu'on y a lu en 1771 (3) :

Le goût de jouer la comédie en société est plus à la mode que jamais... De tous nos théâtres de société, il n'en est aucun qui ait été suivi avec plus d'empressement que celui de la Chevrette, chez M. de Magnanville... Outre plusieurs pièces anciennes, comme *Agathe, Roméo et Juliette, Les Portugais, Les Prétentions*, etc., on a donné encore, cette année, ces nouveautés : *Les Deux Orphelines, L'Héritier de village, La Fausse Finesse, Le Ministre de Wakefield*, qui sont de M. de Magnanville ; *L'Enlèvement et Henriette*, de M^{me} de Gléon ; *L'Officieux importun*, de M. de Chastellux... Ce qui d'abord n'avait été consacré qu'aux plaisirs de l'amitié est devenu bientôt l'objet de la curiosité publique. Toute la France a voulu voir ce spectacle, et, quoiqu'il fallût l'aller chercher à quatre lieues de la ville, on y a vu souvent une assemblée moins nombreuse à la vérité, à cause des bornes de l'emplacement, mais plus brillante

(1) *Lettres de Galiani*, II, 69, 121.

(2) Archives de Chantilly, *Maison de Condé — Conseil*, 1774, I, 2.

(3) Tome XI, p. 148.

que celle d'aucun spectacle de Paris. La première actrice de cette excellente troupe est M^{me} de Sanloo. Il est impossible d'allier plus de finesse avec plus de naturel; et ses traits ont précisément la même physionomie que son jeu. S'il y eut jamais, à la Comédie-Française, un talent qui puisse être comparé au sien, c'est celui de M^{lle} Dangeville (1).

Comparaison faite pour la troisième fois, et qui nous avertit de rechercher dans « M^{me} de Sanloo » la sœur de la marquise de Gléon. L'identité peut s'établir sans aller bien loin : le 23 novembre 1774, dans la chapelle du château de la Chevrette, Marie-Rose Savalette, fille de Guillaume, que nous connaissons, et de Marie-Agnès Deher, épousait « Étienne-René-Agnan Sanlot [et non pas de Sanloo], écuyer, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté ». La cérémonie était célébrée par le prieur du Temple, en présence du curé de Deuil, M^{re} Sevoy, de M. de Magnanville, représentant la mère de l'épouse, et de plusieurs personnages, parmi lesquels les trois frères de l'époux : Sanlot de Bospin, un financier comme lui, et deux officiers, Sanlot de Bapaume et Sanlot de Fontenailles. Le nôtre — sans doute « Sanlot l'aîné » — n'avait pas pris de nom de forme nobiliaire. Reçu conseiller secrétaire du roi le 29 juin 1753, il se pourvut en règlement d'armoiries le 22 juillet 1754. Il entra plus tard dans les fermes. Toute cette famille était de l'intimité de Dufort (2).

On a dû remarquer le nom du curé de Deuil, et se demander peut-être ce qu'était devenu l'ancien, l'abbé Martin. Ni le souvenir, ni l'estime singulière de l'ancienne société de la Chevrette ne lui faisaient encore défaut (3). Il y avait peu d'années, le 21 novembre 1772, Galiani n'annonçait-il pas à M^{me} d'Épinay l'envoi d'un dialogue entre Voltaire, d'Holbach et le curé de

(1) M^{lle} de Lespinasse, en 1773, remarque que Chastellux est absorbé par les comédies de la Chevrette. En 1776, elle écrira : « Tout le monde, tout ce qui a un peu de goût et d'esprit est à la Chevrette. » (*Lettres*, édit. Asse, p. 52, 404.)

(2) Les témoins, du côté de l'épouse, furent : « Marc-Antoine-Charles Dupleix de Pernan, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, cousin, et Jacques Baillou, conseiller du roi et receveur des consignations au parlement de Paris. » (*Mémoires de Dufort*, et *Saint-John de Crèveœur, sa vie et ses ouvrages*, par Robert de Crèveœur. Paris, 1883, in-8°, p. 230.)

Sanlot l'aîné fut adjoint à Boullongne de Préninville, de 1771 à 1780, et non pas fermier général en titre, comme on pourrait le croire d'après l'acte ci-dessus. Cette circonstance empêcha sa condamnation, sous la Terreur. Voyez la séance de la Convention du 8 mai 1794.

(3) *Lettres de Galiani*, II, 139, 462, 466.

Deuil? « Jugez par les noms, ajoutait-il, du mérite de la chose. » Non moins imprévu que ce rapprochement est le pays où l'on va revoir le prêtre. Après avoir été curé de Deuil jusqu'en 1767, et de Groslay de 1767 à 1772, il se retira à Avignon. M^{me} d'Épinay y signale sa présence à Galiani :

Je laisse aller mon imagination, et je ne vous dis pas que notre excellent gros curé, que vous n'avez sûrement pas oublié, vous demande si vous ne pourriez pas lui procurer une lettre de recommandation pour le prélat Philomarin, qui vient comme vice-légat à Avignon, où réside notre bon pasteur. C'est simplement en vue d'en être distingué; car il est heureux, à son aise, et n'a rien à lui demander, et vous savez qu'il s'appelle l'abbé Martin.

Réponse : Je ferai très bien l'affaire de notre gros curé; mais il aurait fallu me donner plus de détails sur lui, sur le lieu de sa cure, sur ce qu'il pourrait obtenir, etc. Si je ne fais autre chose que de dire qu'il s'appelle Martin, on le prendra pour l'ennemi de Pangloss, dans *Candide*.

Les premiers jours de 1775 apportèrent à M^{me} d'Épinay une des plus vives satisfactions qu'elle pût goûter. La *Correspondance littéraire*, six mois auparavant, avait annoncé ses *Conversations d'Émilie*, dans une réclame, — pour parler comme les modernes, — où l'on disait d'elle et de son œuvre évidemment tout le bien qu'elle en pensait (1) :

Les principes de l'éducation n'ont peut-être jamais été mieux approfondis, mieux développés que de nos jours; il ne nous manque que de bons livres élémentaires pour en faciliter l'application. Une femme de beaucoup d'esprit, et d'une raison très supérieure encore à son esprit, vient d'en composer un à l'usage de sa fille, dans lequel nous avons cru trouver l'exécution la plus heureuse du catéchisme moral dont Jean-Jacques a tracé le projet dans son *Émile*... Nous n'avons vu que la première partie de ce nouveau cours d'éducation; elle est sous presse et va paraître dans peu, sous le titre de *Conversations entre une mère et sa fille*... Quoique, à travers la simplicité avec laquelle cet ouvrage est écrit, on aperçoive sans peine un esprit plein de grâce et de finesse, nous craignons beaucoup que son vrai mérite ne soit senti que des lecteurs qui auront réfléchi profondément sur la conduite de l'esprit et du cœur humain dans ses premiers développements (2).

Voltaire et Galiani répondirent le même jour, — 28 janvier 1775, — à l'envoi du livre de leur amie. Voltaire, qui ne l'a pas

(1) Tome X, p. 441. — Juin 1774.

(2) Le titre annoncé ne fut pas conservé. La première édition fut *Les Conversations d'Émilie*. Leipsick, chez Siegfried Lebrecht Crusius, 1774, in-12, avec un frontispice de Mechau, gravé par Crusius, et, sur le titre, un fleuron anonyme. L'ouvrage parut à la fois en français et en allemand.

lu et ne s'en cache pas, se borne à traduire les impressions de « la fille de l'arrière-petite-fille du grand Corneille », à laquelle il l'a donné à lire; elle s'interrompait à chaque instant pour s'écrier : « Ah! la bonne maman! la digne maman! » La réponse de Galiani est fort alambiquée : il ne veut pas qu'on trouve l'ouvrage mauvais, ni parfait; il le dirait instructif, s'il croyait le moins du monde à l'efficacité de l'instruction. Il finit par en louer la gaieté, l'originalité, la nouveauté. Le conte des *Et puis* l'a fait mourir de rire; il y a tel dialogue qu'il déclarerait un chef-d'œuvre, si le mot n'était pas tant avili. On verra plus tard la froideur de Grimm. L'accueil fut enthousiaste de la part de Catherine, qui, de ce jour, voua à l'auteur une estime dont elle et sa descendance ressentiront de merveilleux effets. L'Impératrice ne peut quitter ces *Conversations* : elle les trouve « de toute utilité », et les fera traduire en russe (1). Nous y reviendrons à propos de la seconde édition, que couronnera l'Académie.

Une satisfaction maternelle se joignit alors au succès de l'auteur. Son fils, qui était passé de Berne à Fribourg, y gagna la confiance d'une famille à laquelle M. d'Affry l'avait recommandé, et le cœur et la main de M^{lle} de Boccard. C'était le port, loin de Paris. Le contrat, néanmoins, est passé dans cette ville, le 29 mai, en l'absence des deux fiancés, représentés par des mandataires. M. et M^{me} d'Épinay y déclinent leurs adresses respectives : rue des Saussaies et rue Saint-Nicaise. Nulle réticence au sujet des tares familiales, de l'inconduite passée du fils et des désordres persistants du père. Louis déclare fixer sa résidence à Fribourg, pour sept ans au moins, et, en tout cas, pour la durée de la vie de son père. Il a quelques menus capitaux hors des prises de ses créanciers, et dont M. et M^{me} d'Épinay s'engagent à parfaire les intérêts jusqu'à concurrence de 5,000 livres : le premier, dans la proportion des sept dixièmes; la seconde, des trois dixièmes. Et, si le revenu desdits capitaux, où figure une part dans une place de fermier général, dépasse 5,000 livres, le surplus sera appliqué à l'extinction d'une dette de 32,000 livres, antérieure à l'interdic-

(1) Iwan Betzky, son chambellan et ministre des Arts, auquel elle a fait décerner par le Sénat, en 1771, une récompense nationale pour son dévouement à l'instruction publique, va faire paraître un *Système complet d'éducation physique et morale pour l'un et l'autre sexe, et exécuté dans les différents établissements, ordonné par Sa Majesté Impériale Catherine II, pour l'éducation de la jeunesse et l'utilité de son Empire*. (Neuchâtel, 1777, 2 vol. in-8°.)

tion de Louis, qui n'est donc, en définitive, qu'un insolvable. Voilà un franc jeu, une fille amoureuse et des parents d'une imprudence dont il leur cuira; ajournons-les à trois ans.

L'année 1775 finit moins bien qu'elle n'avait commencé. Le 5 octobre, Grimm remettait au roi la lettre qui l'accréditait comme ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha (1). Ce fut le prélude d'un très long voyage, dont la santé de M^{me} d'Épinay ressentit le contre-coup. Le fait est que, le 14 du même mois, Galiani écrivait à M^{me} de Belsunce : « Madame, il y a des mains maudites qu'il faut baiser. La vôtre en est une. Je la baise, comme vous me l'ordonnez; mais, puis-je ne pas maudire cette maladie inexorable, que rien n'apaise, ni les mariages, ni les ouvrages publiés, ni les soins des médecins, ni ceux des enfants! »

Voici, en mai 1776, une nouvelle singulière, ou qui, tout au moins, causa à Galiani « autant de plaisir que d'étonnement (2) ». M^{me} d'Épinay va prendre un nouvel appartement, — ce n'est pas la surprise, — dans une maison qui sera sienne! Comment, après avoir tant crié misère! Galiani, sans trop pousser M^{me} d'Épinay sur le fond du projet, lui fait des objections de détail. Pourquoi, dit-il, aller chercher la solitude? On se fait au grand bruit, quand il est continu, comme à celui des vagues. Il vaudrait bien mieux acheter une maison en Amérique, où la société va se reconstruire, qu'à la Chaussée d'Antin, car, à la Chaussée d'Antin, alors, on cherche la solitude. Pour en venir à son étonnement, il serait peut-être partagé par le lecteur, si nous ne l'avions dès longtemps prévenu que M^{me} d'Épinay jouit de 27,500 livres de rente, qu'elle n'a qu'à bien employer pour vivre largement. Quoi qu'il en soit, elle va se faire construire une maison, qui sera « la troisième, à gauche, en entrant dans la Chaussée, par le boulevard », — destinée ainsi à porter le numéro 5, — sur un terrain que lui a cédé l'architecte connu Alexandre-Théodore Brongniart, le 27 avril 1776, moyennant une rente de 1,000 livres. Cette propriété comprendra un bâtiment sur la rue, écurie, remise, et, derrière, entre cour et jardin, un corps de logis qu'on devine réservé à l'habitation de Grimm. Elle ne sera pas revendue moins de 125,500 livres à la mort de

(1) *Mercure de France*, octobre 1775, 1^{er} vol., p. 209.

(2) *Lettres de Galiani*, II, 440, 443.

M^{me} d'Épinay, qui avait donc pu dépenser une centaine de mille livres en constructions (1).

Elle continue de donner au soin de sa réputation littéraire ce qu'elle a de liberté et de sérénité. Galiani, peu commode et avare, la rabroua, un jour, au sujet de ses lettres, « agréablement fastidieuses », ou « qui ne disent rien, pour la plupart », et qu'il ne paye pas moins de 35 sols, chaque semaine (2). Il semble que, piquée du reproche, et profitant de l'accord tacite qui donnait à chacun la liberté de publier les lettres de l'autre, — liberté dont nous avons vu Galiani user, — elle ait imaginé de prendre l'opinion pour juge de la querelle. On trouvera imprimées dans le journal de Grimm, à visage découvert, deux lettres de Galiani, des 18 mai et 21 septembre, et une lettre d'elle-même du 29 juillet (3). La première est celle où le Napolitain se défend des lettres insignifiantes et coûteuses; la seconde, un persiflage sur le jubilé de M^{me} Geoffrin; dans la troisième, M^{me} d'Épinay ouvre au public l'intimité d'une conversation, puis passe d'un pur bavardage à des vues quintessenciées sur le sort comparé de l'homme et de l'animal. Une anecdote scabreuse en est le point culminant, comme si elle prenait à tâche de justifier une fois de plus le jugement de Galiani sur les Français, « causeurs, raisonneurs et badins par essence ». Et ce bel entrain se poursuit au début de 1777. Du fond de son fauteuil, elle part en guerre d'abord contre « une veuve qui n'avait le temps que de pleurer et ne trouvait pas celui de lui rendre son argent ». Puis elle a cent projets : « Des dialogues à faire, un catéchisme moral que j'ai entrepris; une pièce de mes amis qui est tombée et qu'il a fallu relever; que sais-je? » L'état de M^{me} d'Épinay se complique de la fièvre du journalisme. Sa vie, en vérité, s'y consume.

Il faut dire, cependant, qu'elle trouve le loisir de défendre très âprement, non seulement contre la veuve que nous venons de voir, mais aussi contre son mari, ses intérêts mis en péril. Il y a

(1) Archives départementales et communales de la Seine, *Lettres de ratification*, 7017^A. — Le bâtiment sur la rue comportait « rez-de-chaussée, entresol, deux étages au-dessus, surmontés d'un étage en attique ». Galiani fait allusion au déménagement de M^{me} d'Épinay dans sa lettre du 14 juin 1777 (II, 514).

(2) 18 mai, 6 juillet 1776.

(3) *Correspondance littéraire*, XI, 277, 363, 364.

longtemps qu'elle n'avait eu à s'occuper des frasques de M. d'Épinay. Il s'est remis, depuis la folie de Jully, à manger son bien, sans tapage et sans plaisir, au foyer des demoiselles Verrière, où Francueil lui-même est toujours fidèle, je veux dire assidu. Il a donné une sœur cadette à cette Aurore de Saxe que son ami, qui a soixante-deux ans et les grâces d'un vieux beau, viendra chercher pour épouse dans ce boubier. Désarmé à la mort de M^{lle} Verrière l'aînée, il va lui-même au-devant de la nomination d'un conseil judiciaire, qui lui est octroyé sans difficulté, le 10 juin 1776. Mesure jugée bientôt insuffisante : en somme, il a dissipé, depuis la mort de ses parents, de 6 à 700,000 livres, et 180,000 depuis cinq ans. Il ne lui reste que 120,000 livres d'actif pour parer à 650,000 de passif ; il est grevé de 260,000 livres pour fonds de douaire ; on reconnaît là le capital de garantie de la rente viagère de M^{me} d'Épinay. Ses créanciers vont poursuivre la vente de l'usufruit des biens substitués, qui sont naturellement en dehors des calculs précédents (1). La situation est redevenue menaçante. M^{me} d'Épinay réclame, cette fois, l'application d'un remède héroïque, et l'emporte contre une vive résistance de son mari, dont l'interdiction est finalement prononcée, le 18 septembre 1777. On lui laisse 10,000 livres de pension, comme sous l'administration de Jully, et la jouissance de la maison de la rue des Saussaies toute meublée. Le voilà bouclé, comme un dément, pour la fin de ses jours, qui ne sera pas longue. M^{me} d'Épinay avait bec et ongles.

Après le père, le fils. Mais n'ouvrons pas le chapitre de l'année 1778 sans rappeler la mort des deux illustres philosophes dont elle avait brigué l'amitié. Voltaire s'éteignit dans sa gloire, à Paris, le 30 mai ; il avait, auparavant, visité la malade, et lui avait fait espérer qu'il viendrait habiter une maison achetée dans son voisinage ; paroles dont elle s'enivra. Rousseau mourut dans ses idées noires, à Ermenonville, le 2 juillet ; elle lui composa une épitaphe, qu'elle fit placer à l'Ermitage, comme un monument de sa sensibilité. Puis, elle descendit de ces hauteurs, pour s'occuper d'une nouvelle interdiction de son fils. Tandis que M. de Bocard assurait que, jouissant de 5,000 livres de rente comme Louis, on pouvait, à Fribourg, avec de l'intelligence et

(1) *Dernières Années*, p. 595.

de l'ordre, « avoir carrosse et donner assez souvent à manger », ce prodigue incorrigible fit environ 80,000 livres de dettes en trois ans. M^{me} d'Épinay parla, à ce propos, de vendre ses diamants, et les vendit effectivement, un peu plus tard, à l'impératrice de Russie. Louis, dans une lettre du 30 décembre 1778, la supplie de n'en pas venir à cette extrémité; mais elle devait appliquer le prix plus à ses propres dettes qu'à celles de son fils. On la voit, en effet, donner à Fribourg beaucoup de conseils et fort peu d'argent. Ignace de Bocard, un cousin de sa belle-fille, écrivait à M^{me} de Belsunce, le 23 novembre, et lui demandait assez vivement que ses parents « fassent quelque chose *gratis* dans cette circonstance; un envoi de cent louis ferait bien des affaires », et servirait notamment à le rembourser de 200 ou 300 livres, dont il s'est porté caution vis-à-vis d'un notaire. Il ne les obtint pas. M^{me} d'Épinay n'envoya rien de plus que 900 livres à sa belle-fille, relevant de couches, et le ménage, qui supporta intégralement le poids des intérêts de sa dette, — soit 3,000 livres, — jusqu'à des temps meilleurs, dut vivre avec un revenu de 1,825 livres. Louis, le pauvre imbécile, pleurait outre mesure, et se plaisait à rapporter à sa mère que l'avoyer de Fribourg lui avait dit « les choses les plus satisfaisantes sur sa conduite, et l'avait exhorté de continuer »; mais il ne devait point de larmes au sacrifice des diamants, auquel il eut si peu de part (1).

M^{me} d'Épinay ne lui réserva rien non plus sur un emprunt d'une nature fort délicate, qu'elle contracta environ au même temps, et dont voici très brièvement l'histoire. Lors de la réhabilitation de Calas, Louis XV donna 18,000 livres à sa veuve; Grimm et Diderot, d'autre part, firent reproduire un dessin de Carmontelle représentant la famille du supplicié, et la gravure, mise en souscription, rapporta 6,000 livres. Quelques libéralités complétèrent, au profit de M^{me} Calas, une somme de 25,000 livres, qui tomba aux mains de M^{me} d'Épinay; et cette impotente souscrivit, le 25 mai 1778, une obligation régulière, où elle se chargeait des fonds susdits, « pour les faire fructifier ».

Son état empire, elle n'a plus de remède à ses souffrances que l'opium. Sa correspondance s'épuise avec Galiani, qui, cepen-

(1) L'interdiction fut prononcée le 20 novembre 1778. Voyez, sur cette affaire, le petit dossier de lettres conservées à la Bibliothèque nationale (Mss, F. fr., nouv. acq. 4071), et *Dernières Années*, p. 530 et suiv.

dant, le 2 mars 1779, reprend la plume avec cette exclamation paradoxale : « Vive l'opium et vive la vieillesse ! » Je relève dans la lettre suivante, datée du 17 avril, ce passage : « Je suis fâché de votre chagrin sur le veuvage de M^{me} de Lalive ; pour



LALIVE DE JULLY (Ange-Laurent).
Introduceur des ambassadeurs.

lui, je crois qu'il a bien fait de mourir. » Grimm, en 1770, lorsque, la folie du pauvre Jully paraissant incurable, on vendit ses collections, avait écrit les lignes suivantes ; notice nécrologique anticipée, où, neuf ans avant sa mort, on en parlait au passé (1) :

(1) *Correspondance littéraire*, VIII, 464. — Voici le commencement du passage :
« On vient de publier le *Catalogue raisonné des tableaux des différentes écoles*,

C'était un homme aimable et généralement aimé. Il n'avait pas beaucoup d'esprit, il n'avait pas un grand fond ; mais il était doux et aimable dans la société ; riche d'ailleurs, et d'une figure intéressante, un peu dévot, un peu musicien, un peu graveur, il n'en faut pas davantage pour être à la mode, à la cour et à Paris... Il avait entrepris de recueillir un cabinet de tableaux français, et il mettait du zèle et du patriotisme dans l'exécution de ce projet. On trouve, dans ce cabinet, les premiers ouvrages de Greuze, dont le principal est le tableau du *Père de famille*.

Lui-même avait publié, en 1764, le *Catalogue historique du cabinet de peinture et sculpture française de M. de Lalive, introducteur des ambassadeurs, honoraire de l'Académie royale de peinture à Paris*. « Un peu graveur », disait-on de lui tout à l'heure, il avait appris le dessin avec Natoire, l'auteur des « tableaux de Psyché » qui décoraient le salon de la Chevrette. On se rappelle la gravure qu'il avait faite des vues de la Chevrette et de la Briche dessinées par Francueil ; il a gravé, en outre, un portrait de son père par Rigaud, et deux portraits de lui : l'un peint par le même artiste, l'autre dessiné par Cochin, et placé en tête du *Catalogue* ci-dessus. Ces planches sont médiocres, — je laisse de côté le reste de son œuvre, — malgré l'aide qu'on dit qu'il se fit prêter (1). « Un peu musicien », il jouait de la harpe ; Carmontelle l'a représenté avec cet instrument, dans un troisième portrait, qu'on voit à Chantilly ; une reproduction en est jointe à ces pages (2).

En 1779, M^{me} d'Épinay fut plusieurs fois en danger de mort, avec des intervalles, cependant, où elle se ranimait, et faisait bon visage au monde, jusqu'à y poursuivre des connaissances nouvelles, car c'est à cette date qu'il faut placer la visite que M^{me} de Genlis conte en ces termes (3) :

Parmi les compliments sans nombre que je reçus, au Palais-Royal, sur le premier volume du *Théâtre d'éducation* [1779], j'en reçus un de M^{me} d'Épinay, que je ne connaissais pas du tout. C'était alors une femme de cinquante

des figures et bustes de marbre, groupes et bas-reliefs de terre cuite, dessins et estampes, coquillages et meubles précieux, qui composent le cabinet de M. de Lalive, ancien introducteur des ambassadeurs. Ce cabinet doit être vendu au plus offrant, le 5 mars prochain... M. de Lalive se trouve, depuis quelques années, dans un état de santé si déplorable, que sa famille a pris le parti de faire vendre son cabinet au profit de ses enfants mineurs. »

(1) Voyez à la Bibliothèque nationale.

(2) Musée Condé, VII, 32. Gruyer, *Les Portraits de Carmontelle*, p. 247.

(3) *Mémoires*, III, 105.

[trois] ans, très infirme, et qui ne sortait point; elle me demandait avec instance d'aller la voir. Sa lettre était aimable, je me décidai à lui faire une visite; elle me reçut si bien, que je promis d'y retourner. M. Grimm logeait chez elle, et il était toujours en tiers avec nous. Je l'avais déjà vu à Venise, et, sans le trouver aimable, sa conversation me plaisait, parce qu'il avait beaucoup voyagé, et qu'il répondait avec complaisance à toutes mes questions.

C'est une vue ouverte sur l'intérieur de la Chaussée d'Antin : Grimm y reçoit avec M^{me} d'Épinay, et fait les honneurs de son salon. Il écrit aussi bien, en son nom, des lettres qui sortent infiniment du cercle de leur intimité. Ainsi, il l'associe aux sentiments d'admiration et de gratitude qu'il exprime à Necker, à propos de son mémoire sur les Assemblées provinciales : « M^{me} d'Épinay, lui dit-il, partage ma reconnaissance. Cette lecture a fait une distraction bien puissante à ses maux habituels, dont elle est plus accablée qu'à l'ordinaire (1). »

Dans la série de lettres de Naples, on passe du 18 septembre 1779 au 18 mars 1780; voici quelques mots de la dernière : « Madame, vous ne sauriez imaginer le plaisir que m'a causé une lettre de vous qui me parle de tout autre chose que de votre santé. Il est vrai que le sujet de votre lettre ne m'intéresse guère, et m'embarrasse un peu; mais enfin, puisque vous regrettez si fort une défunte, c'est une preuve que vous sentez en vous-même que vous n'allez pas la suivre. Ainsi soit-il! Je tâcherai de vous servir de mon mieux. » De qui et de quoi s'agit-il? Il ne me paraît pas douteux que M^{me} d'Épinay avait demandé à l'abbé l'épithaphe latine qu'il lui envoya dans sa lettre du 3 juin, et qui était destinée au tombeau de M^{me} Dupleix de Pernan, morte à trente et un ans, le 7 janvier de l'année précédente. M. de Magnanville avait perdu en elle une fille charmante; il renonça aux plaisirs et même au séjour de la Chevrette, où le duc de l'Infantado lui succéda (2). La rampe du fameux théâtre ne se ralluma jamais.

La lettre du 3 juin 1780 débute par un glas : « Madame, votre dernière lettre est du 21 février : cela fait trois mois juste que vous ne m'avez donné aucune nouvelle de votre santé.

(1) D'Haussonville, *Le Salon de M^{me} Necker* (*Revue des Deux-Mondes*, 1880, VI, 817).

(2) Pedro de Alcantara de Toledo, époux de Marie-Victoire princesse de Salm-Salm, habita longtemps la France. Il acheta, en 1787, l'hôtel Saint-Florentin, à Paris, du duc de Fitz-James.

Grimm non plus. Personne ne m'écrit plus de Paris. A la fin, le temps a opéré et gagné la bataille. » M^{me}. d'Épinay répondra par des protestations et par quelque effort, et l'on essayera, de part et d'autre, de se faire illusion; mais en vain : le silence devient de plus en plus difficile et enfin impossible à rompre. La pauvre femme est, d'ailleurs, étourdie d'un coup dont elle et Grimm exagèrent incroyablement la gravité, de « la grande réforme dans les fermes », qui consiste en ceci : Necker a réduit à quarante le nombre des fermiers généraux, et restreint le rôle financier de la compagnie au recouvrement des taxes douanières et des droits d'entrée à Paris, à la vente du sel et au monopole des tabacs; les croupes sont supprimées, et les parts d'intérêt remboursées.

Cependant, voici la situation de M^{me} d'Épinay, que je trouve fort peu diminuée. On lui rembourse 90,000 livres, et elle obtient, sinon le privilège, accordé à quelques-uns, d'être exceptée de la réforme, du moins l'adoucissement d'une pension de 4,000 livres (1). Sa maison de la Chaussée d'Antin, d'autre part, représente un revenu de 5,000, défalcation faite de la rente de 1,000 qui paye le prix du terrain. C'est donc 13,500 livres, qui font plus que doubler les 13,000 qu'un beau-père riche et bienveillant, et qui savait le prix des choses, lui avait laissées « pour subsister et s'entretenir honnêtement »; le total est 26,500 livres, chiffre inférieur de 1,000 livres seulement à celui de 1762. Où est le revers? Pourquoi cet affolement?

Il n'a guère que deux prétextes : l'amortissement de l'emprunt à M^{me} Calas, puis le contretemps que je vais dire. Une somme de 8,000 livres avait été libéralement donnée à M^{me} d'Épinay, en novembre 1780, pour parer à « la détresse », dit Grimm, du temps qui s'écoula — quelques mois — entre la suppression des parts d'intérêts et l'octroi gracieux d'une pension. Mais Necker, le ministre bienveillant, négligea de prendre là-dessus les ordres du roi, et, six mois après, ayant perdu sa place, son successeur, qui ne trouva pas « le don de cette petite somme autorisé par le bon du roi, la redemanda à cette femme malheureuse ». Aucune démarche n'aboutit pour faire « entendre raison » au ministre des Finances. La plainte fut portée devant « la Minerve du Nord », qui

(1) *Correspondance littéraire*, I, 34.

d'abord acheta les diamants de M^{me} d'Épinay, qu'elle trouva « fort bons dans leur espèce », et conclut une affaire avantageuse, qu'elle n'avait point cherchée. Elle-même s'était employée à trouver un moyen de lui faire ravoir sa pension : « J'ai si bonne opinion de Louis XVI et de ses ministres, écrivait-elle le 7 septembre 1780, que je crois que, s'ils apprennent la situation de M^{me} d'Épinay, ils ne manqueront pas d'y remédier (1). » Elle échoua. Un beau jour, elle donna l'ordre à Grimm de verser deux fois 8,000 livres à son amie, et de mettre au cou d'Émilie le chiffre en diamants de l'impératrice. Grimm feignit de croire qu'elle faisait de la jeune fille, en lui en remettant les insignes, une de ses dames d'honneur, et il ne fut pas contredit par la bonne grâce de Catherine (2).

Lors de la disgrâce de Necker, M^{me} d'Épinay lui écrivit — le 20 mai 1781 — une lettre de regrets et d'hommages, et où elle s'excuse d'importunités dont elle se défendait jadis d'avoir jamais la pensée; j'ai annoncé cet aveu :

Je sens, Monsieur, qu'il est peut-être fort indiscret de vous parler de la peine que je partage avec tout le public, et que j'ose prendre la liberté de vous assurer que personne ne ressent aussi vivement que moi. Tous nos amis communs m'ont interdit l'honneur de vous écrire; mais mon sentiment me commande de vous réitérer l'hommage de ceux que, de tout temps, je vous ai voués; j'y joignais celui de la reconnaissance pour tout le bien public que nous devons à votre ministère, et pour avoir bien voulu vous occuper de moi dans ces moments de crise. Pardonnez mon indiscretion : c'est une faute de mon cœur. La grâce et la distinction que j'ai l'honneur de vous demander, c'est de ne pas me répondre; je ne vous ai été que trop un sujet d'importunité. Si je puis espérer que, dans quelques jours de loisir, vous me fassiez l'honneur de me venir voir, vous mettrez le comble à mes vœux.

Recevez, avec votre bonté ordinaire, etc. (3).

De cet homme qu'elle reconnaît qui n'a pas le temps d'écrire, elle sollicite une visite; c'est pour l'honneur de son salon.

1782, 1783 : nous touchons aux années funestes. Acoquiné avec la survivante des demoiselles Verrière, — la d'Orgemont après la Fursy, — d'Épinay a continué de vivre loin de sa fa-

(1) Catherine II, *Lettres à Grimm*, éditées par Jacques Grot, Saint-Pétersbourg, 1878, in-4°, p. 190.

(2) *Ibid.*, p. 227 (26 janvier 1782). — *Lettres de Grimm*, p. 99 et 143.

(3) *Le Salon*, p. 812. Necker avait acheté Saint-Ouen de De Laborde en 1770.

mille, selon la bassesse de ses goûts et le désordre de son esprit. Sa situation se liquide lentement : le 19 mai 1781, il vend, moyennant 13,000 livres, à Arnail Fornier, écuyer, l'usufruit d'une propriété appelée la Petite-Briche, sise sur le territoire de Saint-Denis, au bord de la Seine, et contiguë à la Briche d'Épinay. C'était, sans doute, celle où il avait installé jadis les demoiselles Verrière, au scandale du voisinage : la date de cet éclat s'en trouverait fixée à l'été de 1756 (1). Le 14 décembre 1781, il tomba assez gravement malade pour que M^{me} d'Épinay s'occupât éventuellement de l'apposition des scellés au château de la Chevrette, au moins « sur le chartrier où sont les papiers concernant les propriétés des terres de la Chevrette, Deuil et Épinay, et autres y relatifs ». Cependant, il ne mourut que le 16 février 1782. Son corps fut transporté, le 17, de la Madeleine-de-la-Ville-l'Évêque en l'église d'Épinay, accompagné de Lalive de la Briche et du vicomte de la Chastre, les deux beaux-frères réconciliés (2).

M^{me} d'Épinay, mourante elle-même, est toute aux soins de la seconde édition des *Conversations d'Émilie*, dernier et cher souci, fruit de veilles douloureuses, et dont la récompense académique lui causa une de ses plus grandes joies (3). L'Académie les couronna, en effet, le 13 janvier 1783, les préférant à *Adèle et Théodore*, de M^{me} de Genlis. Deux femmes seulement se disputaient le prix d'utilité de M. de Monthyon. Les politesses échangées à ce propos furent exquises : Saint-Lambert fut délégué par l'Académie pour annoncer ses suffrages à l'auteur ; elle rendit grâces de cet honneur, et d'Alembert remercia du remerciement.

Qu'est-ce que les *Conversations d'Émilie*, très brièvement ? M^{me} d'Épinay a répondu : un catéchisme moral. Il est plus clair

(1) Archives départementales et communales de la Seine, *Lettres de ratification*, 12244^A. Cette lettre a été citée par M. Lucien Lazard, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1903, p. 37. La vente est du 30 juillet.

(2) Deux actes de décès furent rédigés le même jour, 17 février 1782, à Paris (Registres de la Madeleine-de-la-Ville-l'Évêque) et à Épinay. Les témoins de la sépulture, à la campagne, furent la Briche, comme ci-dessus, et M^{re} Nicolas-Charles Dubuisson de Blainville, chevalier, seigneur de Blainville et autres lieux, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré.

(3) Le manuscrit en est conservé à la Bibliothèque nationale (F. fr., acq. nouv., 1841-1842).

pour les modernes de dire : le premier essai d'un manuel de morale indépendante. C'est cette « nouveauté », cette « originalité » que Galiani loue, en ajoutant que le livre « pèse autant par ce qu'on y dit que par ce qu'on n'y dit pas ». Dans le fond, l'œuvre est vide et disproportionnée aux forces de l'amie des philosophes ; dans la forme, nul plan, nulle méthode, un pot-pourri. Grimm a cité, parmi les ouvrages qu'elle laissait : « Une suite encore imparfaite des *Conversations d'Émilie*. » Encore imparfaite, une seconde édition, mûrie pendant sept années ! Ce mot tout simple juge le livre et l'impuissance de son auteur. Cent sujets y sont effleurés, les plus banals et les plus imprévus, les plus abstraits et les plus frivoles, les plus quintessenciés et les plus discords. Cherchez, dans leur amas rebutant, des réflexions sur les propriétés du langage, l'excès d'imagination commune au génie et à la folie, l'inutilité des rosières, les embarras de Paris, la morale stoïcienne, les beautés de Gessner et celles de Plutarque, le génie de Catherine et l'excellence du gouvernement républicain. N'oubliez pas certain conte de fées. « Quel conte ! » s'écriait Galiani, si sobre et si singulier dans son admiration, qu'on doit croire qu'il ne l'avait pas lu. Quel conte ? répéterai-je, après en avoir épuisé l'incroyable ennui. Lisez enfin, dans la dix-septième conversation, l'origine des idées expliquée, non par l'auteur à Émilie, mais par celle-ci à sa poupée. Et vous songerez à la petite Montausier disant à M^{me} de Rambouillet : « Or çà, ma grand'maman, parlons d'affaires d'État, à cette heure que j'ai cinq ans. » La philosophie, au siècle suivant, a détrôné la politique ; mais les précieuses y ont aussi bien établi leur empire : « Or çà, grand'mère d'Épinay, parlez de psychologie à Émilie, qui va avoir l'âge de raison. »

Elle a pris, quelque part, cette devise : *Facundam faciebat amor*. Et l'on sent la triste équivoque où elle s'est complue. Mais combien l'amour maternel a peu de part dans ces pages ! Écoutez-la dire à son élève, après le fameux conte : « J'ai eu tort de vous le faire lire, parce qu'il contient une infinité de choses au-dessus de votre portée, et dont vous ne pouvez sentir le mérite ou le défaut. » Pour qui écrivait-elle donc, si ce n'est pour Grimm, Diderot, et le cénacle philosophique ? Je me permettrai de proposer cette traduction de sa devise : « L'amour faisait toute ma faconde. »

En veine de franchise, toutefois, dans un passage des *Conversations*, elle a écrit (1) :

Du temps de mon enfance, ce n'était pas l'usage de rien apprendre aux filles. On leur enseignait les devoirs de religion tant bien que mal, pour les mettre en état de faire leur première communion. On leur donnait un fort bon maître à danser et un fort mauvais maître de musique, et tout au plus un médiocre maître de dessin. Avec cela, un peu d'histoire et de géographie, mais sans aucun attrait; il ne s'agissait que de retenir des noms et des dates, qu'on oubliait dès que le maître était réformé. Voilà à quoi se réduisaient les éducations soignées. Surtout, on ne nous parlait jamais raison; et, quant à la science, on la trouvait très déplacée dans les personnes de notre sexe, et l'on évitait avec soin toute espèce d'instruction.

Un autre aveu — celui-là fait à Galiani — peut être donné comme conclusion à ce morceau, et comme épigraphe sincère au livre tout entier (2) : « Je suis trop ignorante pour qu'il me vienne assez d'idées vraies pour mettre l'esprit de côté. » M^{me} d'Épinay avoue la faiblesse de ses dissertations alambiquées et l'explique : à chercher l'esprit, on tombe dans le bel esprit. Après cela, répandez tout l'esprit du monde dans l'éducation, c'est vanité pure et semence infertile. Ne nous attardons pas; aucune épigraphe n'est à imaginer pour ce livre, mais bien plutôt, si j'ose dire, une épitaphe; il m'a fallu secouer, pour le retrouver, la poussière dont le juste oubli des éducateurs l'a peu à peu laissé se recouvrir. C'est un livre enterré.

M^{me} d'Épinay se vit entourer de soins assidus, dans les derniers temps de sa vie, par M^{me} Dufort, et par le mari de cette amie, lui-même, — à ce qu'il raconte, — mais surtout par M^{me} Sedaine, « qui se dérobaît à son chez elle, qu'elle aimait beaucoup, pour la voir presque tous les jours (3) ». Elle passa son dernier été, souffrant d'une attaque d'influenza qui s'était ajoutée à ses maux, dans une maison de campagne louée à Chaillot; elle l'avait quittée avec esprit de retour, car elle y fit creuser, à ses frais, un puits fort coûteux. Au moment où la belle saison commençante allait l'y ramener, le 15 avril 1783, elle mourut, en son hôtel de la Chaussée d'Antin. Elle avait demandé, dans son

(1) Douzième conversation.

(2) *Lettres de Galiani*, II, 299.

(3) *Mémoires*, I, 421.

testament, à être enterrée là où elle finirait ses jours. C'était une manière détournée de refuser la sépulture qui l'attendait dans l'église d'Épinay; il lui répugna, sans doute, d'aller retrouver le voisinage de son mari, et de laisser un monument, en apparence éternel, de l'union la plus éphémère. L'inhumation eut lieu, le 17 avril, dans le cimetière de la Madeleine-de-la-Ville-l'Évêque, en présence de son gendre et de ses deux petits-fils de Belsunce. L'absence de Louis d'Épinay donnerait à penser que la vie de sa mère se termina d'une façon brusque, sinon imprévue.

Une heure après sa mort, à dix heures du soir, les scellés sont apposés chez elle. Le procès-verbal dénombre un personnel de sept serviteurs, sans compter une fille de basse-cour qui n'était pas là. Si l'on ajoute que M^{me} d'Épinay donnait une rétribution « aux femmes » de sa petite-fille Émilie, à la gouvernante de sa petite-fille d'Épinay, — qu'elle avait donc aussi chez elle, — à la femme de charge de Grimm, et payait, de compte à demi avec lui, les services d'un homme d'affaires, ceux qui ont pris au mot l'histoire de sa ruine ne seront pas peu étonnés d'un pareil état de maison. Quel beau sujet d'économies elle aurait dédaigné jusqu'à la fin! Grimm et Lecourt de Villierre, secrétaire de la légation de Saxe-Gotha et de M^{me} d'Épinay, assistèrent à l'apposition des scellés, et Grimm, plus tard, fut séquestre des meubles, parmi lesquels une vaisselle d'argent de 6,000 livres (1).

Un coup d'œil au testament de M^{me} d'Épinay. Les pauvres de Deuil y sont gratifiés de 300 livres, à distribuer par le curé; la paroisse d'Épinay, de 1,000 livres, à placer en rentes, et dont les arrérages, touchés par le curé, seront employés aux œuvres d'instruction et au soulagement des pauvres et des malades.

(1) Arch. nat., T 3494.

Quatre oppositions furent formées à la liquidation de la succession de M^{me} d'Épinay, et nous révèlent les créanciers suivants :

Dame Anne-Rose Cabibel, veuve Calas, pour 10,000 livres, restant dues sur l'obligation du 25 mai 1778, qui nous est connue;

Le propriétaire de la maison de campagne de Chaillot, pour 750 livres, loyer semestriel échu le 1^{er} avril précédent, et 400 livres, frais de forage d'un puits;

La veuve d'un pharmacien de la rue d'Argenteuil, et un compagnon parcheminier de Chartres, pour des sommes négligeables. Ce parcheminier était peut-être celui auquel M^{me} d'Épinay s'était adressée, sur le désir exprimé par Galiani d'avoir du vélin préparé pour la miniature (Lettre du 13 juin 1778).

Chaque domestique reçoit 30 livres de pension viagère par année de service.

Parmi les souvenirs particuliers, trois personnes sont à tirer de pair : Grimm, Émilie de Belsunce et M^{me} Lalive de Jully. A Grimm, la testatrice ne peut témoigner que « son estime et sa confiance », en lui léguant tous ses manuscrits, et le priant, « s'il les juge dignes de l'impression, de vouloir bien les rédiger lui-même ». Émilie, avec le titre de comtesse, dévolu à la nouvelle chanoinesse du chapitre de Notre-Dame-de-Coyse à Largentière, est nommée trois fois, dans le testament et dans un codicille, où sa grand'mère lui lègue : une montre enrichie de diamants, des livres de piété, du linge et des meubles destinés « à monter son ménage, dans son appartement au chapitre », deux rentes viagères, de 500 livres chacune, à partager avec ses cousins d'Épinay, enfin la médaille d'or que l'Académie vient de décerner à l'ouvrage fait pour son éducation. Les autres petits-enfants de M^{me} d'Épinay sont nommés aussi avec quelque sollicitude, surtout le chevalier de Belsunce. M^{me} de Jully reçoit ce témoignage de particulière affection : « Je donne et lègue à M^{me} de Lalive, ma belle-sœur, la bonne et tendre amie de mon cœur, quinze volumes de ma bibliothèque, de son choix. Je la prie de conserver à mes enfants et petits-enfants les mêmes sentiments qu'elle avait pour moi ; je lui recommande spécialement Émilie. J'exhorte mes enfants à ne jamais se décider, dans les occasions importantes, sans avis et conseil de M^{me} de Lalive en tout. » C'est la preuve d'une confiance extrême, et qui, au sujet d'Émilie, n'est pas sans faire quelque tort à la mère. Vient après M^{me} d'Houdetot, sur le même rang que son frère de la Briche ; puis une amie d'enfance, M^{lle} de Valori ; enfin des amitiés plus récentes et d'estime à peu près semblable : la baronne d'Holbach, M^{me} Sedaine et M^{me} de Vandeuil.

Louis d'Épinay et sa sœur ont, en outre d'un legs universel de moitié, des legs particuliers de peu de valeur : M^{me} de Belsunce, du linge de ménage et des provisions de mousseline brodée ; l'un et l'autre nommés, d'ailleurs, sans nulle expression de tendresse. Telle était, du moins, la teneur du testament ; un codicille la modifie, en cette disposition : « D'après les conversations que j'ai eues avec M^{me} la vicomtesse de Belsunce, ma fille, je vois que les lots que je lui avais destinés dans mon testa-

ment ne lui feraient pas le plaisir que j'aurais cru ; aussi je les retracte tous les deux. Je passe, et je donne celui de toutes mes mousselines brodées à M^{me} la comtesse Émilie de Belsunce, et celui du linge de ménage... au chevalier de Belsunce, pour commencer à monter son ménage. » Cette révocation de legs, si sèche, la vive recommandation d'Émilie à une autre qu'elle-même durent être pour M^{me} de Belsunce une amertume mêlée à l'adieu, et comme une rupture après la séparation.

Grimm, on l'a vu, hérite de manuscrits, à publier s'ils lui paraissent dignes de l'impression, et avec une rédaction au besoin modifiée. Qu'est-ce que vaut, en présence de ce désir formel, la fameuse déclaration faite par M^{me} d'Épinay à Sedaine, après une lecture des *Mémoires* qu'il avait fort applaudie : « Aucun suffrage ne pouvait me flatter plus que le vôtre. J'espère qu'il est sincère, et que vous m'estimez assez pour me dire la vérité. Mais je suis très forte dans mes principes, et jamais cet ouvrage ne verra le jour. Je redoute toute célébrité ; mais, quand je serais sûre d'un grand succès, je ne l'imprimerais pas davantage. »

La force des principes de M^{me} d'Épinay ! On y a cru naïvement, quand on avait tant de bonnes raisons pour en sourire. On a consenti à voir un mémoire justificatif dans un récit où elle masque la plupart des gens, dans un roman plutôt, où, de son propre aveu, la fantaisie abonde. Ses personnages sont des marionnettes. On l'a surprise les habillant dans la coulisse, et arrangeant leurs rôles : « Oter un bras à M. de Lucé [pour le punir peut-être de l'avoir serrée si fort entre les deux] ; faire de M. de Bellegarde un inspecteur des eaux et forêts ; faire naître Grimm en Écosse, et désigner le duc d'Orléans sous le titre du dauphin. » Puis, n'a-t-on pas vu tel parent changé, tels autres supprimés, une enfant mise à la place d'une sœur morte ? D'habitude, le plaideur écrit un mémoire pour rendre la vérité plus claire ; elle, c'est pour l'embrouiller. Elle arrange une comédie où elle veut que l'on devine, une charade.

Il y avait beau jour que M^{me} d'Épinay, quand elle donnait ce bon billet à Sedaine, n'écrivait plus que de la « copie ». Je l'ai fait remarquer pour ses lettres mêmes, que Galiani livrait à l'imprimeur sans autre cérémonie, et à charge de réciprocité ; ils en avaient la licence mutuelle. L'abbé écrivait : « Vous savez bien, ma belle dame, que notre correspondance, après notre

mort commune, sera imprimée. » — « Vous êtes insupportable, répondit-elle, en me rappelant que notre correspondance sera imprimée après nous. Je le savais bien ; mais je l'avais oublié. » Son testament met hors de doute qu'elle désirait, pour ses *Mémoires*, la même destinée. Elle ne les a pas publiés elle-même, peut-être par peur d'un scandale, sûrement dissuadée par Grimm. Elle lui demande un nouvel avis, et s'en remet à son jugement pour attendre, pour atténuer au besoin. Et lui s'est si peu soucié de l'œuvre, que, après le pillage révolutionnaire d'un exemplaire mêlé à ses papiers, il n'a pas songé à redemander à son secrétaire celui qu'il lui avait confié. C'est ainsi que, à la prudence d'un ami, s'est substituée l'indiscrétion d'un curieux.

Entendons, cependant, Grimm une dernière fois sur M^{me} d'Épinay, et, du long éloge qu'il lui a consacré dans la *Correspondance littéraire*, retenons encore quelques lignes concernant son état d'esprit au regard des problèmes éternels (1) :

Au-dessus de tous les préjugés, personne n'avait mieux appris qu'elle ce qu'une femme doit à l'opinion publique, même la plus vaine. Elle avait pour nos vieux usages et pour nos modes nouvelles la complaisance et la considération que leur empire aurait pu attendre d'une femme ordinaire. Quoique toujours malade et toujours renfermée chez elle, on la voyait assez attentive à mettre exactement la robe du jour. Sans croire à d'autres catéchismes qu'à celui du bon sens, elle ne manqua jamais de recevoir ses sacrements de la meilleure grâce du monde, quelque pénible que lui fût cette triste cérémonie, toutes les fois que la décence ou les scrupules de sa famille parurent l'exiger.

Nous achevons de connaître M^{me} d'Épinay par ses dispositions morales de l'heure dernière, et de nous convaincre qu'il n'y eut rien de profond sous ses dehors parés, et que, vaine comme l'opinion qu'elle flattait, démoralisée comme elle, son âme ne fut jamais pénétrée de tendresse ni de sincérité. Elle n'eut que du talent, auquel ajoutez, pour être juste, le charme et un courage patient et invincible à la douleur. Puis vous lui pardonnerez, parce qu'elle a beaucoup souffert : souffert de la nature et de la fortune. Quelle autre femme elle eût été, épouse de Grimm ! Ce « tyran » l'a maintenue fidèle ; il lui aurait montré comment on aime une fille, et, n'ayant plus de cour à lui faire, il l'aurait empêchée d'écrire, et préservée même des amoureux posthumes.

(1) Tome XIII, p. 397.

Tandis que, de son vivant, elle avait voilé ses fautes, elle offensa la logique autant que la délicatesse en étalant, après sa mort, les *Mémoires* à côté des *Confessions*. Par vanité d'auteur, elle s'est contentée de moins de respect pour sa mémoire que pour elle-même. Cette âme si fine n'eut pas de conscience. Cependant gardons-nous des familiarités où inclinent ceux à qui son portrait passe sous les yeux ; n'y cherchons pas, au coin de la lèvre, le sourire de l'amoureuse, et, à cause d'Émilie, souvenons-nous de l'aïeule.

Elle a laissé des portraits, elle n'a plus de tombeau : le sien a été détruit avec le cimetière de la Ville-l'Évêque, celui de son mari ne s'est pas retrouvé à Épinay, après la Révolution. Comme la crainte d'aller dormir trop longtemps près de lui était vaine ! Et puis admirez ceci : la collection de Carmontelle avait compris les portraits de M. et de M^{me} d'Épinay ; entre les mains de Lédans l'épouse a disparu ; au musée Condé, on la revoit, mais sans l'époux. Oh ! le galant hasard !

Auguste REY.

(A suivre.)

LE « ROUÉ » DU BARRY ET L'ORDRE DE MALTE

Sacrifier sa maîtresse, en faire sa belle-sœur pour lui donner son nom, et la céder au Roi, le comte Jean du Barry estime que ce service ne pouvait être trop chèrement payé. Ses exigences sont sans bornes. Il lui faut d'abord de l'argent « pour le tirer du fond de la tombe ». Il est criblé de dettes, entretient des maîtresses, joue gros jeu. — Le Trésor y pourvoira. S'il perd au jeu, il rassure ses compagnons inquiets : « Ne vous chagrinez pas, mes amis ; c'est vous qui payerez cela. » Puis, il cherche à jouer un rôle politique, caser ses amis, faire des ministres. « Est-ce qu'on ne savait pas que c'était lui qui avait eu l'honneur de donner une maîtresse au Roi ? » Son langage se fait indiscret, ses instances, à la fin, deviennent importunes ; on l'invite à voyager pour sa santé, on l'exile dans son marquisat de Lille. Mais toujours il revient en grâce par la toute-puissance de la du Barry.

Argent, influence, faveurs ne lui suffisent pas, il veut des distinctions honorifiques, et ce sont les plus recherchées, comme la croix de Malte, qu'il convoite. La croix de Dévotion, qu'accordait le Grand Maître, était fort appréciée des grands seigneurs, qui voulaient tous être des croisés... honoraires. Il fallut mettre des bornes à leur zèle, trop bien servi par la faiblesse des chefs de bande, et les rois eux-mêmes, sans excepter Louis XV, se plainquirent qu'on faisait de cette décoration des distributions trop libérales. Des règlements sévères furent dressés (29 janvier 1773). Pour l'obtenir, il faudrait désormais autre chose que des quartiers de noblesse, et on ne l'accorderait plus qu'à des personnages signalés par des services « essentiels », ou recommandés par « les têtes couronnées ». Si du Barry eut connaissance de ces dispositions, elles ne le troublèrent point.

Vers la fin de l'année 1773, le bailli de Fleury, ambassadeur de Malte à Paris, fut averti que le *roué* se proposait de solliciter la croix de Dévotion, comptant, pour cette affaire, sur la puissance de la favorite et l'entremise du duc d'Aiguillon. Fort surpris et très ennuyé, avant toute démarche officielle, Fleury en écrivit (1) au Grand Maître et lui exposa ses idées. Evidemment, un refus s'imposait. Mais refuser était difficile, à cause du Roi. Dans cet embarras, heureusement, il restait une échappatoire : on alléguerait les dernières décisions de l'Ordre, motivées par les plaintes du Roi lui-même. Des services *essentiels*, le comte du Barry serait assez empêché d'en fournir, et Louis XV n'oserait jamais demander la décoration pour un tel sujet.

L'information était exacte, et trop réelle l'ambition du roué. Bientôt, le duc d'Aiguillon (2) s'en vint trouver l'ambassadeur, et, non sans quelque gêne, lui exposa sa requête. Le bailli de Fleury alléguait les principes nouveaux et les dernières résolutions. Le duc eut le bon goût de ne pas insister, heureux peut-être de n'avoir pas à pousser plus loin une affaire si délicate.

Mais du Barry pouvait-il désarmer ? Un moment il eut l'idée d'agir à l'insu de l'ambassadeur. Il se ravisa bien vite, on lui avait persuadé que le bailli n'était point si rigide et que le duc d'Aiguillon n'aurait qu'un *certain mot* à lui dire. Il insiste donc sur son désir, et, sur l'ordre sans doute de la favorite, le ministre docile revient à la charge. L'ambassadeur se défend, proteste que ses instances seraient infructueuses. Enfin, pour lever toute hésitation, le duc prononce la phrase inattendue mais péremptoire : « Vous pouvez écrire au Grand Maître que non seulement cette grâce ne serait point désapprouvée du Roi, mais que même elle lui ferait plaisir ! » N'était-ce qu'une ruse ? Le bailli de Fleury ne le crut pas ; il connaissait trop bien le roi de France. De plus en plus embarrassé, il ne chercha qu'à esquiver une mission aussi délicate et pria le duc d'Aiguillon de s'en charger lui-même. « Pour ne point compromettre si directement la protection du Roi », celui-ci refusa. Après avoir bien constaté, « par ce petit débat, que le ministre sentait toute l'incongruité de cette

(1) Dépêche du 28 décembre 1773. Arch. nat., M. M. 92, p. 94. — Correspondance du bailli de Fleury, ambassadeur de Malte à Paris.

(2) *Id.* Dép. du 25 février 1774.

demande », le bailli, voulant « le tirer d'embarras », prit le parti « d'endosser toute l'affaire » et promit de recevoir le comte du Barry.

Il attend donc sa visite qui ne saurait tarder (25 février). Mais il s'agit de le jouer ; et voici de quel expédient il s'est avisé. Les instructions du 29 janvier ne sont pas assez catégoriques : il en a fabriqué d'autres plus fermes, décisives, pense-t-il, et il les a datées du 4 mars 1773 :

« Instructions très secrètes pour vous seul. — Par notre dépêche magistrale du 29 janvier, nous vous avons fait connaître nos principes en général sur la disposition des croix de Dévotion. Les reproches que l'abus qui en a été fait nous a attirés du Roi et de toutes les maisons illustres nous ayant fait réfléchir encore sur cet objet, à l'occasion des demandes réitérées qu'on ne cesse de nous faire de cette décoration, nous croyons devoir vous développer plus particulièrement le système invariable qu'elles nous ont fait prendre.

« Il y a des grâces qui par leur nature, quoique très considérables, ne peuvent porter atteinte à la considération de l'Ordre, mais notre décoration étant la marque essentielle de notre état et de la noblesse, nous devons nous faire un devoir étroit de ne l'accorder à titre de grâce que pour les motifs qui puissent en augmenter le lustre, c'est-à-dire pour des services de la plus grande conséquence ou à l'instance directe, et non autrement, des têtes couronnées. Nous espérons que leurs ministres approuveront d'autant plus cette résolution qu'ils doivent désirer, comme nous, pour leurs parens et amis qui sont dans notre Ordre, ou qui peuvent y entrer, que nous prévenions tout ce qui peut le faire déchoir de la juste considération dont il a joui jusqu'à présent.

« Quant aux ménagements que pourront requérir les personnes qui solliciteront notre croix, il est impossible de vous les articuler ici ; ce sera à votre prudence et à celle du ministre du Roi à les concilier avec la loi irrévocable que nous sommes forcé de nous imposer à ce sujet. Nous ne pouvons rien vous recommander qui nous intéresse davantage et nous comptons assez sur votre zèle pour croire que vous en ferez l'objet le plus étroit de vos devoirs.

« A Malte, le 4 mars 1773. »

Système invariable, loi irrévocable, le bailli compte sur ces grands mots pour repousser le comte du Barry. « On n'accordera plus la croix que pour des services de la plus grande conséquence ou à l'instance directe, et non autrement, des têtes couronnées. » Fort habilement, c'était mettre le Roi en demeure de n'intervenir pas ou d'agir « à découvert ». Pour mieux convaincre le roué, par la présentation des pièces, de la même main qui a écrit la fausse dépêche, il a fait recopier la lettre du 29 janvier sur un autre blanc-seing. Qu'importe un faux de plus ou de moins ! On n'aura pas ainsi l'ennui d'un refus direct à du Barry, ce qu'il faut éviter à tout prix. Le roué comprendra qu'il ne peut imputer ces résistances qu'à une résolution antérieure à sa demande. Après cela, si, pour l'éconduire, le bailli doit écrire en sa faveur « une lettre des plus fortes », le Grand Maître devra n'en tenir aucun compte.

Du Barry ne fit pas attendre sa visite (1). Il marqua un grand désir d'avoir la croix de Dévotion, sans dissimuler qu'il fondait ses espérances « sur le seul avantage que le hasard lui procurait d'être le frère de l'amie intime du Roi ». La comédie fut bien jouée. L'ambassadeur, en combinant « singulièrement ses expressions », de peur de manquer à Sa Majesté, lui fit remarquer que sa demande était « diamétralement » opposée aux principes du Grand Maître, et, sous le plus grand secret, lui communiqua la dépêche du 29 janvier et celle du 4 mars. — Mais le roué insiste. Il a l'approbation et mieux que l'approbation du Roi, il désire qu'on le dise à Son Altesse Eminentissime. Le fin diplomate tenait toute prête une lettre de recommandation ; il la lut au comte qui s'en déclara *enchanté*. N'avait-il pas lieu de l'être ?

Lettre de recommandation pour le comte du Barry, au Grand Maître,
très secrète.

« Du 2 mars 1774.

« Monseigneur,

« Voici un événement qui me force d'enfreindre les instructions secrètes de Votre Altesse sur la disposition des croix de Dévotion.

« M. le duc d'Aiguillon, qui réunit à son double ministère

(1) Lettre du 5 mars au Grand Maître.

la confiance de M^{me} la comtesse du Barry et celle du Roi son maître, m'a prié instamment de vous demander, Monseigneur, ladite croix, pour M. le comte Jean du Barry, ajoutant que *bien loin de craindre que cette grâce n'eût l'improbation du Roi comme l'abus qu'on en a fait souvent, je pouvais assurer Votre Altesse que Sa Majesté l'approuverait infiniment et même qu'elle lui en saurait trop bon gré* (1).

« Il est inutile, Monseigneur, de vous observer que M. le comte du Barry est beau-frère de M^{me} la comtesse du Barry, et d'une ancienne famille des Landes, et que je n'ai point eu d'offices, depuis que j'ai l'honneur d'être ambassadeur dans cette Cour, poussés avec plus de vivacité que celui-ci. C'est une suite bien facile à présumer de la bienveillance dont le Roi honore M^{me} la comtesse du Barry et ceux qui portent son nom. Tout ce que je pourrais dire des égards qu'il mérite de notre part serait au-dessous de la réalité. D'ailleurs, Monseigneur, vous êtes trop pénétré des sentiments que l'Ordre doit à Sa Majesté pour ne pas apercevoir aussi bien que moi le véritable intérêt qu'elle prend à cette demande. Je supplie donc Votre Altesse de vouloir bien l'accueillir comme elle le mérite, et d'avoir la bonté de me répondre le plus tôt possible par Marseille et par Rome, afin de ne point faire attendre une décision si désirée, qui ne pourra sans doute que nous captiver de plus en plus la protection du Roi. »

Le comte du Barry sortit de l'entrevue heureux et confiant. L'ambassadeur de Malte s'applaudissait de sa ruse, sans être complètement rassuré. Ne jouait-il pas sa place et son honneur? Que le secret transpire et le voilà perdu sans retour. Ce qui l'inquiète le plus, c'est que du Barry paraît compter infiniment sur les amis qu'il a dans l'Ordre. Il a manifesté l'intention d'écrire au Grand Maître lui-même, et peut-être fait-il surveiller sa correspondance. Aussi, avec quel accent le bailli de Fleury recommande-t-il prudence et discrétion à l'abbé Menville, secrétaire de Son Altesse. Surtout qu'on prenne garde aux termes mêmes de la réponse. Un refus ne saurait blesser la Cour de France, mais il faut alléguer l'inviolabilité des principes et les plaintes

(1) C'est Fleury qui souligne.

du Roi. Ne s'en rapportant qu'à lui-même, et pour garder tout l'honneur d'une pareille négociation, Fleury envoie lui-même un projet de réponse. C'était montrer peu de confiance en la sagacité du Grand Maître ou de son entourage.

Projet de réponse ostensible à la susdite lettre.

« Nous venons de recevoir votre dépêche du..., par laquelle vous nous informez de la demande que M. le duc d'Aiguillon vous a prié de nous faire de notre croix de Dévotion pour M. le comte du Barry, ajoutant que, bien loin... (comme ci-dessus)... Quelques égards que puisse mériter de notre part le beau-frère d'une amie intime du Roi, nous ne saurions enfreindre la loi absolue que nous nous sommes faite de n'accorder cette décoration que pour des services de la plus grande conséquence, ou à l'instance directe, et non autrement, des têtes couronnées, auxquelles nous ne pouvons rien refuser de ce qui dépend de nous.....

« Nous ne pourrions donc, sans tomber dans une contradiction manifeste, nous écarter de cette loi qui laisse toujours le Roi maître des grâces de notre Ordre. Sur ce..... »

Qu'advint-il de cette intrigue? Le diplomate a-t-il réussi à écarter le roué? A cette petite comédie, le dénouement manque. La correspondance du bailli est muette, pas même une allusion. L'explication est facile à conjecturer. De Malte à Paris, par Rome et Marseille, les communications étaient lentes à cette époque et duraient environ un mois. Ainsi le bailli de Fleury reçoit le 17 mars une lettre du 17 février. La dépêche envoyée le 5 mars 1774 ne dut arriver à Malte que le 2 ou 3 avril, et si le Grand Maître répondit, sa réponse, partie vers le 8 ou le 10 (1), n'atteignit pas l'ambassadeur avant le 5 mai. Trop tard. Le 5 mai, le Roi, alité depuis le 29 avril, était déjà mourant, la favorite écartée et son beau-frère déchu, pour rouler de nouveau « au fond de la tombe ». L'ambassadeur de Malte n'eut plus à s'occuper d'un personnage qui avait réduit aux abois sa diplo-

(1) D'après l'ordre ordinaire de succession des lettres et dépêche échangées entre l'ambassadeur et le Grand Maître.

matie et tant alarmé ses scrupules d'honnête homme. Son innocente ruse aurait-elle sauvé l'honneur de l'Ordre et fait reculer le Roi, ou bien n'aurait-elle servi qu'à mieux afficher la honte et l'avilissement du malheureux monarque? On peut se le demander, mais il est vraisemblable que Louis XV n'aurait pas craint de demander en personne la croix de Dévotion pour le beau-frère de « son intime amie ». Les retards causés par la diplomatie du bailli de Fleury lui épargnèrent cette honteuse démarche. Et qu'on ne se scandalise pas trop. A qui ne donne-t-on pas, de nos jours, la croix des braves?

C. ESPÉVAN.

BULLETIN DE LA DERNIÈRE MALADIE

ET DE LA MORT

DU ROI LOUIS XVIII⁽¹⁾

De Paris, le 11 septembre 1824.

Aujourd'hui, M. le vicomte de la Rochefoucault, Directeur général des Arts et théâtres royaux, a travaillé avec Sa Majesté.

Thuilleries, 12 septembre, à 6 h. du matin.

Les infirmités anciennes et permanentes du Roi ayant augmenté sensiblement depuis quelque tems, sa santé a paru plus profondément altérée et est devenue l'objet de consultations plus fréquentes.

La constitution de Sa Majesté et les soins qui lui sont donnés ont entretenu, pendant plusieurs jours, l'espérance de voir sa santé se rétablir dans son état habituel; mais on ne peut se dissimuler aujourd'hui que ses forces n'aient considérablement diminué et que l'espoir qu'on avoit conçu ne doive aussi s'affaiblir.

Signé : PORTAL, ALBERT, MONTAIGU, DISTEL,
DUPUYTREN, THÉVENOT.

Le 1^{er} gentilhomme de la chambre du Roi,
Comte DE DAMAS.

Ce dimanche 12 septembre, à 9 heures du soir.

La fièvre a augmenté dans cette journée; il est survenu un grand froid dans les extrémités; la foiblesse s'est accrue, ainsi

(1) Document communiqué par M. Paul Fromageot.

que l'assoupissement ; le pouls a constamment été faible et irrégulier.

Signé : PORTAL, etc.

Vu l'état de la santé du Roi, les théâtres seront fermés ainsi que la Bourse, et des prières publiques seront faites dans toutes les paroisses.

Son Altesse Royale Madame la duchesse de Berry est arrivée dans la soirée de Rosny.

Dans l'après-midi, il y a eu conseil des ministres chez M. de Villèle.

LL. AA. RR. Mgr le duc d'Angoulême et M^{me} la duchesse d'Angoulême ne recevront pas les dames demain lundi 13 du courant.

13 septembre, à 8 heures du matin.

S. M. a éprouvé du calme pendant plusieurs heures de la nuit ; mais la faiblesse a été extrême ; il y a moins de froid ce matin dans les extrémités. Le pouls est plus lent et plus faible ; les facultés morales sont, pour le moment, dans leur intégrité.

Signé : PORTAL, etc.

Le Roi a reçu les sacrements de la main de M. le Grand Aumônier, en présence de la famille royale. Etaient aussi présents : M. le Grand Chambellan, MM. les Grands Officiers de la Maison, M. le prince de Castel-Sicallo, M. le président du Conseil et tout le Service.

Le 1^{er} Gentilhomme de la Chambre du Roi,
Comte DE DAMAS.

[13 septembre] 2 heures de l'après-midi.

Le Roi est tranquille ; il a pris trois fois du bouillon ; il se trouve en ce moment sans fièvre. Sa faiblesse est toujours la même.

Signé : PORTAL, etc.

Ce matin, le Roi a reçu le St-Viatique et l'Extrême-Onction avec toute sa présence d'esprit et sa fermeté d'âme ordinaire.

C'est à 8 heures 5 minutes que l'évêque d'Hermopolis, 1^{er} Aumônier de la Chapelle, est entré dans la chambre du Roi.

LL. AA. RR. Monsieur, Mgr le Duc d'Angoulême, Madame et Madame la Duchesse de Berry avoient suivi le Saint-Sacrement, en portant des cierges allumés.

Les princes et les princesses de la famille royale ont entendu la messe d'actions de grâces, à la Chapelle, ensuite ils sont remontés chez le Roi et ont reçu à genoux sa bénédiction. Le Roi leur a dit : « Adieu, mes enfans, que Dieu soit avec vous ! »

Signé : Comte DE DAMAS.

[13 septembre] 7 heures du soir.

La fièvre qui avoit cédé pendant quelques heures de la matinée, s'est manifestée avec plus de violence vers les trois heures de l'après-midi. On remarque plus d'affaissement et de prostration dans le système des forces.

[13 septembre] 9 heures du soir.

La fièvre est plus forte ce soir. Il y a beaucoup d'agitation, de chaleur et de soif. Le Roi conserve sa connoissance et éprouve quelques douleurs dans les jambes.

Signé : PORTAL, etc.

A une heure, S. A. S. le prince de Condé, duc de Bourbon, a fait une visite à Monsieur, Madame, le duc d'Angoulême et Madame la duchesse de Berry.

A cinq heures du soir, les princes et princesses ont assisté aux prières des 40 heures qui ont eu lieu à la Chapelle.

A trois heures, Conseil des Ministres chez M. de Villèle.

Les Enfants de France sont revenus de St-Cloud.

Les spectacles et tous autres lieux de fêtes publiques seront, dans tout le royaume, fermés jusqu'à nouvel ordre.

La Bourse de Paris sera fermée.

Paris, 14 septembre, à 8 h. du matin.

Le Roi a été toute la nuit dans un grand affaissement; la fièvre a toujours été très vive; la foiblesse a été en augmentant.

2 h. de l'après-midi.

S. M. a éprouvé une défaillance un peu plus forte à 1 heure.

La respiration est devenue plus pénible et entrecoupée; le pouls est extrêmement foible, avec des intermittences.

Il a été récité dans la chambre de S. M., en présence de la famille royale, les prières des agonisants et de la recommandation de l'âme, que le Roi a entendues avec toute sa connoissance.

Signé : PORTAL, etc.

A 2 heures, le Roi a été plongé dans un si profond assoupissement, que la plus vive inquiétude s'est répandue aussitôt au Château, et, du Château, parmi la foule rassemblée sur la place du Carrousel. Mais, à 3 h. 1/2, le Roi est sorti de cette léthargie; il conservoit toute sa connoissance.

9 heures du soir.

La syncope alarmante éprouvée par S. M. vers le milieu du jour a été suivie d'un calme qui s'est prolongé jusqu'à 6 heures. Ce soir, la fièvre a redoublé et renouvelé toutes les inquiétudes.

Signé : PORTAL, etc.

Le duc d'Orléans est arrivé hier à 11 heures du soir et s'est rendu auprès du Roi.

Le duc d'Orléans et le duc de Bourbon sont au Château des Thuilleries, ainsi que tous les grands dignitaires.

A 4 heures, il y a eu Conseil des Ministres chez M. de Villèle.

M. le Préfet de la Seine et le Corps municipal de Paris envoient de deux heures en deux heures s'informer de l'état de la santé du Roi.

Du 15 septembre, à 7 heures du matin.

La nuit a été des plus orageuses; la fièvre a redoublé ce matin avec des anxiétés et des foiblesses réitérées. La respiration est des plus laborieuses.

8 heures du matin.

L'affaissement de toutes les fonctions va toujours croissant.

2 heures après-midi.

La situation du Roi n'est point améliorée depuis 8 heures du matin.

9 heures du soir.

Le redoublement de la fièvre de ce jour a été plus fort qu'aucun des précédents; la respiration est devenue râleuse. Le pouls est d'une débilité extrême et de plus en plus intermittent.

Signé : PORTAL, etc.

Ce matin à 5 heures, les princes et les princesses, les grands dignitaires et le président du Conseil sont montés chez le Roi.

Monsieur a passé la nuit chez Madame.

Du 16 septembre.

Le Roi est mort ce matin à 4 heures. LL. AA. RR. sont parties à 6 heures pour Saint-Cloud.

Quand le roi Charles a été à Saint-Cloud, les Ministres se sont rendus près de lui pour prendre ses ordres. Le Roi leur a dit de continuer leur service. « Mes premiers moments, a dit S. M., ont été à ma douleur; plus tard, je serai tout à mes devoirs. »

7 octobre 1824.

La *Gazette de Santé*, rédigée par M. le docteur Miquel, contient les détails suivans sur l'autopsie et l'embaumement du corps du Roi.

On a remarqué que les os de la partie antérieure du crâne étoient très épais, tandis que ceux de la partie postérieure étoient plus minces qu'à l'ordinaire.

Le cerveau, très grand dans toutes ses dimensions, étoit cependant plus développé à gauche qu'à droite. (C'est une circonstance assez rare et qui a été observée sur le cerveau de Bichat.)

Les poumons ont été trouvés parfaitement sains.

Le cœur étoit gros, peu consistant et vide de sang.

L'estomac, d'un très grand volume, distendu par des gaz et des mucosités. Sa surface interne offroit deux petites plaques rouges.

Les intestins n'ont présenté ni rougeurs ni ulcération; mais on a trouvé dans la duplication du mésentère une tumeur stéatomateuse assez considérable qui n'avoit causé aucune douleur

pendant la vie, et dont l'existence n'avoit été indiquée par aucun signe sensible. (Des tumeurs de cette nature se rencontrent souvent dans le mésentère, sans avoir été même soupçonnées. Au reste, à moins d'un développement extraordinaire, elles ne troublent pas d'une manière sensible l'exercice des fonctions.)

Les autres viscères étoient en bon état.

Les extrémités supérieures et inférieures très maigres.

La cuisse gauche offroit, à la face interne, la trace d'un ancien vésicatoire.

Les deux jambes, depuis les genoux jusqu'à l'extrémité des pieds, présentoient une substance lardacée, jaune, dans laquelle les tissus cellulaires musculieux et même osseux étoient confondus; l'instrument pénétroit avec facilité jusque dans les os eux-mêmes.

Le pied droit et le bas de la jambe, jusqu'à la hauteur du mollet, étoient sphacelés; les os en étoient ramollis; quatre orteils s'en étoient détachés successivement par les progrès de la maladie.

Le pied gauche étoit aussi sphacélé, mais seulement jusqu'au tarse.

Quelque tems après la mort, et au moment de l'embaumement, on a fait des lotions avec le chlorure de M. Labarraque qui ont détruit à l'instant toute espèce de mauvaise odeur.

L'embaumement a été fait au moyen de ces chlorures et du sublimé.

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE VERSAILLES ET DE SEINE-ET-OISE

ANNÉE 1903 (1).

ANNUAIRE de Seine-et-Oise pour 1903, *publié sous les auspices de l'Administration préfectorale et encouragé par le Conseil général.* — Versailles, Cerf, imprimeur de la Préfecture, et Paris, Librairie centrale de Seine-et-Oise, 1 vol. in-8°.

BULLETIN de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix (9^e année). — Paris, Picard, in-8°.

BULLETIN de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France (30^e année). Recueil bimensuel. — Paris, Champion, in-8°.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS ET DES ARTS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE. Liste et adresses des membres; procès-verbaux des séances; notices et inventaires (XXIII^e volume). — Versailles, Cerf, 1903, in-8°.

CONFÉRENCE DES SOCIÉTÉS SAVANTES, LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES DE SEINE-ET-OISE. — Première réunion tenue à Versailles, les 14 et 15 juin 1902, sous la présidence de M. G. PICOT, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, et A. PAISANT, vice-président de la Commission départementale des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise. — Impr. Aubert, in-8°.

FROMAGEOT (Paul). — Versaillais d'autrefois. — Impr. Aubert, 1 vol. in-8°.

GATIN (L.-A.). — Notice sur l'érection d'un monument à Charles Rameau, maire de Versailles (1870-1871). — Bernard, in-8°.

(1) Tout ouvrage d'intérêt local dont il nous est envoyé un exemplaire est l'objet d'un compte rendu fait par un membre de la Société en séance ordinaire et figure, s'il porte le millésime de l'année courante, dans la *Bibliographie annuelle de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*.

- HAUSSONVILLE** (Le comte d'). — La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV. — C.-Lévy, in-8°.
- HAUSSONVILLE** (Le comte d') et **HANOTAUX**. — Souvenirs sur M^{me} de Maintenon. — 2 vol. in-8°, C.-Lévy.
- LERICHE** (J.-A.). — Groupes étymologiques à propos des lieux-dits de Guitrancourt, commune du canton de Limay, arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise). — Bernard, in-8°.
- MASSON** (A. et M.). — Plans des Bosquets du parc de Versailles. — Bernard.
- MÉMOIRES** de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. — Tome XXV.
- MÉMOIRES** de la Société archéologique de Rambouillet. — Série in-8°, tome XVI^e.
- NOLHAC** (Pierre de). — Louis XV et M^{me} de Pompadour. — Paris, Goupil, 1903, in-4°.
- REY** (Auguste). — Du changement de Tour en Saint-Prix et du nom de Saint-Prix. — Champion, in-8°.
- RISCH** (Léon). — Un chapitre de l'Histoire de l'ancien Grignon (1796-1803). — Impr. Aubert, in-8°.
- TAMBOUR** (E.). — Les registres municipaux de Rennemoulin. — Paris, Baillièrre et fils, in-12.
- VERSAILLES ILLUSTRÉ**, organe de l'Association artistique et littéraire. Revue mensuelle (8^e année). — Versailles, Bernard, in-4°.
-

TABLE DES MATIÈRES

	Pages.
LE CHATEAU DE LA CHEVRETTE ET M ^{me} D'ÉPINAY, par M. A. REY. 1, 125, 197, 273	
LES VISITES DU PRÉVOT DES MARCHANDS ET DES ECHEVINS DE PARIS A VERSAILLES, sous LOUIS XIV, par M. A. BABEAU, de l'Institut.....	49
UN MOT HISTORIQUE QUI N'A JAMAIS ÉTÉ PRONONCÉ, par M. M. TOURNEUX....	24
LES DEUX PREMIERS CONSERVATEURS DU MUSÉE DE SÈVRES : RIOCREUX ET CHAMPFLEURY, par M. E.-S. AUSCHER.....	30
LE TESTAMENT DE M ^{me} DE MAINTENON, par M. E. COÛARD.....	47
LA CÉRAMIQUE AU CHATEAU DE VERSAILLES, par M. E.-S. AUSCHER.....	81, 161
LA SOCIÉTÉ VERSAILLAISE sous LE PREMIER EMPIRE (Fragment de Mémoires inédits), par M. P. CARON.....	120
LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DES-ANGES, A CLICHY-SOUS-BOIS, par M. P. PINSON	149
LA FAMILLE ROYALE AU TEMPLE, par M. P. FROMAGEOT.....	159
VOLTAIRE CHEZ M ^{me} DE PRIE : « LES FÊTES DE BELLÉBAT », par M. H. THIRION.....	188, 260
LE CHATEAU DE VERSAILLES EN 1795, par M. P. FROMAGEOT.....	224
ITINÉRAIRE DES PROMENADES DE LA FAMILLE ROYALE DANS LES PARCS DE VERSAILLES (1778-1789), par M. J. FENNEBRESQUE.....	241
LE « ROUÉ » DU BARRY ET L'ORDRE DE MALTE, par M. C. ESPÉAN.....	308
BULLETIN DE LA DERNIÈRE MALADIE ET DE LA MORT DU ROI LOUIS XVIII, Document publié par M. P. FROMAGEOT.....	315
BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DE VERSAILLES ET DE SEINE-ET-OISE. Année 1903.	321

GRAVURES

VUE DU CHATEAU DE LA CHEVRETTE.....	1
PORTRAIT DE RIOCREUX.....	30
PORTRAIT DE CHAMPFLEURY.....	40
CHAMPFLEURY DANS SON CABINET DE TRAVAIL.....	43
FRAGMENT DE VASE DE NEVERS (<i>Trianon de Porcelaine</i>).....	89
CARREAUX EN FAÏENCE DE NEVERS (<i>Trianon de Porcelaine</i>).....	94
CARREAUX EN FAÏENCE DE DELFT (<i>Trianon de Porcelaine</i>).....	95
CARREAUX EN FAÏENCE DE LISIEUX (<i>Trianon de porcelaine</i>).....	96

	Pages.
PLAT DE FAÏENCE DE ROUEN AUX ARMES DE SAINT-SIMON	101
PLAT DE FAÏENCE DE DELFT AUX ARMES DE FRANCE.....	102
ASSIETTE DE FAÏENCE PROVENANT DU CHATEAU DE VERSAILLES.....	104
MANCHES DE COUTEAU ET FOURCHETTE EN PORCELAIN TENDRE DE SAINT-CLOUD.	105
PORTRAIT DE M ^{me} D'ÉPINAY.....	129
M ^{me} D'ESCLAVELLES ET M. DE LINANT JOUANT AUX ÉCHECS.....	147
LA PHARMACIE DE L'HOPITAL DE VERSAILLES.....	167
VASES DE LA PHARMACIE DE L'HOPITAL DE VERSAILLES (1 ^{er} panneau).....	171
VASES DE LA PHARMACIE DE L'HOPITAL DE VERSAILLES (2 ^e panneau)	173
VASES DE LA PHARMACIE DE SAINT-GERMAIN	174
AUTRES VASES DE LA MÊME PHARMACIE.....	175, 176, 177
CHRIST EN TERRE CUITE DE LA CHAPELLE DE L'ÉCOLE DE SAINT-CYR.....	186
M ^{me} D'ÉPINAY ET M ^{me} DE MAUX	218
M ^{mes} DE BRÉGET, DE MARCENAY ET DE LACOMBE.....	220
PLAN DES ALLÉES POUR LA PROMENADE DE MADAME ELISABETH DANS LES PARCS DE VERSAILLES.....	243
LALIVE DE JULLY (ANGE-LAURENT), introducteur des ambassadeurs.....	295





GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00611 7739

